



UFR SHA

Mention *Information-Communication*
Spécialité Documentation

Année universitaire 2016-2017

Entre libre accès et *open data* : quelle ouverture des données pour l'information sur les collections muséales ?

Mémoire pour l'obtention du Master esDOC

Présenté par

Laure-Hélène Kerrio

Le 27 septembre 2017

Sous la direction de

Madame Marina Dinét-Dumas
Université de Poitiers





UFR SHA

Mention *Information-Communication*
Spécialité Documentation

Année universitaire 2016-2017

Entre libre accès et *open data* : quelle ouverture des données pour l'information sur les collections muséales ?

Mémoire pour l'obtention du Master esDOC

Présenté par

Laure-Hélène Kerrio

Le 27 septembre 2017

Sous la direction de

Madame Marina Dinét-Dumas
Université de Poitiers



Remerciements

Cette année en master 2 esDoc a été particulièrement enrichissante grâce à l'équipe pédagogique toujours à l'écoute, David Guillemain, Marina Dinet-Dumas et Emmanuelle Vareille, à la qualité de l'enseignement et à l'esprit d'entraide de la promotion 2016-2017, avec laquelle se sont noués des liens d'amitié. Plusieurs personnes ont contribué à la mise en œuvre de cette reprise d'études et je tiens à les en remercier. Claire Mayeur, ancienne étudiante du master et documentaliste à la Maison d'Izieu, a guidé la préparation de cette année. Les conseils de Mathilde Nonin, professeur documentaliste au collège Jean Campin de La Ferté-Gaucher, m'ont apporté les tout premiers repères indispensables à l'entrée dans cette formation. Enfin, j'adresse mes chaleureux remerciements à Christelle Molinié, bibliothécaire-documentaliste au Musée Saint-Raymond Musée des Antiques de Toulouse et tutrice du stage réalisé en fin de master, qui a accompagné mes premiers pas dans le monde professionnel de la documentation muséale par son esprit d'ouverture et d'innovation.

Table des sigles et des acronymes

ABF	Association des Bibliothécaires de France
ADAGP	Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques
ADBS	Association des professionnels de l'information et de la documentation
AFNOR	Association française de normalisation
ASCII	<i>American Standard Code for Information Interchange</i>
BnF	Bibliothèque nationale de France
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CIDOC	Comité international pour la documentation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CC	<i>Creative Commons</i>
CRL	Centre régional du livre
CRPA	Code des Relations entre le Public et l'Administration
CSV	<i>Comma-separated values</i>
dpi	<i>Dot per inch</i> (en français « point par pouce » ppp)
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
Enssib	Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
FTP	<i>File Transfer Protocol</i>
GLAM	<i>Galleries, Libraries, Archives and Museums</i>
ICOM	<i>International Council of Museums</i>
INHA	Institut national d'histoire de l'art
IPTC	<i>International Press Telecommunications Council</i>
MIT	<i>Massachusetts Institute of Technology</i>
MUST	Le Réseau des professionnels de l'information et de la documentation, Musées, Patrimoine et Culture Scientifiques et Techniques
ND	<i>NoDerivs</i> (en français « pas de modification »)
NC	<i>NonCommercial</i> (en français « pas d'utilisation commerciale »)
ODbl	<i>Open Database Licence</i>
ODC-By	<i>Open Data Commons</i> - Attribution
OPAC	<i>Online Public Access Catalog</i>

SA	<i>ShareAlike</i> (en français « partage dans les mêmes conditions »)
SQL	<i>Structured Query Language</i>
PDDL	<i>Planning Domain Description Language</i>
PLM	Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Marseille
VECAM	Citoyenneté dans la société numérique

Sommaire

Introduction.....	10
 I - L'information sur les collections des musées : état des lieux et approche contextuelle.....	14
 I.1. L'information sur les collections : un ensemble hétérogène.....	14
I.1.1. La documentation générale.....	14
I.1.2. La « documentation scientifique » sur les collections.....	15
I.1.3. La nature juridique complexe de l'information et de la documentation en musée.....	19
 I.2. Gestion et communication de l'information sur les collections : un mode de fonctionnement qui demande à évoluer.....	21
I.2.1. Les publics de la documentation muséale.....	21
I.2.2. Des professionnels de l'information-documentation aux multiples fonctions et aux compétences en évolution.....	24
I.2.3. Hétérogénéité des règles de communication, de diffusion et de réutilisation.....	29
 I.3. Un contexte actuel favorable au développement d'un accès numérique renouvelé à l'information sur les collections.....	31
I.3.1. Le mouvement des Communs de la connaissance.....	32
I.3.2. Les voies d'ouverture de l'information et de la connaissance dans le domaine du patrimoine.....	33
I.3.3. Le cadre juridique : un outil indispensable à la mise en œuvre des Communs.....	38
I.3.4. État des lieux de l'ouverture de l'information sur les collections muséales en France...39	
 II - Professionnels de l'information-documentation et ouverture de l'information sur les collections muséales : objectifs de l'enquête et méthodologie.....	45
 II.1. Le cadre de l'enquête.....	45
II.1.1. Objectifs et hypothèses.....	45
II.1.2. Définition du public-cible et choix du dispositif.....	46
 II.2. Une enquête centrée sur Toulouse, l'« Open Métropole ».....	47
II.2.1. Démographie et budget.....	47
II.2.2. Les pouvoirs publics engagés dans le numérique et l'ouverture.....	48
II.2.3. L'ouverture dans le secteur culturel.....	59
 II.3. Méthodologie : définition du protocole d'enquête.....	52
II.3.1. Les caractéristiques de l'échantillon.....	52
II.3.2. La construction de l'échantillon.....	54

II.4. La construction de la grille d'entretien.....	55
II.5. Analyse générale du corpus.....	57
II.5.1. Établissement du corpus à partir des entretiens recueillis.....	57
II.5.2. Retour sur l'expérimentation.....	59
II.5.3. Première analyse globale : tendances générales.....	61
 III - Résultats de l'enquête : une appropriation et une mise en œuvre contrastées de l'ouverture de l'information sur les collections.....	 62
III.1. Connaissance et intérêt pour l'ouverture des données : des approches contrastées...62	
III.1.1. Quelle connaissance de l'ouverture des données ?.....	62
III.1.2. Un intérêt pour l'ouverture des données présent mais peu alimenté.....	66
III.2. Un positionnement plutôt favorable teinté de réserves.....	69
III.2.1. Des professionnels favorables à l'ouverture.....	69
III.2.2. Les difficultés et les limites de l'ouverture des données.....	73
III.3. Les professionnels de l'information-documentation en musée et la stratégie toulousaine d'ouverture : entre souhait et réalité.....	78
III.3.1. Ce que les professionnels perçoivent de la stratégie de leur tutelle.....	79
III.3.2. L'implication des professionnels dans l'ouverture des données.....	85
III.4. Impact de l'ouverture des données sur les pratiques, les missions et le rôle du professionnel : une évolution naissante.....	88
III.4.1. Evolution des pratiques et des missions du professionnel de l'information- documentation.....	88
III.4.2. Un possible renforcement de l'identité professionnelle.....	90
III.5. Éclairage sur les positionnements professionnels : des raisons à cette hétérogénéité ?	92
 Conclusion.....	 95
 Bibliographie.....	 98
 Table des illustrations.....	 106
 Table des annexes.....	 107
Annexe 1 – Délibération sur la réutilisation des données publiques et des œuvres gérées par les établissements patrimoniaux de la ville de Toulouse.....	109
Annexe 2 – Délais restrictifs de communicabilité pour les documents des dossiers d'œuvres	111
Annexe 3 - Tableau synthétique des musées de l'enquête.....	114
Annexe 4 - Tableau synthétique des professionnels interrogés.....	115
Annexe 5 – Synthèse des difficultés et limites perçues par les professionnels interrogés.....	119

Annexe 6 – Guide d’entretien.....	120
Annexe 7 - Transcription de l’entretien du professionnel A (corpus).....	121
Annexe 8 - Transcription de l’entretien du professionnel B (corpus).....	126
Annexe 9 - Transcription de l’entretien du professionnel C (exploratoire).....	131
Annexe 10 - Transcription de l’entretien du professionnel D1 (corpus).....	135
Annexe 11 - Transcription de l’entretien du professionnel D2 (exploratoire).....	139
Annexe 12 - Transcription de l’entretien du professionnel E (exploratoire).....	141
Annexe 13 - Transcription de l’entretien du professionnel F (corpus).....	145
Annexe 14 - Transcription de l’entretien du professionnel G (corpus).....	149
Annexe 15 - Transcription de l’entretien du professionnel H1 (corpus).....	158
Annexe 16 - Transcription de l’entretien du professionnel H2 (corpus).....	160
Annexe 17 - Transcription de l’entretien de la responsable du service <i>open data</i> (exploratoire)	167
Table des matières.....	169

Introduction

Un musée est un double lieu de culture, par les objets muséaux qu'il présente ou conserve, et par les informations et connaissances qu'il rassemble sur ces objets.

En France, le rôle des musées est défini par deux textes. Le *Code du Patrimoine* de 2004 considère « comme musée [...] toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public »¹. La loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France ne s'applique qu'aux musées publics ou privés ayant reçu cette appellation, mais énonce une conception du musée applicable à l'ensemble des musées français qui assurent la conservation de collections d'objets : « Les musées [...] ont pour missions permanentes de : conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ; rendre leurs collections accessibles au public le plus large ; concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ; contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion »². En 2007, au niveau international, l'ICOM, Conseil international des musées, donne une définition du musée proche des textes français : « Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation »³. Que le musée soit public ou privé, quelle que soit sa spécialité⁴, les collections sont donc au cœur de ses missions. Il assure l'accès physique et intellectuel à ces collections pour un

1. Code du patrimoine : article L410-1. *Legifrance* [en ligne]. Dernière modification 12 mai 2017. [Consulté le 10 juin 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=FE92AD8F1CBF17ED69009E76A1B62F0F.tpdila17v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006144109&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170112
2. Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France : article L441-2. *Legifrance* [en ligne]. Dernière modification 9 juillet 2016. [Consulté le 12 octobre 2016]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=7DF3803FC1058E81AFF0B9B772DD5B99.tpdila18v_1?cidTexte=LEGITEXT000006074236&idArticle=LEGIARTI000006845651&dateTexte=20170624&categorieLien=id#LEGIARTI000006845651
3. Statuts du Conseil International des Musées (ICOM) adoptés par la 22^e Assemblée générale tenue à Vienne (Autriche) le 24 août 2007. *Icom.museum* [en ligne]. [Consulté le 23 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/Statuts/statuts_fr.pdf
4. Histoire naturelle, sciences, arts et métiers, beaux-arts, histoire, société, littérature, musique, ethnographie, arts et industrie, archéologie, art contemporain ...

public large, il est au service de la construction et de la diffusion des savoirs et de la culture, de l'éducation du citoyen et de son plaisir. Cette vision du musée est l'héritage des premiers musées publics issus de la Révolution française, le patrimoine conservé étant propriété de la Nation et donc des citoyens.

La conservation et l'étude des collections amènent à en documenter les objets : la mémoire de l'information et des connaissances se construit et se transmet sur le long terme grâce à la documentation scientifique sur les collections. Ce lien étroit entre collections et documentation nous a amenée à exclure du champ de notre recherche les musées qui ne conservent pas de collections permanentes.

En France, l'information sur les collections semble ne pas faire l'objet d'autant d'attention que la conservation ou la médiation culturelle. Tout d'abord, elle est peu visible institutionnellement puisque ni le *Code du Patrimoine* ni la loi de 2002 ne mentionnent les services de documentation comme acteurs des missions muséales. Seules la conservation, la restauration et la médiation culturelle semblent exercer ces missions, alors qu'elles s'appuient sur la documentation pour les mettre en œuvre. Aussi, les services de documentation français n'ont-ils pas encore trouvé leur identité, la documentation qui y est traitée reste dans l'ombre et n'a pas encore révélé toutes ses potentialités. La tardive naissance des services de documentation explique en partie cette situation : la première organisation documentaire naît au Louvre en 1937 et a engendré la création du dossier d'œuvre, la fonction professionnelle de documentation existe officiellement seulement depuis 1978 grâce à la création de corps professionnels, et le premier service de documentation officiel naît au Louvre en 1979. Enfin, on constate que l'accès à cette documentation relève d'une certaine confidentialité car elle est « difficile d'accès même aux chercheurs, [alors qu']elle contient pourtant des informations essentielles à la connaissance des œuvres conservées »⁵.

Pourtant, l'information sur les collections est un thème présent dans les réflexions

5. LEGRAND, Alexandra. *Des données aux documents. La diffusion en ligne de la documentation scientifique des collections muséales* [en ligne]. Mémoire de Master II en Histoire et Politique des musées et du patrimoine. Paris 1, 2012. [Consulté le 12 novembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://observatoire-critique.hypotheses.org/files/2013/01/M%C3%A9moire_La-diffusion-en-ligne-de-la-documentation-scientifique-des-collections-mus%C3%A9ales.pdf. p.25.

internationales. L'ICOM lui donne une véritable place à travers la création du Comité International pour la documentation muséale, le CIDOC, qui fédère les réflexions sur les problématiques liées à la documentation sur les collections. Celui-ci affirme que « la documentation est un aspect indispensable de toutes les activités du musée [...] , [et qu'] une collection sans documentation adéquate n'est pas vraiment une « collection de musée » »⁶. En 2012, ses travaux ont abouti à la rédaction de la *Déclaration des principes de la documentation muséale* qui explicite la nécessité de repenser le service documentaire pour améliorer l'accès des utilisateurs à l'information. L'ICOM manifeste donc sa confiance dans un corps professionnel, les professionnels de l'information-documentation, rendant manifeste leur rôle d'acteur, leur capacité à réfléchir sur leurs pratiques professionnelles et à les faire évoluer.

Il n'est pas anodin que cette *Déclaration* ait été rédigée la même année que la *Déclaration sur les identifiants des objets muséaux pour les données liées*⁷. Les deux déclarations établissent que l'information sur les collections peut revêtir deux formes : la documentation physique et les données informatiques. Le numérique y est considéré comme l'un des moyens de modernisation de l'accès à l'information, puisque ce dernier peut reposer sur « des dispositifs de recherche, en ligne ou manuelle »⁸. Le numérique et ses évolutions constituent alors un terrain propice aux réflexions et aux innovations pour les professionnels de l'information-documentation des musées.

Le numérique et le web ont la particularité de faciliter l'accès à l'information, de faire fi des contingences temporelles et spatiales et d'offrir des opportunités d'appropriation de l'information. Ces caractéristiques nourrissent ainsi le mouvement des Communs de la connaissance qui vise à rendre accessibles et exploitables par la communauté des hommes les informations, connaissances et savoirs produits par cette communauté. Plusieurs

6. Qui sommes-nous. *Icom.museum/cidoc* [en ligne]. [Consulté le 22 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : <http://network.icom.museum/cidoc/organisation/qui-sommes-nous/L/2/>

7. Statement on Linked Data identifiers for museum objects. *Icom.museum* [en ligne]. 13 juin 2012. [Consulté le 23 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/cidoc/PDF/StatementOnLinkedDataIdentifiersForMuseumObjects.pdf

8. Déclaration des principes de la documentation muséale. *Icom.museum/cidoc* [en ligne]. 2012. [Consulté le 22 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/cidoc/DocStandards/Statement6v2FR.pdf.
Page 2.

modalités d'accès se développent telles que *l'open access*, le libre accès, *l'open data*.

L'information scientifique sur les collections muséales, parce qu'elle porte sur des objets qui « revêtent un intérêt public »⁹, appartient à ces Communs. Pourtant, peu d'études analysent ce lien entre l'information-documentation scientifique muséale et les Communs, ou encore la manière dont les dernières innovations numériques en améliorent l'accès et la réutilisation.

Aussi, en nous appuyant sur les missions des musées français et sur le contexte international de réflexion sur l'accès numérique à l'information et aux connaissances, nous avons souhaité questionner l'ouverture de l'information scientifique dans le domaine des musées. C'est à travers l'analyse du positionnement des professionnels de l'information-documentation en musée que nous allons explorer la situation d'une telle ouverture. Notre étude examinera l'hypothèse selon laquelle les professionnels de l'information-documentation sont ouverts à ce mouvement d'ouverture et qu'ils en maîtrisent la mise en œuvre. Nous tenterons d'établir si, sur un territoire ancré politiquement dans *l'open data*, les professionnels sont nombreux à s'impliquer dans cette dynamique. Enfin, nous tenterons de percevoir si les professionnels voient dans ce mouvement une opportunité pour valoriser leur profession.

Nous commencerons notre étude par un état des connaissances actuelles concernant la définition de la documentation scientifique muséale, le rôle des professionnels de l'information-documentation en musée, ainsi que le contexte international et national sur l'accès à l'information. Cette synthèse du contexte actuel nous conduira à expliciter les objectifs et les modalités de l'enquête que nous avons menée auprès de professionnels de l'information-documentation en musée. Enfin, l'analyse de cette enquête permettra de cerner le positionnement de ces professionnels face aux enjeux de l'accès aux connaissances et aux potentialités d'ouverture permises par le numérique, en particulier *l'open data*.

9. Code du patrimoine : article L410-1. Op. Cit.

I - L'information sur les collections des musées : état des lieux et approche contextuelle

Avant d'étudier le positionnement des professionnels interrogés sur l'ouverture de l'information, il est nécessaire de cerner l'état actuel des connaissances sur la nature de cette information muséale. Nous présenterons également les conditions particulières de gestion et de communication. Enfin, nous confronterons cette réalité documentaire au contexte national et international d'ouverture des connaissances pour tenter de dresser un panorama des enjeux et des initiatives actuelles dans les musées français.

I.1. L'information sur les collections : un ensemble hétérogène

Pour comprendre ce que recouvre l'information sur les collections, nous tenterons d'en dresser une typologie en nous appuyant sur les différentes formes qu'elle revêt et qui relèvent de statuts juridiques particuliers.

I.1.1. La documentation générale

La documentation générale ne porte pas sur les collections-mêmes mais sur le cadre dans lequel elles s'inscrivent. Il s'agit « des informations sur des thèmes et [des] sujets d'intérêt général pour la collection »¹⁰ pour comprendre le contexte des objets des collections.

Cette documentation couvre plusieurs champs d'information. Ils concernent le cadre temporel, spatial et sociétal de la production, de la réception et de l'évolution de l'objet en ciblant par exemple « les donateurs, les collectionneurs, les producteurs, les propriétaires précédents, les utilisateurs »¹¹, les lieux de production ou de découverte. Certaines informations éclairent en outre sur le cadre méthodologique de création ou de découverte tel que « les processus archéologiques »¹¹, « les dossiers des grandes enquêtes de terrain [...], des actes de congrès »¹². Les thèmes afférents aux collections sont souvent documentés par des mémoires universitaires, des journaux de route, « des documents

10. Déclaration des principes de la documentation muséale. *Icom.museum/cidoc*. Op. cit.

11. Ibid.

12. BONTEMPI, Julia. *Quelle organisation de la documentation dans un musée au défi des Nouvelles Technologies : le cas du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée*. Mémoire de Master en Sciences de l'information et de la communication. Conservatoire national des arts et métiers, Institut national des techniques de la documentation. Paris, 5 novembre 2007. p.43.

appartenant à des folkloristes [...] et des fonds spécialisés »¹³. Enfin, la documentation générale renseigne sur le cadre institutionnel de conservation des collections en mettant à disposition des documents relatifs à l'histoire du musée.

La documentation générale présente donc diverses natures de documents. La littérature blanche en constitue une grande partie avec des monographies, des périodiques, des catalogues d'exposition, des tirés-à-part, des photocopies d'extraits d'ouvrages. Elle côtoie des documents de travail et de littérature grise. S'ajoutent des documents aussi bien d'origine privée que provenant de l'administration publique. Ils sont souvent rassemblés dans des dossiers documentaires que sont les dossiers d'artiste, d'exposition, sur des chantiers de fouilles ou sur des campagnes d'exploration. Ce fonds documentaire est en accroissement constant.

Ainsi, la documentation générale présente une grande variété de documents, et correspond à l'acception large du terme « documentation » puisqu'elle englobe des types de documents qui ne relèvent pas strictement d'un centre de documentation, nous le verrons.

I.1.2. La « documentation scientifique »¹⁴ sur les collections

La documentation générale est complétée par une documentation spécifique à caractère scientifique. Elle est centrée sur les collections et capitalise l'information sur chaque objet. Cette documentation est obligatoire selon la loi française, et fortement conseillée par l'ICOM. Les professionnels de l'information-documentation considèrent en effet que « documenter ses collections est un devoir fondamental pour tout musée »¹⁵. L'objet muséal, tel l'antilope prise en exemple par Suzanne Briet, peut être considéré comme un document qui entraîne une production documentaire sur lui-même. L'objectif de la capitalisation documentaire est d'atteindre une exhaustivité informationnelle sur cet objet. Elle permet de comprendre l'objet qui, « à son arrivée [...] est muet »¹⁶. Elle constitue ainsi un outil au service de la connaissance et la source de toutes les missions du musée. L'ICOM considère même la documentation scientifique comme une partie intégrante du patrimoine en « [recommandant] que la documentation scientifique écrite, graphique ou audiovisuelle soit

13. Ibid.

14. LEGRAND, Alexandra. *Des données aux documents. La diffusion en ligne de la documentation scientifique des collections muséales*. Op. cit. p.1.

15. Ibid. p.12.

16. BONTEMPI, Julia. *Quelle organisation de la documentation dans un musée au défi des Nouvelles Technologies : le cas du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée*. Op. cit. p.9.

considérée comme une partie intégrante des collections de musées »¹⁷. Les informations collectées concernent la gestion des collections, l'identification de l'objet et son cycle de vie : « identification et [...] description complètes de chaque [objet], de ses éléments associés, de sa provenance, de son état, des traitements qu'il a subis et de sa localisation »¹⁸. Comme la documentation générale, la documentation scientifique a quatre objectifs : « la politique d'acquisition, l'entretien des collections et la responsabilisation, l'accès aux collections, leur interprétation et leur utilisation, la recherche basée sur les collections »¹⁹.

Cette information scientifique sur les collections prend deux formes : les données scientifiques et les dossiers documentaires.

Les données scientifiques sont regroupées dans le registre de l'inventaire réglementaire. Celui-ci existe depuis l'ouverture des musées à la Révolution française mais a été officiellement normé par l'arrêté du 25 mai 2004 relatif aux Musées de France. Ce registre, ainsi que celui des dépôts, est une obligation juridique et administrative. Il constitue la preuve de l'entrée de l'objet au musée et garantit son inaliénabilité et son imprescriptibilité. Il répertorie tous les biens entrés au musée et en donne les caractéristiques en dix-huit colonnes organisées selon trois groupes de rubriques :

- statut juridique des biens : conditions de leur acquisition et identification (numéro d'inventaire, mode d'acquisition, nom du donateur, testateur ou vendeur, date de l'acte d'acquisition et d'affectation au musée, avis des instances scientifiques, prix d'achat et subvention publique le cas échéant, date d'inscription au registre)
- description des biens (désignation, marques et inscriptions, matériaux, techniques, mesures, état du bien)
- rubriques complémentaires (auteur, collectionneur, fabricant, commanditaire, époque, datation, date de récolte, fonction d'usage, provenance géographique).

Ces informations, renseignées à l'entrée de l'objet et enrichies ensuite, sont organisées sous la forme d'un tableau. Le registre manuscrit est devenu une base de données numérique

17. Résolutions et Recommandations adoptées par la Conférence, 9ème Assemblée Générale de l'ICOM, Munich, Allemagne, 9 août 1968. *Icom.museum* [en ligne]. [Consulté le 16 octobre 2016]. Disponible à l'adresse : <http://icom.museum/la-gouvernance/assemblee-generale/resolutions/munich-1968/L/2/>

18. Code de déontologie de l'ICOM pour les musées. *Icom.museum*. [en ligne]. 2013. [Consulté le 25 octobre 2016]. Disponible à l'adresse : http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/Codes/code_ethics2013_fr.pdf

19. Déclaration des principes de la documentation muséale. *Icom.museum/cidoc*. Op. cit. p.1.

depuis l'introduction de l'outil informatique et son contenu constitue bien un ensemble de données répondant à la définition scientifique et informatique du terme. En effet, dans la recherche scientifique, une donnée dite « brute » ou « primaire » est une donnée factuelle extraite du réel dans un cadre précis, souvent à l'issue d'une observation. Dans le domaine info-documentaire et informatique, la donnée est la « représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement »²⁰. Nous entendons donc par « données » ce que l'ICOM nomme des « informations primaires »²¹, c'est-à-dire l'essentiel des connaissances sur l'objet, tirées du réel, exprimées d'une façon synthétique et structurée.

La documentation scientifique prend aussi la forme d'un dossier documentaire²², obligatoire et non limité dans le temps, sur chaque objet muséal : « toute œuvre du musée doit faire l'objet d'un dossier documentaire constamment enrichi dont les sources sont clairement identifiées »²³. Dans les musées d'art, il est nommé « dossier d'œuvre ». Dans les autres types de musées, nous n'avons pas rencontré d'expression qui le désigne, ni d'élément pour percevoir son existence ou son statut. Cependant, les informations qui le composent sont bien conservées par ces musées, sans doute sous une autre forme. Le dossier développe, par des données diverses et non structurées, les données structurées de l'inventaire, à travers ce que Jean Meyriat appelle des documents par intention et par attribution : il s'agit donc d'éléments qui ont été conçus pour être des sources d'information sur l'objet muséal, ainsi que d'éléments qui sont devenus des sources d'information parce qu'on leur a donné ce statut, comme pour la correspondance par exemple. Le dossier est un outil documentaire imaginé dans les années 1940 pour rassembler et organiser rationnellement cette

20. Enrichissement du vocabulaire de l'informatique. *Legifrance* [en ligne]. 22 décembre 1981. [Consulté le 2 novembre 2016]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000842020>

21. Déclaration des principes de la documentation muséale. *Icom.museum/cidoc* Op. cit. p.3.

22. Définition du « dossier documentaire » par l'ADBS : « *produit documentaire constitué d'un ensemble de sources diverses, choisies et réunies sur une question donnée et organisée de façon à faciliter l'accès à l'information rassemblée* ». « *Il peut donner lieu à des mises à jour régulières au fur et à mesure de la parution de nouvelles informations ; sa durée de vie est limitée dans le temps* ». Dossier documentaire. *Adbis* [en ligne]. 08 février 2008. [Consulté le 02 novembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.adbs.fr/dossier-documentaire-16939.htm?RH=OUTILS_VOC

23. Circulaire n°2007/007 du 26 avril 2007 portant Charte de déontologie des conservateurs du patrimoine (fonction publique d'État et territoriale) et autres responsables scientifiques des musées de France. *Icom.museum* [en ligne]. 12 janvier 2009. [Consulté le 10 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.icom-musees.fr/uploads/media/Doc_Patrimoine/charte-conservateurs-Circulaire-18avr07.pdf

documentation afin d'en faciliter l'exploitation et la transmission²⁴. Les types d'informations collectées sont variés et servent souvent de guide à l'organisation du dossier en rubriques. La *Déclaration* de l'ICOM, Julia Bontempi et Corinne Jouys Barbelin se rejoignent sur ces types d'informations, malgré des variantes inhérentes à chaque collection et à la culture documentaire de chaque musée. Ils correspondent globalement à ces rubriques thématiques : « Historique de l'œuvre avant son entrée dans les collections du musée ; Entrée de l'œuvre dans les collections du musée ; Étude de l'œuvre ; Comparaison avec des œuvres présentant des similitudes stylistiques, techniques, iconographiques ; Couverture photographique ; Analyses en laboratoire ; Restauration ; Exposition ; Correspondance ; Fortune de l'œuvre (réutilisation de l'œuvre ou de son image à une époque ultérieure) ; Litiges »²⁵. Certains documents peuvent être intégrés à une sous-chemise « Confidentiel ». Ces rubriques contiennent des informations administratives, techniques, documentaires, bibliographiques. Le dossier de régie est parfois inclus dans le dossier d'œuvre, mais peut être conservé en dehors du système documentaire, alors qu'il relève tout autant de l'information scientifique car il comprend les constats d'état, les demandes de prêt, les fiches de récolement, les rapports d'analyse et de restauration. Les documents de ces dossiers présentent une grande hétérogénéité de supports. Il peut s'agir de supports papier, photographiques, numériques, radiographiques, magnétiques telles que les bandes sonores ... Enfin, les documents scientifiques peuvent être des originaux, des documents uniques, ou bien des copies, récents ou anciens ...

Enfin, l'information sur les œuvres peut échapper à cette organisation documentaire traditionnelle en raison du développement de l'outil informatique. De plus en plus de documents sont désormais numériques et restent sur les disques durs des professionnels qui les gèrent. C'est le cas des documents au format Pdf tels que des rapports d'étude informels ou des courriers électroniques dans lesquels les spécialistes échangent sur un sujet²⁶. Le manque de gestion de ce type de documents entraîne une perte informationnelle.

24. RIZZA, Maryse. Le dossier d'œuvre, vous connaissez ?. *Documentaliste – Sciences de l'information*, février 2014, vol.51, n°2, p.35

25. JOUYS BARBELIN, Corinne. Dossier d'œuvre et dossier de régie d'œuvre. Constitution et communicabilité. In : MERLEAU-PONTY, Claire (dir.). *Documenter les collections : Investigation, inventaire, numérisation et diffusion*. Paris : La Documentation française, 2014, p.57-70. ISBN 978-2-11-009548-0

26. PIN, Océane. *Étude sur l'opportunité de numériser les dossiers d'œuvres au Musée des Augustins*. Mémoire de stage en Sciences de l'information et de la communication. Université Paul Sabatier, IUT A Ponsan, 2013. p.11.

La documentation et l'information au service des collections sont donc protéiformes, complexes en raison notamment de leur caractère exponentiel : constituées à l'entrée de l'objet, elles ne cessent de croître pour être le reflet de la somme des connaissances disponibles sur l'objet.

I.1.3. La nature juridique complexe de l'information et de la documentation en musée

Cette diversité de natures des documents et d'information entraîne un statut légal complexe rarement explicité, alors qu'il conduit, nous le verrons, à des spécificités de gestion, de communication et de diffusion. Ces documents relèvent de trois statuts. Quel que soit leur statut juridique, ces documents sont rassemblés aussi bien en documentation générale qu'en documentation scientifique sur les collections.

Tout d'abord, une grande partie correspond à la littérature blanche ou à la littérature grise. Il s'agit de périodiques, catalogues d'exposition, catalogues raisonnés, biographies ou autres formes d'écrit publié, tirés-à-part, mémoires, rapports internes, sous la forme d'originaux, de photocopies, d'extraits. Ces écrits sont des œuvres de l'esprit et l'on peut inclure dans cette catégorie les photographies et autres médias produits sur les objets muséaux.

Certaines pièces de la documentation générale, et l'essentiel de la documentation scientifique sur les collections, constituent des documents administratifs ou des données publiques tels que définis dans le *Code des Relations entre le Public et l'Administration*²⁷ car ils sont « produits ou reçus [par un service public], dans le cadre de [ses] missions de service public »²⁸. Ils doivent être élaborés et achevés. *Le Glossaire open data France* reprend les exemples donnés par le *Code* : « dossiers, rapports, études, comptes-rendus, procès-verbaux, statistiques, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions et décisions »²⁹, que l'on rencontre dans la documentation scientifique muséale. Or, ce qui est peu mis en lumière, y compris chez les professionnels de l'information-documentation, c'est qu'un document public est aussi une archive publique³⁰ dès sa création.

27. Code des Relations entre le Public et l'Administration : article L 300-2. *Legifrance* [en ligne]. 9 octobre 2016. [Consulté le 1/05/2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000031366350&idArticle=LEGIARTI000031367689>

28. Ibid.

29. Ibid.

30. "Des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute

Son statut juridique est donc double. Ainsi, les correspondances de conservateurs, les extraits de registres, les constats d'état, les factures, les outils de travail internes et les documents non finis sont considérés comme des archives. La particularité des archives muséales sur les collections est qu'elles restent au sein du service producteur, le musée, au lieu d'être versées à un service public d'archives³¹. La raison est que le statut des archives en musée est propre à ce type d'établissement : la Durée d'Utilité Administrative (archives courantes), la fonction de justification des droits sur le long terme (archives intermédiaires) et l'intérêt historique ou scientifique (archives définitives) se superposent sur un même document pour nourrir la connaissance sur les objets concernés³². Cette situation entraîne souvent une confusion entre documentation et archives. Le substantif « documentation » est souvent utilisé dans son acception la plus large, englobant la littérature blanche et grise ainsi que les documents administratifs et les archives publiques et privées, faisant oublier le statut particulier de chaque catégorie. Nous nous en tiendrons à cet usage pour désigner de façon générale l'ensemble de la documentation sur les collections, et ne différencierons ponctuellement les statuts des documents que pour préciser certains points.

Les pièces d'archives privées que peuvent constituer les correspondances, les photographies, les carnets de notes personnelles ou autres documents légués ou donnés au musée par toute personne, aussi bien chercheur, mécène, artiste, que collectionneur, ont un statut relevant de la propriété intellectuelle et des conditions stipulées dans la convention. Selon le musée, elles représentent parfois une partie importante de la documentation générale et scientifique.

Parallèlement aux statuts juridiques de ces documents, Corinne Jouy Barbelin précise les différents types d'informations qu'ils contiennent. Certaines informations constituent des données personnelles³³, tels que les noms et coordonnées des personnes intervenant sur les

personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité" Code du patrimoine : article L 211-4. *Legifrance* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>

31. Code du patrimoine : article L 212-12. *Legifrance* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>

32. Code du patrimoine : article L 211-2. *Legifrance* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>

33. JOUYS BARBELIN, Corinne. Dossier d'œuvre et dossier de régie d'œuvre. Constitution et communicabilité. Op. cit. pp.70-73

objets muséaux. Des données relatives à la sécurité des personnes et des objets sont également présentes comme « la description des réserves, les systèmes de sécurité des salles »³⁴, le mode opératoire du montage d'une œuvre, ou encore la localisation de l'objet dans les réserves. On trouve aussi des informations relevant du secret industriel ou commercial dans des procédures d'analyses en laboratoire. Certaines données ont un statut portant à débat, telles que le prix d'acquisition d'une œuvre : la communication et la diffusion sont légalement permises mais peu pratiquées.

La documentation sur les collections est donc hétérogène car elle comporte une superposition de statuts juridiques pour les documents, et de valeurs attribuées à l'information (administrative, juridique, historique, scientifique, de gestion, patrimoniale, personnelle, de sécurité ...). Autant d'éléments qui rendent son approche complexe.

I.2. Gestion et communication de l'information sur les collections : un mode de fonctionnement qui demande à évoluer

Le destinataire de ce fonds documentaire reste un public mal connu car peu étudié. Pourtant, c'est autour de lui que se constituent les missions des professionnels de l'information-documentation. Parallèlement, l'hétérogénéité de l'information et des documents entraîne une gestion complexe par ces professionnels. En outre, l'accès numérique à l'information est tributaire de règles particulières de communication et de diffusion. Tous ces éléments influencent les pratiques et l'identité de la profession.

I.2.1. Les publics de la documentation muséale

Les professionnels de l'information-documentation capitalisent l'information sur les collections pour qu'elle soit utilisée. Une approche du public est donc indispensable pour mesurer l'usage qui en est fait et la place de l'ouverture de l'information. En l'absence d'études officielles fines sur les publics des services documentaires muséaux, nous nous

34. Ibid.

appuyons sur des rapports d'activité de musées nationaux³⁵, puisque les musées territoriaux ne rendent pas publics les leurs, ainsi que sur des mémoires de Master.

Le public historique de la documentation muséale est le professionnel en charge de la conservation et de la recherche sur les collections, souvent un conservateur. « Jusqu'aux années 1970, [...] cette documentation relève [...] d'un système de documentation personnel : elle est conçue, gérée et diffusée selon les besoins et la volonté d'une personne »³⁶. L'enquête de Claire Mayeur³⁷ montre un élargissement des publics internes aux services de la régie, de la médiation et de l'action éducative, de la communication et des relations médias, de l'édition, du mécénat. Tous n'utilisent pas les mêmes informations, mais tous ont besoin d'un accès fiable et constant³⁸. Leurs usages diffèrent également. L'usage du service conservation est orienté vers la gestion des collections et le développement des connaissances : mettre en œuvre le récolement, « assurer l'intégrité physique et morale des collections, augmenter les connaissances à partir des collections c'est-à-dire documenter les pièces, analyser les données, élaborer une politique de recherche, susciter la collaboration des ressources externes, participer à l'avancement des connaissances, [...] enrichir les collections [...], constituer les dossiers [de gestion], porter à la connaissance du public l'interprétation des œuvres (communication, publication des résultats de recherches, catalogues, exposition) »³⁹. Les services médiation et communication utilisent davantage la documentation muséale pour créer les activités et supports de vulgarisation ou pour communiquer sur les collections.

35. Rapport d'activité. *Lesartsdecoratifs* [en ligne]. 2015. [Consulté le 29 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.lesartsdecoratifs.fr/IMG/pdf/rapport_d_activite-2015.pdf ;

Rapport d'activité. *Louvre* [en ligne]. 2015. [consulté le 29 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.louvre.fr/sites/default/files/medias/medias_fichiers/fichiers/pdf/louvre-rapport-d-activite-2015.pdf ;

Rapport d'activité. *Musee-orsay* [en ligne]. 2015. [Consulté le 29 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.musee-orsay.fr/fileadmin/Video/RA_2015.pdf ;

Rapport d'activité. *Museedelagrandeguerre* [en ligne]. 2015. [Consulté le 29 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.museedelagrandeguerre.eu/fr/rapports-d-activite.html>

36. JOUY BARBELIN, Corinne. *L'incidence de l'objet documentaire sur l'identité professionnelle : le cas des agents des grands musées nationaux chargés de la documentation scientifique des collections*. Mémoire de DESS en sciences de l'information et de la documentation, Paris, INTD, 26 octobre 2006. p.66.

37. MAYEUR, Claire. *Information et documentation en musées : dissection professionnelle*. Mémoire de Master 2 en sciences de l'information et de la communication, Poitiers, Master EsDoc, 25 septembre 2015. p.73-74

38. « Il fonctionne en étroite collaboration avec les différents services du musée (conservation, régie des œuvres, communication, médiation...). » FABRE, Isabelle. Médiation documentaire et culturelle dans le musée. *Communication & Langages*, septembre 2012, n°73, p.83-99. ISSN 0336-1500. Également disponible à l'adresse : <http://oatao.univ-toulouse.fr/6334/>

39. MAYEUR, Claire. Op. cit. p.73-75

Un second type de public, externe, se développe de façon inégale. Selon Isabelle Fabre, dans les collectivités territoriales, « cette documentation, [est] généralement inaccessible au public du musée »⁴⁰. Mais quand certains lieux de ressources restent effectivement fermés au public, à l'exception de prises de rendez-vous motivés, d'autres accueillent tout visiteur qui se présente. Une typologie des publics externes, français ou étrangers, se dessine à travers les rapports d'activité : étudiants en master, doctorants, professionnels d'autres musées ou du marché de l'art, chercheurs universitaires, conférenciers indépendants, professionnels d'autres domaines (stylistes, costumiers, juristes ...). L'usage de l'information et de la documentation semble donc plutôt dépendre d'une activité professionnelle que d'une démarche de curiosité, d'éducation, de loisir. Pour exemple, en 2010, 64% des visiteurs du lieu de ressources du Petit-Palais sont un public spécialiste. Les raisons de ce manque d'ouverture envers un public non chercheur s'explique en partie par le souci de conservation des documents, par la lente évolution du statut de la documentation vers les Communs. Le CIDOC enjoint les musées à prendre en compte les besoins de publics plus diversifiés : « [le] personnel, [...] les chercheurs, les enseignants, les étudiants, les avertis et le grand public »⁴¹. Le concept, large, de « grand public » témoigne d'une volonté d'ouvrir l'accès à l'information sans pour autant parvenir à préciser quels publics seraient ciblés.

Parallèlement à cette typologie des publics et des usages, il est important de prendre en compte leurs pratiques documentaires, révélatrices de certaines difficultés d'accès et de l'évolution des pratiques de recherche liées au numérique. En effet, deux modes d'accès à l'information coexistent : la recherche sur place et la « recherche indirecte »⁴². En 2015, les lieux de ressources du musée des Arts décoratifs ont reçu 548 lecteurs pour 957 recherches indirectes, dont 90 % par mail. De même, le musée de la Grande Guerre de Meaux a accueilli 8 chercheurs et répondu à 151 recherches indirectes. Le musée d'Orsay indique, pour 2015, 1908 visites dont 1253 pour les dossiers d'œuvres et les fonds d'archives, et 553 demandes de recherche indirecte. L'adaptation envisagée par le CIDOC est donc d'autant plus pertinente que les habitudes de travail des chercheurs évoluent au gré des potentialités permises par internet et le web. Grâce aux humanités numériques notamment, la recherche

40. FABRE, Isabelle. Médiation documentaire et culturelle dans le musée. *Communication & Langages*, septembre 2012, n°73, p.83-99. ISSN 0336-1500. Également disponible à l'adresse : <http://oatao.univ-toulouse.fr/6334/>

41. Déclaration des principes de la documentation muséale. *Icom.museum/cidoc*. Op. cit. p. 1-2

42. Rapport d'activité. *Lesartsdecoratifs* Op. cit.

en sciences humaines bénéficie aujourd'hui d'outils pour rassembler ou accéder à distance à des corpus d'étude. La médiation culturelle-même a profondément été renouvelée par le numérique. L'accès aux documents, à l'information, est plus rapide, intuitif, il se fait à distance par une navigation que l'utilisateur attend toujours plus souple, par des fonctionnalités qui permettent le téléchargement, le partage, la diffusion.

Nous constatons donc que la documentation et l'information sur les collections s'adressent aujourd'hui à un public multiple qui tend à s'élargir et dont les pratiques de recherche s'appuient sur le numérique pour palier la contrainte du déplacement géographique.

I.2.2. Des professionnels de l'information-documentation aux multiples fonctions et aux compétences en évolution

De ces publics et de ces usages découle un besoin d'actualisation de l'information, de sa disponibilité, de sa complétude : la documentation scientifique doit « rassembler des informations fiables et pertinentes, disponibles à tout instant pour répondre aux besoins »⁴³. Voilà le cœur de l'action du personnel qui en a la charge, lorsqu'il est professionnel de l'information-documentation, ce qui n'est pas toujours le cas. Or, peu d'études officielles cernent leurs missions et compétences. Pour tenter de les décrire, nous nous appuyons notamment sur la définition des lieux de ressources documentaires en musée.

La première mission de ces lieux semble être de collecter, d'enregistrer et de conserver l'information sur les collections dans le but de permettre « au personnel et autres utilisateurs autorisés de [...] consulter »⁴⁴ les documents. Ce sont généralement les professionnels de l'information-documentation qui gèrent les dossiers documentaires : « leur constitution et leur enrichissement représentent [...] l'une des missions majeures du personnel de documentation »⁴⁵. Cette mission en entraîne une seconde : collecter l'information permet l'émergence de la connaissance qui permet l'action. Ainsi, s'appuyant sur la définition de la fonction « documentation » par Philippe Bélaïval⁴⁶, Corinne Jouys

43. JOUYS BARBELIN, Corinne. Dossier d'œuvre et dossier de régie d'œuvre. Constitution et communicabilité. Op. cit. p.58.

44. Code de déontologie de l'ICOM pour les musées. *Icom.museum*. Op. cit.

45. JOUYS BARBELIN, Corinne. Dossier d'œuvre et dossier de régie d'œuvre. Constitution et communicabilité. Op. cit. p.57.

46. BELAVAL, Philippe. La fonction "documentation" au ministère de la Culture et de la Communication.

Barbelin indique que la documentation n'a d'autre rôle qu'une aide à la décision pour les responsables de musées : « la documentation scientifique a un rôle à jouer dans la stratégie politique de l'établissement »⁴⁷. Cela corrobore les usages du personnel de conservation observés précédemment. Cette mission explique en partie que l'accueil du public externe soit parfois secondaire. La troisième mission, peu mise en avant, fait de ces lieux de ressources des lieux de médiation informationnelle et documentaire, puisque « le musée doit évaluer les besoins de ses utilisateurs et, le cas échéant, fournir des services adaptés à différentes catégories d'utilisateurs »⁴⁸. La loi renforce cette volonté du CIDOC en indiquant que les collectivités territoriales propriétaires de leurs archives doivent assurer leur mise en valeur⁴⁹. Les musées conservant leurs propres archives, ce rôle leur incombe. Le médiateur se situe entre le public et l'objet médié, que cet objet soit un inventaire, une œuvre d'art ou un animal empaillé. Son rôle est d'extraire de l'objet les points saillants, de les adapter, de les reformuler pour les mettre à la portée du public afin que celui-ci acquière une autonomie cognitive par rapport à l'objet. Isabelle Fabre précise que le traitement du document et de l'information, ainsi que la conception de documents secondaires, sont des formes de médiation. En effet, celle-ci consiste à synthétiser l'information contenue dans des documents complexes pour la mettre à la portée du public à travers des dispositifs. Isabelle Fabre⁵⁰ précise que cette médiation peut être active et directe, c'est-à-dire que le médiateur est physiquement présent entre le public et l'objet, ou indirecte c'est-à-dire qu'un dispositif est mis en place sans présence physique d'un médiateur. Selon Julia Bontempi, la fonction de médiation documentaire est réalisée à travers « la diffusion et l'accès »⁵¹, ce qui la rapproche de la médiation culturelle définie par Jean Davallon⁵² et qui peut s'appuyer sur la médiation documentaire. Quelque forme qu'elle prenne, la médiation documentaire est une médiation

Rapport ministériel. Mars 2001.

47. JOUY BARBELIN, Corinne. *L'incidence de l'objet documentaire sur l'identité professionnelle : le cas des agents des grands musées nationaux chargés de la documentation scientifique des collections*. Mémoire de DESS en sciences de l'information et de la documentation, Paris, INTD, 26 octobre 2006. p. 69.

48. Déclaration des principes de la documentation muséale. *lcom.museum/cidoc*. Op. cit. p. 2

49. Code du patrimoine : article L 212-12. *Legifrance* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>

50. FABRE, Isabelle. Médiation documentaire et culturelle dans le musée. Op. cit. p.6

51. BONTEMPI, Julia. *Quelle organisation de la documentation dans un musée au défi des Nouvelles Technologies : le cas du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée*. Op. cit. p. 16

52. « Faire accéder un public à des œuvres (ou des savoirs), (...) construire une interface entre ces deux univers étrangers l'un à l'autre (celui du public et celui, disons, de l'objet culturel) dans le but précisément de permettre une appropriation du second par le premier ». DAVALLON, Jean. La médiation : la communication en procès ? *Médiation et information*, 2003, n°19, p.38. ISSN : 1252-0993. Également disponible à l'adresse : http://www.mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com_split_3.pdf

des savoirs⁵³, et à ce titre elle participe pleinement à la construction des Communs de la connaissance : « les médiations informationnelles, notamment documentaires, occupent une position clé dans la formation, la circulation et l'appropriation des savoirs »⁵⁴. De cette analyse du rôle des lieux de ressources documentaires découlent donc deux missions du professionnel de l'information-documentation, la gestion et la médiation.

Face à ces missions, les fonctions de ces professionnels sont multiples et dépendent en partie de l'identité des lieux de ressources où ils exercent. Cette identité est elle-même la conséquence de plusieurs facteurs : la diversité des documents, leur volume, l'atomisation des tâches documentaires ou au contraire leur concentration sur une seule personne. Lorsque le fonds documentaire est volumineux, il peut être réparti entre plusieurs professionnels dans des lieux différents : la littérature blanche dans la bibliothèque, la littérature grise, les documents administratifs et les archives dans le centre de documentation, les photographies à la photothèque, les données scientifiques étant gérées par le centre de documentation et/ou la conservation. Dans ce cadre, les professionnels de l'information-documentation exercent des fonctions différenciées : bibliothécaire, documentaliste, archiviste, gestionnaire de la base de données, responsable de la photothèque ou de l'audio-visuel. Cependant, cette organisation est propre à chaque établissement : parfois une seule personne assume toutes ces fonctions en un lieu unique appelé « centre de documentation, bibliothèque de recherche ou médiathèque »⁵⁵.

Gérer ces fonds documentaires nécessite donc des compétences multiples. Cependant, le personnel qui en a la charge n'est pas toujours un professionnel de l'information-documentation et ne possède donc pas toutes les connaissances et les techniques-métier. Il s'agit de savoir-faire traditionnels tels que la veille pour alimenter la documentation, le traitement documentaire, la gestion de l'espace documentaire, la conservation des

53. FABRE, Isabelle. L'espace documentaire comme lieu de médiations. *Les Cahiers d'Esquisse*, 2004, n°4, p.47-59. ISSN 2109-3733. Également disponible à l'adresse : <http://oatao.univ-toulouse.fr/9136/>. p. 3

54. REGIMBEAU, Gérard. L'image d'art entre analyse critique et analyse documentaire. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, Vol. 44, février 2007, p. 130-137, cité par Isabelle Fabre dans Médiation documentaire et culturelle dans le musée. Op. cit.

55. HOCHET, Yvan. Quel avenir pour les bibliothèques de musées ?. Mémoire pour le diplôme de conservateur de bibliothèque. Sciences de l'information et de la communication. Université de Lyon, ENSSIB. Janvier 2013. p.44.

documents. Ces savoir-faire évoluent⁵⁶ sous l'influence de l'informatisation, de l'introduction d'internet et du web. S'ajoutent à cela des compétences émergentes inhérentes à l'évolution du numérique, telles que la gestion des données. Dans la société, le rôle des professionnels de l'information-documentation s'est développé, voire transformé. Pourtant, au sein des musées, l'identité de ces professionnels semble ne pas être clairement construite, leur apport est méconnu. Julia Bontempi note que « certaines compétences des professionnels de l'information dans les musées ne sont pas exploitées : ils ont beaucoup à apporter (...) pour normaliser la description des objets »⁵⁷, pour rechercher ou structurer l'information, et l'on peut ajouter pour intégrer les possibilités du numérique. La formation des documentalistes en musée évolue vers une plus grande maîtrise des technologies, sans que cette formation ne soit encore perçue comme indispensable : Corinne Jouys Barbelin remarque que « rares encore sont ceux ayant suivi une formation diplômante en information et documentation »⁵⁸. Pourtant, la création de masters information-documentation dont un spécialisé dans le domaine des musées à l'École du Louvre, la naissance de réseaux ou d'organismes professionnels tels que le réseau MUST, Clic France ou le groupe CIDOC, montrent une volonté réelle de moderniser l'approche documentaire des objets muséaux. Le CIDOC indique en effet que « le musée devrait envisager d'élargir l'accès en fournissant des informations sur ses collections aux registres de métadonnées centralisés, tels qu'*Europeana* »⁵⁹.

Par leurs missions et leurs compétences de gestionnaires et de médiateurs, les professionnels de l'information-documentation en charge des fonds documentaires muséaux sont la cheville ouvrière de la gestion et de l'accès à ces fonds. Potentiellement, ils peuvent jouer un rôle d'expert concernant des questions émergentes. Cependant, le personnel en charge des fonds n'a pas toujours toutes les compétences pour appréhender les possibilités du numérique dans le développement de l'accès à l'information.

56. FABRE, Isabelle. Médiation documentaire et culturelle dans le musée. Op. cit.

57. BONTEMPI, Julia. *Quelle organisation de la documentation dans un musée au défi des Nouvelles Technologies : le cas du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée*. Op. cit. p18

58. JOUYS BARBELIN, Corinne. Documentalistes de musées, qui êtes-vous, in *Documentaliste-Sciences de l'Information*, février 2014, Vol. 51, n° 2, p.47

59. Déclaration des principes de la documentation muséale. *Icom.museum/cidoc*. Op. cit.

I.2.3. Hétérogénéité des règles de communication, de diffusion et de réutilisation

L'une des missions des professionnels, donner accès à la documentation et à l'information sur les collections, s'appuie sur le droit qui encadre leur reproduction, leur représentation, leur communication et leur diffusion. Leurs différentes natures de support et leurs différents statuts juridiques rendent complexe la mise en œuvre de cet accès.

Les productions de la littérature blanche, de la littérature grise dans une certaine mesure et parfois de la photographie sont considérées comme des œuvres de l'esprit. Elles sont donc protégées au titre de la propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur, selon le *Code de la Propriété Intellectuelle* et le *Code du Patrimoine*. Leur reproduction et leur représentation requièrent l'autorisation de l'auteur et sa rémunération. Ces productions sont cependant communicables voire diffusables selon certaines exceptions. La première est le fait que l'œuvre tombe dans le domaine public ou que l'auteur – le musée en l'occurrence – en opère lui-même la reproduction et la représentation. La seconde⁶⁰ est qu'il est permis à tout établissement patrimonial d'autoriser un agent à reproduire sans but lucratif un document dans le cadre d'une recherche ou pour en assurer la conservation. Un chercheur extérieur peut bénéficier de cette reproduction en la consultant uniquement dans les locaux, sur un terminal de l'établissement et dédié au public. La troisième exception⁶¹ est l'autorisation de copie privée par un chercheur extérieur, avec son propre matériel, si la copie est strictement réservée à son usage privé.

Les archives privées, dans la documentation sur les collections, ne peuvent être communiquées ou diffusées qu'en respect du contrat établi lors du don, du legs, de la cession ou du dépôt, selon le *Code du Patrimoine*.

Les documents et informations relevant du statut juridique des documents administratifs, anciennement cadré par la loi CADA de 1978, sont aujourd'hui régis par le *Code des Relations entre le Public et l'Administration*. Ses règles s'appliquent selon le fait que l'action

60. Code de la propriété intellectuelle : article L. 122-5. *Legifrance* [en ligne]. 1 juillet 2017 [Consulté le 2 juillet 2017]. Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A0D3E2C4A775187A47316BE6CC7F853C.tpdila23_v_2?cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20081211

61. Ibid.

viser la communication ou la diffusion du document ou de l'information. Par communication, la loi entend le fait de donner à une personne physiquement accès à un document ou à une information, suite à une demande explicite, ou le fait de les lui transmettre sous la forme d'une copie matérielle ou numérique, s'ils ne sont pas déjà accessibles en ligne. En effet, les documents et données administratifs sont communicables de droit à toute personne qui en fait la demande⁶². La diffusion consiste à rendre accessibles à tout le monde un document ou une information par voie numérique sans répondre à une demande particulière. De plus, le *Code des Relations entre le Public et l'Administration*, comme la *Loi pour une République numérique*, encourage, voire rend obligatoire la diffusion des données publiques. Les documents administratifs étant des archives publiques, ils sont également régis par le *Code du Patrimoine* qui réitère le principe de libre communicabilité sous la condition que « les informations publiques ne doivent pas être altérées, leur sens dénaturé, leurs sources et date de dernière mise à jour mentionnées »⁶³.

Les restrictions possibles à cette liberté reposent sur le type d'information contenu dans le document. La communication des connaissances ne doit pas être faite au détriment de la protection de l'individu. Aussi, parmi les données personnelles⁶⁴, les données mettant en cause la vie privée ne sont ni communicables, ni diffusables avant un délai de 50 ans à la date du document, ce qui concerne la correspondance, les colonnes d'inventaire sur les anciens propriétaires par exemple. Les données ne touchant pas la vie privée peuvent être communiquées, mais pas diffusées, bien que certaines données personnelles pourraient être autorisées à la diffusion en *open data* selon un décret d'application qui n'a pas encore été publié. En effet, la communication de certaines données personnelles qui relèvent de la vie professionnelle peut ne pas être préjudiciable à la personne, comme le nom d'un

62. Code des Relations entre le Public et l'Administration : article L 311-1. *Legifrance* [en ligne]. 9 octobre 2016. [Consulté le 1/05/2017]. Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=710DBC79827ACC162112E874850CA6F7.tpdila22_v_3?cidTexte=LEGITEXT000031366350&dateTexte=20170218

63. Code du patrimoine : articles L 213-1 et L213-6. *Legifrance* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>

64. « Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ». Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : article 2. *Legifrance* [en ligne]. 7 août 2004. [Consulté le 5 février 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460&idArticle=LEGIARTI000006528060&dateTexte=&categorieLien=cid>

restaurateur ou son numéro de téléphone professionnel. En l'absence de précision légale, elles sont considérées pour le moment, par prudence, comme des données touchant à la vie privées. D'autres types d'information entraînent une restriction. Si le document porte un jugement de valeur sur une personne physique, il ne peut pas être communiqué tel quel⁶⁵, tout comme les données relatives à la sécurité des personnes ou des biens publics. Le droit à l'image peut aussi constituer un frein à la communication ou à la diffusion, même si cette situation se rencontre très peu dans le cas de documents sur les collections. En outre, un délai de communication peut être applicable à une ou plusieurs parties du document. De la même façon, tout document relevant du secret industriel et commercial, comme un rapport d'analyse ou un dossier technique concernant l'objet muséal, n'est communicable que 25 ans après la date du document. Un document pouvant porter atteinte aux intérêts de l'État ne peut être communiqué avant 50 ans. Enfin, une restriction propre aux documents sur les collections concerne « les informations à diffusion restreinte [qui] peuvent inclure des détails tels que les marques distinctives ou les défauts, les expertises, les lieux de stockage et les lieux de découvertes exactes pour les spécimens d'histoire naturelle et des objets archéologiques »⁶⁶. Ces dernières informations sont soumises à un délai de 50 ans à la date du document et sont notamment présentes dans les fiches de récolement ou de prêt, les constats d'état, les rapports de restauration... Le cas le plus complexe est celui du rapport de restauration qui peut contenir plusieurs types d'information soumis à contrainte : seul le résultat de l'analyse de l'objet est communicable. La solution pour permettre l'accès à tout document complexe est d'anonymiser ou d'occulter l'information délicate, sans que l'opération ne dénature le document ou ne lui fasse perdre son sens. Nous souhaitons attirer l'attention sur une information qui soulève souvent une opposition dans le monde muséal : la communication du prix d'achat des objets. Ces acquisitions rendues possibles grâce à l'argent public, cette information relève de la loi CADA et est donc communicable de plein droit. L'argument qui lui est opposé est une potentielle conséquence sur le marché de l'art ou le risque de susciter un vol. Mais ces raisons sont considérées comme « peu solides »⁶⁷.

65. Code des Relations entre le Public et l'Administration : 311.6. *Legifrance* [en ligne]. 9 octobre 2016. [Consulté le 3 janvier 2017]. Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=C6992E763A1C50E8E415B7318B01280A.tp_dila09v_3?idArticle=LEGIARTI000033218964&cidTexte=LEGITEXT000031366350&dateTexte=20170531

66. Déclaration des principes de la documentation muséale. *Icom.museum/cidoc*. Op. cit. p.2

67. JOUYS BARBELIN, Corinne. Dossier d'œuvre et dossier de régie d'œuvre. Constitution et communicabilité. Op. cit. p.65.

Corinne Jouy Barbelin tire les conclusions de ces règles qui « exercent un lourd impact sur le travail des documentalistes »⁶⁸ puisque tout document doit être analysé avant communication. Elle insiste également sur « les difficultés d'interprétation pour les informations rencontrées dans les musées »⁶⁹.

Outre ces règles de communication et de diffusion, la loi autorise, pour les données et documents administratifs et pour les archives publiques, la libre réutilisation des informations communicables à « d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont détenues ou élaborées »⁷⁰. L'information sur les collections peut donc être exploitée. Cependant, en tant qu'établissement de recherche et service culturel, un musée a la liberté de définir ses propres conditions de réutilisation⁷¹.

En conclusion de cette approche rapide sur les publics, les professionnels des lieux de ressources documentaires et les règles juridiques cadrant l'accès à l'information, nous formulons plusieurs constats. Il semble que cet accès soit soumis à des limites organisationnelles et juridiques, et qu'il ne semble pas prioritaire. Enfin, le professionnel en charge des fonds ne maîtrise pas toujours les compétences émergentes ou bien, s'il les maîtrise, ne peut pas jouer son rôle d'expert. Dans ces conditions, construire une médiation documentaire et informationnelle renouvelée est donc complexe.

I.3. Un contexte actuel favorable au développement d'un accès numérique renouvelé à l'information sur les collections

La situation de gestion, de communication et de diffusion de l'information que nous venons de décrire est aujourd'hui confrontée au mouvement d'ouverture international concernant l'information et la connaissance. Différentes formes d'ouverture numérique sur le patrimoine

68. Ibid. p.64

69. Ibid. p.65

70. Ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques. *Legifrance* [en ligne]. 7 juin 2005. [Consulté le 20 octobre 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000629684&categorieLien=id>

71. Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 : article 11. *Legifrance* [en ligne]. 9 octobre 2016. [Consulté le 01 mai 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E7D3FC31738C1D80D2A16582ACAB85CC.tpdila08v_3?cidTexte=JORFTEXT000000339241&dateTexte=20151229 - Code des Relations entre le Public et l'Administration : article L 311-1. Op. cit.

se développent en France. Nous ébaucherons ici une synthèse de l'action des musées français dans ce contexte en mettant en regard les initiatives étrangères majeures.

I.3.1. Le mouvement des Communs de la connaissance

Le développement de l'accès à l'information trouve un terrain fécond dans le mouvement des Biens communs de la connaissance⁷², contexte international dans lequel s'inscrit désormais l'action des professionnels de l'information-documentation des musées.

Les principes fondamentaux des Communs des Savoirs sont issus du mouvement des Communs matériels théorisés par Elinor Ostrom. L'idée maîtresse est que l'information et la connaissance sont des biens universels dont l'exploitation est susceptible de servir l'humanité. Les principes que défend le mouvement sont donc le développement d'un accès libre et gratuit à l'information et à la connaissance pour les enrichir, et le développement de la liberté de réutilisation pour les exploiter. Un troisième principe s'ajoute, celui de la collaboration : chacun peut participer à l'enrichissement en même temps et dans un même objectif. Le but du mouvement des Communs est de « concevoir et organiser le savoir, l'échange, la transmission et l'enrichissement mutuel en dehors des formes rigides de la propriété. [...] [Le] concept appliqué à la gestion de l'information ouvre de nouvelles perspectives »⁷³. Le concept s'est également nourri du mouvement *Open Source* sur les logiciels libres. L'objectif, humaniste, est de veiller à l'organisation et à l'économie des ressources, et rejoint l'idée de Paul Otlet lorsqu'il créa le *Mundaneum* en 1920 pour permettre l'évolution des consciences, l'édification citoyenne, la connaissance de l'autre.

Ainsi, les principes des Communs peuvent être perçus comme des niveaux d'ouverture de l'information : tout d'abord assurer un accès libre et gratuit, ensuite permettre la réutilisation par différents degrés que sont la copie, le partage, la modification, l'exploitation commerciale, enfin donner les moyens de collaborer. Ce dernier niveau n'entrera pas dans notre champ d'étude car il regarde davantage l'enrichissement que l'accès et l'exploitation,

72. Également nommé « Communs de la connaissance », « Communs des savoirs », « Communs ».

73. LE CROSNIER, Hervé et al., Les communs de la connaissance : un autre regard sur l'information, *Documentaliste-Sciences de l'information*, mars 2011, vol. 48, p.48-59. Également disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2011-3-page-48.htm>

deux notions au cœur des missions des professionnels de l'information-documentation en musée.

La mise en œuvre de ces principes suppose les outils que sont la volonté des citoyens et des pouvoirs publics, et un moyen de réalisation qu'est le numérique.

Le numérique est apparu comme un outil puissant⁷⁴ pour développer les Communs, décroiser l'information et la connaissance, grâce à la multiplication des réseaux informatiques et au développement des technologies du web. Il permet de développer un accès et une diffusion qui changent le statut des biens informationnels : ils sont accessibles à tous et peuvent être en lien les uns avec les autres.

En France, les partisans de la liberté d'accès et de la réutilisation ont créé les conditions d'une prise de conscience par les pouvoirs publics. Grâce à l'action d'individus, d'associations, de collectifs, le mouvement des Communs touche la recherche scientifique, le lien entre le citoyen et les pouvoirs publics ainsi que le monde des bibliothèques : l'association Open Knowledge France créée en 2012, Regards Citoyens, VECAM ou encore le collectif SavoirCom1, créé aussi en 2012. Mais force est de constater que les musées sont absents des organismes qui ont contribué à développer les Communs.

I.3.2. Les voies d'ouverture de l'information et de la connaissance dans le domaine du patrimoine

Le mouvement des Communs a influencé la création de deux voies d'ouverture : le libre accès et l'*open data*.

La voie du libre accès est large. Elle concerne tous les dispositifs numériques permettant l'accès gratuit à l'information, voire sa réutilisation, suivant le cadre prévu par la loi pour l'information publique, et par le droit d'auteur et les licences issues des Communs pour l'information relevant de la propriété intellectuelle. Très souvent, l'ouverture est minimale,

74. LE CROSNIER, Hervé. *En communs : Une introduction aux communs de la connaissance*. Caen : C&F Editions, 2015. p.86. ISBN 978-2-915825-60-02

l'information a la forme d'un contenu web standard ni copiable, ni téléchargeable. Mais plusieurs mouvements tendent vers une plus grande ouverture du libre accès.

Le mouvement de l'*Open Access*, défini comme une « mise à disposition en ligne gratuite et sans restriction »⁷⁵ de l'information scientifique et technique relevant de la propriété intellectuelle, est l'une des premières formes d'ouverture du mouvement des Communs. Cette forme de libre accès est née de l'*Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert* en février 2002. Elle permet à un auteur de publier ses résultats de recherche et ses données primaires sans faire valoir ses droits patrimoniaux et en dehors des voies éditoriales habituelles, pour assurer un accès gratuit à ces recherches, voire leur réutilisation. L'objectif est de développer la recherche en accélérant l'échange d'informations fondamentales sur certains sujets sensibles comme en médecine. Le mouvement de l'*Open Access* a intégré dans son giron l'information relative au « patrimoine culturel commun de l'humanité »⁷⁶ grâce à la *Charte ECHO. La Déclaration de Berlin* sur le libre accès à la connaissance place les musées parmi les acteurs potentiels de l'*Open Access* : « les responsables politiques en charge de la science, les institutions de recherche, les agences de financement, les bibliothèques, les archives et les musées »⁷⁷. La *Charte* précise également les usages de cette information en libre accès, exploration scientifique, pédagogique et diffusion, qui correspondent aux missions muséales. Cependant, il reste que ces publications sont réalisées essentiellement dans un cadre universitaire, non par les professionnels des musées.

Dans le sillage de l'*Open Access* est né le mouvement du libre accès culturel dont le contenu consiste en « métadonnées, documents sources, représentations numériques de documents picturaux et graphiques, documents scientifiques multimédia »⁷⁸. Il s'agit bien ici aussi de ressources soumises au droit d'auteur ou tombées dans le domaine public et dont on permet la libre circulation et parfois la réutilisation, c'est-à-dire de « [...] copier, [...] utiliser, [...] distribuer, [...] transmettre [...], montrer en public, [...] réaliser et [...] diffuser des œuvres

75. Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert. *Inist* [en ligne]. 26 mars 2004. [Consulté le 2 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : <http://openaccess.inist.fr/?Initiative-de-Budapest-pour-l>

76. Charte ECHO. *Inist* [en ligne]. 27 mai 2004. [Consulté le 01 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://openaccess.inist.fr/?Charte-ECHO>

77. Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, en sciences de la vie, sciences humaines et sociales. *Inist* [en ligne]. 12 juillet 2004. [Consulté le 02 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : <http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>

78. Ibid.

dérivées »⁷⁹. Dans le domaine du libre accès, les acteurs culturels se montraient moins actifs que les acteurs de la communauté scientifique et la *Déclaration de Berlin* a reconnu la nécessité d'encourager ces « détenteurs du patrimoine culturel à soutenir le libre accès en mettant leurs ressources à disposition sur l'Internet »⁸⁰.

Le mouvement de l'ouverture des documents administratifs s'est développé en France dès 1978 et concerne l'information relevant de la gestion publique. La Commission d'Accès aux Documents Administratifs assure un accès gratuit aux documents administratifs, avec obligation pour les administrations de les communiquer et de les diffuser. Cet accès a été renforcé par le *Code des Relations entre le Public et l'Administration* en 2015 et par l'autorisation explicite de réutiliser les données administratives issues de ces documents, sans restrictions autres que celles concernant les données délicates que nous avons déjà évoquées. Or, nous l'avons vu, nombre de documents sur les collections muséales sont des documents administratifs. Les archives publiques entrent dans cette même dynamique et les établissements détenteurs ont d'ailleurs largement utilisé la voie du libre accès pour les rendre accessibles.

La seconde voie issue des Communs est l'*open data*, en prolongement du libre accès aux documents administratifs. Cette voie est largement soutenue par les pouvoirs publics, européens comme français, à travers l'ordonnance européenne de 2005 ou la *Loi pour une République Numérique* du 7 octobre 2016. L'*open data* s'applique aux données publiques⁸¹, considérées depuis la Rencontre de Sébastopol en 2007 comme un bien commun à tous les citoyens. Ces données sont issues des « documents administratifs »⁸². Leur communication, voire leur diffusion, est obligatoire⁸³, et leur réutilisation à des fins commerciales est autorisée⁸⁴ « à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas

79. Ibid.

80. Ibid.

81. Ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques. Op. cit.

82. Guide *open data* pour les communes : glossaire de la donnée publique. *Opendatafrance* [en ligne]. Juin 2016. [Consulté le 28 décembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.opendatafrance.net/wp-content/uploads/2016/06/guideOD_communes_glossaire_juin2016_Web.pdf

83. La *Loi pour une République numérique* de 2016 accentue le mouvement en rendant obligatoire l'ouverture des données pour les villes de plus de 3500 habitants.

84. « Les informations figurant dans des documents produits ou reçus par les administrations mentionnées à l'article 1er, quel que soit le support, peuvent être utilisées par toute personne qui le souhaite à d'autres fins que celles de la mission de service public pour les besoins de laquelle les documents ont été produits

dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées »⁸⁵. L'objectif avoué de l'*open data* est politique car il touche des enjeux sociétaux et économiques : libérer ces données doit permettre aux entreprises de mieux connaître leur territoire pour proposer des services adaptés, favorisant ainsi leur développement économique et celui du territoire. Le second enjeu est de rendre l'action publique transparente aux yeux des citoyens. Un troisième enjeu, moins mis en lumière, est l'espoir de mettre en réseau un maximum de données ouvertes, c'est-à-dire le web de données, exploitables grâce aux technologies du web sémantique. Dans le domaine culturel et patrimonial, les données culturelles correspondent à une définition précise. Il s'agit de données publiques qui « peuvent être qualifiées de culturelles selon la qualité et la personnalité juridique de leur producteur et non pas selon la nature du contenu informationnel »⁸⁶. Ces producteurs sont des « établissements, organismes ou services culturels » au sens de l'article 11⁸⁷ de la Loi de 1978. Le rapport *Ouverture et partage des données publiques culturelles*⁸⁸ rédigé en 2013 par Camille Domange définit la typologie de ces données culturelles. Il peut s'agir de données de fonctionnement montrant la gestion des institutions culturelles telles que des données statistiques de fréquentation des expositions. Ce peut être des métadonnées sur les objets culturels c'est-à-dire des données décrivant un objet telles que des données d'inventaire. Les données culturelles peuvent être également des fichiers informatiques appelés « données de contenu ». Pour ces derniers, Camille Domange donne des exemples précis : « des anciens cahiers d'inventaire manuscrits et imprimés numérisés, (...), des fonds photographiques d'archives », « les copies numériques disponibles des œuvres culturelles entrées dans le domaine public », des « livres, brochures et autres écrits littéraires, artistiques et scientifiques », des « œuvres consistant dans des séquences animées d'images, sonorisées ou non, dénommées ensemble œuvres audiovisuelles »⁸⁹. Ainsi, dans un fonds documentaire muséal, plusieurs types d'informations

ou reçus. » Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 : article 10. Op. cit.

85. Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 : article 12. Op. cit.

86. DOMANGE, Camille. Rapport Ouverture et partage des données publiques culturelles : pour une (r)évolution numérique dans le secteur culturel. *Ladocumentationfrançaise* [en ligne]. Décembre 201. [Consulté le 25 novembre 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000037.pdf>. p.29.

87. Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 : article 11. Op. cit.

88. DOMANGE, Camille. Rapport Ouverture et partage des données publiques culturelles : pour une (r)évolution numérique dans le secteur culturel. Op. cit. p.29.

89. DOMANGE, Camille. Rapport Ouverture et partage des données publiques culturelles : pour une (r)évolution numérique dans le secteur culturel. Op. cit. p.5.

sont susceptibles d'être des données de contenu ou des métadonnées sur les objets culturels. Un musée, comme tout service, peut libérer des données de fonctionnement, mais celles-ci n'appartiennent pas à la documentation sur les collections. Le rapport précise, en outre, les enjeux que représente l'ouverture de ces données : « ces données qui participent à l'éducation des citoyens et des plus jeunes, qui favorisent la démocratisation culturelle et la transmission des savoirs, sont de véritables biens communs et font partie du patrimoine historique et culturel de tous les citoyens »⁹⁰. Il montre aussi le retard pris par les établissements culturels dans leur ouverture, malgré la feuille de route stratégique pour l'*open data*⁹¹ du ministère de la Culture et de la Communication, et malgré la véritable attente de la part du public concernant ces données culturelles. En outre, l'objectif visé par le gouvernement est de créer un réservoir de métadonnées culturelles interconnectées qui « constitueront à terme un écosystème numérique de grande valeur culturelle »⁹². Un groupe de travail avait été mis en place en 2013, ainsi qu'une feuille de route stratégique sur les métadonnées culturelles⁹³ en janvier 2014.

Contrairement au libre accès qui repose sur une multitude de dispositifs techniques, dont le contenu n'est pas constitué que de données structurées et qui ne peut pas être exploité informatiquement, l'*open data* est un dispositif technique précis, reposant uniquement sur la donnée structurée, et qui permet son traitement automatisé pour une exploitation par des machines. Il s'agit là de données au sens informatique, c'est-à-dire « la description élémentaire de nature numérique, représentée sous forme codée, d'une réalité (chose, événement, mesure, transaction, etc.) en vue d'être collectée, enregistrée, traitée, manipulée, transformée, conservée, archivée, échangée, diffusée, communiquée »⁹⁴. L'*open data* repose sur l'exigence de sept règles : les données publiques numériques doivent être

90. Ibid. p.2.

91. Stratégie *open data*. *Cblog.culture* [en ligne]. 7 novembre 2013. [Consulté le 21 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://cblog.culture.fr/projet/2013/11/07/strategie-open-data>

92. Métadonnées culturelles et 3.0. *Cblog.culture* [en ligne]. 7 novembre 2013. [Consulté le 21 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://cblog.culture.fr/projet/2013/11/07/groupe-de-travail-metadonnees-culturelles/>

93. Feuille de route stratégique : métadonnées culturelles et transition Web 3.0. *Enssib* [en ligne]. Janvier 2014. [Consulté le 12 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64776-feuille-de-route-strategique-metadonnees-culturelles-et-transition-web-3-0.pdf>

94. Administrateur général des données. *Agd.data* [en ligne]. 2014. [Consulté le 07 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://agd.data.gouv.fr/la-fonction/>

complètes, primaires, mises à jour, accessibles, exploitables, non propriétaires et libres de droits. Il peut donc s'agir de données sous forme de chiffres, de lettres, de fichiers.

Par leurs différentes caractéristiques, ces deux voies donnent la possibilité aux musées d'ouvrir leurs fonds documentaires sur les collections. Les conditions semblent réunies pour favoriser l'accès et la réutilisation des informations.

I.3.3. Le cadre juridique : un outil indispensable à la mise en œuvre des Communs

Le mouvement des Communs s'appuie également sur l'évolution du cadre juridique qui structure l'accès à l'information et aux documents administratifs et qui assouplit la propriété intellectuelle.

L'objectif est de permettre l'accès, la copie et la réutilisation : il est donc nécessaire de permettre à l'auteur d'abandonner ses droits patrimoniaux s'il le souhaite et de garantir explicitement certains droits au ré-utilisateur. Il s'agit aussi de rendre explicite l'appartenance du document ou de la donnée au domaine public, ou son statut administratif. L'assouplissement du droit d'auteur est effectif grâce aux licences internationales de l'association *Creative Commons*⁹⁵. Ce cadre juridique est alternatif aux droits nationaux et propose des licences d'utilisation, des contrats-types modulables selon la volonté du tenant des droits patrimoniaux. La combinaison de plusieurs paramètres (By, SA, ND, NC⁹⁶) créent ainsi sept licences plus ou moins ouvertes que l'on peut regrouper en trois familles :

- la licence CC-BY-NC-ND permet uniquement le partage sans modification, CC-BY-ND le partage sans modification ni commercialisation
- les licences CC-BY-NC et CC-BY-NC-SA permettent uniquement le partage et la modification
- les licences CC-BY et CC-BY-SA sont les plus ouvertes car elles permettent le partage, la modification, l'échange, l'utilisation commerciale. La licence CC-0 n'est pas

95. <http://creativecommons.fr/>

96. « By » (*Attribution*) indique l'obligation de faire mention de la paternité de l'œuvre, « NC » (*NonCommercial*) signifie l'interdiction de de réutilisation commerciale sans accord de l'auteur, « ND » (*NoDerivs*) indique le refus de voir modifier son œuvre, « SA » (*ShareAlike*) indique que l'œuvre doit être proposée selon les mêmes conditions de licence que l'œuvre originale.

autorisée en France car elle permet de renoncer aux droits moraux, ce qui n'est légalement pas possible dans le droit français.

Concernant les œuvres tombées dans le domaine public, le droit français ne prévoit pas de licence, mais la possibilité pour le détenteur d'exprimer ce statut et l'obligation pour le ré-utilisateur de citer sa source.

La diffusion et la réutilisation des documents administratifs sont réalisées dans les mêmes conditions que les œuvres du domaine public. Par contre, l'exploitation des données administratives sous forme de bases de données est, elle, encadrée par deux types de licences. La licence ODbI ouvre un jeu de données à la réutilisation, mais ne libère pas les droits sur son contenu qui peut être des données administratives ou des données de contenu reproduisant des œuvres soumises au droit d'auteur. La Licence Ouverte (LO), créée en 2011 grâce à la mission Etalab, permet une ouverture plus grande : elle oblige à mentionner la paternité et la date de la dernière mise à jour, mais permet « de reproduire, redistribuer, modifier, exploiter à titre commercial »⁹⁷ la base de données et son contenu. Parallèlement, peuvent être utilisées les licences internationales ODC-By, PDDL qui équivaut à CC-0, seule licence *Creative Commons* compatible pour les bases de données.

Ainsi, l'accès et la réutilisation de la documentation et de l'information sur les collections peuvent trouver un cadre juridique à la fois international et national.

I.3.4. État des lieux de l'ouverture de l'information sur les collections muséales en France

Peu d'études officielles dressent le bilan de l'investissement des musées français dans cette dynamique d'ouverture informationnelle, qu'il s'agisse du libre accès ou de l'*open data*. Cependant, il serait intéressant d'en voir l'évolution depuis le rapport de Camille Domange.

Tout d'abord, les professionnels de l'information-documentation en musée se mobilisent sur ces problématiques. Plusieurs exemples en témoignent. Au niveau international, le CIDOC

97. Le fouillis des licences *open data* s'éclaircit. *Lagazettedescommunes* [en ligne]. 25 novembre 2013. [Consulté le 02 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.lagazettedescommunes.com/208893/le-fouilli-des-licences-open-data-seclaircit-fiche-pratique/>

consacre des groupes de travail à la question de l'ouverture, le collectif Open GLAM soutient la réflexion des professionnels. En France, l'AFNOR et la BnF ont invité les musées à exposer leurs expériences *open data* lors d'une journée interprofessionnelle en 2016⁹⁸, le réseau MUST travaille sur la question lors de journées interprofessionnelles en 2017⁹⁹. À l'exception du groupe CIDOC, on remarque que les musées sont toujours intégrés à une réflexion qui englobe plusieurs partenaires de la culture et du patrimoine, puisque les questions soulevées, les problématiques techniques, présentent des points communs avec celles d'autres établissements culturels. Cependant, cela empêche peut-être de développer une réflexion approfondie sur les problématiques qui leur sont propres.

Pour rendre accessibles des informations sur leurs collections, les musées ont rapidement investi la voie du libre accès à travers différents dispositifs numériques que sont les sites web, les blogs, les *newsletters*, les bases de données ... Cependant, « bien que le numérique permette d'élargir les possibilités de l'offre documentaire et son éditorialisation – exhaustivité des ressources, combinaison entre données et documents, etc., - certaines craintes dominent le versement en ligne des connaissances autrefois consignées par et pour un public professionnel »¹⁰⁰. Cela permet de comprendre que malgré la présence numérique des musées, le contenu informationnel des dispositifs choisis apporte souvent des informations minimales sur les collections. Les données d'inventaire, structurées dans des bases de données intégrées aux logiciels de gestion de collections parfois couplés à un OPAC, sont les informations les plus souvent présentes. Pourtant, elles sont partielles : tous les objets des collections n'ont pas de notice et les notices sont succinctes, réalisées dans un souci de médiation culturelle et non de médiation documentaire. Ces notices sont une « contraction documentaire, c'est-à-dire la présentation sélective des éléments nécessaires à la connaissance de l'œuvre »¹⁰¹. Françoise Simard explique la lenteur du développement des catalogues en ligne : « la navigation dans une base de données d'inventaire est aussi

98. Journée d'étude AFNOR CN46/BnF. *Bnf* [en ligne]. 13 juillet 2016. [Consulté le 26 septembre 2016]. Disponible à l'adresse :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_pro_2016/a.jp_160624_afnor.html

99. Journée professionnelle : bibliothèques numériques, patrimoine et documentation. *Reseaumust* [en ligne]. Avril 2017. [Consulté le 10 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://reseaumust.fr/journee-must-2/journee-rouen-2017/>

100. LEGRAND, Alexandra. *Des données aux documents. La diffusion en ligne de la documentation scientifique des collections muséales*. Op. cit. Page 4.

101. Ibid. p. 14.

intéressante pour le voyageur néophyte qu'une visite dans les réserves d'un musée où il n'y aurait ni signalisation, ni ordre logique, ni mise en contexte, ni même d'éclairage adéquat. Les bases de données d'inventaires sont riches en informations textuelles et iconographiques, mais elles sont muettes pour le grand public parce que ces informations ne sont pas scénarisées »¹⁰². Dix ans plus tard, Alexandra Legrand constate que l'exhaustivité documentaire est plus satisfaisante. Une mise à disposition plus complète est parfois effectuée sur des plates-formes professionnelles : les bases nationales comme *Joconde*, *Mérimée*, *Palissy*, *Menhir*, *Narcisse* ... Dans les deux cas, la réutilisation est rarement autorisée. Il en est de même pour les données de contenu qui les accompagnent. Un paradoxe mérite d'être soulevé : alors que certains sites web de musées n'autorisent pas la réutilisation de leurs images, ces mêmes images versées sur *Wikimedia Commons* le sont. C'est le cas pour *2000 ans 2000 images* de la ville de Toulouse. En dehors des images, d'autres données de contenu peuvent être diffusées par les dispositifs du libre accès : le musée Rodin rend accessibles les archives privées tombées dans le domaine public que sont la correspondance de Rodin, le musée des Augustins rend ses inventaires du XIX^{ème} siècle numérisés partageables et téléchargeables. Cependant, leur réutilisation est interdite. Le contenu numérisé peut aussi toucher la documentation sur les œuvres, mais peu de projets ont vu le jour et ils présentent tous un accès restreint et une réutilisation impossible. Le musée du Quai Branly a mis en place ce qu'il nomme le « Catalogue des archives » qui n'est accessible qu'aux professionnels internes et aux chercheurs sur place. Corinne Welger-Barboza en 2002 indiquait pourtant « l'apport potentiel d'une telle offre pour la recherche »¹⁰³ que constituerait un tel outil en libre accès. Le libre accès des informations muséales est donc varié car il concerne données sous droit d'auteur et données administratives, mais reste souvent assujéti à une réutilisation non autorisée.

L'*open data* des données sur les collections demeure peu exploité en France. Étant donné qu'il nécessite des données structurées, les premières – et les seules – données ouvertes en *open data* sont celles qui sont structurées par nature : les données d'inventaire et les données de contenu que sont les photographies des objets muséaux. Elles sont à l'origine

102.SIMARD, Françoise. Les inventaires virtuels : pourquoi et pour qui ?. *La lettre de l'OCIM*, 2001, n°78, p.16.

103.WELGER-BARBOZA, Corinne. Le musée virtuel à l'épreuve de l'enseignement et la recherche en histoire de l'art. In : *Les institutions culturelles et le numérique*. Acte de la conférence tenue à l'école du Louvre 8 au 12 septembre 2003 (Paris). [Consulté le 13 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archimuse.com/publishing/ichim03/045C.pdf>

organisées sous forme de tableaux dans des registres, puis de fichiers de logiciels tableurs, de bases de données. Cela les rend exportables facilement vers une plate-forme *open data*. La plate-forme peut être territoriale comme pour les métadonnées et données de contenu des Archives de la planète publiées sur celle du département des Hauts-de-Seine par le musée Albert Kahn, ou comme les données d'inventaire publiées par le musée des Augustins sur celle de l'agglomération toulousaine. Elle peut être nationale sur *data.gouv.fr* comme pour le musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc qui publie également sur la plate-forme locale *datarmor.cotesdarmor.fr*. Elle peut être européenne comme *Europeana*, ou internationale comme *Wikidata*. Les initiatives citées sont les seules que nous ayons rencontrées concernant des collections muséales françaises. Cependant, on observe que parmi ces expériences, les données de contenu des Archives de la planète sont proposées à la réutilisation en basse résolution, ce qui ne la rend pas satisfaisante : les utilisateurs doivent s'acquitter de frais pour obtenir les images en haute résolution. De même, les représentations numérisées d'objets dans *Europeana* font l'objet de licences différenciées en fonction des institutions qui les ont versées. *Europeana* permet en effet les licences CC-BY, Public Domain Mark, CC-0, CC-BY-NC, CC-BY-NC-SA, CC-BY-NC-ND, voir le copyright. À l'inverse, certains musées publient sur *Wikimedia Commons* ou sur les plates-formes locales des photographies sur lesquelles ils ont abandonné tout droit patrimonial en utilisant les licences *Creative Commons*.

Ne pouvant utiliser d'études officielles sur l'utilisation de l'*open data* par les musées en France, et afin d'apporter un éclairage scientifique à nos constatations, nous nous appuyons sur l'analyse de Beat Estermann¹⁰⁴ concernant des initiatives de musées en Pologne, Finlande, Pays-Bas et Suisse. Le libre accès et l'*open data* y sont considérés comme des pratiques innovantes, que l'auteur intègre dans une réflexion plus large sur le processus global d'appropriation des potentialités d'internet et du web au service des musées. B. Estermann observe que le libre accès est antérieur à l'*open data* et que, par rapport aux bibliothèques et aux archives, les musées « sont en avance en matière de numérisation et de licences ouvertes pour les contenus »¹⁰⁵, mais distancés lorsqu'il s'agit d'*open data*. B.

104. ESTERMANN, Beat. Open data et crowdsourcing : un état des lieux du point de vue des musées. *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques* [en ligne]. 1 novembre 2015. N° 162, pp. 41-46. [Consulté le 25 juin 2017]. DOI 10.4000/ocim.1597. Disponible à l'adresse : <https://ocim.revues.org/1597>

105. Ibid.

Estermann constate que les grands musées s'engagent davantage dans la voie de l'*open data* que les petits établissements, et que parmi eux, ce sont paradoxalement les établissements recevant le moins de financements publics qui ouvrent le plus leurs données. L'étude fait le point sur les réticences des musées : la majorité ne souhaite pas ouvrir les données pour un autre usage que la formation, la recherche ou les projets d'utilité publique, et l'autorisation de modification est rarement envisagée. L'étude conclut qu'une contradiction existe entre les principes de l'*open data* et la réalité des pratiques que les musées veulent autoriser. Ils craignent la violation du droit d'auteur, ce qui démontre une méfiance envers l'utilisateur. En ce qui concerne l'*open content* en particulier, les musées évoquent comme freins le temps et les coûts de la numérisation et de la description des contenus, ainsi que des difficultés techniques et le manque de compétences dans le domaine. Parallèlement, la presse montre que, face aux réserves révélées par l'étude, la quantité et la qualité des données ouvertes par certaines institutions étonnent. Les images d'objets constituent la plus grande partie de ces données. Ainsi, le J. Paul Getty Museum, qui a intégré le mouvement *Open GLAM*, a ouvert en 2013 près de 100 000 reproductions d'œuvres soit du domaine public, soit dont il détient les droits. Le Rijksmuseum organise lui-même la réutilisation des 125 000 images d'œuvres libérées sur son site *Rijksstudio*. Plus récemment, le Metropolitan Museum de New-York a ouvert en février 2017 375 000 images d'œuvres sous licence CC-0¹⁰⁶. Des données de contenu correspondant à des productions scientifiques sous droit d'auteur sont également ouvertes, rejoignant le mouvement de l'*Open Access*, ce qui est rare en France : le musée Guggenheim propose depuis 2012 en accès gratuit, et depuis mai 2017 en téléchargement gratuit, une grande quantité de catalogues d'exposition ou de monographies concernant ses collections et dont le musée possède les droits¹⁰⁷, comme le Getty¹⁰⁸ et le Metropolitan Museum. Une dernière initiative est intéressante : il s'agit de la diffusion de la documentation scientifique sur certains objets muséaux dans les projets *Raphaël Research*

106. Le MET diffuse en accès libre 375 000 reproductions des œuvres de sa collection tombées dans le domaine public. *Club-innovation-culture* [en ligne]. 7 février 2017. [Consulté le 12 février 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.club-innovation-culture.fr/met-acces-libre-375-000-oeuvres-collection-domaine-public/>

107. Le Musée Guggenheim de New-York permet de télécharger gratuitement plus de 200 catalogues et ouvrages sur sa collection et ses expositions. *Club-innovation-culture* [en ligne]. 02 mai 2017. [Consulté le 10 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.club-innovation-culture.fr/guggenheim-ny-telecharger-gratuitement-205-catalogues-livres/>

108. Open Content dans les musées : un retour d'expérience du Getty Museum. *Scinfolex* [en ligne]. 19 août 2016. [Consulté le 12 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <https://scinfolex.com/2016/08/19/open-content-dans-les-musees-un-retour-dexperience-du-getty-museum/>

Resource de la National Gallery, *Cranach Digital Archive* et *Rembrandt Database*. Pour la première fois, des documents administratifs relatifs aux objets muséaux font l'objet d'une diffusion, sans toutefois aller jusqu'à la réutilisation commerciale des informations. De plus, le projet sur Raphaël met en exergue un point encore flou du droit français concernant les données personnelles et évoqué précédemment : en effet, parmi les informations disponibles sont présentes des données personnelles professionnelles.

L'état des lieux a mis en avant que les conditions semblent réunies pour ouvrir l'information sur les collections muséales, malgré certaines complexités. Cette ouverture est considérée comme une opportunité, voire comme un devoir. Cependant, l'impulsion donnée par le Ministère de la Culture à partir de 2013 peine à se concrétiser. Le développement de cette ouverture est donc balbutiante, inégale selon les musées. Ce que l'on peut retenir des expériences d'ouverture récentes est que l'on observe une tendance à convertir les outils professionnels en outils de ressources accessibles, et parfois exploitables par le grand public. De plus, si le principe d'accès gratuit fait consensus et conduit à des dispositifs de libre accès, ce n'est pas le cas pour le partage, la réutilisation et l'usage commercial de données et de contenus : les initiatives en *open data* restent isolées.

II - Professionnels de l'information-documentation et ouverture de l'information sur les collections muséales : objectifs de l'enquête et méthodologie

Par le biais d'une enquête auprès de professionnels de l'information-documentation en musée, nous tenterons de mesurer si, dans la pratique, l'ouverture de l'information et des connaissances sur les collections muséales est possible, souhaitable, et si ces professionnels prennent part à sa mise en œuvre.

II.1. Le cadre de l'enquête

II.1.1. Objectifs et hypothèses

Par les fonctions qu'ils occupent au sein des musées, les professionnels de l'information-documentation nous semblent être en première ligne de cette évolution informationnelle. Cependant, nous n'avons pas connaissance d'études qui analysent le positionnement de ces professionnels sur cette question. Cet axe nous semble pourtant un angle intéressant pour comprendre l'évolution de l'ouverture des données muséales. Nous avons donc souhaité réaliser une enquête dont l'objectif est de comprendre le positionnement de ces professionnels par rapport au mouvement d'ouverture des connaissances sur les collections, sur ses enjeux et sur leur rôle dans sa mise en œuvre. Sur cet objectif central ont été construites trois hypothèses que notre expérimentation confirmera ou infirmera.

Nous pensons tout d'abord que les professionnels de l'information-documentation, par leur formation et leurs missions, sont potentiellement ouverts à ce mouvement, qu'ils comprennent les enjeux du libre accès et de la libre réutilisation ainsi que les moyens de les mettre en œuvre. La seconde hypothèse découle des contraintes inhérentes au stage de Master et que nous évoquerons ultérieurement : nous pensons que, dans le contexte d'une impulsion politique locale forte pour le développement de l'*open data* et du libre accès sur un territoire donné, les professionnels qui travaillent sur ce territoire sont nombreux à s'impliquer dans cette dynamique. Enfin, il nous semble que les professionnels pourraient voir dans ce mouvement une opportunité pour valoriser leur profession et consolider leur identité encore mal comprise en musée.

II.1.2. Définition du public-cible et choix du dispositif

Le public-cible de notre enquête est constitué des professionnels de l'information-documentation qui gèrent l'information et la documentation sur des collections muséales permanentes. Ces professionnels peuvent occuper des fonctions différentes, puisque la gestion des fonds documentaires recouvre des réalités professionnelles multiples comme nous l'avons montré dans la première partie. Nous excluons donc les professionnels de la conservation ou de la régie amenés à gérer les fonds documentaires car nous estimons que leur approche de la gestion informationnelle n'est pas le cœur de leur métier.

Cerner le positionnement de professionnels nécessite une approche plus qualitative que quantitative et des modalités propices à l'expression des opinions, des réflexions personnelles. Le dispositif du questionnaire ne nous a pas semblé judicieux car des réponses courtes sont peu favorables au développement de la pensée. Une observation aurait nécessité une durée d'expérimentation trop longue et n'aurait apporté qu'une analyse de surface. Nous avons donc privilégié le dispositif de l'entretien semi-directif, d'une durée d'environ 45 minutes. Outre les avantages précédents, il permet une mise en confiance de l'interrogé grâce à un échange dialogué : le temps long de l'entretien peut permettre à l'interrogé de développer progressivement un discours moins institutionnel.

L'entretien est guidé par une grille de thèmes à aborder sans questions trop précises susceptibles de bloquer l'interrogé dans ses associations d'idées. Nos interventions devaient constituer des amorces à partir desquelles l'interrogé pouvait s'exprimer. Nous avons essayé d'anticiper le cas où plusieurs professionnels de l'information-documentation exerceraient au sein d'un même musée. Il nous a semblé préférable d'éviter un entretien groupé qui pourrait limiter la liberté d'expression de chacun. De plus, nous n'avons pas pour objectif d'analyser la confrontation de points de vue et nous pensons que la différence de passation entre les individus isolés et les groupes fausserait l'enquête. Les entretiens devaient donc être individuels. Enfin, le dispositif de l'entretien a été rendu possible par la souplesse qui nous était accordée dans nos horaires de stage.

Des contraintes dues à notre stage ont affiné notre définition du public-cible ainsi que nos hypothèses d'étude. En effet, notre stage s'est déroulé à Toulouse de mi-avril à fin juillet, mais l'enquête n'a pu être menée que durant le mois de juin. En raison du délai court et de la difficulté à nous déplacer hors de l'agglomération toulousaine, il était nécessaire que les professionnels interrogés exercent sur ce territoire. L'étude ne pouvait donc porter que sur un ensemble restreint de professionnels, dans un contexte local. Toulouse Métropole est riche d'établissements muséaux : la contrainte du stage n'était donc pas un handicap pour constituer un échantillon. Cette contrainte était en réalité une opportunité car elle a permis de définir un périmètre d'investigation intéressant : la seconde hypothèse que nous avons déjà présentée en est issue. Elle centre notre enquête sur une problématique de politique territoriale qui apporte une lumière particulière aux discours des professionnels interrogés.

II.2. Une enquête centrée sur Toulouse, l'« Open Métropole »¹⁰⁹

Certaines de ses caractéristiques permettent de comprendre l'intérêt que Toulouse a constitué pour notre enquête.

II.2.1. Démographie et budget

Toulouse est une ville à la démographie dense. Elle est la 4^e ville de France avec 466 297 habitants¹¹⁰ selon l'Insee en 2014, et une hausse démographique depuis 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2015, elle est à la tête de Toulouse Métropole qui rassemble 37 communes et 746 919 habitants. Cependant, les musées du territoire dépendent uniquement de la ville de Toulouse, à l'exception du Muséum rattaché à Toulouse Métropole. Il s'agit donc d'une ville dont les moyens d'action se développent, avec un budget d'environ 766 000 000 d'euros.

II.2.2. Les pouvoirs publics engagés dans le numérique et l'ouverture

Toulouse a fait le choix de l'innovation numérique. Elle se veut engagée dans cette dynamique et en fait la promotion¹¹¹. La ville a ainsi reçu le label Métropoles *French Tech* en

109. *Smart city 2015-2020*. Toulouse Open métropole !. *Toulouse-metropole* [en ligne]. 2015. [Consulté le 9 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.toulouse-metropole.fr/projets/smart-city>

110. Toulouse en chiffres. *Toulouse-metropole* [en ligne]. 2017. [Consulté le 9 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.toulouse.fr/web/la-mairie/decouvrir-la-ville/toulouse-en-chiffres>

111. Toulouse ville numérique. *Toulouse-metropole* [en ligne]. 2017. [Consulté le 25 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.toulouse.fr/web/la-mairie/toulouse-ville-numerique>

2014, confirmé en 2016, qui reconnaît le dynamisme de l'écosystème toulousain dans l'éclosion et la croissance de *start-up*. Elle fait donc partie des treize métropoles françaises portant le savoir-faire de l'entrepreneuriat numérique au niveau international. Elle a également, en 2016, intégré cinq réseaux thématiques pour développer une cohérence dans l'évolution des *start-up*¹¹². En 2015 et 2016, la ville a accueilli la Conférence *EmTech* en partenariat avec le MIT, un événement international centré sur les technologies d'avenir. Elle accueille également le *Fablab festival* depuis deux ans.

Dans la foulée de la création de la mission Etalab en 2011, Toulouse Métropole décide de libérer ses données et fait partie des communes pilotes. Le portail *Toulouse Métropole Data*¹¹³ a ouvert le 22 octobre 2011 et applique la licence ODbI. Depuis 2013, la ville devient le siège de l'association *Open data France*, dont le président Bertrand Serp est vice-président de Toulouse Métropole. En décembre 2015, la ville accélère le virage de l'*open data* en adoptant le schéma directeur *Smart city 2015-2020*, prévoyant un investissement public d'environ 500 000 000 d'euros. Quinze projets ont été lancés¹¹⁴, touchant des domaines très variés de la vie quotidienne et liant acteurs publics et acteurs privés, dans le but d'utiliser l'*open data* comme moyen de co-construire la ville. Toulouse s'empare pleinement des objectifs de l'*open data* : elle ne suit pas simplement les directives gouvernementales en ouvrant ses données, elle les fait siennes en créant à son tour un écosystème capable d'exploiter cette manne dans un cadre économique et citoyen.

Afin de mesurer l'ouverture impulsée par cette politique proactive, nous avons réalisé une analyse rapide de la plate-forme *open data* de la métropole. A la date de clôture de notre enquête, le 25 juin 2017, *Toulouse Métropole Data* présentait 269 jeux de données libérés. Sur ce nombre, 153 jeux concernent la ville de Toulouse ou sont déposés par elle, le reste concerne Toulouse Métropole. A elle seule, Toulouse représente près de 58 % des jeux, ce

112. Le réseau #HealthTech (#BioTech #MedTech #e-santé : santé, médecine, biotechnologie, silver economy), le réseau #IoT #Manufacturing (internet des objets, objets connectés, impression 3 D, drones), le réseau #EdTech #Entertainment (éducation, formation, divertissement), le réseau #CleanTech #Mobility (environnement, développement durable, énergie) et le réseau #Retail (commerce, distribution, e-commerce). French Tech : plus de 40 entreprises toulousaines dans les réseaux « thématiques ». *Toulouse.latribune* [en ligne]. 26 juillet 2016. [Consulté le 25 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://toulouse.latribune.fr/innovation/french-tech/2016-07-26/french-tech-plus-de-40-entreprises-toulousaines-dans-les-reseaux-thematiques.html>

113. *Open data* Toulouse Métropole. *Data.toulouse-metropole* [en ligne]. [Consulté le 11 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <https://data.toulouse-metropole.fr/pages/accueil/>

114. Chantiers et démonstrateurs. *Toulouse-metropole* [en ligne]. [Consulté le 12 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.toulouse-metropole.fr/smart-city/chantiers-et-demonstrateurs>

qui conforte sa suprématie comme chef de file du mouvement. Seuls six jeux comportent des données de contenu, c'est-à-dire des plans de la ville ou des images d'œuvres d'art. Les données de fonctionnement et les métadonnées forment la majorité des données disponibles.

Pour parvenir à ce déploiement, la mairie de Toulouse a créé un service consacré à l'*open data*. La responsable de cette unité est juriste et nous a apporté certaines informations. Ce service comporte deux membres, elle-même et un second poste plus technique aux compétences issues d'une formation bibliothéconomique et numérique. Cette seconde personne accompagne l'entrée des services municipaux dans l'*open data*. Cependant, si la municipalité apporte ce support technique aux services, le service *open data* est petit et ne permet pas de mettre en place une médiation à la donnée auprès des professionnels. Pour autant, le nombre de jeux de données augmente. L'un des services les plus pourvoyeurs en données est les archives municipales, notamment parce que la personne en charge est convaincue de l'utilité de l'*open data*. Les autres données présentes sont les données des élections, les données financières, les données de fonctionnement des bibliothèques et les données géographiques. Celles-ci sont particulièrement demandées par les entreprises qui les utilisent pour leur activité, pour le découpage de secteurs commerciaux, ou en guise de jeux pour tester des outils prototypes. Concernant les données culturelles, notamment celles des musées, leur réutilisation reste encore à créer et pourrait donner lieu à des idées intéressantes. Sous un autre angle, la présence de ces données montre l'attractivité culturelle du territoire.

II.2.3. L'ouverture dans le secteur culturel

Toulouse intègre le domaine de la culture dans sa dynamique d'ouverture : vingt-huit jeux du portail *open data* entrent dans la catégorie Culture, et onze dans la catégorie Patrimoine, quelques-uns sont comptabilisés dans les deux catégories. Sur ce nombre, douze concernent les bibliothèques alors que deux jeux ont été construits par les musées. L'un compile des données de fonctionnement renseignant la localisation et des informations pratiques sur les musées de Toulouse. Ce jeu donne lieu à deux réutilisations, le moteur *Crotos*¹¹⁵ et DOT,

115.DESHAYES, Benoît. *Crotos* [en ligne]. 26 juin 2017. [Consulté le 29 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://zone47.com/crotos/>.

Découverte Optimisée de Toulouse, qui ne fonctionne plus. Le second jeu rassemble les données d'inventaire du musée D, des données sur les collections. Mais si nous avons observé six jeux comprenant des données de contenu sur le portail, un seul appartient aux catégories Culture et Patrimoine. Il s'agit du jeu sur l'inventaire du musée D qui présente des images d'œuvres.

La ville de Toulouse s'est engagée dans l'*open data* institutionnel, mais son intérêt pour l'ouverture dépasse ce cadre. Dès 2008, la bibliothèque municipale libère sur *Flickr* des données de contenu issues du fonds Trutat. En 2009, la mairie signe une convention avec *Wikimedia France*¹¹⁶, avant la mise en œuvre de l'*open data*. Le but était de valoriser les ressources patrimoniales. Le bénéfice en termes de notoriété et d'image est réel, mais le projet sert la mise à disposition de connaissances en favorisant les partenariats entre les institutions et *Wikimedia*¹¹⁷ : le musée H avec notamment le projet *Phoebus*, la bibliothèque municipale, les archives municipales, le musée D et le musée A. Le projet permet la création d'articles, mais également le versement d'images sur *Wikimedia Commons*. Malgré le non-renouvellement de la convention après 2015, certaines institutions poursuivent le versement. Le musée H a ainsi versé 4 941 images et créé plusieurs articles, notamment sur son fonds photographique. La bibliothèque municipale de Toulouse¹¹⁸ a versé 2 318 images. Les données relèvent soit du domaine public, soit sont soumises à licence, en général CC-BY-SA ou CC-BY. Dans une moindre mesure, le musée D et le musée G¹¹⁹ versent également sur *Wikimedia Commons* et ponctuellement sur *Wikidata*. Suivant le même principe d'ouverture, en 2017, le musée G a versé une dizaine d'images 3D sur *Sketchfab* en CC-BY-SA. Les institutions construisent le libre accès à leur documentation sur les collections en permettant son exploitation dans le cadre d'ateliers *Wikipédia*. Cette continuité dans l'ouverture révèle donc un engagement propre à certaines institutions, et peut-être à certains professionnels de l'information-documentation, hors du cadre politique de la collectivité territoriale.

116.Projet:Toulouse. *Wikimedia* [en ligne]. 17 juillet 2015. [Consulté le 31 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Toulouse>

117.Projet:Ville de Toulouse. *Wikimedia* [en ligne]. 29 mars 2017. [Consulté le 31 mai 2017]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Ville_de_Toulouse

118.Commons:Bibliothèque de Toulouse. *Wikimedia* [en ligne]. 1 avril 2016. [Consulté le 31 mai 2017]. Disponible à l'adresse : https://commons.wikimedia.org/wiki/Commons:Biblioth%C3%A8que_de_Toulouse/fr

119.Le moteur de recherche Croto permet de mesurer le nombre de données versées : au 27 mai 2017, 209 images versées concernent des objets du musée G, 689 images concernent le musée D. DESHAYES, Benoît. *Croto* [en ligne]. Op. cit.

Le dernier né de l'innovation toulousaine est le site cartographique *Urban-Hist*, qui sera officiellement achevé en septembre 2017. Il permet, à partir d'un smartphone ou d'une tablette, d'avoir accès à des informations sur le patrimoine mobilier et immobilier de la ville. Il présente des données telles que des plans, des photographies, des fiches descriptives, des vidéos. Ces données sont issues de l'Inventaire Général, des archives municipales, des musées G et A. Pourtant, contrairement à la politique d'ouverture des données, la municipalité place ces données sous droit d'auteur.

Nous avons analysé également le libre accès culturel des treize établissements toulousains qui conservent des collections permanentes. Seuls huit d'entre eux possèdent un site web, ainsi que le musée départemental : le musée départemental de la Résistance et de la Déportation, les Abattoirs, le couvent des Jacobins, le muséum d'histoire naturelle, le musée Paul Dupuy, le musée Georges-Labit, le musée des Augustins, le musée Saint-Raymond, la fondation Bemberg, le musée du Vieux-Toulouse. Sur ces sites, seuls cinq offrent un catalogue des collections, dont deux sont récents et encore peu développés. Le musée des Augustins présente en libre accès les anciens registres d'inventaire. Le libre accès des musées toulousains donne accès gratuitement à des données, mais sous un format et dans des conditions légales qui limitent l'ouverture. Il s'agit de fichiers au format pdf, de fiches descriptives, de dossiers documentaires, de monographies consultables par *Calameo.com*. Parfois même, le téléchargement n'est techniquement pas possible. De la même manière, les données versées sur *Rosalis*, la bibliothèque numérique de Toulouse, proviennent de la bibliothèque municipale et des musées : elles sont sous une licence qui limite leur réutilisation (CC BY NC SA), elles sont rarement signalées comme faisant partie du domaine public. Cependant, une délibération¹²⁰ a eu lieu le 23 juin 2017 pour harmoniser les licences d'utilisation des données en libre accès et en *open data* dans la sphère culturelle toulousaine.

La situation de l'ouverture dans la ville de Toulouse est donc contrastée. D'une part, les pouvoirs publics mobilisent fortement les acteurs publics et privés pour alimenter le portail *Toulouse Métropole Data* et pour l'exploiter, intègrent des réseaux, mettent en œuvre une ambition d'accès libre au patrimoine. D'autre part, les musées libèrent peu de données en

120. Annexe 1

ouverture complète sur les plates-formes et portails locaux. Ce contexte particulier est donc intéressant pour étudier le positionnement des professionnels de l'information-documentation en musée.

II.3. Méthodologie : définition du protocole d'enquête

II.3.1. Les caractéristiques de l'échantillon

Notre public-cible est constitué des professionnels de l'information-documentation de musées à collections permanentes. Les caractéristiques de cette population-mère sont multiples étant donné la diversité de leurs fonctions et des types de musées. Ainsi, un professionnel peut avoir un statut de titulaire ou de vacataire, être chef de service ou encadré par un chef de service, être en charge de la bibliothèque, de la documentation, de la photothèque. Il peut avoir suivi des études en bibliothéconomie et documentation ou/et dans un autre domaine. Il appartient à l'amplitude d'âge habituelle de la population active : de la sortie des études à la veille de la retraite. Le statut de son musée d'exercice peut être national, territorial, privé, posséder l'appellation Musée de France ou non. De plus, les musées peuvent avoir des spécialités différentes et être de tailles différentes.

Nous avons constaté que ces caractéristiques étaient difficilement applicables pour constituer l'échantillon. D'une part, l'échantillon a une étendue géographique limitée. D'autre part, nous ne disposons pas d'études ou de statistiques détaillant à quelle proportion chaque caractéristique est représentée dans la population-mère : il n'est pas possible de construire un échantillon représentatif. Enfin, le thème de notre enquête ne nécessite pas une représentativité absolue, puisque le but est d'observer comment se positionnent les professionnels sur le terrain face aux problématiques du libre accès et de l'*open data*, dans un contexte où les pouvoirs publics locaux ont façonné le paysage muséal et les dynamiques actuelles d'ouverture. Notre enquête est ainsi dépendante de la couverture muséale décidée par les dirigeants passés et actuels de Toulouse, et de leur politique en ressources humaines. Les critères de sélection seront donc seulement issus des caractéristiques du public-cible et non de celles de la population-mère : être un professionnel de l'information-documentation, exercer dans un musée à collections permanentes, exercer sur le territoire de Toulouse. Les caractéristiques de la population-mère seront considérées comme des variables d'analyse

des discours recueillis. Elles pourront être connues en amont de l'entretien, mais d'autres ne seront révélées que grâce à l'échange avec le professionnel.

Caractéristiques	Variables d'analyse du discours
Statut de titulaire ou de vacataire	Un titulaire présent depuis un certain temps aura une connaissance plus approfondie de son fonds et des moyens de valorisation par le libre accès ou l' <i>open data</i> . Un vacataire est souvent peu expérimenté, ce qui est peu propice à un positionnement mûri sur ces questions. Mais il aura peut-être l'avantage d'être issu d'études récentes et donc au courant des mouvements actuels.
Chef de service ou subordonné	Le chef de service est celui qui prend les décisions. On peut penser qu'il maîtrise davantage les enjeux stratégiques qu'un subordonné. Mais un subordonné peut être expert sur certaines questions.
Amplitude d'âge : de la sortie des études à la veille de la retraite	L'amplitude d'âge révèle une expérience plus ou moins longue de l'information-documentation. Elle sous-entend aussi des formations initiales différentes. Il est intéressant de voir comment les uns et les autres se positionnent avec leurs différents atouts.
Fonds documentaire et banque d'informations en responsabilité : la bibliothèque, la documentation, les deux	En raison des questions abordées, il semble complexe, voire artificiel, de séparer les trois formes de responsabilité en amont de l'entretien car les fonctions peuvent se révéler identiques sous des intitulés différents. Cependant, il conviendra de tenir compte des spécialités : le professionnel gérant la base de données des collections sera peut-être plus à l'aise sur certaines questions que celui qui gère les dossiers d'œuvres.
Statut du musée : national, territorial, privé	Il n'y a pas de musée national à Toulouse, les structures envisagées seront donc des musées territoriaux et des musées privés.
Appellation « Musée de France » ou non	L'étude porte sur des problématiques susceptibles de toucher tous les types de musées. Nous ne souhaitons donc pas écarter arbitrairement les musées n'ayant pas reçu cette appellation.
Spécialité disciplinaire du musée	La problématique d'enquête est susceptible de toucher tous les types de musées. La spécialité du musée ne sera pas un critère éliminatoire puisque nous souhaitons que soit représenté le large éventail de spécialités que compte Toulouse.
Taille du musée	L'engagement du professionnel ne dépend pas de la taille de la structure. Mais les moyens pour mettre en œuvre ses idées dépendent des moyens (financiers, matériels, humains) accordés par la tutelle, souvent proportionnels à la taille de l'établissement. Cependant, il est difficile d'estimer la taille d'un musée car nous ne disposons pas des informations nécessaires (nombre de personnel global, nombre d'objets conservés, budget ...).

II.3.2. La construction de l'échantillon

Notre but était de pouvoir réaliser une petite dizaine d'entretiens pour mettre en lumière une variété suffisante de positionnements de la part des professionnels.

Pour contacter les professionnels, nous avons recensé les musées toulousains à partir de sources complémentaires pour croiser les informations et palier les possibles absences de mise à jour. Le répertoire institutionnel des musées français *Muséofile*¹²¹ permet de rechercher les musées par commune. Nous avons donc croisé ces informations avec celles du site de l'association des conservateurs des musées de l'ancienne région Midi-Pyrénées¹²² qui présente la liste locale des musées. Nous avons ensuite complété en utilisant le site *Chemins de mémoire* qui recense les musées sur le devoir de mémoire non référencés dans les deux sources précédentes. La rubrique « Toulouse Culture » du site de la mairie de la ville a permis de révéler d'autres musées moins en vue ou inaugurés récemment comme le musée C. Ces recherches ont abouti à une liste de quinze musées. Nous avons affiné ce résultat en retirant deux musées car ils ne possèdent pas de collections permanentes : le Château d'eau et le musée du Compagnonnage. L'échantillon comportait donc treize musées.

L'un des critères de sélection, à savoir la présence d'un professionnel de l'information-documentation dans les murs des musées, a été parfois difficile à mesurer car la présence d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation n'est pas toujours mentionnée. La recherche sur ce dernier point a donc été réalisée en contactant directement les musées pour lesquels il subsistait des doutes.

Nous avons également rassemblé des informations pour cerner les variables d'analyse du discours des futurs interrogés. A partir de la liste des Musées de France du Ministère de la Culture¹²³, nous avons comptabilisé trois musées non Musées de France. L'ensemble des

121. Muséofile : répertoire des musées français. *Culture.gouv* [en ligne]. [Consulté le 21 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/museo/museo-musees.htm>

122. Musées de Midi-Pyrénées. *Musees-midi-pyrenees* [en ligne]. [Consulté le 21 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.musees-midi-pyrenees.fr/>

123. Liste des Musées de France. *Culturecommunication.gouv* [en ligne]. [Consulté le 21 avril 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwisjt2uy8jVAhWKBcAKHdbTC3IQFgjLATAA&url=http%3A%2F%2Fwww.culturecommunication.gouv.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F18455%2F158580%2Fversion%2F6%2Ffile%2Fliste_MF.pdf&usg=AFQjCNGH-

treize musées comporte sept spécialités : archéologie, ethnologie/étude des civilisations, sciences de la nature, histoire, sciences et techniques, art (graphique, contemporain, antique, beaux-arts), technique et industrie. Nous avons également pointé deux musées privés, une fondation et un musée associatif. Concernant le rattachement des musées, nous savions que l'un d'eux était rattaché à Toulouse Métropole, et qu'un second était un syndicat mixte. Un autre est départemental, les autres musées sont municipaux. Grâce aux professionnels rencontrés lors de notre stage, le statut des professionnels de certains musées nous était aussi connu, ainsi que leur positionnement hiérarchique. Cela nous a permis d'écarter de l'échantillon deux musées : la documentation de l'un des musées est gérée par une unique employée bénévole présente deux jours par semaine, la documentation du second musée écarté est gérée par une documentaliste remplaçante arrivée récemment, dont l'essentiel de la carrière s'est déroulée en bibliothèque publique et l'inventaire de ses collections commence seulement à être informatisé. Le nombre final de musées à contacter tombait donc à onze.

Dans certains musées, il semblait judicieux d'interroger deux professionnels ayant en charge deux formes différentes de documentation ou d'information. Cela portait le nombre de professionnels potentiels à treize.

Parallèlement à ces entretiens, nous souhaitons mettre en place un entretien exploratoire avec la responsable du service *open data* à la mairie de Toulouse afin de disposer d'informations fiables et qui dépassent la communication qui en est faite sur le web.

II.4. La construction de la grille d'entretien

Le dispositif d'enquête que nous avons déterminé est un entretien semi-directif afin de guider les personnes interrogées sans les contraindre. L'objectif est de les orienter vers les thèmes sur lesquels nous voulons recueillir leur positionnement, tout en leur assurant une liberté d'expression et de raisonnement.

Nous avons structuré la grille¹²⁴ autour d'une étape de pré-entretien et de trois moments thématiques. L'étape de pré-entretien aborde les caractéristiques de l'interrogé et de la structure pour préciser les variables d'analyse de son discours. Le premier moment mesure la connaissance, l'intérêt et l'opinion du professionnel sur les problématiques générales du libre accès, de l'*open data* et de l'ouverture des données. Le deuxième moment examine sa connaissance et son opinion sur les stratégies d'ouverture de la métropole ainsi que son implication en termes d'actions menées. Enfin, le troisième moment est centré sur l'impact de l'ouverture des données sur ses pratiques, ses missions, son rôle dans sa structure. Ces trois moments constituent une échelle de positionnement des professionnels : chaque moment est indépendant de celui qui le suit, mais est conditionné par le moment qui précède. Les moments pouvaient donc difficilement être intervertis lors de l'entretien.

Nous avons ensuite structuré chaque moment autour de questions axiales. Chacune d'elles pouvait être enrichie par nos relances, selon le discours de l'interrogé. Certaines questions axiales et certaines relances amenaient tantôt à exposer des connaissances, des processus, tantôt à exprimer une opinion. Le but était de ne pas multiplier les questions pour guider l'interrogé en le laissant libre. A l'intérieur de chaque moment, les questions et relances pouvaient suivre un ordre adapté au cheminement de l'interrogé.

Nous avons essayé d'adopter une posture neutre et favorisant la mise en confiance. Avant l'entretien, nous avons demandé l'autorisation d'enregistrer l'entretien pour nous permettre d'être attentif au propos de la personne et faciliter le traitement ultérieur. Nous avons demandé également l'autorisation de transcrire tout ou partie de l'entretien pour les besoins du mémoire, et si une anonymisation était souhaitée. Nous avons précisé le cadre dans lequel cette enquête était menée et exploitée. En outre, pour éviter que les professionnels aient le sentiment que nous attendions un certain type de réponse, nous avons précisé que notre enquête nous amenait à rencontrer plusieurs professionnels et que notre objectif était de mesurer la diversité des situations. Nous avons conscience qu'il serait parfois nécessaire d'adapter nos questions, nos relances et notre vocabulaire en fonction de l'interrogé. Enfin, nos questions et relances devaient être ouvertes pour ne pas limiter les réponses.

124. Annexe 6

Nous aurions souhaité réaliser un entretien-test pour éprouver cette grille d'entretien. Cependant, il nous semblait délicat, en considérant le nombre des professionnels qui nous avaient répondu, de demander à l'un d'eux de participer à un entretien-test sans que celui-ci soit finalement retenu pour l'enquête. Nous avons donc choisi de ne pas en réaliser, mais d'apporter des modifications suite aux deux premiers entretiens.

II.5. Analyse générale du corpus

Avant l'analyse détaillée du corpus, nous avons mesuré sa valeur en nous appuyant sur sa description, sur l'analyse des conditions et des modalités de passation, et sur une première analyse globale.

L'anonymisation ayant été souhaitée, nous avons attribué une lettre à chaque musée (de A à H), et la même lettre au professionnel qui y exerce, en ajoutant une numérotation pour distinguer deux professionnels du même musée (les deux professionnels du musée H sont désignés par H1 et H2). Nous avons choisi de ne retranscrire des entretiens que les passages utiles à notre étude.

II.5.1. Établissement du corpus à partir des entretiens recueillis

Sur les treize professionnels contactés, dix ont répondu favorablement. Ce chiffre élevé de réponses positives peut être expliqué par une forte culture de l'ouverture professionnelle, et par le fait que notre tutrice appartienne à ce cercle professionnel restreint. Sur ces dix professionnels, deux ont précisé qu'ils n'étaient pas versés dans les domaines abordés par l'enquête mais que le sujet les intéressait. Mon objectif n'était pas d'interroger uniquement des professionnels fortement engagés dans le mouvement de l'ouverture, je les ai donc conservés dans l'échantillon. Ces dix professionnels exercent dans huit musées, sur les onze que nous avons ciblés. Le professionnel que nous avons contacté pour un entretien exploratoire sur le service *open data* de Toulouse a également répondu positivement.

Cependant, sur ces entretiens, certains nous semblent moins exploitables que d'autres. Nous avons déterminé leur pertinence en nous appuyant sur certaines variables d'analyse des

discours¹²⁵ et sur les critères d'acceptabilité, de signifiante, et d'exploitabilité. Tout d'abord, l'intégration d'un musée dépendant d'une autre tutelle que la métropole toulousaine nous semblait judicieuse en début d'enquête, mais en réalité cela brise la cohérence de l'angle d'approche car le contexte du musée n'est pas le même. Aussi avons-nous écarté de l'analyse le musée E sous tutelle départementale. De plus, les entretiens présentent une variété de profils professionnels qui nous a engagée à éclaircir notre définition d'un professionnel de l'information-documentation pour ne retenir que ceux formant un ensemble cohérent. Un professionnel de ce champ est-il considéré comme tel en raison de l'intitulé de son poste, du domaine de ses études, de ses missions, du fonds documentaire dont il a la charge, de tout cela à la fois ? Nous avons considéré qu'un seul critère ne permettait pas de mesurer l'ancrage du professionnel dans ce champ. Le tableau synthétique des professionnels interrogés¹²⁶ présente en rouge les critères qui, isolément, excluraient certains professionnels de ce champ disciplinaire : l'absence de toute formation dans ce champ (C et H1), l'intitulé du poste qui ne suppose pas *a priori* de proximité avec l'information et les connaissances sur les collections (D1), un profil de missions dont une partie (H1, D1, B, A) ou la majorité (E, C) relève d'autres métiers, un fonds documentaire ou informationnel susceptible d'une ouverture trop réduite et qui ne permet pas au professionnel d'être confronté aux problématiques autour des questions abordées (E). Il ressort que les professionnels C, H1, D1 et E ont un profil moins en cohérence avec les autres. En outre, certains entretiens ne sont pas homogènes par rapport aux autres car ils n'apportent pas suffisamment d'éléments pour pouvoir extraire une ligne de positionnement ou des éléments de comparaison avec les autres entretiens. La raison en est parfois le manque d'expérience (D2) ou la présence d'un fonds documentaire et informationnel trop peu développé (E). Au contraire, H1 et D1 ont produit des entretiens suffisamment riches.

Pour toutes ces raisons, les entretiens des professionnels C, D2 et E ne sont pas intégrés au corpus final étudié. Nous les avons considérés comme des entretiens exploratoires dont le contenu enrichit ponctuellement l'analyse du corpus final. Celle-ci portera donc sur un corpus de sept entretiens, tous issus de Musées de France : nous n'avons pas pu conserver l'hétérogénéité de statuts que nous espérions.

125. Annexe 4

126. Annexe 4

II.5.2. Retour sur l'expérimentation

La mise en œuvre de l'expérimentation a respecté les délais que nous avons fixés : quinze jours pour contacter les professionnels et fixer un rendez-vous, des entretiens positionnés sur trois semaines (du 1^{er} juin au 23 juin) avec une dernière semaine de marge jusqu'au 29 juin au cas où un professionnel aurait un empêchement, ce qui fut le cas.

La grille d'entretien était définie pour un échange de 45 minutes environ. Les entretiens ont duré en réalité entre 45 minutes et 1h15, car certains professionnels enclins au partage de pratique ont prolongé l'échange par une conversation qui apportaient des éléments de contexte, ou qui approfondissait d'autres problématiques. Plusieurs professionnels ont proposé de compléter l'entretien par quelques documents. Les entretiens se sont tenus soit dans des espaces isolés, soit dans des espaces de travail communs. Quasiment tous les entretiens ont subi des interruptions, sans que cela ne perturbe le fil de l'échange.

Les deux premiers entretiens (A et H1) ont mis en lumière des défauts dans la grille d'entretien. Le premier biais était que nous avons construit la grille en pensant que les professionnels avaient tous une bonne connaissance de l'ouverture des données. La formulation de certaines questions axiales ne permettait pas de les poser aux professionnels peu versés dans le domaine. L'entretien risquait de s'enliser et nous avons craint de mettre mal à l'aise le professionnel. La première question axiale, qui nous semblait conduire les professionnels vers les problématiques générales du libre accès et de l'ouverture des données, a amené des réponses sur les actions du musée et pas sur leur positionnement personnel. De plus, la formulation d'une autre question ne permettait pas clairement d'engager les interrogés à évoquer la politique d'ouverture de leur tutelle. Nous en avons conclu que nous avions voulu trop ouvrir notre grille, par peur d'être directive, et que faute d'expérience nous avons eu quelques difficultés à gérer la grande liberté laissée à l'interrogé. Pendant ces deux entretiens, nous avons compensé en réaménageant sur le vif questionnement précis et questionnement ouvert. L'aboutissement était convenable, même si le résultat présente quelques lacunes.

Nous avons donc apporté des aménagements pour les entretiens suivants. Nous avons essayé de mieux tourner les questions axiales en alternant formulation très ouverte et formulation plus précise, puis nous avons mieux ciblé les points de relance possibles, pour les intégrer ou pas à l'entretien en fonction de la complétude des propos de l'interrogé. Nous avons d'abord décidé de rappeler clairement le thème de notre recherche non au début de l'entretien mais après l'étape de pré-entretien, pour que l'interrogé ait en tête le sujet de l'étude lors du premier moment. Cela permettait que les deux questions ouvertes visant à mesurer leur connaissance et leur opinion sur le libre accès et l'*open data* amènent des réponses larges, pas ciblées sur les expériences du musée. Les deux questions axiales « Pour vous, qu'est-ce que le libre accès » et « Que pouvez-vous me dire sur l'*open data* » ont ainsi remplacé « comment définiriez-vous le libre accès, l'*open data* ? » qui présentait aussi l'inconvénient d'apparenter l'entretien à une évaluation. Souvent, nous relançons par une question sur les exemples connus, les problématiques. Le professionnel, ainsi raccroché à un élément plus concret, développait davantage sa pensée. La question axiale concernant la formation et l'information sur ces problématiques a rencontré un écho plus facilement, car elle est liée à des pratiques professionnelles déjà existantes. Pour clore le premier moment, si le professionnel n'était pas allé jusqu'à donner son opinion sur le libre accès et l'*open data*, nous l'engagions à le faire. Lors du deuxième moment, les deux questions axiales autour de la stratégie de la tutelle sur le libre accès et l'*open data* ont été parfois complétées par des relances très précises. Cependant, les questions sur le rôle du professionnel dans cette stratégie et le regard qu'il porte sur ce pan de son activité ne semblaient pas toujours utiles au vu des réponses données. Afin d'aider les idées à surgir, nous avons parfois invité le professionnel à se projeter dans l'irréel : « idéalement, concernant ces modes d'accès à la connaissance, que souhaiteriez-vous ? ». Enfin, lors du troisième moment, nous n'avons abordé l'impact de leur participation à de tels projets qu'en fonction des réponses précédentes.

Malgré ces aménagements, notre questionnement comporte certaines limites. Nos questions et nos relances ne sont pas toujours formulées de la même façon, en raison de la modalité utilisée, l'entretien semi-directif, qui invite à la conversation et qui assouplit le caractère formel des questions. Les formulations se sont adaptées en fonction des réponses des interrogés. Cependant, il est possible que ces adaptations aient pu fermer certaines

questions. D'autres questions ont été mal posées comme dans l'entretien de H2 où la formulation « Est-ce que vous avez la possibilité de vous former ? » ne liait pas explicitement la question au libre accès et à l'ouverture des données et a conduit le professionnel à répondre de façon générale. Certaines relances impromptues posées à un ou deux professionnels n'ont pas été posées à d'autres alors que cela aurait été pertinent, telles que « Quelle est votre opinion sur les degrés d'ouverture dans l'*open data* ? ». Malgré ces limites, le contenu des entretiens reste pertinent pour notre analyse.

II.5.3. Première analyse globale : tendances générales

Il ressort de ces entretiens que l'expertise des professionnels interrogés concernant l'ouverture est inégale : certains sont déjà expérimentés quand d'autres s'intéressent à la question sans avoir encore mis en œuvre de projets. Leurs approches présentent donc des degrés différents qui correspondent à autant de phases d'appropriation de cette innovation qu'est l'ouverture de l'information par le libre accès ou l'*open data*. Cependant, quelle que soit leur familiarité avec ce domaine, tous en ont une opinion plutôt favorable même s'ils ont conscience des difficultés à surmonter dans son appropriation et dans sa mise en œuvre.

En conclusion, nous espérons que l'enquête mette en lumière les différences de positionnement entre professionnels et donne des pistes de réflexion sur l'appropriation et la mise en œuvre de l'ouverture de l'information, à partir de l'exemple du contexte local particulier qu'est la métropole toulousaine. Les résultats explorent l'éventail de la mise à disposition de l'information, de l'accès simple à l'ouverture complète des données, avec une volonté d'analyser plus particulièrement l'ouverture puisqu'elle constitue une innovation et qu'elle peut être exploitée aussi bien en libre accès qu'en *open data*.

III - Résultats de l'enquête : une appropriation et une mise en œuvre contrastées de l'ouverture de l'information sur les collections

Le corpus établi présente sept positionnements de professionnels sur l'ouverture des données. Des convergences et des divergences ressortent, révélant des approches différentes. Les résultats des entretiens ont été exploités sous la forme d'un tableau pour dégager la tendance générale de chaque professionnel, et une analyse comparative des thèmes entre les différents entretiens. Nous privilégierons d'abord l'approche thématique que nous avons structurée en nous appuyant sur le modèle de diffusion des innovations éprouvé par Everett M. Rogers et détaillé dans un article que nous avons déjà exploité¹²⁷. Ce modèle analyse les étapes d'appropriation des pratiques nouvelles : prendre connaissance, prendre position, manifester son intérêt ou non, s'informer davantage, mesurer les effets concrets, se confronter à l'innovation par des essais, décider de l'adopter ou non. Nous aborderons donc la connaissance des professionnels, leur intérêt, leur opinion, leur positionnement dans la stratégie *open data* de la tutelle, et l'impact de l'ouverture des données. Enfin, l'analyse de l'étape de pré-entretien permettra de dégager des profils parmi les professionnels sollicités.

III.1. Connaissance et intérêt pour l'ouverture des données : des approches contrastées

Le premier moment de l'entretien mesure l'approche des professionnels sur l'ouverture des données en général, car il s'agit d'un préalable à leur participation ou non à la stratégie d'ouverture de la tutelle, et aux répercussions éventuelles sur leur métier. Cette approche repose sur deux axes : leur connaissance de ce qu'est l'ouverture, et leur intérêt.

127. ESTERMANN, Beat. Open data et crowdsourcing : un état des lieux du point de vue des musées. Op. cit.

III.1.1. Quelle connaissance de l'ouverture des données ?

L'analyse est organisée autour de trois éléments : la définition, donnée par les professionnels, du libre accès et de l'*open data*, les exemples sur lesquels ils s'appuient et la manière dont ils positionnent l'ouverture des données dans le libre accès et l'*open data*. Les professionnels étaient libres de porter à notre attention ce qui leur semblait important sans donner de définitions exhaustives.

Les professionnels aboutissent généralement à une définition complète du libre accès, la connaissance de cette voie d'accès à l'information est partagée par tous. Quatre professionnels ont apporté au moins quatre éléments de définition. Deux professionnels en ont apporté plus de six. Plusieurs notions sont relativement communes. Cinq mêmes notions ont été exprimées par trois professionnels, ce qui montre leur caractère prégnant : la consultation, la gratuité, l'usage du web, les données, la culture. Des termes employés comme synonymes à ceux-ci sont parfois utilisés : « voir » et « lire » pour « consulter », « librement » pour « gratuitement », « internet » pour « web ». Certains mots apportent des précisions : les « données » sont comprises comme du « contenu » et de l'« information » exploitables humainement, les expressions « collections muséales » et « tout ce savoir qui peut être collecté dans un service de documentation » indiquent que le libre accès est un moyen privilégié des musées pour valoriser leurs collections et les informations qui s'y rattachent : « cela [...] favorise l'accès à la connaissance » (F). La voie du libre accès semble liée à la notion de service public. Deux professionnels considèrent en effet qu'il est du devoir des institutions de rendre accessibles les collections publiques et les informations qui les accompagnent. Des notions ont été évoquées individuellement, apportant des nuances intéressantes. Le professionnel B voit dans le libre accès une vitrine de la structure, organisée par une sélection des données. Nous pensons que cela suppose une réflexion en amont sur l'identité du musée à construire à travers les données diffusées. Le professionnel estime que cette diffusion doit être réalisée en lien avec le service de médiation. Le libre accès a également été rapproché de la médiation dans le sens où il prolonge, complète, ou remplace l'accès à la culture pour palier l'éloignement, le handicap ou l'inaccessibilité physique. De plus, l'idée d'un échange participatif intègre le libre accès aux Communs des Savoirs. Tous les professionnels n'ont pas la même idée du type de données accessibles dans le libre accès : ont été mentionnées les données administratives, les ressources produites par le musée, les

archives, l'*open data*, les données sous droit d'auteur ou du domaine public. L'élargissement du libre accès à une réelle ouverture des données a été longuement détaillé par le professionnel H2, en précisant que les données pouvaient « [être] réutilis[ées] sous certaines conditions, de la plus contraignante à la moins contraignante » et en expliquant les licences *Creative Commons*. Ces types de données et ces formes d'ouverture trouvent plutôt leur support dans des bases de données mentionnées deux fois avec en exemple la base *Joconde*¹²⁸. D'autres formes ont été mentionnées : les « plates-formes », les « sites », et « *Wikimedia* ». Le libre accès semble plutôt défini comme un accès aux données plutôt que comme une ouverture des données. Pour la majorité, les données disponibles sont des données de contenu et des informations sur les collections. Cela correspond à l'usage qui est fait du libre accès par les institutions culturelles et les collectivités.

L'*open data* a été plus difficile à définir par les professionnels. Trois d'entre eux ont apporté au moins quatre éléments de définition. Mais deux n'ont pas défini explicitement l'*open data* : il s'agit des deux premiers entretiens dont la grille comportait des défauts. Deux notions ont été exprimées par au moins trois professionnels : l'accès et la réutilisation qui permettent un développement par une tierce personne, notions souvent couplées avec l'idée de facilité. Pour les professionnels interrogés, l'*open data* semble privilégier les données administratives, même si D1 avait déjà raccroché les données administratives au libre accès. Nous en déduisons que D1 a exprimé une idée très large de l'ouverture des données, effectivement potentiellement présente à la fois dans le libre accès et l'*open data*. Nous avons remarqué une difficulté à nommer les types de données présents dans l'*open data*. Le libre accès et l'*open data* semblent différenciés non en fonction des données mais du nombre des données et de l'objectif visé pour l'*open data*, plus lié au développement économique et citoyen que le libre accès, centré, lui, sur l'accès à la connaissance. Le professionnel F insiste deux fois sur la notion de volume des données, qu'il perçoit comme beaucoup plus important dans l'*open data* que dans le libre accès. Il lie l'*open data* à un changement de fonctionnement dans la gestion de l'information, à quelque chose de nouveau et de pas encore bien cerné : « Je ne connais pas assez pour me prononcer. J'aurai un jugement qui sera subjectif et pas très éclairé ». D'autres notions complémentaires

128.Joconde, portail des collections des Musées de France : catalogue. *Culture.gouv* [en ligne]. [Consulté le 12 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm#>

ponctuelles, que les professionnels ont davantage abordées lorsqu'ils exprimaient leur opinion, distinguent l'*open data* du libre accès : il s'agit de « données brutes », « téléchargeables », utilisables sous certaines conditions, pour lesquelles il n'y a pas d'effort d'accompagnement par l'ergonomie de la plate-forme. Il semble que la diffusion des connaissances auprès d'un public à la fois large et expert soit l'apanage du libre accès et que l'*open data* soit réservé à la pratique de la réutilisation de données massives par un public spécialisé. Les professionnels ont parfois spontanément illustré leur propos d'exemples : ont été mentionnés l'*open data* sur les collections du musée Albert Kahn, celui sur la plate-forme *Data.Toulouse-Métropole*. L'*open data* est compris comme différent du libre accès, mais en aboutissant plus ou moins à une opposition entre libre accès et réutilisation des données : « les données ouvertes permettent la réutilisation, c'est une différence majeure » (G). Les données ouvertes sont uniquement associées à l'*open data* : G considère que le libre accès et l'*open data* sont la même chose mais que la réutilisation est une « dimension supplémentaire » de l'*open data* par rapport au libre accès.

Nous n'avons pas explicitement posé de question sur ce que les professionnels percevaient de l'ouverture des données : cela aurait été instructif, car la question aurait pu amener les professionnels à éclaircir certains aspects du libre accès et de l'*open data*. Cependant, nous pouvons tirer certains éléments des entretiens. Le type de données le plus évoqué est la photographie, une donnée de contenu. Seuls trois professionnels, D1, G et H2 identifient les spécificités des données de chaque voie, c'est-à-dire données relevant de la propriété intellectuelle pour le libre accès, des données administratives publiques pour l'*open data*, des données du domaine public pour les deux. Cette identification des données montre que ces trois professionnels comprennent que l'ouverture des données concerne à la fois le libre accès et l'*open data*. Deux professionnels, G et H2 ont évoqué les licences *Creative Commons*. H2 les définit : « Cela va de pouvoir juste utiliser une donnée, jusqu'à réutiliser une donnée en la commercialisant, la modifier, comme recadrer une photo ». La notion d'*open data* semble difficile à définir en dehors de tout contexte et reste incomplète. Nous constatons que seuls trois professionnels maîtrisent certains éléments concernant l'ouverture des données.

Nous pensons que cette difficulté de définition tient au caractère nouveau de l'*open data* et peut-être au questionnement de début d'entretien qui demandait aux professionnels de se positionner hors contexte. Une autre raison à ce problème de définition est l'usage sémantique des termes qui entourent les problématiques explorées. En effet, comme le professionnel D1, il nous semble que G nomme « *open data* » tout ce qui relève de l'ouverture des données, y compris lorsque celle-ci intervient dans le cadre du libre accès. Cette association « *open data* » et « ouverture des données » transparaît chez ces deux professionnels aux connaissances déjà bien affirmées sur ces questions. Il est vrai qu'« *open data* » et « ouverture des données » ont littéralement le même sens. Cependant, « *open data* » est davantage consacré au modèle d'ouverture des données publiques issu du monde anglo-saxon, et « ouverture des données » désigne une possibilité technique et juridique commune au libre accès et à l'*open data*.

III.1.2. Un intérêt pour l'ouverture des données présent mais peu alimenté

La connaissance que les professionnels ont de l'ouverture des données est issue des informations qu'ils reçoivent ou qu'ils vont chercher. Une posture plus ou moins active dans la recherche d'information peut montrer le degré d'intérêt que le professionnel porte à l'ouverture des données et aux formes que sont le libre accès et l'*open data*.

Nous avons défini trois sources d'information possibles : les outils informationnels papier ou numériques tels que des revues professionnelles, des blogs, des sites, mais aussi les réseaux professionnels et enfin la formation. Le rapport à chaque source est mesurable sur une échelle d'intérêt : tout d'abord la connaissance de la source d'information, ensuite l'exploitation minimale de cette source c'est-à-dire le parcours des supports informationnels, une veille sommaire ou une présence dans les réseaux et aux formations, enfin l'exploitation active de cette source c'est-à-dire une veille active et structurée, le partage d'information, la participation active à un réseau professionnel, une action de formateur.

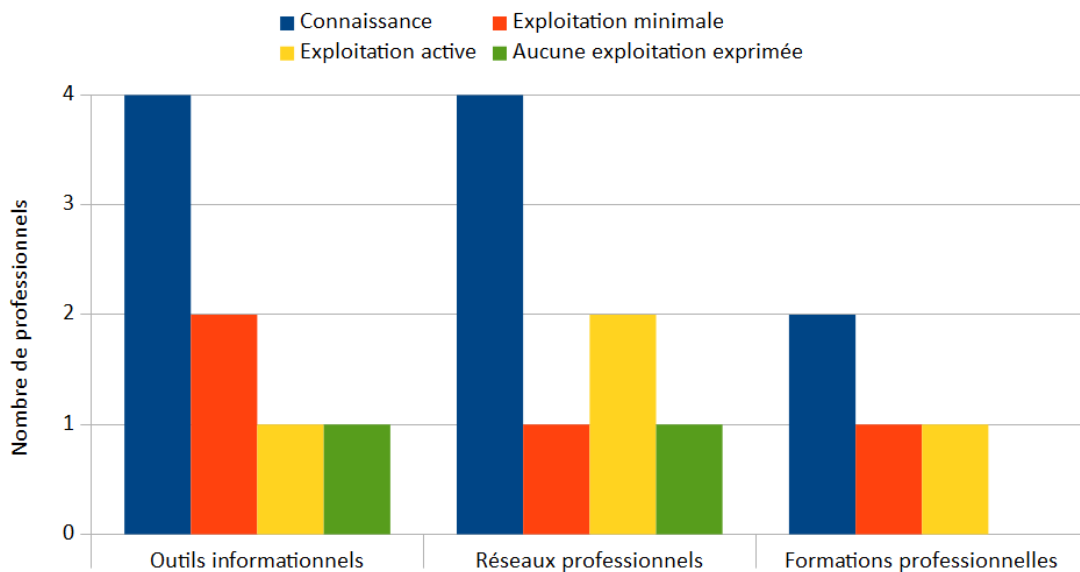


Illustration 1: Mesure de l'intérêt des professionnels pour l'ouverture des données

Sur les sept entretiens, quatre seulement mentionnent explicitement une connaissance d'outils informationnels et de réseaux professionnels susceptibles d'aider les professionnels, deux seulement connaissent des formations sur la question de l'ouverture. H1 explique sa méconnaissance de ces trois sources d'information : le possible « manque de curiosité », le manque de temps, les « habitudes de boulot, une fois que tu as identifié les sites où tu peux aller chercher ton info, tu entres dans une certaine routine. C'est peut-être mes habitudes de travail qui font que je ne cherche pas non plus, je ne suis pas amenée à aller sur ce périmètre ». Nous observons une différence entre le nombre de professionnels qui connaissent des sources d'information et le nombre des professionnels qui les exploitent : sur les quatre professionnels qui ont cette connaissance, trois seulement exploitent les outils informationnels et les réseaux professionnels. Les deux professionnels qui connaissent des formations les exploitent à différents degrés, ils sont donc peu nombreux. Un professionnel se détache comme ayant une exploitation maximale des trois sources d'information.

Outre l'approche chiffrée, le discours des professionnels permet de mesurer les formes connues ou utilisées pour chaque source d'information, et l'usage qu'ils en ont. Concernant les outils informationnels, les trois professionnels qui les exploitent privilégient internet. L'usage de cette veille va d'une « veille pas très structurée » (B), qui consiste à « [aller] sur les sites et [à balayer] de temps en temps les articles » (B), à une veille structurée sur des réseaux sociaux et autour de sites et blogs spécifiques. Les outils parcourus sont la presse

professionnelle comme *Archimag*¹²⁹, des sites professionnels comme le *Bulletin des bibliothèques de France*¹³⁰ de l'Enssib, des comptes-rendus de colloques, *Twitter* qui permet de suivre des organismes ou des référents au niveau national, tels qu'Antoine Courtin ou Lionel Maurel. *Twitter* permet également de partager l'information, usage dans lequel s'inscrit G. Une autre forme de source est le service *open data* de Toulouse-Métropole, mentionné par G. Cependant, G regrette que l'information sur l'ouverture des données ne fasse pas l'objet d'une réflexion structurée de la part de l'institution : « on pourrait être plus efficace sur ces questions-là si les [professionnels] étaient mieux informés, si on montrait tous les avantages aussi de la chose ». L'analyse des réseaux connus et/ou utilisés par les professionnels révèle plusieurs nuances. Ainsi, le réseau utilisé par A pour s'informer repose en réalité sur la fréquentation du professionnel G et d'un groupe de professionnels dont les relations de cordialité ou d'amitié créent des conditions favorables à la réception des connaissances de G. Dans ce réseau local informel, ce professionnel semble exercer un rôle central, de catalyseur, auprès de certains collègues sur la commune de Toulouse : « La personne qui m'y a initiée, c'est G, c'est elle qui s'est lancée la première là-dedans » (A). Cela s'explique par son rapport actif aux sources d'information, puisqu'il a constitué une veille structurée, qu'il relaie l'information *via* les réseaux sociaux, qu'il fait partie de réseaux professionnels activement puisqu'il devrait intervenir lors d'une journée d'études du réseau MUST – comme ce fut le cas en juin pour le professionnel H2. De plus, G se forme aux problématiques de l'ouverture des données et s'apprête à collaborer avec un collègue de l'INHA à la mise en œuvre d'un atelier *Wikipédia*, une forme d'ouverture de la documentation sur les collections. Plusieurs professionnels regrettent l'absence de réseaux accessibles autour de l'information muséale, car au-delà des problématiques sur l'ouverture des données, les professionnels sont « assez isolés dans [leurs] structures au final, surtout dans certains musées qui sont tellement petits qu'[ils] n'[ont] pas de collègues qui font le même métier qu'[eux] dans le même bâtiment » (B). F explique : « on est dispersé, c'est difficile d'être au courant des choses ». B précise les apports potentiels d'un tel réseau, apports que l'on peut appliquer à la thématique de l'ouverture : « avoir des pratiques communes, pour gagner en cohérence globale, [...] être plus solides quand on fait des propositions, pour faire des choses intéressantes qui dépassent nos structures respectives ».

129. *Archimag* [en ligne]. [Consulté le 18 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archimag.com/>

130. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. [Consulté le 18 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/>

Or, ce professionnel considère également que la structuration d'un réseau ne devrait pas dépendre de l'initiative des professionnels, qui manquent de temps, mais d'une impulsion institutionnelle, voire ministérielle selon G, ce qui suppose également qu'une telle pratique soit reconnue et intégrée aux missions. Les réseaux nationaux mentionnés sont MUST, l'ADBS, l'ABF, la communauté *Wikimedia*, SavoirsCom1. F trouve que les réseaux ont un véritable rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'ouverture des données, donnant pour exemple l'association Videomuséum qu'il estime pouvoir être moteur pour promouvoir l'ouverture auprès des musées d'art moderne et contemporain, puisque cette association gère les bases de données. Le désir de connaissance se double, chez certains professionnels, d'une volonté de recul critique. Ainsi, G souhaite avoir un engagement prudent concernant l'ouverture des données afin de garantir la neutralité de ses relations avec l'institution dont il fait partie, éviter d'entrer dans une forme de militantisme qui risque de le placer dans une situation délicate vis-à-vis des objectifs actuels de l'institution.

Le rapport à la formation par les professionnels est également à nuancer. A dit par exemple ne pas connaître de formations sur l'ouverture, mais il a tout de même acquis « un savoir très empirique » (A) de façon informelle en participant à quelques projets auprès de G. B considère que des formations en informatique seraient utiles, comme une sorte de préalable à la compréhension de l'ouverture des données. Il souligne également, avec le professionnel F, la difficulté d'envisager de telles formations puisqu'« on ne va pas nous proposer une formation à une mission qui n'est pas dans nos fiches de poste ». Cette assertion souligne que l'ouverture des données n'est pas inscrite dans les missions actuelles, l'institution n'offre pas la latitude nécessaire pour dégager du temps à y consacrer. Pourtant, plusieurs sources de formations sont identifiées par d'autres professionnels : le Serda, ADBS, le CNFPT. F explique connaître ces formations, mais ne pas les demander pour la même raison que B. Cependant, F participe à des formations sur le droit d'auteur, les images, ce que nous considérons comme des formations, non techniques, mais juridiques, liées à l'ouverture des données. Il semble également que le CNFPT apporte des formations en informatique ou sur le web sans vraiment aborder l'ouverture des données. Le mouvement de l'ouverture des données est encore récent, ce qui explique le peu de formations. Le seul professionnel véritablement formé à l'ouverture des données est G, en utilisant le réseau *Wikimedia*. Il s'agit donc d'une autoformation en dehors des circuits institutionnels.

III.2. Un positionnement plutôt favorable teinté de réserves

Que leur connaissance de l'ouverture des données soit naissante ou affirmée, que leur intérêt se manifeste par une posture de réception ou d'action, la majorité des professionnels interrogés est favorable à ce mouvement, tout en ayant conscience de certaines limites ou difficultés.

III.2.1. Des professionnels favorables à l'ouverture

L'idée de rendre des données réutilisables est soutenue par tous les professionnels, à l'exception de F qui explique sa difficulté à se positionner par un manque de connaissance des problématiques. Ils l'expriment souvent de façon claire par l'emploi d'un vocabulaire laudatif : « j'ai toujours été partisane de l'*open data* avant que ça s'appelle comme ça » (A), « philosophiquement, ça me plaît et je suivrai le mouvement » (A), « je suis pour » (H1), « l'*open data* m'intéresse, la philosophie » (B), « je trouve ça fantastique » (H1). Par deux fois l'idée de philosophie est évoquée. L'ouverture des données est donc perçue comme un mouvement profond, qui a presque une portée éthique, et non comme une simple procédure technique, ce qui intègre l'ouverture dans la démarche des Communs. Deux professionnels pensent même que la mise en œuvre de l'ouverture des données se réalisera malgré les difficultés rencontrées aujourd'hui, présentant donc le mouvement comme une nouvelle manière inéluctable de concevoir la circulation de l'information, dont la mise en œuvre est ralentie par des difficultés mais qui ne peut être stoppée : « le jour où ça va basculer, parce que ça va forcément basculer » (A), « je pense qu'il y a un moment où on n'aura pas trop le choix » (G).

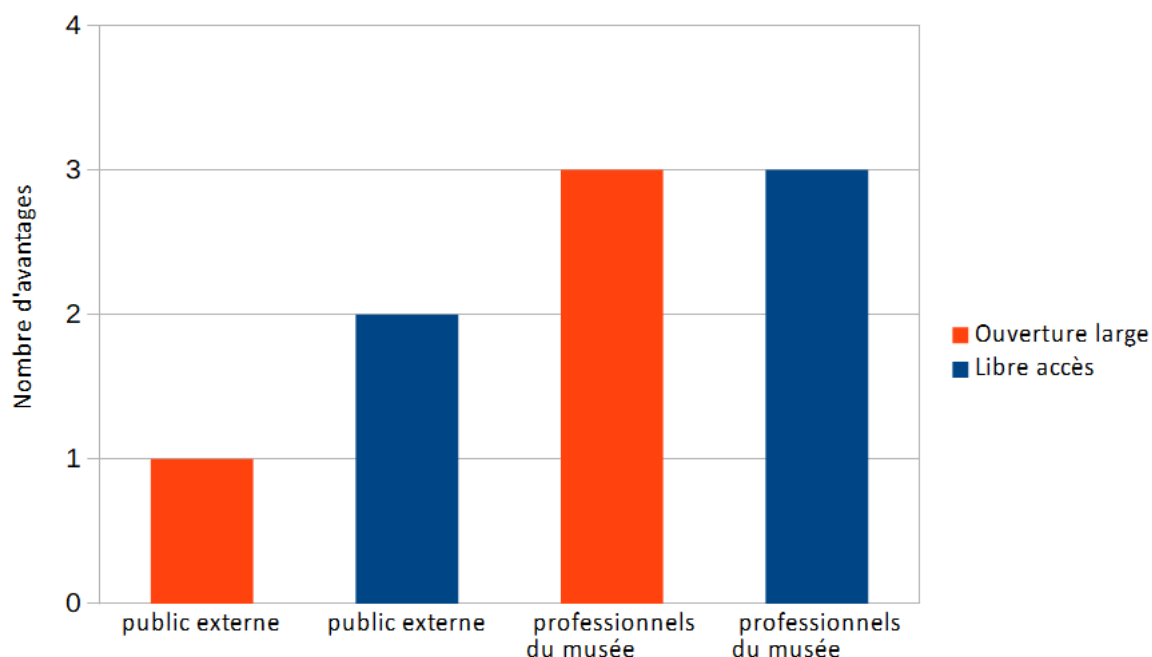


Illustration 2: Mesure du nombre d'avantages pour l'ouverture des données

Concernant l'ouverture de l'information sur les collections, les professionnels ont avancé plusieurs avantages potentiels pouvant intéresser le public externe au musée et les professionnels internes au musée. Le nombre et la nature des avantages diffèrent selon qu'ils concernent le libre accès compris comme un accès simple à l'information, ou bien qu'ils concernent l'ouverture la plus large permettant la commercialisation. Ces avantages constituent autant d'arguments en faveur de l'ouverture. Le nombre d'avantages que les professionnels internes des musées retireraient du libre accès et de l'ouverture semblerait plus important que pour le public extérieur au musée, comme si la possibilité d'ouverture était vue comme un outil professionnel. Il semble difficile pour les professionnels de se projeter dans l'utilisation des données par le public extérieur. Ces constats sont à mesurer avec prudence, d'une part en raison du faible nombre de professionnels interrogés, d'autre part parce qu'il s'agit essentiellement d'une projection de leur part. Les propos-mêmes des professionnels interrogés expliquent certains constats.

G indique ainsi que la simple consultation, c'est-à-dire le libre accès, a en soi une pertinence et une valeur réelles qu'il ne faut pas déprécier à l'aune de l'*open data* : « c'est déjà un travail énorme de publier, et c'est forcément des moyens qui ont été mobilisés au niveau de l'institution, c'est forcément une volonté ». La consultation facilite la recherche de

l'utilisateur sur le contenu des collections d'un musée sans se déplacer, sans devoir contacter le musée, démarche que le citoyen non spécialiste ne s'autorise pas. Le musée est lui-même utilisateur du libre accès pour enrichir ses connaissances : le professionnel de l'information-documentation ainsi que les autres corps professionnels « y trouv[ent] des œuvres de comparaison, de la documentation numérique, des références bibliographiques [...] en plus du dossier d'œuvre » (D1). Le deuxième avantage tiré de l'ouverture des données par les utilisateurs externes semble être la liberté de réutiliser les données. G insiste sur la créativité ainsi permise : « laisser libre cours à son imagination et à des réutilisations que justement [le musée] ne pourrait pas imaginer ». Enfin, A évoque la commercialisation sans contrat des images sur les objets muséaux relevant du domaine public. Il considère cela comme un bouleversement inévitable de la circulation des connaissances pour l'utilisateur externe : « bien sûr que si on faisait tout gratuit les maisons d'édition en profiteraient, mais je me dis qu'on n'est plus dans ces questions ».

Cependant, d'après les propos recueillis, le plus grand bénéficiaire de l'ouverture des données semble être le musée-même puisqu'il cumule six types de bénéfices alors que les utilisateurs externes n'en ont que trois. En outre, l'ouverture réelle des données semble prévaloir sur le libre accès en terme de bénéfices pour l'usager, et est à niveau égal pour le musée.

Les six avantages potentiels pour le musée constituent autant d'arguments en faveur de l'ouverture, restreinte ou large. Ils concernent essentiellement un gain organisationnel pour le fonctionnement du musée, et un gain pour le développement des connaissances sur les collections. Concernant le fonctionnement du musée, trois formes de bénéfices ont été exprimées. A évoque une gestion administrative allégée pour la communication des données actuellement payantes et/ou soumises à rédaction d'un contrat. Les professionnels y consacrent un temps qu'ils aimeraient utiliser pour d'autres missions notamment en contexte de sous-effectif. C'est la solution exploitée par H2 qui verse des images en haute définition de photographies tombées dans le domaine public sous licence CC-BY-SA sur *Wikipédia*, en accord avec le musée : il ne gère donc plus que les contrats des images non versées. Cet argument organisationnel est renforcé par l'idée que le bénéfice financier de la vente des images est dérisoire pour certains musées puisqu'en raison de la nature du fonds, notamment lorsqu'ils sont fortement liés à la région, les grandes maisons d'édition sont peu

intéressées. La somme récoltée n'est de toute façon pas rétrocédée au musée par la tutelle perceptrice. Selon A, les musées dont les collections ont une portée nationale, voire internationale, en tirent peut-être un plus grand bénéfice. H2 met en avant la visibilité accrue du musée grâce aux données ouvertes, essentiellement des données de contenu : « en novembre, des photos qui avaient été mises au mois d'août, certaines avaient été vues 22 000 fois. Aucune base de données au niveau national [n'atteint ce chiffre] ». En effet, contrairement aux bases de données des sites de musées et aux plates-formes *open data*, les données ouvertes sur *Wikipédia* sont accessibles sur le web *via* les moteurs de recherche : « c'est de la publicité [...] gratuite ». H2 considère *Wikimedia* comme un « partenaire indispensable [qui permet au] musée H [de mettre] ses collections et ses connaissances à disposition »¹³¹. D1 avance que le système de l'*open data* permet aussi aux données d'un musée d'être moissonné par les plates-formes ministérielles, ce qui accroît aussi la visibilité des collections. Enfin, le musée peut utiliser la communication et la diffusion de données de contenu comme un moyen de conserver des œuvres, c'est-à-dire de les « communiquer [...] sans atteinte à [leur] intégrité » (A).

Les degrés de l'ouverture des données sont aussi perçus comme un moyen de développer la connaissance sur les objets muséaux à travers une notion qui intéresse particulièrement H1 et H2. Selon H1, l'ouverture favorise l'échange entre des utilisateurs extérieurs, qui consultent les informations sur les collections, et le musée, qui reçoit les informations que ces personnes peuvent lui apporter, dans une sorte de collaboration informelle : « plus tu partages de l'information, plus tu as de retours. Ce n'est pas que donner quelque chose. Pour moi, c'est un échange ». Cette idée est pour H2 au cœur de la notion d'ouverture des données même si le musée H, à l'heure actuelle et sans ouverture, n'est pas souvent bénéficiaire de ce retour. Cette collaboration par échange de données se traduit aussi par un échange de compétences selon G : l'accès aux données par des personnes extérieures au musée « apporte un regard différent, [...] permet d'enrichir notre propre regard sur les collections, parce que finalement on n'a qu'un point de vue d'historien de l'art, d'archéologue. [...] C'est faire confiance aux autres et compter sur les connaissances et les compétences des autres qu'on n'a pas en interne ». Une telle assertion nourrit l'idée que

131. GAILLARD, Frédérique. Enjeux et stratégies de communication des collections du Muséum de Toulouse sur *Wikipédia*. *Photoreportage.over-blog* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 7 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://photoreportage.over-blog.org/2017/07/wikipedia.html>

toute collection est un bien public et que son étude ou son approche ne sont pas l'apanage des professionnels chargés de leur conservation. Enfin, D1 a connaissance de réutilisations faites à partir de données ouvertes muséales, telles que *Crotos*¹³², et met en avant la valorisation que de tels développements constituent pour des collections muséales et l'apport pour le croisement des connaissances.

III.2.2. Les difficultés et les limites de l'ouverture des données

Cependant, les sept professionnels n'adoptent pas un positionnement idéaliste car ils nuancent l'aspect enthousiasmant de l'ouverture des données par un certain regard critique. En effet, ils sont confrontés à des difficultés de mise en œuvre auxquelles il faut remédier en amont et à des limites inhérentes à l'ouverture¹³³.

Il est parfois compliqué pour un musée de disposer de données de contenu à ouvrir en quantité suffisante. Il existe en effet une différence entre le musée D qui dispose de données de contenu couvrant toutes les collections grâce à des campagnes photographiques d'envergure, et les musées A et B qui, faute de moyens, réalisent ces prises de vue au coup par coup. Un autre souci, soulevé par trois professionnels, est que le travail nécessaire en amont pour disposer de métadonnées à ouvrir repose sur l'inventaire, le récolement et l'informatisation des collections, qui ne sont pas encore achevés dans certains musées.

Cela soulève un autre problème, l'existence ou non de données techniquement compatibles avec le processus technique de l'ouverture. Peu de musées possèdent des données réellement structurées, propres, homogènes. G indique que cela demandera un certain temps pour repenser la chaîne de saisie des données dans l'optique d'une possible réutilisation : « si on veut vraiment qu'elles soient ré-exploitable par une machine, il faudrait à la source les concevoir d'une certaine manière ». La responsable du service *open data* de la métropole fait le même constat : « le métier sait s'accommoder de la donnée qui n'est pas propre, le professionnel gère sa mission même si les données ne sont pas parfaites. En revanche, dès qu'on veut les réutiliser, il faut qu'elles le soient »¹³⁴. D1 renforce cette idée en

132.DESHAYES, Benoît. *Crotos* [en ligne]. Op. cit.

133.Annexe 5

134.Annexe 17

disant qu'il intervient auprès de ses collègues pour modifier les habitudes de saisie des données, par exemple en passant d'un tableau sur traitement de texte à un tableur, mais que les anciennes habitudes sont difficiles à perdre. G mentionne ainsi que les données ouvertes du musée D en *open data* avaient été difficilement réutilisables par des utilisateurs, qui l'avaient signalé. En outre, les professionnels sont contraints de suivre des processus techniques complexes pour transférer leurs données vers les plates-formes de libre accès ou d'*open data* car ils n'ont « pas forcément des outils qui sont prévus pour ces changements, alors qu'il y a de nouveaux outils, des bases de données, qui réfléchissent aussi à ces publications de manière simple, avec un export assez simple » (H1), « ce serait bien que les éditeurs de logiciels, eux aussi, aillent vers l'*open data* » (G). Ces remarques expriment la frustration de ne pas disposer d'un outil permettant la mise en œuvre de la mise en accès et de l'ouverture des données, par exemple en utilisant différents profils pour exporter sous différents formats vers différentes bases de données. G et H2 estiment que le souci vient aussi de l'ampleur et de l'harmonisation des métadonnées qui s'appliquent aux collections, allant pour les musées de notre corpus de 3700 objets à près de 2 000 000. Cette situation dans chaque établissement dépend « d'une gestion qui a son histoire, [...] de petites mains qui se sont relayées, qui n'ont pas forcément utilisé les mêmes procédures descriptives » (G). Cela pose problème à l'établissement, mais aussi à un ensemble d'établissements comme le constatent D1 et G, car chaque musée a des données hétérogènes et aucun ne les structure de la même façon. Ainsi, lorsqu'une opération commune d'ouverture des données est programmée, par exemple pour le calendrier des actions des musées, cela leur demande d'harmoniser leurs données entre eux notamment en fonction d'une « grille de saisie commune », qu'ils doivent créer ensemble, à défaut d'en avoir reçu une par le service *open data* (D1). Un dernier aspect concerne le fait d'avoir ou non des données pertinentes à ouvrir. La responsable du service *open data* explique qu'« une fois qu'on a l'inventaire, qu'est-ce qu'ils pourraient ouvrir de plus ? l'agenda ? Les données de fonctionnement apparaissent plutôt dans le fonctionnement global de la collectivité »¹³⁵.

La gestion des droits sur les données constitue à la fois une difficulté et une limite : une difficulté de gestion en amont de l'ouverture, une limite car toute donnée ne peut pas être ouverte. Le libre accès en tant que simple consultation peut reposer sur des données

135.Ibid.

soumises au droit d'auteur à condition que les contrats soient négociés avec l'auteur, avec la marque dépositaire ou avec une société de gestion des droits comme l'ADAGP. La gestion des droits pour des œuvres d'artistes contemporains est très complexe pour F et C. L'ouverture des données dans son acception la plus large implique d'utiliser des données sur lesquelles les droits ont été cédés ou qui sont tombées dans le domaine public. L'identification du statut légal de la donnée constitue un « vrai travail de fond » (C), de recherche, parfois impossible quand l'image n'a jamais été documentée. Dans les deux cas, tous les professionnels indiquent la difficulté de cet aspect juridique et le travail long et fastidieux que cela leur demande pour identifier les données du domaine public, négocier des contrats pour les données sous droit d'auteur, maîtriser les licences de publication existantes, négocier avec les photographes la cession des droits patrimoniaux dès la prise de vue. Le professionnel F souligne que le droit d'auteur « est normal, c'est ce qui aide à faire vivre certains artistes ». L'ouverture des données se doit de ne pas passer outre le droit d'auteur qui a sa raison d'être : l'assouplissement des licences ne doit pas revenir sur cet acquis, mais seulement donner une liberté à l'auteur, liberté qu'utilise le wikipédien Didier Descouens qui réalise des photographies d'une très grande qualité sur les collections du musée H et les verse en données ouvertes sur *Wikipédia*. Parallèlement, selon le *Code des Relations entre le Public et l'Administration*¹³⁶, un musée a la liberté de définir ses propres conditions de réutilisation¹³⁷ des données qu'il diffuse. La tentation est alors réelle de ne pas respecter le domaine public et de faire payer des reproductions d'œuvres du domaine public. Leur prix n'est pas censé excéder le coût de reproduction. A souligne ainsi que le musée D fait systématiquement payer ses images issues d'un contrat avec un photographe alors que le musée A ne fait payer que dans une certaine mesure, permettant une forme d'ouverture des données en fonction de l'usage de l'image, selon que l'utilisateur est un étudiant ou une maison d'édition. Se superpose à cela une difficulté organisationnelle : peu de musées toulousains utilisent un logiciel de photothèque qui permettrait de gérer ces droits.

Les professionnels de l'information sont confrontés à certaines réactions concernant le rapport à l'objet muséal de la part du personnel de conservation voire de documentation : G indique le sentiment de perte de contrôle par rapport à l'utilisation qui peut être faite de

136.Code des Relations entre le Public et l'Administration : article L 311. Op. cit.

137.Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 : article 11. Op. cit.

l'image de l'objet, et donc de perte de contrôle sur l'intégrité de la collection, comme si l'image était l'objet. Il indique aussi la crainte de voir diminuer le nombre de visiteurs si l'accès simple ou l'ouverture des données sont développés. A et G évoquent la nécessité de faire évoluer ces habitudes, ces mentalités. Mais G considère que « ce sont des idées reçues, des habitudes plus que de l'opposition ferme » et que le rôle du professionnel de l'information-documentation est justement de dialoguer pour faire comprendre l'ouverture des données et faire évoluer les pratiques. La réserve concerne encore plus les représentations 3D selon H1 qui indique qu'un musée anglais « verrouille ses 3D, alors que d'autres musées mettent leurs scans 3D en libre accès », voire en autorisent la réutilisation comme le musée G. H1 tente de comprendre les raisons de cette réserve : « ce sont des objets patrimoniaux, tu n'as pas envie que les gens fassent des reproductions pour les vendre sur les marchés, et d'un autre côté, c'est comme sur les données historiques ou d'archives, je suis plutôt pour l'ouverture ». Des astuces sont utilisées pour libérer ou mettre en consultation sans permettre la réutilisation : une facturation élevée même sur des données du domaine public, la faible résolution de la donnée de contenu. Nous pensons que cette dernière astuce procède également d'une raison technique et financière, c'est-à-dire le coût du stockage des images en haute définition. A et B regrettent que les images des collections de leur musée sur la base *Joconde* soit en 72 dpi : « je trouve ça fort dommage en 2017 avec des photos en basse définition, même si elles sont à peu près correctes à l'affichage. [...] Là, on est sur un ancien modèle, ça ne peut que progresser sur ça », d'autant plus que B considère la qualité de la donnée comme le reflet de l'institution et de la ville. Concernant le choix des licences d'ouverture, chaque musée ayant une politique différente, aucune politique commune n'a pu se construire, jusqu'à la délibération du 23 juin 2017 où les services culturels ont proposé à la tutelle municipale une ligne commune dans le choix des licences des données ouvertes¹³⁸. Les licences choisies sont ODbL et *Creative Commons* 4.0 BY SA.

Mais cela ne résout pas le problème causé lorsque le cadre juridique de la donnée entre parfois en conflit avec une résistance concernant certaines données jugées trop sensibles, telles que le prix d'achat d'une œuvre. Celui-ci constitue une donnée administrative publique. Pourtant F souligne que certaines jurisprudences vont à l'encontre du cadre

138. Annexe 1

juridique général comme « une jurisprudence d'une publication du prix d'une œuvre qui avait fait polémique et dont l'auteur avait été condamné ».

Outre les difficultés de mise en œuvre de l'ouverture des données, les professionnels ont également évoqué des limites propres à l'ouverture et qui s'opposent parfois à ce qu'ils souhaiteraient. Le caractère massif, complexe et austère des bases de données et plateformes de données ouvertes s'adresse plutôt à des chercheurs qui s'y connaissent en exploitation de données selon D1 et H1. Alors que D1 souhaiterait faire connaître l'*open data* au public non spécialisé, il constate « l'interface un peu brute » de la plate-forme de Toulouse Métropole et l'oppose à celle des Hauts-de-Seine qui ont publié des Archives de la Planète du musée Albert Kahn. Ces données y sont accessibles notamment par une carte de géolocalisation, par des *widgets OpenDataSoft*, ce qui permet une interactivité et un affichage sélectionné et attractif. L'ergonomie pour un accès moins austère et la médiation pour une exploitation moins technique sont des préoccupations communes à plusieurs professionnels interrogés. Une autre voie de médiation pour rendre l'*open data* attractif serait de présenter davantage de réutilisation sur le site-même où se trouvent les données à exploiter. Cela permettrait de montrer les exploitations possibles selon G, qui reconnaît toutefois qu'il n'y a peut-être « pas encore assez de jeux de données pour pouvoir croiser les informations et faire des réutilisations intéressantes ». Certains professionnels ont souligné que, pour le moment, les données culturelles ne semblaient pas présenter un intérêt particulier pour les acteurs économiques, ne suscitant donc pas de réutilisation. Le professionnel D1 évoque sa crainte vis-à-vis des licences *Creative Commons*, dans le sens où il considère qu'il ne maîtrise pas le respect des licences par l'internaute. H1 et B soulignent une difficulté probable en cas de libre accès massif ou d'ouverture de données de grande ampleur, il s'agit de la capacité du service à répondre aux sollicitations des utilisateurs extérieurs. H1 redoute une désorganisation par manque de personnel. F se questionne à propos de la pertinence de l'*open data*, qui oscille selon lui entre valorisation de l'information et simple communication reposant sur des « effets d'annonce, de vitrine ».

Ainsi, selon les professionnels interrogés, l'ouverture des données soulève des questions techniques, organisationnelles, juridiques qui nécessitent d'être réfléchies parfois de façon inter-professionnelle. Nous avons le sentiment qu'il est difficile pour une majorité de

professionnels de se projeter dans la mise en œuvre de l'ouverture des données, malgré l'opinion favorable qu'ils en ont. De plus, l'hétérogénéité des connaissances et des compétences sur la thématique de l'ouverture entraîne une approche différente des problématiques. Il faut constater que le nombre de difficultés et de limites évoquées est plus important que le nombre de bénéfices potentiels. Peut-être est-ce sur ces problématiques-là qu'un effort doit être porté, au niveau de l'organisation, de la formation ?

III.3. Les professionnels de l'information-documentation en musée et la stratégie toulousaine d'ouverture : entre souhait et réalité

Le deuxième moment de l'entretien éclaire sur la connaissance que les professionnels ont de la stratégie de la tutelle concernant l'ouverture des données, à la fois en libre accès et en *open data*, et sur l'opinion qu'ils en ont. Cela permet de comprendre les motivations et raisons qui conditionnent leur degré d'implication dans cette stratégie.

III.3.1. Ce que les professionnels perçoivent de la stratégie de leur tutelle

Les professionnels ont mentionné deux projets développant le libre accès pour les musées : le site commun *2000 ans 2000 images*¹³⁹ et le propre site de leur musée. Cependant, l'un des professionnels avait commencé par répondre négativement à la question sur la stratégie du libre accès à Toulouse : « Sur le libre accès ? je n'en ai aucune idée » (H2), avant d'évoquer finalement le site commun. Cette réponse est symptomatique : ces deux types de projets présentent tous un intérêt qui leur est propre, mais aussi des lacunes qui leur donnent un caractère globalement peu abouti et peu satisfaisant. Le premier écueil des sites des musées dont les professionnels ont été interrogés est que ces sites sont peu nombreux à mettre en ligne des informations et de la documentation sur les collections : seuls les musées D1 et F indiquent que leur site dispose d'un catalogue des collections presque complet. L'absence de cet outil de diffusion des connaissances sur le site du musée H a sans doute contribué à la réponse de H2. Les musées A et B ont un ensemble embryonnaire de notices car, faute de budget, leurs deux sites ont été mis en ligne seulement récemment, financés d'ailleurs par les Amis du musée. E souligne qu'il utilise une autre manière de donner un accès numérique aux connaissances sur les collections, à travers des produits documentaires, tels que des

139. *2000 ans 2000 images* [en ligne]. [Consulté le 12 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://2000ans2000images.toulouse.fr/fr/search-notice?type=planche>

livres thématiques et pédagogiques ainsi que des inventaires sommaires, sans pour autant se défaire de l'interdiction de reproduction. Pour d'autres musées, les produits documentaires sont plus succincts et ne renseignent pas spécifiquement sur les collections, mais plutôt sur leur contexte ou sur les expositions. Le second écueil que nous avons constaté sur les bases de données des sites des musées est que leurs données ne peuvent pas être extraites, téléchargées en masse, et que leur réutilisation n'est d'ailleurs pas autorisée comme le précisent les mentions légales. Les musées utilisent également des supports qui ne leur appartiennent pas. H1 indique ainsi que son musée a versé « quelques archives » sur *Tolosana*, une bibliothèque numérique qui dépend des universités toulousaines. G explique avoir demandé à la bibliothèque municipale l'autorisation de verser la numérisation de catalogues d'exposition et de livrets de Salons¹⁴⁰ sur *Rosalis*, à l'origine exclusivement créée pour cette bibliothèque. Le professionnel A, ainsi qu'une responsable du musée H, ont suivi G dans ce mouvement.

Le regret de G est que ces projets ne semblent pas procéder d'une stratégie globale mais relèvent de ce qu'il perçoit comme des actions au périmètre réduit : « c'est très hétérogène car jusqu'à présent chaque institution culturelle de la ville a travaillé de façon autonome. C'est dommage ». Sa réflexion aboutit au même souhait que pour la structuration d'un réseau professionnel, c'est-à-dire voir naître une coordination institutionnelle entre musées, entre services culturels : « je ne voyais pas l'intérêt de créer une bibliothèque numérique pour le musée D, ni même pour les musées, avec nos cinquante bouquins dessus ». L'idée de collaborer ensemble à un outil de libre accès commun aux informations sur les collections publiques séduit les professionnels rencontrés. Le projet *2000 ans 2000 images* semblait répondre à cette attente. Cependant, quatre professionnels expriment leur regret de ne pas voir ce projet ponctuel être pérennisé. L'objectif initial était de fournir aux enseignants et aux élèves de Toulouse des images et quelques informations sur les collections muséales de leur ville. Un peu moins de 2000 images ont été versées, ce qui représente environ 300 objets par musée. Ce nombre n'est qu'une sélection, le projet « a été fait rapidement et avec peu de

140. Rosalis : la peinture italienne au musée des Augustins, catalogue raisonné.
Numerique.bibliotheque.toulouse [en ligne]. [Consulté le 2 juillet 2017]. Disponible à l'adresse :
http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/superlibrary?e=q-100off-general-00-2-0-0-0-10-TE--4-----0-1l-10fr-Zz-1---12-about-Mus%c3%a9e+des+Augustins--00-3-1-00-0-0-00-OutfZz-8-00---&a=d&c=toulouse&srp=4&srn=6&cl=search&d=/ark:/66691/B31555243_026_A-2003. La licence de l'ouvrage est CC-Bv-NC-SA.

moyens » (G), et les professionnels expriment la crainte « que ça n'évolue pas » (B). A souligne que les données de ce site ne sont pas réutilisables, ce qui constitue un paradoxe notamment pour le musée D qui a versé des photographies d'œuvres sur la plate-forme *open data* de Toulouse et sur *Wikimedia Commons*¹⁴¹. Les images libres de droit, normalement réutilisables, versées notamment par D1, ne sont pas autorisées à la réutilisation sur ce site commun¹⁴². F précise que les images des objets contemporains sont naturellement soumises au droit d'auteur *via* l'ADAGP. La qualité des images est également discutée par B mais cohérente avec les restrictions évoquées, puisque leur résolution est de 72 dpi, ce qui correspond à une qualité documentaire et non éditoriale.

Concernant l'*open data* toulousain, les professionnels sont moins précis. F ne connaît pas la plate-forme *Data.Toulouse-Métropole*, notamment parce que son établissement n'est que partiellement sous tutelle municipale. H1 explique que la tutelle informe ses agents : « on a un intranet, parfois on a des bandeaux sur l'*open data* mais on n'a pas de vraie communication sur l'*open data* ». Il semble manquer une mise en valeur des actions liées à l'*open data* pour qu'elles soient visibles. H2, qui ne connaît pas l'existence du service *open data*, explique qu'« [il] sai[t] qu'il existe un site, qu'il y a des données qui sont mises, mais [il] ne sai[t] pas qui met quoi ». Il précise que les informations sur l'*open data* toulousain n'arrivent pas jusqu'à lui à moins qu'il ne se renseigne par lui-même ou qu'il échange avec des collègues, ce qui lui permet d'être au courant du projet *Smart city*. Trois professionnels indiquent s'être rendus sur la plate-forme, G connaît précisément les types de données présents : « des données sur les élections, des données géographiques. [...] tout ce qui est géolocalisation, ce sont des choses qui fonctionnent bien. Il y a les menus des cantines puisqu'il y a une application qui a été faite à partir de ça. Il y a toutes les terrasses de Toulouse, les fontaines ... des listes de données qui sont intéressantes ». B, à l'image des autres professionnels, ne nomme pas précisément les données. Trois seulement savent que le musée D a versé ses données d'inventaire. Plusieurs professionnels pensaient même que la culture n'était pas concernée par l'*open data*, jusqu'à notre sollicitation pour l'entretien.

141.PYB. [File : Belmont-vue de Rome.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Belmont_-_vue_de_Rome.jpg). *Commons.wikimedia* [en ligne]. 20 mai 2014. [Consulté le 18 août 2017]. Disponible à l'adresse : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Belmont_-_vue_de_Rome.jpg

142. « Dans le cas d'un usage public ou commercial, pour toute forme de publication (papier ou électronique, à des fins commerciales ou non), vous devez vous adresser à la Ville de Toulouse / Toulouse Métropole pour obtenir une demande d'autorisation. » Conditions d'utilisation et de reproduction. *2000ans2000images* [en ligne]. [Consulté le 2 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://2000ans2000images.toulouse.fr/fr/conditions-d-utilisation-et-de-reproduction>

Parallèlement à l'*open data*, deux autres formes d'ouverture des données, antérieures à la plate-forme, ressortent : la participation du musée H au versement de données de contenu sur *Flickr* et sur *Wikimedia*. Le projet *Flickr* avait été initié par la bibliothèque municipale pour ouvrir les photographies du fonds Trutat dont une partie est au musée H, qui a donc suivi le mouvement. Le projet *Wikimedia* est double. Le premier volet s'appuie sur le partenariat signé par la tutelle avec l'association. Cela a permis au musée H de verser un grand nombre de photographies anciennes, action qui se poursuit malgré la fin du partenariat officiel, sous l'impulsion du professionnel H2. La direction soutient mais il semble que la poursuite des versements soit le fait de ce professionnel, d'une volonté personnelle. Le second volet est un développement du projet *Phébus* antérieur à *Wikimedia*, qui concerne la valorisation des collections du musée H. Cependant, G précise que les services qui ont collaboré avec *Wikimedia* ont créé des projets isolés les uns des autres : « choses qui sont nées de volontés individuelles, de gens qui se sont emparés du projet, mais sans coordination, chacun versait des petits bouts par-ci par-là ».

Un même sentiment domine, résumé par A et G : « je n'ai pas l'impression qu'il y ait une réflexion globale. Peut-être qu'il y en a une et que je ne suis pas au courant » (A), « s'il y a une stratégie [au niveau culturel], elle n'est pas visible ». Il s'agit d'un vrai contraste avec l'ambition affichée par Toulouse. La stratégie générale, dont font partie les musées en tant que services municipaux, n'est pas parvenue clairement jusqu'aux professionnels. Aux yeux des professionnels A et H2, le statut ouvert de certaines données manque de cohérence. Les données administratives de la plate-forme sont en ouverture totale. Mais dès que la réflexion atteint les données de contenu tombées dans le domaine public ou encore sous droit d'auteur détenus par la tutelle, les choix sont parfois divergents. Sur la plate-forme, rien n'indique clairement la libre réutilisation des données de contenu¹⁴³ qui sont d'ailleurs en 72 dpi, et « lors d'une réunion sur [le] projet [2000 ans 2000 images], les élus nous ont fait comprendre qu'ils n'étaient pas sur la ligne [de la libre réutilisation] » (A). Parallèlement, les musées abandonnent de fait leurs droits sur les images postées sur les réseaux sociaux. Cependant, un pas a été franchi par la délibération du 23 juin 2017, par laquelle les licences d'ouverture des données sont clairement établies, même si elles n'autorisent pas toujours

143. « Les contenus : pictogrammes, photographies, images, textes, séquences vidéo, animations et autres documents présents sur le site Internet sont soumis à la licence creative common. » Crédits et mentions légales. *Data.toulouse-metropole* [en ligne]. [Consulté le 2 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://data.toulouse-metropole.fr/page/mentions-legales-et-credits/>

une réutilisation complète. Cette délibération, dont le projet a été mené par le service des Archives en collaboration avec les autres services patrimoniaux, apporte une harmonisation. Elle s'accompagne d'une réflexion sur l'information et la formation des professionnels ainsi que sur la création d'outils juridiques. Un mouvement semble s'organiser, répondant aux attentes que les professionnels ont exprimé dans les entretiens. G explique pourquoi cette harmonisation n'arrive que maintenant : « Ça n'aurait pas pu se faire avant. C'est arrivé parce qu'on a défriché le terrain, parce qu'on s'est un peu confrontés aux problèmes du libre accès et de l'ouverture ». Selon lui, le manque d'organisation serait donc venu du fait que l'ouverture des données « est très expérimentale, on est peut-être qu'au tout début ».

Quel que soit le positionnement du professionnel par rapport à ces projets, il tient un rôle dans leur mise en œuvre. G précise que ce rôle était dévolu aux référents informatiques, vers lesquels la tutelle s'est d'abord tournée, pensant que l'ouverture des données demandait avant tout des compétences informatiques. Le lien n'était pas encore fait entre les compétences documentaires et l'*open data*. G considère que c'est une vision « archaïque » du métier a évolué : « ça a glissé parfois vers les professionnels de l'information-documentation mais pas de façon officielle ». G et H2 ont le sentiment que les interlocuteurs de la tutelle sur ces questions ne sont pas toujours au complet car certains professionnels ne sont pas sollicités, comme H2, alors qu'ils maîtrisent l'ouverture des données : « je n'ai jamais eu d'instruction me demandant de mettre des données [sur la plate-forme], [...] je n'ai jamais été conviée à une réunion ». B résume son rôle par la formule « on est censé faciliter ». « Faciliter » synthétise les mots employés par d'autres professionnels pour désigner le rôle que la tutelle leur assigne et celui qu'ils se donnent. Nous avons relevé les verbes et substantifs par lesquels ils ont exprimé ce rôle dans l'ouverture des données :



Termes et nombre d'occurrences

- « proposer » 6
- « convaincre » 2
- « sélection » 2

Illustration 3 - Le rôle du professionnel de l'information-documentation dans l'ouverture des données

Ces mots relèvent de trois champs lexicaux complémentaires : l'action de gestion de l'information, de la donnée (« sélectionner, définir, faire, mettre en forme, chercher »), l'action d'être force de proposition auprès du service *open data* et d'être l'introducteur pour l'ouverture des données dans son établissement afin de rendre les autres professionnels du musée autonomes (« convaincre, proposer, montrer, informer, veille »), l'action de relais d'un premier travail effectué seul ou avec l'équipe du musée puis transmis au créateur du site, de la base de données, de la plate-forme (« passer, coordonner »). Trois idées ressortent, dont la plus exprimée est celle de la proposition. Le professionnel est ainsi celui qui, idéalement, possède une compréhension des enjeux, des techniques, qui a une vision suffisamment éclairée des projets pour donner des idées à la fois à la tutelle et à son propre service. Cependant, le nombre d'occurrences des mots nous enjoint à relativiser, les actions évoquées sont peu répandues dans les services d'information-documentation, ce qui est en adéquation avec les analyses des parties précédentes. Certains thèmes et idées semblent relever d'une réalité encore à construire quand d'autres font vraiment écho à des situations concrètes décrites par les professionnels.

Pour accompagner le mouvement de l'ouverture, la municipalité de Toulouse a créé un service *open data* que nous avons déjà évoqué. Nous avons sondé la perception que les professionnels ont de cet accompagnement. Tout d'abord, plusieurs professionnels mentionnent que la municipalité informe ses agents de la publication de jeux de données *via* l'intranet. Pourtant, ils n'y prêtent pas attention, leur intérêt n'étant guidé que par le caractère culturel des données potentielles. Le dialogue ne semble pas toujours fructueux entre le service *open data* et les professionnels, chacun étant en attente des idées des autres, pour des raisons valables des deux côtés : la tutelle estime que les professionnels de l'information-documentation sont les mieux placés pour être proactifs, mais ces professionnels se sentent démunis et espèrent que les idées viendront de la hiérarchie. Au niveau organisationnel, nous avons mentionné que plusieurs professionnels de l'information-documentation n'étaient pas conviés aux réunions sur l'ouverture des données, la tutelle espérant que les autres personnels présents seront un relais. Cela entrave la naissance d'idées : « je n'ai même pas eu l'idée de verser parce qu'il n'y a pas de coordination, parce qu'on ne nous en a pas parlé » (A). Deux professionnels sont capables de décrire les missions du service *open data*, et donc de le solliciter pour des besoins précis : « ils font un travail de

mise en forme des données, de structuration, [...] c'est un très gros travail derrière. Je pense qu'il faudrait une plus grosse équipe au niveau de la ville, qui soit plus spécialisée, parce que je pense qu'il y a des spécificités dans l'*open data* culturel » (G). En effet, la responsable du service *open data* décrit ainsi le travail réalisé : la personne chargée de l'accompagnement « va dans les services pour récupérer les données des services qui les ont extraites de leur outil métier, en général en CSV, elle s'assure de la qualité de la donnée, vérifie les métadonnées, s'assure de la description du modèle de données, elle les charge sur un FTP et c'est moissonné par l'outil *open data*. Elle voit [...] comment faire la mise à jour des données sans que ce soit manuel »¹⁴⁴. En dépit de l'effort du service *open data*, tous les professionnels interrogés et qui connaissent son existence souhaiteraient être accompagnés par une coordination plus étroite des projets, soutenue par une information plus formalisée et des offres de formation ciblées. Cette coordination plus importante a commencé à se mettre en place par le biais d'un groupe de travail pour préparer le projet de licences communes. La coordination permettrait de structurer les professionnels autour de « volontés individuelles » au départ (G), mais qui deviendraient une action commune. Cet accompagnement constituerait une forme de médiation à la donnée en interne, mais qui ne peut se faire car « dans le service, ils sont deux, ce n'est pas assez » (G). G perçoit l'accompagnement également envers les utilisateurs de l'*open data* sous la forme d'actions encourageant la réutilisation des données, comme les concours ou hackathons qui ont eu lieu mais qui ne se font plus, ou à travers une communication plus marquée comme ce fut le cas pour valoriser les versements du musée H sur *Wikimedia Commons*.

III.3.2. L'implication des professionnels dans l'ouverture des données

Après avoir permis de cerner l'approche que les professionnels interrogés ont du libre accès, de l'*open data*, plus largement de l'ouverture des données, et leur positionnement par rapport à l'action de la tutelle, les entretiens mettent en lumière la manière dont les professionnels sont impliqués dans ce mouvement. Cette implication peut être estimée à partir d'une échelle que nous avons conçue autour de quatre degrés d'investissement, liés soit au niveau de connaissance sur l'ouverture, soit à des compétences propres à l'ouverture.

144. Annexe 17

Ces degrés illustrent une évolution allant de l'envie d'exploiter l'ouverture des données jusqu'à la réalisation autonome de l'ouverture.

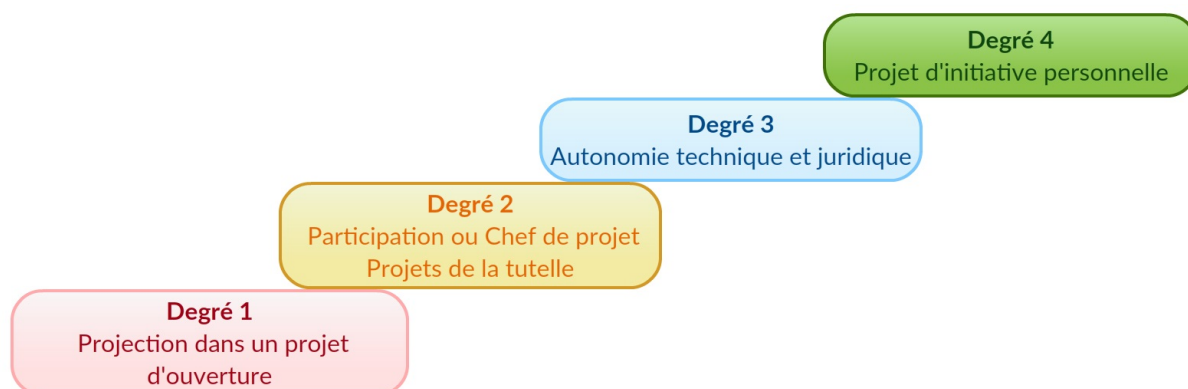


Illustration 4 - Les degrés d'implication des professionnels dans les projets d'ouverture

Le premier degré d'investissement est la capacité à se projeter dans l'ouverture des données, de proposer des types de données scientifiques à ouvrir. Ce degré suppose une compréhension globale, même si non experte, du principe de l'ouverture ainsi qu'un intérêt par rapport à ce sujet. A et F expriment clairement cette corrélation entre connaissance des possibilités de l'ouverture et capacité de projection : « je ne connais pas assez le sujet pour dire ce que je voudrais » (A), « je ne vois pas trop quels types de données on pourrait ouvrir » (F). Les projections évoquées s'orientent soit vers des idées techniques, soit vers des idées de contenu. Au niveau technique, A exprime clairement les modalités qu'il souhaite, à savoir l'accès et la réutilisation gratuite d'images en haute définition des œuvres. D1 et H1 parlent quant à eux de la liaison des données entre elles, ce qui évoque les principes du web de données. Au niveau des contenus, plusieurs termes désignent des idées de projets, parfois précises, certaines plus prégnantes que d'autres. Il s'agit par exemple de la volonté de rendre accessible la correspondance des artistes conservée dans les dossiers d'artistes (D2), ou de montrer les campagnes de restauration par la confrontation d'images avant/après. Deux réserves doivent être émises pour la lecture de cette représentation des projections : le fait que, parfois, nous ne parvenons pas à différencier si le professionnel projette son idée dans le simple accès à l'information ou dans une réelle ouverture des données, et le fait que certains professionnels ont dépassé le degré de la projection et que ce qu'ils expriment passe donc sous silence ce qu'ils ont déjà réalisé. De plus, les projections ne tiennent pas compte des possibles limites de mises en œuvre.

dossier d'oeuvre
 scans3D
 IPTC
 catalogue
 notices
 archives
 inventaire
 informations
 images

Termes et nombre d'occurrences

« archives » 3

« inventaire » 2

« catalogue » 2

Illustration 5 - Ce que les professionnels envisageraient d'ouvrir

Le second degré d'investissement mesure la participation des professionnels à des projets d'ouverture de la tutelle, en accès simple ou en ouverture totale. Elle peut être l'exécution de tâches de mise en œuvre, ou l'insertion dans un projet déjà existant, mais également la gestion de projet. H1 a un rôle mineur dans les projets d'ouverture, même s'ils sont fondés en partie sur son travail réalisé quotidiennement en amont. Il explique qu'il pourrait potentiellement avoir un rôle de conseil pour le choix des données de contenu concernant la publication en libre accès sur certains thèmes. A explique ne pas être à l'origine de projets mais s'y intégrer lorsqu'il les juge pertinents pour les collections. B a intégré le projet de bibliothèque numérique du CRL, un moyen opportun de donner accès aux archives qu'il gère, puisqu'il ne dispose pas de budget pour un projet propre au musée. D1 et G structurent les données et coordonnent le travail des professionnels du musée autour de projets d'ouverture. Il s'agit bien d'un travail d'équipe car la validation des contenus passe par le service conservation. Ce sont des projets d'ouverture complète : un versement du registre des dépôts sur la plate-forme *Data.Toulouse-Métropole*, un autre de la liste des expositions, un troisième de l'inventaire du musée G. H2 a toutes les casquettes puisqu'il est seul sur le projet de versement sur *Wikimedia Commons* des photographies du fonds Trutat sous licence  et qu'il encadre le versement pour le projet *Phébus* sous licence CC-BY-SA. Chaque photographie est documentée par des métadonnées manuelles ou chargées depuis l'IPTC.

Nous considérons comme un troisième degré d'investissement le fait de maîtriser les outils techniques et juridiques permettant l'ouverture, c'est-à-dire les contraintes et procédures techniques ainsi que le statut juridique des données et les licences qui encadrent leur

ouverture. Les trois professionnels les plus actifs dans l'ouverture et les trois professionnels qui possèdent cette maîtrise sont les mêmes. Ils maîtrisent en effet le circuit des données depuis le musée jusqu'au support d'ouverture, quel qu'il soit, ainsi que le vocabulaire précis employé : « données structurées, CSV, export, Liferay, base SQL, ASCII, profil d'export, *template* » (G, D1, H2). Concernant la maîtrise juridique, H2 est entré dans le détail des licences *Creative Commons*, et G a collaboré à la rédaction du document permettant la délibération municipale du 23 juin 2017 sur les licences des données ouvertes.

Enfin, un quatrième degré montre le développement de l'implication du professionnel dans des projets en dehors du cadre proposé par la tutelle. Par exemple, certains professionnels ont pris l'initiative de poursuivre des projets initiés avec *Wikimédia France* par le versement de données de contenu sur *Wikimedia Commons*, par la création d'articles sur *Wikipédia*, construits grâce à l'exploitation des dossiers d'œuvres, par des publications. H2 utilise même la licence CC-0 lorsqu'il s'agit de photographies dont il est l'auteur. G approfondit en outre les possibilités offertes par la plate-forme de *Wikimedia* en faisant entrer son musée dans la création de données sur les collections dans *Wikidata*. Ce même professionnel engage son musée à ouvrir les données sur les collections dans *Europeana* et *Sketchfab*.

III.4. Impact de l'ouverture des données sur les pratiques, les missions et le rôle du professionnel : une évolution naissante

Le troisième et dernier moment de l'entretien aborde les répercussions de l'ouverture sur les pratiques du professionnel, et plus globalement sur son métier. Selon les degrés où se situent les professionnels dans leur implication, l'impact sera plus ou moins marqué.

III.4.1. Evolution des pratiques et des missions du professionnel de l'information-documentation

En premier lieu, l'ouverture peut impacter le professionnel dans ses missions. Les entretiens mettent en lumière deux types de situations, le cas où le professionnel ne perçoit pas ou peu de changement, et le cas où il exprime des changements réels.

L'évolution des pratiques et des missions du professionnel dépend de ses connaissances, de l'intérêt qu'il manifeste pour les formations, d'une écoute hiérarchique favorable à des projets d'ouverture, des compétences techniques et juridiques, de l'expérience qu'il a dans la mise en œuvre de projets d'ouverture. A ne note pas de changement car « le libre accès est réduit et il n'y a pas de véritable ouverture » en projet. B qualifie même le changement qu'il ressent comme « anecdotique ». F précise que les missions ne changent pas, il s'adapte seulement aux « outils qui changent ». H2 évalue difficilement les changements qui s'opèrent car ils ne sont pas toujours quantifiables et qu'ils interviennent lentement.

Cependant, des changements tangibles sont repérés par les professionnels. La mission de travail technique sur le document pour le rendre accessible est touchée, selon A, par l'exigence actuelle de basse définition concernant les images. En effet, pour les images en libre accès comme en *open data*, la résolution acceptée par la tutelle comme par le Service des musées de France est 72 dpi. A a donc l'impression de passer beaucoup de temps à dégrader des images. L'ouverture des données pousse D1 à clarifier ses choix techniques pour le traitement des données, comme d'éviter d'utiliser des « formats exotiques » pour les images notamment - nous comprenons qu'il s'agit de formats qui ne permettent pas l'interopérabilité -, ou encore de clarifier le statut juridique des images qu'il utilise sur le site du musée et de réfléchir aux métadonnées de description des images ouvertes. Pour répondre au besoin documentaire des usagers, le professionnel s'adapte également à l'évolution des pratiques des usagers induites par l'ouverture des données. Tout d'abord, au lieu de recevoir sur place l'utilisateur pour qu'il accède aux objets et qu'il sélectionne celui qu'il souhaite voir photographier, le professionnel reçoit par mail la demande de l'utilisateur qui a sélectionné directement sur le web l'image pour laquelle il demande l'établissement d'un contrat de reproduction. L'accès aux images entraîne également une augmentation des demandes photographiques ou des renseignements sur les objets représentés : A s'est trouvé davantage sollicité, sur une courte période, suite à la mise en ligne de *2000 ans 2000 images*. Comme H1, il estime qu'un libre accès, sans récupération directe possible des fichiers par l'utilisateur, risque d'entraîner « des soucis », c'est-à-dire un surcroît de travail, voire une désorganisation du service en raison du manque d'effectifs déjà observable. Ce sentiment peut être appliqué à l'*open data* puisque les images du musée D, par exemple, sont en résolution documentaire et non éditoriale sur la plate-forme *Data.Toulouse-*

Métropole. H2 explique déjà ressentir cet effet suite au versement de données de contenu sur *Wikimedia Commons*. Un dernier changement concerne davantage la manière de concevoir le métier de professionnel de l'information-documentation en musée. Il concerne à la fois l'anticipation de la structuration des données sur les collections, l'acceptation que ce travail autrefois à finalité interne puisse aboutir à une exploitation externe que le musée ne maîtrise pas, et la conscience que la documentation et l'information sur les collections doivent s'inscrire dans un écosystème informationnel plus large que celui du musée. G a pu exprimer, pendant l'entretien, qu'il avait « conscience des réutilisations potentielles ». Il envisage son travail documentaire d'une façon plus large, c'est-à-dire qu'il consiste non seulement à donner la possibilité d'accéder à l'information sur les collections en versant ces données sur des supports qui en permettent la consultation et/ou la réutilisation, mais consiste aussi à faciliter le chemin informatique jusqu'à l'information en liant ces données à des références extérieures : « toujours penser en me disant qu'on pourra raccrocher des choses à d'autres. Quel que soit le type de données que je traite, que ce soit des données bibliographiques ou autres, ne pas avoir une vision trop locale pour notre propre usage, se dire qu'un jour notre catalogue de bibliothèque, même s'il est déjà collectif, sera peut-être raccroché à quelque chose de plus collectif. Les images, c'est pareil. Par exemple, [...] le fichier des expositions [...] je l'ai fait pour nous en interne pour qu'on ait une trace des choses qu'on a faites. Mais dès qu'on l'a conçu, j'ai fait des colonnes, pour que ça puisse être réutilisé pour un import *Wikidata*. J'ai pensé à tout ça en amont parce que je connais ces outils-là ». L'idée d'être lié à quelque chose de plus large entre aussi dans une stratégie de visibilité des collections : « L'idée c'est, surtout quand on est dans un petit service comme ici, de travailler en se raccrochant aux grosses plates-formes, [...] sinon on n'existera pas » (G).

III.4.2. Un possible renforcement de l'identité professionnelle

Ces changements de pratiques et de missions, même s'ils restent inexistants pour certains, sont bien réels ou en gestation pour d'autres, et touchent à l'identité professionnelle. Pour mesurer cette évolution, deux angles d'approche ont été utilisés, d'une part interroger l'impact de l'activité d'ouverture sur le développement du réseau local, d'autre part cerner l'impact du professionnel sur les pratiques des autres professionnels du musée.

Nous avons analysé précédemment le positionnement des professionnels dans leur rapport aux réseaux professionnels. Le sentiment partagé était la nécessité de construire un réseau sans lequel chacun est seul face aux changements. Des rencontres ont eu lieu, mentionne H1, pour harmoniser le nettoyage des données sur *Micromusée* avant de réaliser les exports pour mettre en œuvre *2000 ans 2000 images*. Plusieurs professionnels ont mentionné le travail de groupe qui a récemment abouti à la rédaction de la charte d'harmonisation des licences utilisées pour l'ouverture des données. Tous n'en ont pas fait partie, mais la simple mention de cette initiative montre l'effet de cohésion qu'elle suscite. Trois des professionnels que nous avons interrogés y participent, ainsi que quelques directeurs de musées, la responsable du service *open data* et une responsable des archives municipales. Ce récent groupe de travail constitue une cellule spécifique et ponctuelle, parallèle à la « communauté numérique informelle » (D1) qui se réunit tous les mois depuis quelques mois, sous l'impulsion de la future Direction des musées. Cette communauté centrée sur la thématique large du numérique en musée n'est pas précisément axée sur l'information sur les collections. L'ouverture des données ne semble pas y avoir été particulièrement abordée encore, selon D1. « Ces rencontres numériques, c'est un premier pas. J'aimerais bien qu'il y ait des groupes de travail [sur des thèmes spécifiques]. Mais [...] on est tous aussi très occupés » indique D1. Ce que regrettait G est donc en train d'évoluer : l'écart entre l'ouverture des données, l'*open data*, et les compétences documentaires s'atténue, le professionnel de l'information devient un expert que l'on consulte et dont l'image se détache de la bibliothéconomie ou de la gestion des données dans le logiciel de gestion de collections. Ce travail en groupe et en réseau qui implique les professionnels de l'information-documentation, et qui est interprofessionnel, constitue une reconnaissance des compétences attendues aujourd'hui dans leur métier.

Cette consolidation de l'identité professionnelle s'appuie aussi sur la reconnaissance du rôle auprès des autres professionnels du musée. Les compétences documentaires et de gestion des données sont recherchées par les professionnels de la conservation notamment. Outre le rôle d'informateur et de fournisseur d'idées d'ouverture, le professionnel qui souhaite promouvoir l'ouverture doit donner à ses collègues les moyens de structurer les données lors de leur production, car le professionnel de l'information-documentation n'est pas celui qui produit les données sur les collections. Peu de professionnels, d'après les entretiens, se

trouvent en position d'agir sur les pratiques de leurs collègues : le renforcement de l'identité professionnelle est donc encore en germe sur ce point. D1 explique rencontrer des difficultés à faire évoluer leurs pratiques. Cependant, G reconnaît que les projets auxquels il participe et les compétences acquises grâce à eux permettent de donner « une autre dimension au métier, notamment une dimension plus visible ». En effet, il est le seul à posséder des compétences en droit d'auteur par exemple, ou concernant les usages d'ouverture : « je ne prétends pas les maîtriser, mais j'arrive à apporter des réponses. Souvent les collègues sont embarrassés avec ça. Ce sont des compétences que l'on trouve assez rarement ». Les collègues s'appuient aussi sur lui pour les questions techniques comme le nommage des fichiers par exemple, l'optimisation du travail sur le logiciel de gestion des données sur les collections, la formulation de requêtes sur la base de données, la normalisation de saisie des données. L'ouverture des données a mis en valeur des compétences que les autres professionnels ne considéraient pas comme faisant partie de celles d'un professionnel de l'information-documentation. Mais l'identité du professionnel stagne s'il considère qu'il maîtrise suffisamment ces compétences. Les choses évoluent et il lui faut maintenir ses connaissances à jour, les développer, pour accompagner les changements et maintenir ou révéler son rôle d'expert au sein du musée.

III.5. Éclairage sur les positionnements professionnels : des raisons à cette hétérogénéité ?

Pour répondre aux hypothèses posées en amont de l'enquête, l'analyse réalisée sur les discours des professionnels met en lumière plusieurs profils de professionnels dans leur positionnement face à l'ouverture. Ces profils sont réalisés en croisant les analyses précédentes avec les variables¹⁴⁵ d'analyse des discours établies dès le début de l'enquête.

Considérant que l'ouverture des données est une innovation, nous nous sommes appuyée sur le modèle de diffusion des innovations déjà évoqué pour construire une échelle d'analyse des profils des professionnels. Nous avons adapté à notre étude les étapes de cette échelle pour mesurer la progression des professionnels dans l'appropriation de cette innovation : le degré de connaissance, l'opinion, le mode de participation à l'ouverture (action). Le corpus

145.cf. pp. 54-55 du mémoire

étudié, sept entretiens, est restreint : les chiffres avancés ne sont donc pas représentatifs de la profession, mais mettent en exergue certains points saillants dans l'écosystème observé.

	Connaissance minimale	Connaissance maîtrisée	Connaissance experte	Opinion défavorable	Opinion Ne peut pas se prononcer	Opinion favorable	Action ouverture partielle	Action ouverture totale	Action Chef de projet
Nombre De professionnels	3	3	1	0	1	6	5	3	3

Illustration 6 - Échelle du positionnement des professionnels sur l'ouverture des données

Dans le contexte toulousain, le degré de connaissance sur l'ouverture des données est équilibré : trois ont connaissance de ce sujet mais les notions manquent parfois de précision, trois ont une connaissance plus poussée. Ce dernier point est à mettre en relation avec leur implication dans un ou plusieurs projets d'ouverture totale : c'est par l'expérience, la confrontation aux questions concrètes, que les professionnels nourrissent leur connaissance du domaine. L'un d'eux, G, a une connaissance experte du sujet et fait partie des professionnels participant à des actions d'ouverture totale, et étant même chef de projet. Il est intéressant de constater que les professionnels, malgré un degré de connaissance divers et malgré toutes les difficultés et limites qu'ils reconnaissent à l'ouverture des données, sont quasi unanimement favorables à cette ouverture. C'est l'idée-même qui intéresse, la « philosophie » (B) sur laquelle elle est fondée : le partage de connaissances et d'informations publiques. Enfin, on retrouve le même nombre de professionnels dans l'étape « action » que dans l'étape « connaissance », et il s'agit d'ailleurs des mêmes : les professionnels dont la connaissance est maîtrisée voire experte sont davantage acteurs d'une ouverture totale, voire chefs de projet dans ce domaine, un professionnel pouvant être impliqué dans différentes actions, pour une ouverture partielle ou totale.

Nous pouvons en déduire deux profils de positionnement. Un premier profil (profil 1) regroupe les professionnels qui ont une connaissance minimale de l'ouverture des données, qui sont intéressés par les principes qui la sous-tendent et qui participent à des projets d'ouverture partielle dans le cadre du libre accès. Leur connaissance faible du sujet n'affecte pas leur intérêt ni leur participation. Ce profil montre une conscience des difficultés et des limites de l'ouverture, ce qui révèle que certains aspects de la mise en œuvre sont suffisamment connus pour que leur faisabilité soit estimée. Le second profil (profil 2) rassemble les professionnels qui ont une connaissance maîtrisée voire experte du sujet, dont

l'opinion favorable s'appuie non seulement sur la philosophie de l'ouverture mais aussi sur des considérations pragmatiques précises souvent techniques ou juridiques. Ils ont une meilleure vision des possibilités de mise en œuvre et de réutilisation des données. Dans notre corpus, les professionnels concernés par ce profil sont tous acteurs d'une ouverture totale et chefs de projet.

En confrontant ces profils aux caractéristiques des professionnels interrogés, c'est-à-dire aux variables d'analyse des discours¹⁴⁶, aucun facteur particulier ne semble être à l'origine de la présence de chacun des professionnels dans l'un ou l'autre profil. Tous les professionnels sont titulaires de leur poste et occupent leur cadre d'emploi ou leur type de missions depuis plus de dix ans. Ils ont donc une connaissance approfondie de leur domaine et sont tous susceptibles d'avoir, sur le libre accès et les données ouvertes, sinon un regard éclairé, du moins une approche de certains aspects. Seuls deux d'entre eux ne sont pas chefs de service, l'un a une connaissance maîtrisée de l'ouverture des données mais n'a pas un poste lui ayant permis d'être acteur de l'ouverture. Il est donc difficile de dire qu'un professionnel non chef de service est moins amené qu'un chef de service à s'intéresser à l'ouverture des données. Les musées concernés par l'enquête sont de quatre spécialités différentes : un musée en archéologie, un musée en ethnologie/étude des civilisations qui recouvre aussi les sciences de la nature, quatre en art (graphique, contemporain, antique, beaux-arts). Les professionnels du profil 2 appartiennent aux différentes spécialités : une spécialité ne semble pas plus porteuse qu'une autre vers l'ouverture. Celles-ci n'étant représentées parfois que par un musée, l'application de cette variable ne semble de toute manière pas pertinente. Il en est de même pour la taille du musée. Quant à la nature du poste occupé et leurs missions spécifiques, elles ne semblent pas non plus influencer sur l'implication du professionnel dans l'ouverture, étant donné que les trois professionnels qui agissent dans ce domaine occupent tous des postes différents. Il semble, en outre, que le profil des professionnels résulte d'un goût personnel plus ou moins marqué pour l'ouverture, ses outils et ses formes, et non du contexte territorial marqué par une politique active d'ouverture.

L'attrait personnel pour l'ouverture conduit le professionnel à s'informer et à se former de manière autonome, terrain favorable à des rencontres, des influences. Cette connaissance

146. Annexe 4

est un préalable à la construction d'une expérience par de petits projets qui en engendrent de plus importants. L'engagement ne peut donc être séparé de la connaissance acquise, puis de l'expérience construite : ces trois étapes forment un processus progressif indispensable pour que les professionnels aient suffisamment confiance en leurs compétences dans ce domaine et jouent pleinement leur rôle d'expert au sein de leur structure, voire au sein d'un réseau professionnel, pour mettre en œuvre des projets d'ouverture.

Conclusion

La littérature scientifique concernant la documentation et l'information scientifiques sur les collections muséales est peu nombreuse mais révèle une hétérogénéité des supports, des modes de production, du statut juridique des fonds. Ces derniers ont cependant pour point commun de tendre vers l'exhaustivité et d'être donc continuellement enrichis. Ils sont également issus d'une tradition documentaire qui en fait un outil à finalité historiquement interne à chaque musée. Ces caractéristiques influent sur leur gestion et leur communication : le public est avant tout interne, même si les fonds sont communiqués à un public externe spécialisé. De plus, ils sont tributaires de leur statut d'archives, de documents administratifs ou de littérature blanche, et soumis à des restrictions de communication et de diffusion. Les professionnels qui gèrent cette documentation et cette information occupent des postes aux missions parfois très différentes, eu égard à la multiplicité de ces fonds. Cette situation générale est confrontée au contexte actuel favorable au développement de l'ouverture par le numérique. Il s'inscrit dans le mouvement des Communs de la connaissance qui a permis la création de différentes voies d'ouverture dans le domaine du patrimoine, qu'il s'agisse du libre accès ou de l'*open data*. Selon la voie privilégiée, la mise à disposition de la documentation ou de l'information peut être plus ou moins ouverte, en s'appuyant sur les restrictions données par la loi ou sur la volonté de l'auteur ou du producteur grâce à un ensemble d'outils juridiques. L'analyse des projets d'ouverture des musées français conduit au constat que le libre accès est privilégié, avec une ouverture restreinte, et que l'ouverture large des données ne concerne que quelques tentatives isolées.

A travers notre enquête, nous souhaitons comprendre le positionnement des professionnels de l'information-documentation en musée concernant l'ouverture des données scientifiques sur les collections. L'enquête a été centrée sur Toulouse, un territoire fortement engagé dans l'ouverture, qu'il s'agisse du libre accès ou de l'*open data*. Plusieurs angles d'analyse ont été utilisés : le degré de connaissance des professionnels sur le sujet, leur approche de la question pour mesurer leur intérêt, leur opinion sur sa pertinence et sa faisabilité, et la forme que prend leur implication dans ce domaine.

Les résultats de l'enquête soutiennent en partie l'idée que ces professionnels, par leur formation et leurs missions, sont potentiellement ouverts à ce mouvement. Tous engagés dans une ouverture restreinte dans le cadre du libre accès, ils se montrent favorables à une ouverture totale ou presque, sans toutefois adopter une vision idéaliste et utopique, puisqu'ils expriment les difficultés et limites de l'ouverture. Toutefois, ce positionnement repose, pour la moitié des professionnels interrogés, sur une connaissance tout juste amorcée de l'ouverture : ils mesurent donc les enjeux sans toujours connaître les formes, les potentialités, et les procédures de mise en œuvre. Le manque de temps et la non intégration de l'ouverture dans leurs missions ne les engagent pas à développer leurs connaissances. Cependant, un certain nombre de professionnels se sont emparés de ces problématiques et mènent des projets d'ouverture totale. Dans le contexte toulousain d'une impulsion politique locale forte pour le développement de l'*open data* et du libre accès, il semble que le dispositif de la tutelle n'atteint pas toujours les professionnels en charge de l'information sur les collections. Par conséquent, les projets d'ouverture totale sont peu présents pour le moment, notamment en raison du débat autour des types de métadonnées que les musées acceptent de voir ouvertes et de l'évolution des mentalités autour de la possession des informations sur les collections. L'ouverture des données de contenu est encore plus problématique en raison de l'application complexe et parfois ambiguë du droit d'auteur. Enfin, les professionnels acteurs de l'ouverture considèrent que celle-ci met en lumière leur profession, aussi bien à l'extérieur du musée qu'à l'intérieur de leur structure. Certaines compétences sont ainsi reconnues car le professionnel est parfois le seul à les maîtriser. Ses missions qui étaient essentiellement tournées vers un usage interne tournent davantage le professionnel vers un public externe, ce qui donne une visibilité et une finalité nouvelles à son action.

A l'issue de cette enquête, il semble que les métadonnées susceptibles d'ouverture ne soient pas encore complètement identifiées par la profession, puisque les professionnels ne sont qu'au tout début de l'ouverture. Les données de contenu ouvertes sont, elles, réduites aux images des objets muséaux, sans doute parce que même si leur ouverture est complexe, elles restent des données facilement et rapidement identifiables pour le professionnel. Un type de données de contenu a été peu abordé par les professionnels interrogés, il s'agit des documents d'archives et des documents administratifs relatifs aux objets muséaux. Trois

raisons freinent la réflexion sur les limites et possibilités réelles de leur ouverture : des compétences archivistiques qui ne sont pas toujours présentes dans le profil des professionnels actuels, un cadre légal qui identifie de façon peu claire certaines données à inclure ou exclure de la diffusion, et des moyens financiers et humains peu développés. Face aux archives ou aux bibliothèques déjà avancées sur l'ouverture, les musées semblent donc encore au tout début d'une évolution que les professionnels considèrent comme bénéfique et inévitable.

Nous souhaitons souligner un dernier point qui sous-tend l'ouverture de l'information scientifique sur les collections, celui de l'émergence des compétences et des idées de projets chez les professionnels. Celles-ci semblent ne pouvoir naître que si le professionnel évolue dans son processus d'appropriation de l'ouverture et qu'il rencontre un terrain organisationnel au sein duquel développer ces idées et ces compétences. Nous avons constaté que peu de professionnels parviennent au bout de ce processus, alors que tous le souhaitent. Nous pensons que la réalisation de ce processus ne dépend pas uniquement des professionnels au niveau individuel, mais nécessiterait une réflexion globale sur les postes occupés et un accompagnement qui permette la montée en compétences attendue dans le domaine de l'ouverture. Tout dépend des moyens humains, matériels et financiers qu'il serait possible d'allouer à ce chantier, et de l'intérêt que peut susciter l'ouverture des données sur les collections chez les décideurs.

Bibliographie

2000 ans 2000 images [en ligne]. [Consulté le 12 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://2000ans2000images.toulouse.fr/fr/search-notice?type=planche>

Administrateur général des données. *Agd.data.gouv* [en ligne]. 2014. [Consulté le 07 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://agd.data.gouv.fr/la-fonction/>.

Archimag [en ligne]. [Consulté le 18 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archimag.com/>

BELAVAL, Philippe. La fonction "documentation" au ministère de la Culture et de la Communication. Rapport ministériel. Mars 2001.

BONTEMPI, Julia. *Quelle organisation de la documentation dans un musée au défi des Nouvelles Technologies : le cas du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée*. Mémoire de Master en Sciences de l'information et de la communication. Conservatoire national des arts et métiers, Institut national des techniques de la documentation. Paris, 5 novembre 2007. pp. 16-18, p.43.

Bulletin des Bibliothèques de France [en ligne]. [Consulté le 18 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/>

Chantiers et démonstrateurs. *Toulouse-metropole* [en ligne]. [Consulté le 12 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.toulouse-metropole.fr/smart-city/chantiers-et-demonstrateurs>.

Charte ECHO. *Inist* [en ligne]. 27 mai 2004. [Consulté le 01 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://openaccess.inist.fr/?Charte-ECHO>.

Circulaire n°2007/007 du 26 avril 2007 portant Charte de déontologie des conservateurs du patrimoine (fonction publique d'État et territoriale) et autres responsables scientifiques des musées de France. *Icom.museum* [en ligne]. 12 janvier 2009. [Consulté le 10 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.icom-musees.fr/uploads/media/Doc_Patrimoine/charte-conservateurs-Circulaire-18avr07.pdf.

Code de déontologie de l'ICOM pour les musées. *Icom.museum*. [en ligne]. 2013. [Consulté le 25 octobre 2016]. Disponible à l'adresse : http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/Codes/code_ethics2013_fr.pdf.

Code de la propriété intellectuelle : article L. 122-5. *Legifrance* [en ligne]. 1 juillet 2017 [Consulté le 2 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=A0D3E2C4A775187A47316BE6CC7F853C.tp&dila23v_2?cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20081211.

Code des Relations entre le Public et l'Administration : article L 300-2. *Legifrance* [en ligne]. 9 octobre 2016. [Consulté le 1/05/2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000031366350&idArticle=LEGIARTI000031367689>.

Code des Relations entre le Public et l'Administration : article L 311. *Legifrance* [en ligne]. 9 octobre 2016. [Consulté le 1/05/2017]. Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=710DBC79827ACC162112E874850CA6F7.tpila22v_3?cidTexte=LEGITEXT000031366350&dateTexte=20170218.

Code du patrimoine : article L 211-2. *Legifrance* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>.

Code du patrimoine : article L 211-4. *Legifrance* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>.

Code du patrimoine : article L 212-12. *Legifrance* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>.

Code du patrimoine : articles L 213-1 et L213-6. *Legifrance* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 16 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>.

Code du patrimoine : article L410-1. *Legifrance* [en ligne]. Dernière modification 12 mai 2017. [Consulté le 10 juin 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=FE92AD8F1CBF17ED69009E76A1B62F0F.tpdila17v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006144109&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170112.

Commons:Bibliothèque de Toulouse. *Wikimedia* [en ligne]. 1 avril 2016. [Consulté le 31 mai 2017]. Disponible à l'adresse : https://commons.wikimedia.org/wiki/Commons:Biblioth%C3%A8que_de_Toulouse/fr.

Conditions d'utilisation et de reproduction. *2000ans2000images* [en ligne]. [Consulté le 2 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://2000ans2000images.toulouse.fr/fr/conditions-d-utilisation-et-de-reproduction>.

Crédits et mentions légales. *Data.toulouse-metropole* [en ligne]. [Consulté le 2 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://data.toulouse-metropole.fr/page/mentions-legales-et-credits/>.

DAVALLON, Jean. La médiation : la communication en procès ?. *Médiation et information*, 2003, n°19, p.38. ISSN : 1252-0993. Également disponible à l'adresse : http://www.mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com_split_3.pdf.

Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, en sciences de la vie, sciences humaines et sociales. *Inist* [en ligne]. 12 juillet 2004. [Consulté le 02 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : <http://openaccess.inist.fr/?Declaration-de-Berlin-sur-le-Libre>.

Déclaration des principes de la documentation muséale. *Icom.museum/cidoc* [en ligne]. 2012. Dernière modification le 14/03/2014. [Consulté le 22 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/cidoc/DocStandards/Statement6v2FR.pdf. pp. 1-2.

DESHAYES, Benoît. *Crotos* [en ligne]. 26 juin 2017. [Consulté le 29 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://zone47.com/crotos/>.

DOMANGE, Camille. Rapport Ouverture et partage des données publiques culturelles : pour une (r)évolution numérique dans le secteur culturel. *Ladocumentationfrançaise* [en ligne]. Décembre 2011. [Consulté le 25 novembre 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000037.pdf>.

Enrichissement du vocabulaire de l'informatique. *Legifrance* [en ligne]. 22 décembre 1981. [Consulté le 2 novembre 2016]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000842020>.

ESTERMANN, Beat. *open data* et crowdsourcing : un état des lieux du point de vue des musées. *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques* [en ligne]. 1 novembre 2015. N° 162, pp. 41-46. [Consulté le 25 juin 2017]. DOI 10.4000/ocim.1597. Disponible à l'adresse : <https://ocim.revues.org/1597>.

FABRE, Isabelle et GARDIES, Cécile. Définition et enjeux de la médiation numérique documentaire. In GALAUP, Xavier (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*. 2012. Presses de l'Enssib. Disponible à l'adresse : <http://mediationdoc.enssib.fr/lire-en-ligne/sommaire/i-le-perimetre-de-la-mediation-numerique-documentaire/definition-et-enjeux-de-la-mediation-numerique-docu>

FABRE, Isabelle. L'espace documentaire comme lieu de médiations. *Les Cahiers d'Esquisse*, 2004, n°4, p.47-59. ISSN 2109-3733. Également disponible à l'adresse : <http://oatao.univ-toulouse.fr/9136/>. p. 3.

FABRE, Isabelle. Médiation documentaire et culturelle dans le musée. *Communication & Langages*, septembre 2012, n°73, p.83-99. ISSN 0336-1500. Également disponible à l'adresse : <http://oatao.univ-toulouse.fr/6334/>. p.6.

Feuille de route stratégique : métadonnées culturelles et transition Web 3.0. *Enssib* [en ligne]. Janvier 2014. [Consulté le 12 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64776-feuille-de-route-strategique-metadonnees-culturelles-et-transition-web-3-0.pdf>.

French Tech : plus de 40 entreprises toulousaines dans les réseaux « thématiques ». *Toulouse.latribune* [en ligne]. 26 juillet 2016. [Consulté le 25 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://toulouse.latribune.fr/innovation/french-tech/2016-07-26/french-tech-plus-de-40-entreprises-toulousaines-dans-les-reseaux-thematiques.html>.

GAILLARD, Frédérique. Enjeux et stratégies de communication des collections du Muséum de Toulouse sur Wikipédia. *Photoreportage.over-blog* [en ligne]. 7 juillet 2017. [Consulté le 7 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://photoreportage.over-blog.org/2017/07/wikipedia.html>.

Guide *open data* pour les communes : glossaire de la donnée publique. *Opendatafrance* [en ligne]. Juin 2016. [Consulté le 28 décembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.opendatafrance.net/wp-content/uploads/2016/06/guideOD_communes_glossaire_juin2016_Web.pdf.

HOCHET, Yvan. Quel avenir pour les bibliothèques de musées ? Mémoire pour le diplôme de conservateur de bibliothèque. Sciences de l'information et de la communication. Université de Lyon, ENSSIB. Janvier 2013. p.44.

Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert. *Inist* [en ligne]. 26 mars 2004. [Consulté le 2 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : <http://openaccess.inist.fr/?Initiative-de-Budapest-pour-l>.

Journée d'étude AFNOR CN46/BnF. *Bnf* [en ligne]. 13 juillet 2016. [Consulté le 26 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_pro_2016/a.jp_160624_afnor.html.

Journée professionnelle : bibliothèques numériques, patrimoine et documentation. *Reseaumust* [en ligne]. Avril 2017. [Consulté le 10 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://reseaumust.fr/journee-must-2/journee-rouen-2017/>.

JOUYS BARBELIN, Corinne. Documentalistes de musées, qui êtes-vous, in *Documentaliste-Sciences de l'Information*, février 2014, Vol. 51, n° 2, p.47.

JOUYS BARBELIN, Corinne. Dossier d'œuvre et dossier de régie d'œuvre. Constitution et communicabilité. In : MERLEAU-PONTY, Claire (dir.). *Documenter les collections : Investigation, inventaire, numérisation et diffusion*. Paris : La Documentation française, 2014, pp.57-70, pp.73-74. ISBN 978-2-11-009548-0.

JOUY-BARBELIN, Corinne. *L'incidence de l'objet documentaire sur l'identité professionnelle : le cas des agents des grands musées nationaux chargés de la documentation scientifique des collections*. Mémoire de DESS en sciences de l'information et de la documentation, Paris, INTD, 26 octobre 2006. p. 66, p.69.

Lagazettedescommunes [en ligne]. 25 novembre 2013. [Consulté le 02 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.lagazettedescommunes.com/208893/le-fouilli-des-licences-open-data-seclaircit-fiche-pratique/>.

LATOUR, Caroline. Compte rendu de la table ronde interprofessionnelle « Quelle ouverture pour quelles données ? ». In : BnF et AFNOR (éd). *Bibliothèques, archives et musées à l'heure de l'Open data Bonnes pratiques, normes et retours d'expériences*. Journée d'étude, 24 juin 2016 (Paris, France)., 24 juin 2016. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_pro_2016/a.jp_160624_afnor.html#SHDC_Attribute_BlocArticle4BnF

LE CROSNIER, Hervé. *En communs : Une introduction aux communs de la connaissance*. Caen : C&F Éditions, 2015. p.86. ISBN 978-2-915825-60-02.

LE CROSNIER, Hervé et al., Les communs de la connaissance : un autre regard sur l'information, *Documentaliste-Sciences de l'information*, mars 2011, vol. 48, pp.48-59. Également disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2011-3-page-48.htm>.

LEGRAND, Alexandra. *Des données aux documents. La diffusion en ligne de la documentation scientifique des collections muséales* [en ligne]. Mémoire de Master II en Histoire et Politique des musées et du patrimoine. Paris 1, 2012. [Consulté le 12 novembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://observatoire-critique.hypotheses.org/files/2013/01/M%C3%A9moire_La-diffusion-en-ligne-de-la-documentation-scientifique-des-collections-mus%C3%A9ales.pdf. p.1, p.4, p.25.

Le MET diffuse en accès libre 375 000 reproductions des œuvres de sa collection tombées dans le domaine public. *Club-innovation* [en ligne]. 7 février 2017. [Consulté le 12 février 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.club-innovation-culture.fr/met-acces-libre-375-000-oeuvres-collection-domaine-public/>.

Le Musée Guggenheim de NY permet de télécharger gratuitement plus de 200 catalogues et ouvrages sur sa collection et ses expositions. *Club-innovation* [en ligne]. 02 mai 2017. [Consulté le 10 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.club-innovation-culture.fr/guggenheim-ny-telecharger-gratuitement-205-catalogues-livres/>.

Liste des musées de France. *Culturecommunication* [en ligne]. [Consulté le 21 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://urlz.fr/5fkA>.

Liste des ouvrages consultables au centre de documentation du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation <https://data.haute-garonne.fr/explore/dataset/liste-des-ouvrages-consultables-au-centre-de-documentation-du-musee-departementa/table/?dataChart=eyJxdWVyaWVzIjpbeyJib25maWciOnsiZGF0YXNldCI6Imxpc3RILWRlcy1vdXZyYWdlcy1jb25zdWx0YUWJsZXMTYXUtY2VudHJILWRlWRvY3VtZW50YXRpb24tZHUtbXVzZWUtZGVwYXJ0ZW1lbnRhiwi b3B0aW9ucyI6e319LCJjaGFydHMiOlt7InR5cGUiOiJib2x1bW4iLCJmdW5ljiQ09VTiQlLCJzY2lbnRpZmIjRGZzcGxheSI6dHJ1ZSwiY29sb3IiOiJNjZjMmE1In1dLCJ4QXhpcyI6Im5vbV9wcmVub20iLCJtYXhwb2ludHMiOiJUwLCJzb3J0Ijoiln1dLCJ0aW1lc2NhbGUiOiJlQ%3D%3D>.

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : article 2. *Legifrance* [en ligne]. 7 août 2004. [Consulté le 5 février 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460&idArticle=LEGIARTI000006528060&dateTexte=&categorieLien=cid>

Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 : article 10. *Legifrance* [en ligne]. 9 octobre 2016. [consulté le 01 mai 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E7D3FC31738C1D80D2A16582ACAB85CC.tp dila08v_3?cidTexte=JORFTEXT000000339241&dateTexte=20151229.

Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 : article 11. *Legifrance* [en ligne]. 9 octobre 2016. [consulté le 01 mai 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E7D3FC31738C1D80D2A16582ACAB85CC.tp dila08v_3?cidTexte=JORFTEXT000000339241&dateTexte=20151229.

Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 : article 12. *Legifrance* [en ligne]. 9 octobre 2016. [consulté le 01 mai 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E7D3FC31738C1D80D2A16582ACAB85CC.tp dila08v_3?cidTexte=JORFTEXT000000339241&dateTexte=20151229.

Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France : article L441-2. *Legifrance* [en ligne]. Dernière modification 9 juillet 2016. [Consulté le 12 octobre 2016]. Disponible à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=7DF3803FC1058E81AFF0B9B772DD5B99.tpdila18v_1?cidTexte=LEGITEXT000006074236&idArticle=LEGIARTI000006845651&dateTexte=20170624&categorieLien=id#LEGIARTI000006845651.

MAYEUR, Claire. *Information et documentation en musées : dissection professionnelle*. Mémoire de Master 2 en sciences de l'information et de la communication, Poitiers Master EsDoc, 25 septembre 2015. pp.73-75

Métadonnées culturelles et 3.0. *Cblog* [en ligne]. 7 novembre 2013. [Consulté le 21 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://cblog.culture.fr/projet/2013/11/07/groupe-de-travail-metadonnees-culturelles/>.

MOLINIE, Christelle. *Médiation documentaire et documentation participative à travers les projets Wikimédia : retour d'expérience au musée des Augustins de Toulouse* [en ligne]. 2014. [Consulté le 26 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01291772

Muséofile : répertoire des musées français. *Culture.gouv* [en ligne]. [Consulté le 21 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/museo/museo-musees.htm>.

Musee-resistance.haute-garonne [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://musee-resistance.haute-garonne.fr/fr/index.html>

Musées de Midi-Pyrénées. *Musees-midi-pyrenees* [en ligne]. [Consulté le 21 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.musees-midi-pyrenees.fr/>.

Nesp.mmsh [en ligne]. [Consulté le 26 août 2017]. Disponible à l'adresse : http://nesp.mmsh.univ-aix.fr/portail_bases.htm

Open Content dans les musées : un retour d'expérience du Getty Museum. *Scinfolex* [en ligne]. 19 août 2016. [Consulté le 12 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <https://scinfolex.com/2016/08/19/open-content-dans-les-musees-un-retour-dexperience-du-getty-museum/>.

Open data Toulouse Métropole. *Data.toulouse-metropole* [en ligne]. [Consulté le 11 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <https://data.toulouse-metropole.fr/pages/accueil/>.

Ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques. *Legifrance* [en ligne]. 7 juin 2005. [Consulté le 20 octobre 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000629684&categorieLien=id>.

PIN, Océane. *Étude sur l'opportunité de numériser les dossiers d'œuvres au Musée des Augustins*. Mémoire de stage en sciences de l'information et de la communication. Université Paul Sabatier, IUT A Ponsan, 2013. p.11.

Projet:Toulouse. *Wikimedia* [en ligne]. 17 juillet 2015. [Consulté le 31 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Toulouse>.

Projet:Ville de Toulouse. *Wikimedia* [en ligne]. 29 mars 2017. [Consulté le 31 mai 2017]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:Ville_de_Toulouse.

Qui sommes-nous. *Icom.museum/cidoc* [en ligne]. [Consulté le 22 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : <http://network.icom.museum/cidoc/organisation/qui-sommes-nous/L/2/>.

Rapport d'activité. *Lesartsdecoratifs* [en ligne]. 2015. [Consulté le 29 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.lesartsdecoratifs.fr/IMG/pdf/rapport_d_activite-2015.pdf.

Rapport d'activité. *Louvre* [en ligne]. 2015. [consulté le 29 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.louvre.fr/sites/default/files/medias/medias_fichiers/fichiers/pdf/louvre-rapport-d-activite-2015.pdf.

Rapport d'activité. *Museedelagrandeguerre* [en ligne]. 2015. [Consulté le 29 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.museedelagrandeguerre.eu/fr/rapports-d-activite.html>.

Rapport d'activité. *Musee-orsay* [en ligne]. 2015. [Consulté le 29 janvier 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.musee-orsay.fr/fileadmin/Video/RA_2015.pdf.

REGIMBEAU, Gérard. L'image d'art entre analyse critique et analyse documentaire. *Documentaliste-Sciences de l'Information*, Vol. 44, février 2007, pp. 130-137, cité par Isabelle Fabre dans Médiation documentaire et culturelle dans le musée. *Communication & langages*, 2012, n°73, pp. 83-99. ISSN 0336-1500. Également disponible à l'adresse : <http://oatao.univ-toulouse.fr/6334/>.

Résolutions et Recommandations adoptées par la Conférence, 9ème Assemblée Générale de l'ICOM, Munich, Allemagne, 9 août 1968. Icom.museum [en ligne]. [Consulté le 16 octobre 2016]. Disponible à l'adresse : <http://icom.museum/la-gouvernance/assemblee-generale/resolutions/munich-1968/L/2/>.

RIZZA, Maryse. Le dossier d'œuvre, vous connaissez ?. *Documentaliste – Sciences de l'information*, février 2014, vol.51, n°2, pp.35-37.

Rosalis : la peinture italienne au musée des Augustins, catalogue raisonné. *Numerique.bibliotheque.toulouse* [en ligne]. [Consulté le 2 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/superlibrary?e=q-100off-general--00-2--0---0-10-TE--4-----0-1l--10fr-Zz-1---12-about-Mus%c3%a9e+des+Augustins--00-3-1-00-0-0-00-OutfZz-8-00---&a=d&c=toulouse&srp=4&srn=6&cl=search&d=/ark:/66691/B315555243_026_A-2003. La licence de l'ouvrage est CC-BY-NC-SA.

ROUSSEAU, Odile. *Les enjeux de la documentation des collections muséales à l'heure du web*. Mémoire de master en sciences de l'information et de la communication. CNAM-INTD, 14 novembre 2013. 165 pp. Également disponible à l'adresse : <file:///D:/23-07-17/Poitiers%20-%20M2/EsDoc%20-%20Mémoire/Recherche%20engagée/Partie%20I,%204/ROUSSEAU.pdf>

SIMARD, Françoise, Les inventaires virtuels : pourquoi et pour qui ?, *La lettre de l'OCIM*, 2001, n°78, pp.14-17.

Smart city 2015-2020. Toulouse Open métropole !. *Toulouse-metropole* [en ligne]. 2015. [Consulté le 9 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.toulouse-metropole.fr/projets/smart-city>.

Statement on Linked Data identifiers for museum objects. *Icom.museum* [en ligne]. 13 juin 2012. [consulté le 23 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/cidoc/PDF/StatementOnLinkedDataIdentifiersForMuseumObjects.pdf.

Statuts du Conseil International des Musées (ICOM) adoptés par la 22^e Assemblée générale tenue à Vienne (Autriche) le 24 août 2007. *Icom.museum* [en ligne]. [consulté le 23 septembre 2016]. Disponible à l'adresse : http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/Statuts/statutsfr.pdf.

Stratégie *open data*. *Cblog* [en ligne]. 7 novembre 2013. [Consulté le 21 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://cblog.culture.fr/projet/2013/11/07/strategie-open-data>.

Toulouse en chiffres. *Toulouse-metropole* [en ligne]. 2017. [Consulté le 9 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.toulouse.fr/web/la-mairie/decouvrir-la-ville/toulouse-en-chiffres>.

Toulouse ville numérique. *Toulouse-metropole* [en ligne]. 2017. [Consulté le 25 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.toulouse.fr/web/la-mairie/toulouse-ville-numerique>.

WELGER-BARBOZA, Corinne. Le musée virtuel à l'épreuve de l'enseignement et la recherche en histoire de l'art. In : *Les institutions culturelles et le numérique*. Acte de la conférence tenue à l'école du Louvre 8 au 12 septembre 2003 (Paris). [Consulté le 13 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archimuse.com/publishing/ichim03/045C.pdf>.

Table des illustrations

Illustration 1: Mesure de l'intérêt des professionnels pour l'ouverture des données.....	66
Illustration 2: Mesure du nombre d'avantages pour l'ouverture des données.....	70
Illustration 3 - Le rôle du professionnel de l'information-documentation dans l'ouverture des données.....	83
Illustration 4 - Les degrés d'implication des professionnels dans les projets d'ouverture.....	85
Illustration 5 - Ce que les professionnels envisageraient d'ouvrir.....	86
Illustration 6 - Échelle du positionnement des professionnels sur l'ouverture des données..	92

Table des annexes

Annexe 1 – Délibération sur la réutilisation des données publiques et des œuvres gérées par les établissements patrimoniaux de la ville de Toulouse.....	109
Annexe 2 – Délais restrictifs de communicabilité pour les documents des dossiers d'œuvres	111
Annexe 3 - Tableau synthétique des musées de l'enquête.....	114
Annexe 4 - Tableau synthétique des professionnels interrogés.....	115
Annexe 5 – Synthèse des difficultés et limites perçues par les professionnels interrogés.....	119
Annexe 6 – Guide d'entretien.....	120
Annexe 7 - Transcription de l'entretien du professionnel A (corpus).....	121
Annexe 8 - Transcription de l'entretien du professionnel B (corpus).....	126
Annexe 9 - Transcription de l'entretien du professionnel C (exploratoire).....	131
Annexe 10 - Transcription de l'entretien du professionnel D1 (corpus).....	136
Annexe 11 - Transcription de l'entretien du professionnel D2 (exploratoire).....	139
Annexe 12 - Transcription de l'entretien du professionnel E (exploratoire).....	141
Annexe 13 - Transcription de l'entretien du professionnel F (corpus).....	145
Annexe 14 - Transcription de l'entretien du professionnel G (corpus).....	149
Annexe 15 - Transcription de l'entretien du professionnel H1 (corpus).....	158
Annexe 16 - Transcription de l'entretien du professionnel H2 (corpus).....	162
Annexe 17 - Transcription de l'entretien de la responsable du service open data (exploratoire)	167

Annexe 1 – Délibération sur la réutilisation des données publiques et des œuvres gérées par les établissements patrimoniaux de la ville de Toulouse

Conseil Municipal N° 2 du 23 juin 2017

Délibération n° 27.3



Réutilisation des données publiques et des œuvres gérées par les établissements patrimoniaux de la ville de Toulouse

Culture - Archives municipales
17-0360

Mesdames, Messieurs,

L'ouverture des données publiques, également appelée open data, est un mouvement engagé depuis plus de cinq ans en France, au niveau de l'État, des collectivités territoriales et dans une moindre mesure d'acteurs privés. Ce mouvement participe à la modernisation de l'action publique. L'open data n'est pas une fin en soi, il représente une expression forte des acteurs publics (collectivités territoriales et État) pour accompagner leur transformation à l'ère numérique, rapprocher les politiques de leurs concitoyens et répondre aux attentes de la société civile.

Le législateur a voulu encadrer le développement de l'open data à la fois pour garantir les droits des producteurs de données et de leurs utilisateurs, pour préciser leurs devoirs, mais aussi pour soutenir et rendre cohérente la démarche d'ouverture des données dans des contextes complexes. Les enjeux de l'ouverture des données, en matière de transparence, d'innovation, d'efficacité des services publics sont nombreux.

Le corpus législatif traitant de l'open data est très riche et les plus récentes dispositions ont été inscrites dans les transpositions de directives européennes, le Code des Relations entre le Public et l'Administration, la loi NOTRe, la loi « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », et des textes sur l'environnement ou la santé. La Loi pour une République Numérique, promulguée le 7 octobre 2016, ainsi que ses décrets d'application, fixent un cadre plus homogène à l'open data.

En synthèse, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent publier leurs informations publiques (documents ou données), par défaut, en open data et les administrations doivent choisir une licence type mentionnée par décret.

Depuis septembre 2011, la Ville de Toulouse a délibéré sur la mise à disposition progressive des données publiques de la collectivité sur un portail Internet dédié appelé « Toulouse Data », sous une licence de type ODbL (Open Database Licence). Cette licence est l'une des licences retenues pour les informations publiques selon le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017.

Les établissements patrimoniaux de la Ville de Toulouse, Archives, Bibliothèque, Musée Saint-Raymond musée des Antiques de Toulouse, Musée des Augustins, Musées Paul-Dupuy et Georges-Labit, MATOU musée de l'affiche de Toulouse, conservent des informations publiques et des œuvres, ainsi que des bases de données indispensables à leur mise à disposition, pour lesquels il convient d'en préciser les règles de réutilisation.

La licence ODbL peut être utilisée pour les informations publiques et les bases de données. Quant aux œuvres, trois catégories ont été déterminées : les œuvres entrées dans le domaine public du fait de l'extinction des droits du code de la propriété intellectuelle, les œuvres dont la Ville est l'unique titulaire des droits et les œuvres sous droits.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les utilisateurs à partager, modifier et utiliser librement les informations publiques, les œuvres dont la Ville détient les droits à titre exclusif, et les bases de données tout en maintenant ces mêmes libertés pour les tiers, sous réserve de mentionner la source de l'information :

- pour les informations publiques et les bases de données, la licence libre OdbL est utilisée. Le réutilisateur a pour obligation de mentionner la source des informations, sous la forme suivante : « Ville de Toulouse, Nom de l'établissement patrimonial, *référence ou cote* ». Cette mention devra figurer, de manière visible, à proximité immédiate des informations réutilisées. Par ailleurs, le sens de l'information publique ne doit pas être dénaturé. La réutilisation d'informations publiques comportant des données à caractère personnel est subordonnée au respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

- les œuvres entrées dans le domaine public sont librement réutilisables sous réserve de mentionner l'auteur et la provenance, sous la forme suivante : « Auteur – Ville de Toulouse, Nom de l'établissement patrimonial, *référence ou cote* » ;

- les œuvres dont la ville est l'unique titulaire des droits sont placées sous licence libre Creative Commons 4.0 BY SA, sous réserve de mentionner l'auteur et la provenance, sous la forme suivante : « Auteur – Ville de Toulouse, Nom de l'établissement patrimonial, *référence ou cote* ».

Les œuvres sous droits ne peuvent être publiées en open data et les conditions fixées par les auteurs ou les ayants droit s'appliquent dans ce cas.

Je vous demanderais, Mesdames, Messieurs, si tel était votre avis, de bien vouloir adopter les règles de réutilisation et les choix de licences dans les termes suivants :

Article unique : Le Conseil Municipal approuve les règles relatives à la réutilisation des informations publiques, œuvres produites et reçues par les établissements patrimoniaux de la Ville de Toulouse (Archives, Bibliothèque, Musée Saint-Raymond, Musée des Augustins, Musées Paul-Dupuy et Georges-Labit et MATOU musée de l'affiche de Toulouse), et les bases de données indispensables à leur mise à disposition, ainsi que les licences de réutilisation choisies pour leur publication en open data, telles qu'elles sont mentionnées dans le présent texte de la délibération.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

2 8 JUIN 2017

2 8 JUIN 2017

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué

Jean-Louis REULAND

Annexe 2 – Délais restrictifs de communicabilité pour les documents des dossiers d'œuvres¹⁴⁷

Type d'informations	Type de documents	Nature de la protection	Délai de communication
Informations relatives à une personne physique privée (nom, coordonnées)	Correspondance, livres d'entrée, inventaires, procès-verbaux, arrêtés (acquisition ou dépôt), rapports	Atteinte au secret de la vie privée	50 ans à la date du document
Informations relatives à une personne morale privée ou publique	Correspondance, livres d'entrée, inventaires, procès-verbaux, arrêtés (acquisition ou dépôt), rapports		Libre communication
Informations relatives au mode d'acquisition de l'œuvre (hors information sur une personne privée)	Correspondance, livres d'entrée, inventaires, procès-verbaux, arrêtés (acquisition ou dépôt), rapports		
- achat		<i>Si l'achat relève du domaine privé : atteinte au secret de la vie privée. Si l'achat a été réalisé en vente publique : aucune protection.</i>	<i>50 ans à la date du document</i>
- don et legs		<i>Atteinte au secret de la vie privée si mention du nom ou des coordonnées</i>	<i>50 ans à la date du document</i>
- dation		<i>Atteinte au secret de la vie privée si mention du nom ou des coordonnées</i>	<i>50 ans à la date du document</i>
- spoliation		<i>Atteinte au secret de la vie privée si mention du nom ou des coordonnées</i>	<i>50 ans à la date du document</i>
- saisie en douane		<i>Infraction fiscale ou douanière</i>	<i>25 ans à la date du document</i>
Informations relatives au lieu de découverte d'une œuvre, à son lieu de	Correspondance, livres d'entrée, inventaires, procès-verbaux, arrêtés	Si le lieu de provenance appartient à un Etat aux relations « sensibles » : atteinte au	Libre communication

147. JOUYS BARBELIN, Corinne. Dossier d'œuvre et dossier de régie d'œuvre. Constitution et communicabilité. Op. cit. p.73-74.

fabrication, à son lieu de création	(acquisition ou dépôt), rapports, constats d'état, dossiers de restauration, dossiers d'analyses en laboratoire	secret de la défense nationale, de la politique extérieure	
Information sur l'état d'une œuvre	Correspondance, livres d'entrée, inventaires, procès-verbaux, arrêtés (acquisition ou dépôt), rapports		Libre communication
Information sur la « vie d'une œuvre » (vol, dégradation)	Correspondance, rapports, procès-verbaux	Atteinte à la sécurité publique et au secret de la vie privée si mention du nom ou des coordonnées	50 ans à la date du document
Informations sur l'exposition temporaire ou permanente d'œuvres	Correspondance, rapports, dossiers préparatoires, arrêtés		
- négociations préparatoires à l'organisation d'exposition		<i>Si l'État entretien des relations « sensibles » : atteinte au secret de la défense nationale, de la politique extérieure</i>	<i>Libre communication ou 50 ans à la date du document (c'est à l'appréciation de l'institution)</i>
- organisation matérielle de l'exposition		<i>Si l'État entretien des relations « sensibles » : atteinte au secret de la défense nationale, de la politique extérieure. S'il est fait mention des procédés d'une entreprise : atteinte au secret en matière commerciale et industrielle.</i>	<i>50 ans à la date du document (politique extérieure) ; 25 ans (procédés techniques) à la date du document</i>
- mode de montage et description de la vitrine		<i>Atteinte à la sécurité publique</i>	<i>50 ans à la date du document</i>
- mesures de sécurité		<i>Atteinte à la sécurité publique</i>	<i>50 ans à la date du document</i>
Informations financières	Correspondance, livres d'entrée, inventaires, procès-verbaux, arrêtés (acquisition ou dépôt), rapports		
- prix de l'œuvre		<i>Si l'achat relève du domaine privé : atteinte au secret de la vie privée. Si l'achat a été</i>	<i>50 ans à la date du document</i>

		<i>réalisé en vente publique : aucune protection</i>	
- valeurs d'assurance			<i>Libre communication (position actuelle de la CADA) mais peut être alléguée à la sécurité de l'État (50 ans)</i>
- prix d'une prestation (restauration, prises de vue photographiques ...)			<i>Libre communication</i>
Traductions de documents épigraphiques			Libre communication, mais attention au droit d'auteur dans le cadre de la réutilisation du document
Informations sur les chantiers de fouilles dans un État aux relations « sensibles »	Correspondance, livres d'entrée, inventaires, procès-verbaux, arrêtés (acquisition ou dépôt), rapports, cahiers de fouilles	Atteinte au secret de la défense nationale, de la politique extérieure	Libre communication ou 50 ans à la date du document (c'est à l'appréciation de l'institution)
Informations « sensibles » (situation géopolitique, demande de restitution, certificat de douane ...)	Correspondance, rapports, procès-verbaux	Atteinte au secret de la défense nationale, de la politique extérieure	Libre communication ou 50 ans à la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier (c'est à l'appréciation de l'institution)
Analyses de laboratoire	Rapport d'analyses en laboratoire	Atteinte au secret en matière commerciale et industrielle	25 ans à la date du document
Mode de restauration	Rapport de restauration	Atteinte au secret en matière commerciale et industrielle	25 ans à la date du document
Informations visuelles (photographies, dessins)			Libre communication, mais attention au droit d'auteur dans le cadre de la réutilisation du document

Annexe 3 - Tableau synthétique des musées de l'enquête

Les entretiens des professionnels dont les musées sont signalés en vert sont exploratoires et n'appartiennent pas au corpus final.

MUSÉE	STATUT DU MUSÉE	TAILLE	COLLECTION
A	Municipal Musée de France Forme un seul établissement avec le musée B	62 employés 113 000 objets	Arts graphiques (dessins, estampes, photographies) et arts décoratifs (arts et traditions populaires, textiles, mobilier)
B	Municipal Musée de France Forme un seul établissement avec le musée A	(A) 1400 objets (B)	Arts graphiques (estampes, photographies), arts décoratifs (statuaire, mobilier funéraire)
C	Municipal	14 employés 200 000 objets	Arts graphiques (affiches, objets publicitaires)
D	Municipal Musée de France	58 employés 4000 objets	Beaux-Arts (peinture et sculpture)
E	Départemental	6 employés 2000 objets	Presse, objets du quotidien, documents administratifs, officiels, vêtements, correspondance
F	Syndicat mixte Musée de France	40 employés 3700 objets	Arts graphiques, Beaux-Arts, vidéos, installations, objets ethnologiques
G	Municipal Musée de France	69 employés 27 000 objets	Antiquité et archéologie
H	Sous tutelle de la métropole Musée de France	160 employés 2 000 000 objets	Botanique, zoologie, préhistoire, anthropologie, ethnologie, paléontologie Fonds photographiques

Annexe 4 - Tableau synthétique des professionnels interrogés

Rouge : élément pouvant exclure le professionnel du champ de l'information-documentation

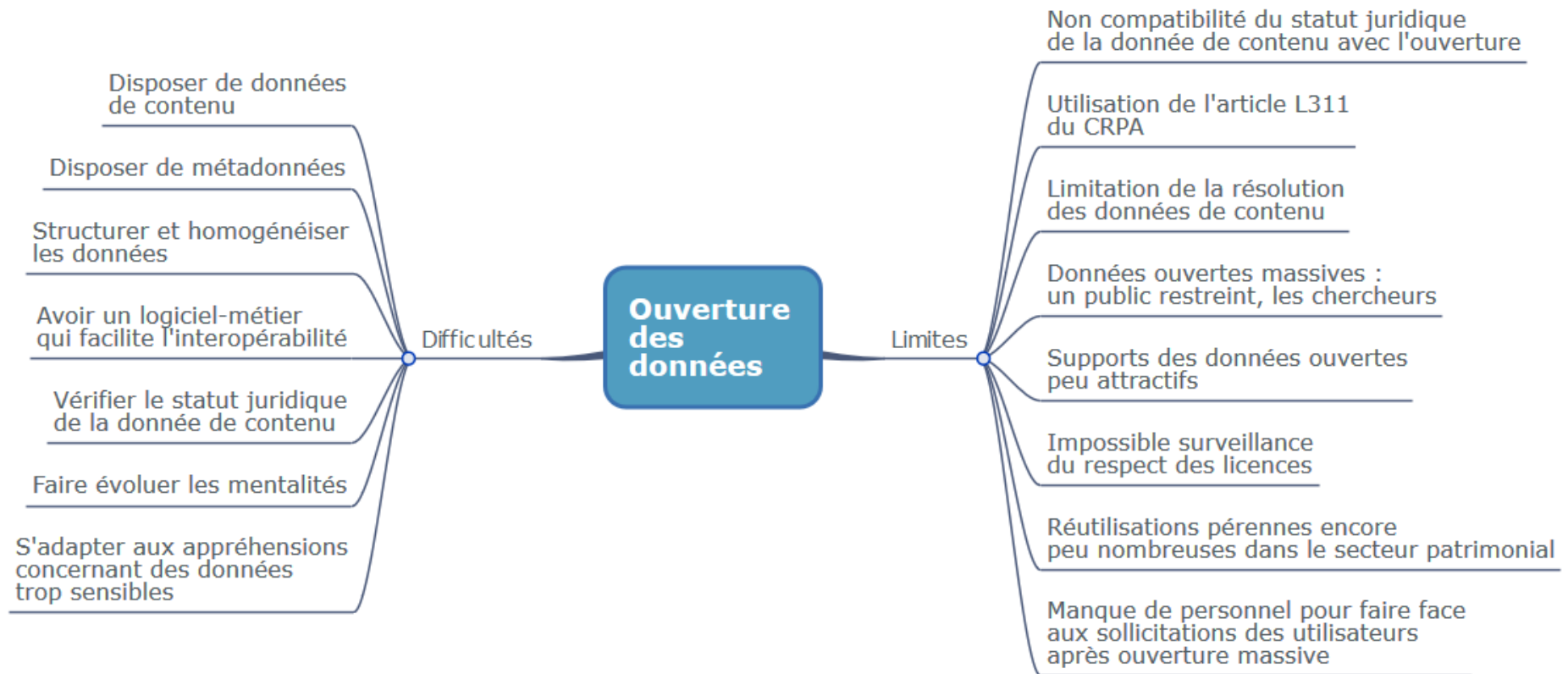
STATUT FINAL DE L'ENTRETIEN	MUSÉE	PROFESSIONNEL INTERROGÉ	SERVICE	NATURE DU FONDS DOCUMENTAIRE	POSTE ET CADRE D'EMPLOI	MISSIONS	ETUDES	ANCIENNETÉ ET POSTES PRÉCÉDENTS
Corpus	A	A	Cabinet des estampes et des photographies Les missions documentaires sont intégrées aux missions du Chargé des collections	Monographies, périodiques, métadonnées sur les objets, très peu de dossiers d'œuvres papier, dossiers d'œuvres numériques.	Chargé de collection et bibliothécaire / bibliothécaire titulaire (cat. A) / chef de service	Gestion du fonds de monographies et des périodiques, gestion des estampes et des photographies (3/4 du poste), adjointe du directeur , gestion de la fourniture des photos, gestion des données sur les collections	Lettres modernes (licence) Documentation (DDAME licence) Bibliothéconomie (Enssib)	Poste actuel : 17 ans Postes précédents : documentaliste (centres de documentation hors musées), gestion des fonds images, iconographie (bibliothèque publique patrimoniale)
Corpus	B	B	Bibliothèque	Monographies, périodiques, métadonnées sur les objets, dossiers d'œuvres papiers, photographies, archives	responsable de la bibliothèque, des archives et de la collection d'estampes japonaises / assistant de conservation (cat. B) / en équipe	Gestion du fonds de monographies et des périodiques, gestion des archives privées des collections, gestion des estampes japonaises , gestion des données sur les collections	Histoire (DEUG) Documentation (IUT DEUG et licence)	Poste actuel : 10 ans Postes précédents : gestion du fonds patrimonial régional (bibliothèque municipale), vidéothécaire (lecture publique)
Exploratoire	C	C	Conservation	2000 monographies, pas de dossiers	Gestionnaire des collections / adjoint	Gestion des données sur les collections, gestion physique des	Lettres (licence)	Poste actuel : 20 ans (1 ^{er} poste)

				d'œuvres mais des documents dispersés, métadonnées sur les objets, photographies	du patrimoine (cat. C) / en équipe	objets, numérisation, administratif sur les dons, montage d'exposition, gestion du fonds de monographies et de périodiques. Missions en cours d'évolution		
Corpus	D	D1	Informatique/multi média/web	Métadonnées sur les objets, photothèque, dossiers d'œuvres numériques	Responsable informatique/multimédia/web / assistant de conservation (cat. B) / seul	Gestion des données sur les objets, leur diffusion, correspondant informatique, gestion des projet web et multimédia, gestion des dossiers d'œuvres numériques en binôme avec la documentaliste	Histoire de l'art (DEA)	Poste actuel : 18 ans (1 ^{er} poste)
Exploratoire		D2	Documentation	5000 monographies et périodiques, dossiers d'œuvres, dossiers d'artistes, photographies	Documentaliste / assistant de conservation (cat. B) vacataire / seul	Gestion des monographies et périodiques, accompagnement des chercheurs (in situ et par mail), gestion des dossiers d'œuvres papier, numérisation, produits documentaires, photothèque (vente des photos HD), gestion des dossiers d'œuvres numériques en binôme avec la responsable informatique	Documentation (DUT, Licence pro)	Poste actuel : 1 an Postes précédents : service photographie (presse)
Exploratoire	E	E	Pas de service dédié	1475 monographies, dossiers documentaires, métadonnées sur les objets en cours d'informatisation	Documentaliste et médiatrice / agent administratif (cat. C) / en équipe	Médiation culturelle (visites, montage des expositions, publications) Documentation : recherches documentaires et iconographiques	Histoire (maîtrise) Documentation (DUT)	Poste actuel : 15 ans (1 ^{er} poste)
Corpus	F	F	Documentation	Photographies, dossiers d'artistes, des	Documentaliste / de	Gestion des données sur les objets, gestion des dossiers	Lettres (licence) Documentation	Poste actuel : 15 ans Postes précédents :

				dossiers d'œuvres, des dossiers d'expositions, métadonnées sur les objets	conservation (cat. A) / chef de service	d'œuvres papier, gestion de la photothèque, accompagnement des chercheurs (in situ, par mail)	(DUT) Histoire de l'art (Ecole du Louvre, cours du soir)	documentaliste en musée, bibliothécaire en lecture publique
Corpus	G	G	Bibliothèque	10 000 monographies, 150 périodiques, dossiers d'œuvres, archives sur l'histoire du musée, dossiers thématiques, dossiers sur les expositions, métadonnées sur les objets	Responsable de la bibliothèque / assistant de conservation (cat. B) / chef de service	Gestion des monographies et périodiques, gestion partagée des dossiers d'œuvres papier avec la régisseuse, valorisation/diffusion des données sur les collections sur le web, photothèque, encadre l'accompagnement aux chercheurs	Documentation (DUT ou IUT) Histoire de l'art (Ecole du Louvre)	Poste actuel : 8 mois Postes précédents : responsable de la documentation, de la bibliothèque, de la photothèque en musées (17 ans) documentaliste à l'INA, formatrice logiciel de gestion de collections, catalogage du dépôt légal (bibliothèque municipale)
Corpus	H	H1	Conservation	Métadonnées sur les objets, archives	Chargé de gestion et de traitement de la documentation des collections / adjoint du patrimoine (cat. C) / en équipe ou seul	Trouver et numériser archives et documentation et les relier informatiquement aux données sur les collections, gestion des données sur les objets, administration partagée de la base de données avec le régisseur, harmonisation des pratiques de saisie au sein du service	Beaux-Arts	Poste actuel : 10 ans (1 ^{er} poste)
Corpus		H2	Bibliothèque et documentation	Photographies anciennes, modernes et numériques, négatifs, plaques de	Responsable de la photothèque / assistant principal de conservation (cat. B) /	Gestion de la photothèque, commandes de prises de vue, les droits associés, les contrats, indexation des fonds	Arts appliqués, dont design et photographie (Maîtrise)	Poste actuel : 12 ans Postes précédents : correspondante photographe en

				verre, métadonnées sur les objets, littérature blanche	seul	photographiques [...], fourniture d'images pour l'interne et les chercheurs, numérisation	Archives et images au DDAME (master). Photographie (master et thèse)	presse quotidienne régionale, c'était de la technique photo. Autre poste : enseignement à l'université en licence et master, et à l'Ecole d'Arles
--	--	--	--	--	------	---	--	--

Annexe 5 – Synthèse des difficultés et limites perçues par les professionnels interrogés



Annexe 6 – Guide d’entretien

Étape de pré-entretien - Cerner les caractéristiques du poste et de l’établissement

- l’établissement : statut, taille, type de collections
- le service du poste : intitulé, type de service [centre de documentation, bibliothèque, photothèque, autre], fonds documentaires et informationnels [nature, statut ancien ou récent, clos ou ouvert], équipe
- le poste : intitulé, cadre d’emploi, titulaire, vacataire, chef de service ou non, missions
- le professionnel : domaine et niveau d’études, ancienneté dans le poste, postes précédents

Moment I - Cerner leurs connaissances et leur intérêt pour l’ouverture des données

- Leur connaissance :
Qu’est-ce que le libre accès pour vous ? [définition, formes, problématiques ...]
Que pouvez-vous me dire sur l’*open data* ? [définition, formes, problématiques ...]
- Est-ce que vous connaissez des moyens de vous informer sur les problématiques liées au libre accès et à l’*open data* ? Les utilisez-vous ? [les sources possibles, la structuration de la veille, les réseaux professionnels, la formation]
- En tant que professionnel de l’information-documentation, que pensez-vous de ces deux modes d’accès à l’information ?

Moment II - Cerner leur connaissance de l’action de leur tutelle concernant l’*open data*, leur investissement par rapport aux deux modes d’accès de l’ouverture des données

- Que pouvez-vous me dire sur la stratégie générale de votre tutelle concernant l’*open data* (hors musée et musée) ? [domaines d’action, plate-forme *Data.Toulouse-Métropole*, types de données concernés, lignes d’action, leur opinion]
- Quelle est la stratégie de la tutelle concernant le libre accès aux connaissances et aux informations muséales ? [idem]
- Concrètement, de quelle manière participez-vous à la mise en œuvre du libre accès et/ou de l’*open data* ? [projets, données ouvertes, modalités de travail, degrés d’ouverture, procédures techniques, leurs souhaits]

Moment III - Cerner les répercussions de ces modes d’accès à la connaissance sur la profession de l’information-documentation

- Quelle est votre participation à la naissance d’un projet d’accès à la connaissance dans votre musée ?
- La mise en œuvre de ces accès a-t-elle un impact sur votre activité et votre pratique professionnelle ?
- Avez-vous observé un impact sur votre rôle auprès des autres professionnels du musée ?

Annexe 7 - Transcription de l'entretien du professionnel A (corpus)

[...] ¹⁴⁸

C'était donc un musée privé au départ ...

[...] Le musée a été créé après la guerre en 1949. [...] En 1954, la municipalité, sous l'égide de la Direction des musées de France, a fait ce que l'on appelle le partage des collections. On a décidé que le musée D gardait la sculpture et la peinture du Moyen Age jusqu'au XIX^{ème} siècle, le musée G les Antiques, le musée A les arts graphiques et les arts décoratifs, le musée B les arts d'Asie et les antiquités égyptiennes. [...] Le musée B fait partie de la même équipe que le musée A : quand je parlais du personnel tout-à-l'heure, c'était pour les deux musées. [...] [En 1954] Les œuvres ont été réparties entre la bibliothèque municipale et nous selon qu'elles étaient reliées ou pas. A l'époque, il y avait des albums d'estampes et il y avait des estampes en feuilles volantes. Les feuilles volantes ont été envoyées ici et les albums à la bibliothèque municipale. Alors par la suite, nous avons acheté des albums, eux ont acheté des feuilles volantes, tout ça s'est mélangé. [...]

Quel est l'intitulé de votre service ?

C'est le cabinet des estampes et des photographies.

Donc la documentation est intégrée au cabinet, il n'y a pas de centre de documentation à proprement parler ?

Non, effectivement, dans notre musée c'est différent, les autres musées ont un centre de documentation. Ici, en fait, chaque département gère sa propre documentation. Chaque chargé de collections est aussi son documentaliste, monte ses dossiers d'œuvres, sa mémoire. Et en plus il y a la bibliothèque. J'ai deux casquettes, à la limite il pourrait il y avoir deux personnes. C'est réuni sur une personne car j'ai une formation de bibliothécaire.

Donc, quel est l'intitulé de votre poste, si vous portez les deux casquettes ?

Mon travail le plus important en termes de responsabilité et de temps, ce sont les estampes et les photographies, donc l'intitulé est « chargé de collections et bibliothécaire ». Pour la partie purement bibliothèque, je fais les acquisitions et la cotation. Une assistante de conservation fait le catalogage, un agent du patrimoine gère les abonnements des périodiques.

Vous avez donc une équipe avec vous. Combien de personnes composent cette équipe ?

Sur les deux musées, nous sommes en sous-effectif, j'ai trois personnes à plein temps et une à mi-temps. Ici, au musée A, mon assistante [agent du patrimoine] s'occupe de la photothèque. Un gros pan de notre activité, c'est la fourniture d'images. Les œuvres que nous conservons sont très recherchées dans le domaine de l'iconographie, pour plein d'usages, pour les publications, les recherches, des étudiants en histoire de l'art, pour les éditeurs, les revues. La photothèque occupe les trois quarts de son temps, et le reste du temps elle s'occupe de la bibliothèque. Ensuite j'ai ici sous ma responsabilité une restauratrice [agent du patrimoine] qui gère la partie arts graphiques y compris les dessins. Les deux musées ont toujours été en sous-effectif, on a fait avec le nombre de personnes qu'on avait, avec les compétences des gens, les grades des gens. Je suis le seul cadre A. De ce fait-là, j'ai chapeauté des choses qui, à la base, n'étaient pas forcément de mon ressort. Je suis aussi adjointe du directeur ... Ce sont des arrangements où les gens acquièrent des compétences. Les deux agents du patrimoine sont d'anciennes gardiennes, qui ont réalisé une importante montée en compétences sur plusieurs années. Au musée B, par contre, on a une véritable assistante de conservation qui est responsable de la bibliothèque, des estampes japonaises et des photographies sur ce site. Elle est secondée par un autre agent du patrimoine à mi-temps qui fait la permanence car là-bas la bibliothèque est ouverte au public. Comme il a des compétences en photographie et qu'il a fait des études de droit, il s'occupe également de la photothèque et des contrats concernant les

148. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

demandes de reproduction. Il fait aussi des photographies pour le musée. La restauratrice dont on a parlé va s'inscrire au DDAME de Toulouse car elle voudrait apprendre à documenter les œuvres, et je la pousse à avancer dans son envie de formation. Aucun départ à la retraite d'agent de catégorie C n'est *a priori* remplacé : mon assistante va bientôt partir. J'essaie de prévoir l'avenir et continue à bricoler pour avancer.

Au niveau de la documentation purement, ici, il y a la bibliothèque, les dossiers d'œuvres, les photographies d'œuvres ... ?

Alors pour les dossiers d'œuvres, dans mon département, il y en a très peu – uniquement pour les œuvres très précieuses –, parce que les collections sont tellement énormes qu'il n'y a jamais eu la politique de faire des dossiers d'œuvres. Après, pour tout ce qui est catalogué sur *Micromusée*, chaque notice est un dossier d'œuvre numérique. Depuis quelques années, je numérise tout et je crée des documents pdf pour les raccrocher à la notice. Les dossiers d'œuvres papier pour les dessins et les objets ne sont pas ici.

J'ai entendu tout-à-l'heure que vous étiez sur ce poste depuis 17 ans. Auparavant, est-ce que vous avez occupé d'autres postes ?

Je suis bibliothécaire à la base, j'ai une spécialisation en gestion de l'image. Avant d'être au musée A, j'étais dans des centres de documentation hors musée, des bibliothèques. Je ne cherchais pas du tout de travail dans un musée car les estampes sont plutôt conservées dans les bibliothèques patrimoniales.

La formation de bibliothécaire constitue toutes vos études ou avez-vous aussi étudié d'autres domaines ?

J'ai une licence de Lettres modernes et après j'ai suivi la formation du DDAME à Toulouse.

Que pouvez-vous me dire au sujet du libre accès et de l'ouverture des données de façon générale ?

Quand je suis arrivée, il n'y avait rien ici, il a fallu rattraper. La fourniture d'images était balbutiante à l'époque. Mais il a fallu fournir davantage d'images, c'était mal organisé et c'était compliqué car les gens n'étaient pas forcément versés en informatique. Ce domaine-là m'intéressait, je me suis lancée. J'ai pu organiser petit-à-petit une photothèque. On a donc pu créer ce service de fourniture d'images. Il est devenu de plus en plus actif, par l'évolution des techniques et des utilisateurs. Nous avons essayé d'évoluer avec les outils que nous avions. Une photothèque commune pour tous les musées est en réflexion depuis longtemps. On a énormément d'œuvres. Chaque musée a une politique différente car chacun a des collections différentes. Le musée D a 4000 œuvres je crois, il a tout sur *Micromusée*, et quand quelqu'un veut une image, il la lui donne. Nous, c'est plus compliqué : il n'est pas possible de tout numériser, donc on fait des campagnes thématiques, mais on fait aussi à la demande. On enrichit donc la photothèque tous les jours. Chaque année, je fais une campagne de numérisation, avec un petit budget, comme sur ce document, par exemple, *Le Télégramme*. Donc, la gestion des données est différente : le musée D a tout fait numériser par un photographe en une fois. Nous, on a un budget trop petit. On ne peut pas scanner les dessins donc on fait intervenir un photographe, mais pour les gravures et les photographies, qui ne peuvent pas être photographiées, on a investi dans un scanner et on le fait nous-mêmes. Du coup, on a toujours été partisans de donner nos photos gratuitement car la plupart ne nous coûtent rien et de toute façon l'argent qu'on en retirerait ne va pas dans notre escarcelle mais à la mairie. Donc moi j'ai toujours été partisane de l'*open data* avant que ça s'appelle comme ça. Parce que là, finalement, ça fait de la gestion, des dossiers, de la facturation. Mais aujourd'hui l'*open data* est un peu entré dans les mœurs, pas forcément à la mairie puisque récemment elle a fait comprendre qu'elle n'était pas encore sur cette ligne-là. Mais ça va forcément évoluer ...

C'est-à-dire que les photographies ne seraient pas disponibles gratuitement ?

Ce sont les photographies en haute définition qui posent problème. Les photographies rattachées à la base de données [et mises à disposition sur le web par un OPAC parfois] sont des images dégradées. Le problème, c'est la culture de certains conservateurs et de certains collègues, le côté « on va me prendre mon image », « on va l'utiliser alors qu'elle m'a coûté de l'argent ». Donc les images dégradées, cela ne les préoccupe pas, mais dès qu'il s'agit de photographies haute définition, il faut faire payer, et payer très cher. Nous, pendant des années, on a fait payer moins cher parce qu'on faisait des photos nous-mêmes, elles n'étaient pas aussi bonnes [que celles faites par un photographe professionnel]. On est arrivé à une situation complètement ubuesque : le musée D faisait payer 70 euros la photo, nous faisons payer 20 euros, le musée G les donnait gratuitement. Il y a une dizaine d'années, on a essayé d'harmoniser ça avec les archives municipales, avec la bibliothèque [municipale], les autres musées, le musée H, sauf le musée D qui est resté sur ses positions. Une grille de tarifs a été élaborée, que l'on a fait valider en commission municipale. On a les mêmes tarifs, ils sont adaptés à l'usage des photos. Le tirage de la publication va déterminer le prix. Un gros tirage va coûter plus cher, un petit tirage voire un tirage confidentiel sera moins cher, et même gratuit parfois si c'est à but non lucratif ou si c'est pour un étudiant.

Il y a une plate-forme *open data* de la ville de Toulouse, sur laquelle les musées peuvent potentiellement verser des images. Mais ces images-là ne seraient pas en haute définition, si j'ai bien compris ?

Oui, c'est ça.

Quels sont les types d'informations que vous mettez en libre accès sur le site du musée ?

On ne met pas la fiche *Micromusée* car ce ne serait pas pertinent. On fait des notices que l'on peut retrouver dans des expositions ou des catalogues, par exemple, avec le titre, l'auteur, les dimensions, la technique, et puis un texte sur l'œuvre. On a obtenu de le signer, les noms des agents municipaux ne devaient au départ apparaître nulle part, puis la mairie a accepté. On a obtenu que ce soit signé parce que justement ça peut être réutilisé. De la même manière, il y a le crédit photographe.

Donc, c'est une licence permettant la réutilisation avec mention de la paternité, mais quelle est la latitude laissée pour l'usage commercial ?

Sur le site, je ne m'en occupe pas du tout donc je ne sais pas ce qui a été négocié.

Comment avez-vous entendu parler de l'ouverture des données, est-ce que vous vous formez, vous vous informez ?

C'est très vague pour le moment. On ne peut pas dire qu'il y ait eu des formations. La personne qui m'y a initiée, c'est G, c'est lui qui s'est lancé le premier là-dedans. J'ai commencé à participer à des chantiers qu'il a initiés, notamment la numérisation et la mise sur réseau de livrets de salons, des petites opérations par-ci par-là, et récemment on est en train, ce sont les archives municipales qui ont initié la chose, de faire un projet de délibération sur l'*open data*. Donc les choses commencent à se préciser, mais jusqu'à maintenant, c'était quelqu'un qui décidait de se lancer et qui faisait participer des collègues. Moi, je disais « oui » quand on me sollicitait, en général. Je fournissais le contenu mais je n'ai jamais été chef de projet sur ce genre de choses. C'est un savoir très empirique pour le moment.

Quand vous parlez de mise en réseau des éléments numérisés, c'est sur *Rosalis* ?

Oui, c'est sur *Rosalis*. Nous n'avons pas de budget pour créer un site pour le musée, ce sont les Amis du musée qui nous ont payé notre site. Il s'appelle *Le musée A et ses amis*. Mais il n'y a pas les bases de données en ligne, c'est juste un site informatif. On essaie de mettre des notices mais ça reste un nombre limité. J'en ai fourni une dizaine par siècle. Par rapport à tout ce que j'ai [dans le département], c'est peu. Mais ce site donne un aperçu. Après, il y a *2000 ans 2000 images*. C'est pareil, on attend de pouvoir avoir la main pour pouvoir le faire vivre nous-mêmes. On a travaillé le

printemps et l'été dernier sur ce projet pour répondre à la commande des élus et que tout soit prêt en septembre, mais le site n'évolue pas.

Sur cet outil, les données ne sont pas réutilisables, il n'y a rien d'ouvert ?

Tout-à-fait, c'est d'ailleurs lors d'une réunion sur ce projet que les élus nous ont fait comprendre qu'ils n'étaient pas sur la ligne [de la libre réutilisation]. Du coup, j'y vois un autre problème : actuellement, une grande partie de mon travail sur les bases de données, c'est de dégrader les photos qui ont été faites en haute définition. Comme on n'a pas de base de données en ligne, on verse sur des bases de données qui ne nous appartiennent pas comme *Rosalis* ou *Joconde*. *Joconde* est aussi sur cette politique-là : ils nous obligent à mettre des photos dégradées en 72 dpi. J'y passe beaucoup de temps. Mais le jour où ça va basculer, parce que ça va forcément basculer, on va se retrouver avec des données inutilisables qui nous auront pris du temps et il faudra tout recommencer.

La base *Joconde* est moissonnable par *Europeana* sur laquelle par contre on peut permettre l'ouverture complète, la liberté d'utilisation des données que l'on met, sauf que là, ils moissonnent des données qui sont dégradées, si je vous comprends bien ?

Oui, c'est bien ça. C'est idiot. En plus, ce sont des problèmes sans fin, des problèmes techniques. Je vous parle de ça parce qu'on est aujourd'hui au cœur du problème, on n'a pas assez de place sur les serveurs. Il y a le serveur de la photothèque qui est délocalisé on ne sait pas où, on a un problème en ce moment, et impossible de le faire régler. Et les données de *Micromusée*, elles, sont sur un autre serveur : si on devait y mettre les images sans les dégrader, il n'y aurait pas assez de place. [...]

Est-ce que vous connaissez la stratégie générale de la collectivité au sujet de l'ouverture des données, et pas uniquement pour ce qui concerne les musées ?

C'est une confusion totale. On a eu pendant quelques années des réunions régulières pour essayer de créer, ils étaient très ambitieux, un outil de photothèque qui englobait tous les services, toute la production d'images de la collectivité. Ça allait des espaces verts à l'architecture, les musées ... Mais finalement, ça ne s'est pas fait car il a été constaté que les services n'étaient pas prêts. Là, on est en train de réorganiser les musées, il y a une création de la Direction des musées. Revient donc l'idée de créer un outil commun au moins pour les musées. Mais pour le moment, je n'en sais pas plus. Au niveau de la direction de l'informatique, ils sont peu nombreux, ils sous-traitent beaucoup. [...]. Mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait une réflexion globale. Après, peut-être qu'il y en a une et que je ne suis pas au courant. Au niveau de la DGA¹⁴⁹ Culture et des musées, on a eu des réunions, des idées, parce qu'il y a des gens effectivement qui réfléchissent dans leur coin, comme G, et qui lancent des idées. Ce serait bien. En fait, le fait d'intégrer des projets ou d'avoir des idées, cela vient essentiellement d'un intérêt personnel pour telle ou telle chose. Ça se fait beaucoup par affinité, de façon artisanale.

Sur le portail *Toulouse Métropole Data*, j'ai remarqué qu'il y avait peu de musées qui versaient. Pourquoi selon vous ?

Je ne sais pas. Parce qu'on n'est pas informé. Voyez, moi je n'ai même pas eu l'idée de verser parce qu'il n'y a pas de coordination, parce qu'on ne nous en a pas parlé, parce qu'on n'est pas Toulouse Métropole aussi, il n'y a que le musée H qui soit passé à la Métropole. [...]

[...]

J'étais persuadée qu'il y avait une impulsion de la mairie par rapport au versement des données ...

Non, il n'y a aucune coordination. Il y a quelqu'un au niveau de la DGA Culture qui fait le lien sur certains sujets qui sont problématiques. Il y a des projets, mais chacun fait un peu dans son coin. Actuellement, le musée B participe à un portail créé par le CRL¹⁵⁰ au niveau de la région, un portail sur tous les documents régionaux. Il y a un peu de tout, des images, des imprimés, B [assistante de

149.Direction Générale Adjointe

150.Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées. <http://www.crl-midipyrenees.fr/>.

conservation au musée B] fait partie du comité de pilotage, il vous en dira plus quand vous le rencontrerez. A ce portail participent les gens qui ont eu connaissance du projet, un peu par hasard parfois, qui ont été intéressés, les Archives, la bibliothèque municipale, le musée B, mais il n'y a pas les autres musées et on ne sait pas pourquoi. Il y a plusieurs projets qui fonctionnent de cette façon, on y entre parce qu'on connaît quelqu'un qui est au courant. J'exagère un peu, mais tout de même. Nous, on a décidé d'y participer car la collection du musée B les intéressait, car elle contient aussi le fonds des archives de Georges Labit. On essaiera ensuite d'intégrer le musée A.

Dans l'idéal, si on parle de libre accès et d'ouverture, qu'est-ce que vous aimeriez ?

Des serveurs pour pouvoir stocker mes images ! Mais après, je ne sais pas, je ne connais pas bien les outils. On fonctionne encore sur les anciens schémas avec les bases dont je vous ai parlé. Philosophiquement, ça me plaît et je suivrai le mouvement, mais je ne connais pas assez le sujet pour dire ce que je voudrais. Ce que j'aimerais à notre niveau, au niveau de la photothèque, c'est que si on nous dit qu'on ne fait plus payer les gens, qu'on fait juste un suivi sur les droits moraux, ce serait très bien. Pour le reste, je n'ai pas une connaissance assez précise des outils pour avoir une idée ...

Quand vous parlez de ne plus faire payer pour les photographies, ce serait quels que soient l'usage, la réutilisation ?

Si on entre dans le gratuit, on fait tout gratuit, il me semble. Nous, on fait beaucoup de gratuit, vous verrez dans la grille que je vous donnerai. Bien sûr que si on faisait tout gratuit les maisons d'édition en profiteraient, mais bon, je me dis qu'on n'est plus dans ces questions. Gérer le paiement, vous imaginez le circuit ? Aujourd'hui, mon assistante instruit le dossier, car on fait à chaque fois un contrat même si c'est gratuit, elle cherche la donnée, fait un transfert de données, elle envoie une autorisation de publication, elle transmet le dossier au comptable qui, lui, le transmet à la comptabilité générale. Des grosses maisons d'édition, il y en a, mais si on regarde les statistiques, leurs demandes sont peu nombreuses. Et puis on a des fonds qui sont très régionalistes. C'est peut-être différent pour le musée D qui a un fonds tourné vers l'international. Et encore, vous demanderez à D1, je crois que ce que leur rapportent les droits n'est pas énorme.

Est-ce qu'il y a eu des conséquences, des évolutions sur votre pratique professionnelle quotidienne ?

Pour le moment non, car le libre accès est réduit et il n'y a pas de véritable ouverture. Il y a eu un petit impact, avec *2000 ans 2000 images*, on a eu quelques appels de personnes qui étaient intéressées par des objets. Si ça avait été un grand succès, on aurait eu des soucis parce que comme ils ne peuvent pas récupérer les images [sur le site], on aurait été beaucoup sollicités. En fait, on a deux types de personnes, ceux qui veulent voir l'image et dans ce cas l'image sur *Joconde* en 72 dpi suffit, ceux qui veulent publier et qui ont besoin d'une image en haute définition. Avant l'informatisation, les gens venaient au musée pour voir une œuvre, ensuite ils demandaient une photographie de l'œuvre si elle les intéressait. Aujourd'hui, ils vont sur *Joconde*, puis ils appellent en disant qu'ils veulent telle image. Ce qui a changé, c'est ça. Et moi, ça a toujours été mon but de mettre en ligne, pour épargner les œuvres. Au départ, c'est un souci de conservation. C'est la problématique de comment communiquer l'œuvre sans atteinte à son intégrité. Donc ma première démarche était que les gens ici voient les objets sur un ordinateur et pas de les sortir [des tiroirs]. Je n'avais pas en tête des bases de données en ligne. Et avec la publication en ligne, ça a encore plus marché. Il y a moins de visiteurs physiques.

Annexe 8 - Transcription de l'entretien du professionnel B (corpus)

[...] ¹⁵¹

Quel est le domaine de spécialité du musée ?

Il y en a deux. Il y a les arts de l'Asie et les arts de l'Égypte. Sur l'Égypte ancienne, on est plutôt sur des objets funéraires : momies, sarcophages, vases canopes, amulettes, bronzes, stèles, statues en bois, papyrus. Pour l'Asie, sont représentés majoritairement le Japon et la Chine, puis le Tibet et le Népal, et ensuite sur l'Asie du sud-est on a des œuvres essentiellement du Champa, l'actuel Vietnam, du Cambodge, Thaïlande, on a un bouddha birman, une tête de Java, et quelques sculptures d'Inde en bois ou en pierre. L'Asie est représentée sur une zone géographique étendue, et au niveau de la chronologie, on est assez large aussi. On a des dépôts de musées d'État, notamment du musée Guimet depuis les années 70, du musée du Quai Branly, du Louvre pour l'Égypte. Sur la partie bibliothèque, on procède à des échanges de catalogues avec ces musées.

Est-ce que la collection est fermée ? Je vous demande cela car elle est issue d'un collectionneur.

Oui, mais elle a évolué quand même. Le musée B a été créé par Georges Labit à la fin du XIX^{ème} siècle. Il est mort en 1899 et il a légué le musée à la ville. Il avait des collections beaucoup plus hétéroclites, très ethno. En 1949, il y a eu une réorganisation des musées sur la ville de Toulouse : les collections ont été réorganisées par thématique. C'est à ce moment-là que toute la collection égyptienne est venue au musée B, parce qu'il y avait des antiquités égyptiennes au musée G. Georges Labit n'avait quasiment rien d'égyptien en fait. Déjà, dans les années 1930, le musée s'était repositionné sur les arts de l'Asie avec le premier conservateur officiel : Georges Labit avait beaucoup d'objets, de mobilier, de faïences locaux et des Pyrénées, et tout cela est parti au musée A qui est devenu le musée des arts décoratifs et des arts graphiques de la ville. Le musée tel que Georges Labit l'a créé ne ressemble pas au musée que l'on voit actuellement. La collection japonaise provient presque exclusivement de Georges Labit, même s'il y a eu quelques achats. Par contre, pour la Chine, il y a eu beaucoup de dépôts, d'achats dans les années 60 et 70. Le Tibet et le Népal, ça vient de deux grandes donations que l'on a eues dans les années 90.

Quel est l'intitulé de votre poste exactement et les missions qui en découlent ?

Je suis responsable de la bibliothèque, des archives de Georges Labit et de la collection d'estampes japonaises. Pour les missions, au niveau de la bibliothèque, ce sera la gestion courante d'une bibliothèque, sachant qu'on n'a pas de fonds ancien. On a quelques documents du XIX^{ème} siècle qui relèvent de la bibliophilie. La bibliothèque est ouverte au public sur trois jours, elle n'est pas uniquement sur rendez-vous. Donc on a du grand public qui vient suite à la visite au musée. Je m'occupe aussi des archives de Georges Labit. En 2006, la famille a donné des photographies et des documents manuscrits. Ça a été numérisé, régulièrement il y a des chercheurs sur ce fonds. Je suis chargée de le faire vivre, de le communiquer. On a un projet avec le CRL pour le mettre en ligne, puisque nous-mêmes nous n'avons pas les moyens de le faire. Nous avons un site internet depuis trois mois, mais qui ne met pas en ligne des collections du musée. Donc le projet avec le CRL Midi-Pyrénées qui est en train d'aboutir va permettre grâce à un portail régional des fonds patrimoniaux de pouvoir consulter les archives de Georges Labit. [...]

Est-ce que vous vous occupez de la documentation scientifique sur les œuvres aussi ?

La documentation, les dossiers d'œuvres sont ici. Ça se fait en lien avec le service des publics qui travaille énormément sur les collections et avec la personne responsable de la conservation. En fait, il n'y a pas de chargé de collections propre aux collections du musée B. C'est la personne qui est chargée des objets au musée A qui est aussi responsable des réserves, qui a la responsabilité de la conservation. Mais elle n'est pas à proprement parler chargée des collections du musée B.

151. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

De quoi se compose cette documentation ?

Il y a toute une partie administrative si on l'a, sur l'acquisition, l'histoire de l'objet, le passage en commission, les procédures internes, des photos, de la documentation sur des œuvres similaires qu'on a repérées ailleurs, si elle est publiée dans un catalogue on a les extraits du catalogue, tout ce qui permet d'enrichir notre connaissance de l'œuvre. Mais en parallèle, au service des publics, il y a aussi un deuxième dossier qui est plus documentaire et qui permet de regrouper tout ce que l'on ne va pas mettre dans le dossier d'œuvre mais qui va permettre de contextualiser l'œuvre. On a ce double fonctionnement ici qui est facilité par le fait que le service des publics est dans le même bâtiment. Le jour où le service des publics changera de bâtiment, je perdrai cette documentation.

Est-ce qu'il y a d'autres modalités de conservation de l'information sur les objets du musée ?

Il y a la base *Micromusée*. Et puis la bibliothèque. Mais la bibliothèque ne permet pas de trouver de l'information spécifiquement sur les collections du musée. Et si quelque chose a été publié dessus, on aura mis une photocopie dans le dossier. Il y a aussi des choses qui peuvent être numérisées. La grande majorité des choses sont papier, ça pose des problèmes de place. Mais si on numérise, ça pose des problèmes de place sur le serveur ... Il y a une photothèque également. Il y a deux types de photos. Des photos qui sont de très bonne qualité faites pour des catalogues ou sur demande, elles sont gérées à part par une personne qui s'occupe de cette photothèque. Et après, on a des photothèques de travail [...] plutôt produites en interne par la responsable de la conservation, ou moi, ou mes collègues de la médiation.

Est-ce que ce fonds documentaire est un fonds ouvert ?

Oui. Mais la plupart des dossiers d'œuvres sont vides : on n'a pas de documents administratifs anciens car tout n'a pas été forcément archivé. C'est le cas pour les objets arrivés dans les années 70 : les documents ont peut-être été archivés ailleurs. Les dossiers d'œuvres plus récents, c'est tout-à-fait différent. On n'a pas forcément beaucoup d'information.

Pour vous, qu'est-ce que le libre accès ?

Avec le libre accès, on sélectionne ce qu'on va mettre en accès.

Qu'est-ce que vous pouvez me dire sur l'*open data* ?

C'est donner accès à des données brutes. Par exemple, pour un musée, des œuvres avec des notices, ce ne sera pas forcément organisé sur un site internet, avec une ergonomie, une médiation particulière, ce sera de pouvoir télécharger la notice avec les données par champs, éventuellement une photo, et après il faut voir la définition. Voilà, c'est la différence que je fais avec le libre accès.

Où peut-on trouver ces données en *open data* ou en libre accès actuellement ?

Pour la ville de Toulouse, il y a, sur la partie mise en ligne des collections, des choses qui sont faites par chaque musée sur leur propre site internet. Il y a des notices qui sont reversées dans la base *Joconde* avec photos des œuvres. Tout ça est calibré, notamment pour la partie photo avec de la basse définition. Il y a un site internet qui a été porté par la mairie, *2000 ans 2000 images*, avec toujours de la basse définition. Voilà, pour ce qu'on met en ligne et qu'on organise, au niveau de la mairie de Toulouse, on est sur des choses qui ne sont pas toujours de très bonne qualité du point de vue photo à mon sens. C'est un peu dommage de ne pas monter un petit peu en qualité sur la définition des images. Après, comme on les vend ... Il n'y a pas encore l'acceptation de l'idée qu'on pouvait essayer d'avoir des images de meilleure qualité qui soit en accès gratuit. Sur l'*open data* pur, je crois qu'il y a le musée D qui a mis son inventaire. Sur le reste des musées, je n'ai pas du tout connaissance d'une vraie mise à disposition des données.

Vous avez parlé des photos, de la possibilité de télécharger et de réutiliser la photo en haute définition. Concernant les autres données, qu'est-ce que vous pensez de leur réutilisation ?

Je suis pour, je trouve ça fort dommage en 2017 d'avoir des photos en basse définition. Même si elles sont à peu près correctes à l'affichage. [...] Là, on est sur un ancien modèle, ça ne peut que progresser sur ça. Ce sont des collections publiques. On doit pouvoir avoir accès à des choses ... bon les notices, ça va de soi ... Et pourtant, elles ne sont pas toutes en ligne sur les sites internet des musées, tous les objets ne sont pas encore catalogués. L'image, c'est la base, on travaille sur des objets ou des documents graphiques, le premier vecteur de médiation c'est l'image.

Et les autres données brutes ...

J'ai du mal à imaginer quelle utilisation on peut en faire, mais ça peut être communiqué. Encore une fois, parce que le document d'origine est public.

Et jusqu'à la réutilisation commerciale ?

Pour le moment, la réutilisation commerciale bloque toujours, puisque nous, même sur une image, la seule chose que l'on peut communiquer c'est de la basse définition. Pour la haute définition, il y a un tarif fixé par délibération municipale. Mais encore une fois, pour moi, c'est quelque chose qui doit évoluer ... avec internet, tout passe par l'image et c'est aussi à un moment donné l'image de l'institution et de la ville qui est un peu écornée. [...]

Est-ce que vous connaissez des moyens de vous informer sur les problématiques du libre accès et de l'open data ?

Internet. Il y a des articles qui sont parus. Je ne pourrais pas vous en citer particulièrement, tout ce qui est réseau professionnel sur internet aussi relaie ce type d'informations.

A quel type de réseau pensez-vous ?

Je ne sais pas du tout, j'ai lu plusieurs articles mais je n'ai pas retenu le producteur. Ils sont sur des blogs, des journaux spécialisés, le BBF¹⁵², il y a des choses sur les musées aussi. Je n'ai pas une veille très structurée, du coup j'ai du mal à vous dire où je croise les informations. Je vais sur les sites et je balaie de temps en temps les articles. Les dernières choses que j'ai lues sur l'open data c'était du BBF je crois. Je lis aussi les petites boîtes à outils qui sont en ligne sur le site de l'Ensib, des choses comme ça. Dans un article, ils traitaient des bibliothèques des musées.

Vous évoquez des réseaux métiers nationaux et pas spécialisés dans les problématiques du libre accès et de l'open data. Est-ce qu'il y a, au niveau local, une forme de réseau sur ce sujet ou dans lequel on aborde ces questions ?

Non. Sur l'intranet de la collectivité, j'ai vu que la mairie de Toulouse libérait des données. Ça ne concernait pas des données liées à la culture d'une façon générale.

Est-ce que vous connaissez des moyens de vous former dans ces domaines ?

Non, pas spécialement. Dans le catalogue CNFPT, je n'ai pas vu passer de formations sur ces sujets. Au niveau informatique, ça pêche un peu de façon générale. Donc sur ce genre de thématiques, honnêtement je n'ai pas vu. Mais en même temps, demander une formation pour une mission qui n'est pas dans nos fiches de poste ...

Parce que pour vous, ce sont des compétences informatiques qui manquent aux professionnels de l'information-documentation en musée pour mieux appréhender ces questions ?

Je pense, oui. Ce n'est pas de l'informatique pure, mais ça passe forcément par des outils, il faut les connaître, il faut savoir les utiliser ... Il y a besoin d'un minimum de formation et d'information que je pense ne pas avoir pour le moment.

152. Bulletin des Bibliothèques de France. <http://bbf.enssib.fr/>.

Que pouvez-vous me dire sur la stratégie générale de votre tutelle concernant l'*open data* ?

Alors, hors musée, il y a déjà eu des données proposées par la mairie. J'ai vu passer des choses, mais je ne pourrais pas vous dire dans quels domaines. Sur la culture, je n'ai pas retenu ni compris qu'on était concerné, qu'il y aurait des données de la culture, des bibliothèques, du patrimoine, des musées, qui seraient proposées. Je peux me tromper, je peux être passée à côté de l'info. Je n'ai pas connaissance d'une politique générale. Après, ce que j'en sais, c'est ce que j'ai vu passer dans la presse, dans l'intranet. Mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait un plan particulier pour les bibliothèques ou les musées.

Vous connaissez le portail *Toulouse Métropole Data* ?

C'est ce dont parlaient les articles, et je suis allée voir au début. Mais pour moi, c'était des données libres à télécharger. C'est pour ça que je faisais aussi la référence au fait d'avoir un site internet avec des données organisées, attractives, avec des images. On est sur deux choses très différentes. Mais je ne suis pas allée plus loin. Quand c'était sorti, je suis allée voir parce que l'*open data* m'intéresse, la philosophie. Mais c'était des données beaucoup orientées vers l'urbanisme, des choses qui n'allaient pas me servir. Et je n'y suis pas retournée depuis et on n'a pas eu d'information sur une stratégie ou un plan particulier par la communication interne.

Et quelle est la stratégie de la tutelle concernant le libre accès aux connaissances ?

2000 ans 2000 images fédérait tous les musées de la ville. Jusqu'à présent, chaque musée a son site internet, ou pas, pour ceux qui n'ont pas les moyens. Pour les musées A et B, c'est juste le début, avec des sites qui ne sont quand même pas d'une conception, d'une ergonomie et d'une richesse folle parce qu'il faut des moyens. *2000 ans 2000 images*, ça permettait d'avoir quelque chose de commun. Mon regret, c'était sur la qualité des images, d'autant plus qu'il ne s'agit que d'une sélection. Il y a à peu près 300 œuvres par musée. On peut partir du principe que ce n'est qu'un début mais en fait, j'ai un peu peur que ça n'évolue pas.

En tant que professionnel en information-documentation, quel rôle avez-vous dans ce type de projet ?

On est censé faciliter. Pour le site en ligne, il n'est pas lié à notre base documentaire pour la partie musée. Le site ne permet pas d'y verser notices et photos depuis la base documentaire. La seule chose que l'on peut mettre en ligne, c'est une sélection d'objets avec un petit texte de présentation. Ça, on le fait passer à la personne qui s'occupe de la communication. Pour les deux musées, il y a une seule personne. On est sur une petite production de textes. On a réutilisé des textes qu'on avait déjà produits pour d'autres événements. On a une sélection très restreinte d'œuvres. A chaque fois, vu le contexte, on est toujours limité dans le volume. Il y a certaines informations qui me semblaient intéressantes et qui n'ont pas été intégrées. Ces décisions se prenaient en raison de contraintes sur lesquelles je n'avais pas la main. Le projet de la mairie avait pour but de donner aux élèves et aux professeurs de Toulouse un aperçu des collections des musées en salle et en réserve pour servir de support pédagogique. Et puis il y a le projet avec le CRL qui est vraiment très bien : jusqu'à présent, quand les gens voulaient consulter les archives, je mettais les fichiers de celles qui étaient numérisées sur un ordinateur portable qui permettait à la personne de les consulter, mais ici, sur place. C'était dommage d'avoir du dématérialisé et de ne pas le faire sortir de la bibliothèque. Le portail CRL, pour moi, c'est une avancée majeure. Pour le reste, les objets, ce sont des avancées, mais des avancées de Petit Poucet. [...]

Jusqu'à quel degré d'ouverture va le CRL pour les données que vous fournissez ?

On peut les télécharger et imprimer la notice des documents. Après, on bascule sur une visionneuse pour consulter les archives. Il me semble que l'on peut télécharger le document depuis la visionneuse. On peut partager les données également. On peut intégrer la vignette du document sur un site, un blog. C'est d'ailleurs le partage qui est mis en avant par le projet.

Est-ce que la modification de l'image et l'usage commercial sont autorisés ?

Non, c'est toujours la limite.

Si vous versiez quelque chose en *open data* sur la plate-forme de Toulouse, quels types d'informations est-ce que vous voudriez verser ?

Des informations sur les collections, images et notices. Ce serait la priorité. Les inventaires éventuellement.

Quelles seraient les étapes de la mise en œuvre de ce versement ?

Non, ça, je ne sais pas.

Et *Wikimedia Commons* ?

Ça pourrait être une solution à exploiter pour rendre accessibles les archives. Il faudrait étudier la question. Le musée H et la bibliothèque municipale avaient déjà mis des photos sur *Flickr*. La bibliothèque municipale avait exploré la possibilité qu'avaient les gens de pouvoir laisser des commentaires. Le résultat semblait un peu décevant mais ils ont tenté. On est là pour ça, pour diffuser, relayer l'information et faire que ça sorte de nos institutions. [...] Ce que j'attends de la mutualisation par la création de la Direction des musées, c'est de travailler davantage en réseau pour avoir des pratiques communes, pour gagner en cohérence globale. [...] On est assez isolés dans nos structures au final, surtout dans certains musées qui sont tellement petits qu'on n'a pas de collègues qui font le même métier que nous dans le même bâtiment. Ce serait bien que l'on se regroupe pour être plus solides quand on fait des propositions, pour faire des choses intéressantes qui dépassent nos structures respectives. [...]

Est-ce que la mise en œuvre du libre accès a un impact sur votre pratique professionnelle ?

Non, car jusqu'à présent, c'était tellement anecdotique. [...] *Joconde*, pour verser, ça demande d'avoir un fonds catalogué. Et puis *Joconde*, ce n'est pas une base très connue, elle s'adresse plutôt aux professionnels du domaine.

Est-ce que vous pensez que ça peut avoir un impact sur votre rôle auprès des autres professionnels du musée ?

Comme pour la précédente question, je ne sais pas. Mais tout de même, il y a des choses que l'on met en ligne qui ne passent pas, avant, par le service des publics, et je pense qu'ils auraient un rôle à jouer pour la réécriture parfois, ou pour les règles d'accessibilité. Pour l'instant, de toute façon, c'est encore ponctuel d'enrichir le site, on n'est qu'au début. [...] J'ai donné des textes, des images, à la personne qui met en ligne. [...]

Annexe 9 - Transcription de l'entretien du professionnel C (exploratoire)

[...] ¹⁵³

Quel est le statut du musée C ?

C'est un établissement municipal qui est passé musée, mais pas Musée de France.

Donc cela veut dire que c'était auparavant un centre qui possédait des collections permanentes mais qui n'avait pas le statut de musée ?

Il faisait partie des musées. Il a juste changé de nom. Après, le statut n'a pas changé. Il y a des choses qui sont donc faites maison, par exemple on n'a pas l'inventaire de 18 colonnes, on en a un autre. On n'a pas non plus fait de récolement de la même manière que les Musées de France.

Est-ce que l'on peut entrer un peu plus dans le détail de la typologie des objets conservés ?

C'est tout ce qui est buvards publicitaires, protège-cahiers, étiquettes diverses et variées, lames de rasoir, cartes postales, plaques émaillées, objets en 3D. Ce sont surtout des documents publicitaires, pour promouvoir des marques. [...]

J'ai vu qu'il y a une bibliothèque au musée. Est-ce que c'est un centre de documentation aussi ou est-ce que c'est autre chose ? Est-ce que vous êtes rattachée à la bibliothèque ?

C'était une bibliothèque qui était accessible au public sur demande il y a de nombreuses années. Elle a fermé avec le centre. On a gardé le fonds mais il n'est pas accessible au public aujourd'hui. Il est pour l'usage de la conservation ou des autres services du musée.

Est-ce que c'est vous qui vous occupez des dossiers d'œuvres ?

Nous n'avons pas de dossiers d'œuvres, mais des dossiers d'artistes, d'exposition, de restauration.

Ça fonctionne plutôt par type d'opération alors ?

Oui, c'est ça. Et les dossiers de restauration, par exemple, c'est un dossier par campagne, pas par objet. On se demandait si on allait faire des dossiers d'œuvres ou pas : on a réintégré nos locaux mais on n'a pas beaucoup de place. Est-ce que c'est judicieux de faire un dossier d'œuvre papier pour chaque œuvre, ou de le rattacher juste au logiciel des documents ... on travaille sur *Micromusée*. La responsable chargée de collections souhaiterait qu'il y en ait.

Mais vous avez aussi des documents administratifs, comme les acquisitions, les prêts, et ça c'est plutôt dans des dossiers administratifs qui ne sont pas assimilés à la documentation sur les artistes ... Là, c'est séparé, est-ce que j'ai bien compris ?

Jusqu'à aujourd'hui, c'était comme ça. Maintenant, peut-être que ça va changer. La difficulté c'est que 200 000 œuvres, c'est énorme. C'est la même problématique qu'avec les monnaies. Ça pourrait être réalisé par lot ... Nous ne gardons pas les factures originales, elles sont au service comptable. Mais ça ne va pas, il faudrait qu'on ait l'original de la facture. Aujourd'hui, si on veut la restauration, c'est dans le dossier restauration mais la facture est chez la comptable qui n'est pas sur place.

Est-ce que vous gérez une photothèque ?

Oui, on a une photothèque avec un peu plus de 4000 fichiers numériques. C'est l'autre gestionnaire de collections qui s'en occupe. Un infographiste est arrivé dans le musée et c'est lui qui gèrera désormais la photothèque. Le problème, c'est que certains fichiers sont en basse définition, on va être obligé de renumériser certains documents. On a des ektachromes également, et des photos sur CD. Par contre, on n'a pas de logiciel de photothèque, on fonctionne avec une organisation en répertoires sur le serveur du musée. Je crois que c'est l'un des projets de la future Direction des musées qu'il y ait une photothèque commune à tous les musées. Nous, on vend les fichiers

153. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

numériques : beaucoup de gens nous demandent s'ils peuvent acheter les fichiers numériques pour les reproduire, pour faire des expo, car ils n'ont pas toujours les moyens de monter une exposition avec les originaux, de pouvoir les assurer.

Est-ce que vous êtes seule à vous occuper de la documentation ?

Il y a aussi l'autre gestionnaire de collections. Il y a la personne chargée de diffusion qui, pour le moment, ne s'en occupe pas vraiment car on vient de rouvrir, et il y a l'infographiste. Notre directrice souhaiterait, dans l'idéal, qu'il y ait un documentaliste dans l'équipe.

Concernant la bibliothèque, est-ce qu'il s'agit des acquisitions, du catalogage, et du signalement ?

Non, on ne fait pas de signalement. Mais on se pose la question. [...] On n'a pas de logiciel de gestion de bibliothèque : le catalogue est sur *Excel*, il avait été fait il y a longtemps par un collègue, et on s'est posé la question justement d'avoir un logiciel bibliothèque. [...] On n'a pas non plus utilisé la Dewey pour classer les documents et on ne sait pas si ce serait bien. Si quelqu'un a besoin d'une référence, il s'adresse à nous.

Pour vous, qu'est-ce que le libre accès ?

C'est le public qui a accès aux collections *via* le web ou des applications mobiles.

Et qu'est-ce que vous en pensez ?

Pour le public, je pense qu'il n'y a que des aspects positifs. Pour nous, ce qui est compliqué, parce qu'on l'a fait avec *2000 ans 2000 images*, c'est la gestion des droits. On a été obligé de ne mettre que des affiches sans droit d'auteur ou anonymes. Mais là, on sort d'une formation sur le droit de l'image, et on a vu que même les affiches anonymes ont des droits. On s'est donc posé la question de savoir ce qu'on peut mettre en ligne ou pas, finalement, dans le cas du libre accès. Et après, pour le public, enfin surtout pour le public de chercheurs, il n'a pas besoin de se déplacer, il a accès aux collections. Donc je vois ça comme quelque chose de plutôt positif. Sans avoir à se déplacer, il peut connaître le fonds des musées à Paris. Sur *2000 ans 2000 images*, on a à peu près 200 objets. Nous avons cherché des images sans droit. Et puis cette idée, c'était une promesse de campagne, il a fallu faire ça rapidement. Cela répondait à la volonté de donner accès pour les Toulousains aux œuvres des musées en réserve. Il nous a été dit que ça allait s'étoffer ensuite. [...]

Est-ce que vous pouvez me parler des formes de libre accès que vous connaissez ?

Joconde, des choses comme ça. *Gallica*, je crois. Nous n'avons pas encore de site internet. [...] La directrice travaille en ce moment pour voir comment mettre en ligne les documents. C'est complexe parce que nous avons des affiches pour lesquelles il y a la question des droits. On ne connaît pas forcément la date de décès de certains artistes, certains sont décédés mais les droits perdurent. Il y a un vrai travail de fond. C'est délicat, il ne faut pas qu'on mette n'importe quelle image en accès internet. [...] Et il y a l'ADAGP, la société qui gère les droits des artistes graphistes et autres et on paie à chaque fois. On a payé là pour l'expo. On a aussi payé des droits à PLM : il y a les droits des marques qui se superposent. Il y a le souci, comme on a beaucoup de documents publicitaires avec des marques, d'obtenir leur autorisation. Ce sont des questions que l'on ne se posait pas, mais comme on a eu des formations, on y est plus sensibles. [...] Quand on met un document sur internet, c'est intéressant de connaître son histoire. Je vais prendre un exemple-type, un tableau de Van Gogh. Il y a beaucoup de choses à dire sur un tableau de Van Gogh. Une affiche, elle a été faite pour faire de la publicité à une marque, on ne va pas avoir quarante lignes. Il n'y a pas forcément toujours une histoire derrière l'affiche. [...] On est confronté à ça, aussi, par rapport aux autres. C'est-à-dire qu'il n'y a pas toujours quelque chose de long à dire sur une affiche. C'est pour ça que pour *2000 ans 2000 images*, il y a des différences entre nous et les autres musées, il n'y a pas beaucoup d'explications qui accompagnent les affiches. On écrit des choses au niveau du style, de la technique, mais c'est tout. Et il y a des affiches, par exemple de l'artiste Saint-Génies, qui a fait des affiches de publicité dans les années 60-70, c'est toujours la même chose. [...] Il faudrait présenter les grands artistes, les grands

maîtres, Toulouse-Lautrec, il y a toute une réflexion, présenter les réserves, montrer comment une affiche est conservée, le processus de création, de fabrication [...].

Qu'est-ce que vous pouvez me dire sur l'ouverture des données ?

Pour moi, l'*open data* c'est la mise en ligne des collections par le web. Après, je ne sais pas trop.

Par exemple, est-ce que vous connaissez le portail *data.gouv.fr* ou des choses similaires ?

Non. Par contre on a eu une première réunion sur le numérique, comme il y a la mutualisation des musées. Du coup, ces questions d'*open data* sont un peu remontées [...]. Il y avait eu d'autres réunions, mais ce n'est pas moi qui y vais normalement, je n'étais donc pas très au courant de ce qui s'est dit à celle-là. [...] Ils nous ont dit que pour être au goût du jour, il fallait qu'on entre dans l'*open data*. Donc pour le moment, on est vraiment novice. Moi j'ai découvert avec la réunion.

Depuis cette réunion, est-ce que vous avez croisé des choses de ce qui se fait dans la ville de Toulouse par rapport à l'*open data* ? Comme le portail *Toulouse Métropole Data* ?

Non, pas du tout. [...]

Concrètement, de quelle manière participez-vous à la mise en œuvre du libre accès ?

On recherche l'information, les photos. On a préparé une liste de documents, on s'est renseigné sur le droit des images. Ensuite, la DSI s'est occupée de récupérer les documents et de les envoyer à *Micromusée* parce que *Micromusée* a un OPAC web. [...] On a fait avec *Micromusée* parce qu'on est sous contrat avec eux, et s'engager auprès de quelqu'un d'autre pour ce projet de publication était trop coûteux. Pour les documents mis en ligne, on a fait comme pour *Joconde*, en 72 dpi, en basse définition.

Si je comprends bien ce que vous avez dit concernant les photographies, le musée fait payer pour une réutilisation. Il n'y a donc pas de gratuité.

Pour la consultation, si, c'est gratuit. Mais si c'est pour de la reproduction ou de la réutilisation, non. Je pense que la basse définition permet d'empêcher la réutilisation des images que l'on met en accès gratuit.

En tant que professionnel qui gérez l'information sur les collections, est-ce que votre tutelle vous consulte ou est-ce que vous proposez des idées concernant les projets de libre accès ?

Par exemple, lors de la dernière réunion, les autres professionnels ont surtout soulevé les problèmes. Notre musée est en réouverture, on n'a plus de site internet puisqu'il est en reconstruction, on vient de rouvrir, donc moi j'ai surtout écouté.

Qu'est-ce que vous souhaiteriez comme mode d'accès à la connaissance sur les œuvres ?

Ce qui serait intéressant, c'est que le public ait accès à ce qu'on ne peut pas montrer comme les maquettes, les pierres lithographiques, les documents qui sont un peu plus difficiles à exposer. Montrer la restauration d'une affiche, un atelier de lithographie, des choses qu'on ne peut pas faire par manque de place.

Et au niveau des connaissances sur les objets, quelles sont les informations les plus pertinentes à mettre en libre accès ?

La conception de l'affiche, l'imprimeur, son histoire, la pierre lithographique. Apprendre à une personne ce que c'est qu'une pierre lithographique, c'est quand même la base de la lithographie, les différentes techniques d'impression. [...] Après, il y a des données comme le mode d'acquisition, etc ... C'est vrai que quelquefois, les gens nous demandent combien une œuvre a coûté. Mais ça, moi, je ne le mettrais pas en libre accès. Et les données de localisation de l'œuvre non plus. [...]

Est-ce que la mise en œuvre du libre accès a eu un impact sur votre activité et votre pratique professionnelle ?

C'est quelque chose qui a pris du temps car il a fallu le faire rapidement. On a un peu tout arrêté pour faire ça, un peu comme les autres musées. Et puis on a eu un souci qui a changé notre façon de travailler sur certains points. Ma collègue avait demandé à la directrice si elle pouvait intégrer des extraits de textes aux notices *Micromusée* pour enrichir notre connaissance sur l'affiche. Elle a relié aussi des articles à la fiche. [...] Mais elle ne l'a pas forcément bien présenté, et quand il y a eu *2000 ans 2000 images*, on s'est rendu compte que ça ressortait comme du plagiat car elle n'avait pas renseigné le nom de l'auteur, le titre, la date. Ça nous a amenées à modifier le contenu de *Micromusée*. Nous n'avions pas le temps de tout reprendre, donc nous avons demandé à la DSI de ne pas communiquer certaines parties de nos notices et il y a eu des soucis informatiques. Le résultat est que pour certaines fiches, nous avons perdu les recherches. Dorénavant, on notera la référence exacte des sources. Comme on s'est posé des questions à cette occasion-là, on sera vigilantes sur ce point et sur d'autres aussi car ça nous amène à nous interroger pour anticiper les conséquences. Par rapport aux images aussi. On avait nos images amateurs qu'on prenait avec notre petit appareil, pas toujours très bien prises. Là, ma collègue échange ces photos contre de meilleures photos sur *Micromusée*. Car si un jour ça doit être mis en ligne, que ce soit rapide. C'était un outil maison en fait, *Micromusée*. Mais du coup avec le libre accès, si on doit passer par là, on va être obligé d'avoir des règles, des contraintes. Ne pas faire le travail deux fois : changer les textes, changer les images ... [...].

Est-ce que vous avez observé un impact de tout cela sur votre rôle auprès des autres professionnels du musée ?

Non, parce qu'on redémarre. On leur a montré ce qu'on avait fait comme choix, on a discuté avec eux.

Annexe 10 - Transcription de l'entretien du professionnel D1 (corpus)

[...] ¹⁵⁴

Vous n'êtes pas associée à la gestion de la bibliothèque et du centre de documentation, mais vous gérez les données sur les collections dans la base de données ainsi que leur diffusion, est-ce bien cela ?

Il y a une forte porosité entre nous. J'aimerais que mon poste actuel évolue. Actuellement, on est deux à travailler sur la base de données : le régisseur des œuvres et moi. C'est un peu juste. Les conservateurs la consultent. Il faudrait que l'on fasse une charte de saisie entre nous pour la base de données, ce serait bien, mais on n'a pas le temps. Mes collègues du musée H m'ont envoyé leur charte. Dans le cadre de la future Direction des musées, de la mutualisation, j'ai proposé des choses qui pourraient nous réunir, notamment une charte de saisie, non pas commune parce qu'on n'est pas sur les mêmes objets mais un peu dans la même idée. En même temps, on est sur une réflexion sur un passage ou non à la version 7 de *Micromusée*. Il y a des choses qui vont changer avec cette nouvelle version. Avec la précédente remplaçante documentaliste, on a créé sous Windows un dossier documentation, des dossiers d'œuvres numériques. Mais pour le moment, c'est à part de la base de données, parce qu'on a maintenant beaucoup de documents qu'on reçoit de façon numérique. [...] J'aimerais bien une base qui permette de partager avec un interlocuteur externe la documentation numérique par mail par exemple ou par un autre moyen. Avec la base actuelle, on n'est pas sur un outil *full-web*, et les exports depuis cette base [sont] fastidieux. Je fais des exports de la base vers le web depuis longtemps, et il faut que la base soit impeccable, carrée, pour pouvoir être exportée dans un système autre. Sur le site du musée, on utilise un outil ¹⁵⁵ pour afficher le catalogue des collections qui n'a rien à voir avec notre base *Micromusée*. J'ai fait un export Excel ou CSV, je ne sais plus, je l'ai envoyé à un développeur, je lui donne les champs qu'on veut exporter, il importe dans une base SQL. [...] L'intérêt de ça, ce qui ne sera pas le cas si on prend l'OPAC web [de *Micromusée*], c'est que je peux demander au cas par cas pour une œuvre que sa localisation n'apparaisse pas si elle n'est pas exposée. Et j'ai la main sur certaines choses en back-office dans la base du site. [...] Je voulais qu'il y ait une traduction en anglais et en espagnol aussi pour les contenus, ce qui n'est pas du tout géré dans *Micromusée*. Mais au bout d'un moment, on ne peut plus faire d'import/export entre *Micromusée* et cette base-là car j'ai peur de tout écraser. Donc je finis par gérer deux bases parallèles.

Pour vous, qu'est-ce que le libre accès ?

Pour moi, c'est le libre accès aux données administratives. C'est le web, l'accès à la culture, l'accès à des choses qui ne sont pas forcément accessibles physiquement, soit parce que vous ne pouvez pas aller au musée, soit parce que les œuvres ne sont pas exposées. Un accès simple et libre *via* les outils web.

Quelles formes est-ce que le libre accès peut prendre ?

C'est essentiellement pour moi des bases de données. Ce n'est pas très grand public, et encore, on essaie ... *Wikipédia*, c'est simple car on a une interface *Google*, ça sort toujours. *Wikipédia*, c'est déjà du libre accès sans avoir à gérer une base de données. Je pense aux archives notamment, je travaille énormément avec les archives, c'est génial. Autrement, on doit se déplacer, parfois loin, pour aller voir des dossiers d'œuvres [...] Cet accès à distance, c'est une forme de libre accès. C'est les images des œuvres. Après, il y a le droit d'auteur, je suis pour que le droit d'auteur perdure, mais pas pour une utilisation excessive. Il y a l'*open data*, c'est du libre accès. Après, l'*open data*, tout le monde ne va pas aller sur l'*open data* pour aller télécharger les fichiers qui sont des fichiers complexes, mais on en a la possibilité. On s'était posé la question avec le directeur du musée, au moment où on avait fait l'*open data*, si on mettait le prix d'achat. C'est de l'argent public, quand un chercheur vient consulter

154. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

155. Liferay. <https://www.liferay.com/fr/home>.

le dossier d'œuvre, on n'enlève pas la feuille qui mentionne le prix. Mais il y a des réticences sur ce genre de données. Données à caractère personnel, non. Mais données que vous pouvez trouver en venant sur place, oui. Et puis pour le libre accès, on pense « accessibilité » aussi. [...] C'est toutes les données que l'on met en ligne, le participatif aussi, *Wikipédia* c'est une belle expérience. [...] Je m'en sers énormément quand je mets à jour une notice [...] car j'y trouve des œuvres de comparaison, de la documentation numérique, des références bibliographiques. Je l'utilise en plus du dossier d'œuvre. [...]

Et concernant l'*open data* plus précisément, qu'est-ce que vous pouvez m'en dire ?

L'*open data*, vous êtes allée voir comment c'est fait ? Le back-office, je le connais mal. On devait publier le registre des dépôts pour avoir une vision complète de toutes les œuvres du musée, même si elles ne sont pas à nous. Du coup, comme il n'est pas encore publié, vous n'avez pas le Manet [...]. Ce qu'a fait le musée Albert Kahn m'intéresse. Ils ont fait une interface qui permet, *via l'open data*, de construire un accès beaucoup plus simple. Après, l'idée de l'*open data* de la ville, c'est bien sûr la loi, c'est que l'administré puisse avoir accès aux données administratives, un certain nombre de données. Mais ça reste une interface un peu brute. L'idée, c'était aussi de donner envie aux *start-up* d'utiliser ces données pour faire du développement. Ça s'est fait avec le musée D, il y a eu quelques développements mais ils sont ...

Quels ont été ces développements ? Vous parlez de *Crotos* ?

Oui. Alors, cette équipe-là, Antoine Courtin et celui qui a fait *Crotos*¹⁵⁶, c'est vraiment des gens qui sont sur du développement pour mettre en accès libre, avec des méthodes plus nouvelles, des données qui viennent de l'*open data*, de *Wikipédia*, moissonner des choses, les réutiliser, avoir des *process* informatiques qui permettent de récupérer les données, de les présenter d'une manière différente et de les réunir. Parce que *Crotos*, il n'y a pas que le musée D, c'est un ensemble. Ils travaillent sur le web sémantique. Ce qui serait génial, c'est du fantasme, ce serait d'avoir une base ... j'avais eu un projet de faire un portail web sémantique avec les collections patrimoniales de la ville, y compris des établissements qui ne sont pas municipaux comme le musée du Vieux-Toulouse qui est associatif et des établissements non musées comme les archives [...]. L'idée, ça aurait été d'avoir un outil qui va moissonner comme l'a fait la Bnf [...] qui aurait pu montrer toutes les richesses de nos collections et les enrichir, montrer leurs rapports. Moi, sur un objet, il va il y avoir des choses aux archives municipales, aux archives départementales, il va il y avoir un objet associé au musée du Vieux-Toulouse ou à la bibliothèque du Périgord. Tout ça est encore éclaté. On a fait un OPAC web, *2000 ans 2000 images*, mais c'est un *one-shot*, on a donné nos paquets de données à la société [Mobydoc] qui les a versées sur un portail. C'était une commande du maire qui voulait donner à voir un aperçu des collections des musées de la ville, exposées ou pas. [...] Sur cet OPAC web, j'ai fait le versement de mes images libres de droits, telles qu'elles sont. On a évoqué à un moment donné le projet de mise en ligne haute définition. L'idée, si on se lançait sur la haute définition, il y aurait un développement nécessaire, la base *Micromusée* actuellement ne gère pas la haute définition. On a un espace sur le serveur pour stocker ces photos, donc on les a quand même quelque part. [...] On a commencé les grandes campagnes haute définition en 2003 avec numérisation haute définition d'ektachromes, de photos argentiques. Et depuis, on a investi dans du matériel photographique numérique. [...] C'est moi qui gère la photothèque également.

De quelle façon vous informez-vous sur les problématiques liées au libre accès et à l'*open data* ?

Sur l'*open data*, on a été accompagné, je n'y suis pas allée comme ça, du jour au lendemain. Il y a une responsable qui est venue nous voir en disant que la mairie se lançait dans l'*open data*, en disant que c'était une obligation légale, on a eu une réunion avec tous les services culturels. Moi, j'ai compris que c'était des données structurées. Donc quand elle nous a demandé ce que l'on pourrait publier, j'ai pensé à notre base de données. En plus, qu'est-ce qui est toujours non visible dans un musée mais

156. Benoît Deshayes. <https://www.wikidata.org/wiki/User:Shonagon>.

qui fait fantasmer, c'est l'inventaire. C'est le document administratif le plus fondamental [...], et c'est nos collections.

Donc, c'est le service de la mairie qui vous a apporté les premières informations sur l'*open data* et ensuite comment avez-vous pu continuer à vous renseigner sur tout cela ?

Je me suis débrouillée pour publier l'inventaire, sur la base de l'inventaire réglementaire de 18 colonnes. Mais pour être vraiment exhaustif, ces 18 colonnes en représentent 44 Excel. [Sur la plateforme] *open data*, il n'y a pas le document texte que j'avais demandé à être publié. [...] C'est la description des 44 champs. Vous avez vu mes présentations sur le web ?

Oui, j'ai vu celle de juin dernier organisée par la Bnf et l'AFNOR.

Il y en a une autre, mais c'est quasiment pareil. Dans le document, j'indique comment sont les images, les licences de réutilisation, les sources bibliographiques [...]. 44 colonnes car on a plusieurs numéros d'inventaire parfois pour une même œuvre. [...].

Est-ce que la ville de Toulouse permet à ses professionnels de se former pour pouvoir répondre à la demande de la mairie ?

En fait, concrètement, il n'y a qu'une personne qui s'en occupe pour la métropole et elle a une responsable qui s'en occupe aussi en partie. Ce que j'aimerais, c'est qu'il y ait [...] une aide, un accompagnement. J'ai plusieurs projets de publication qui intéresseraient vraiment les gens, ce sont tous les prêts. La régisseuse a tout enregistré, mais à l'époque elle a fait des tableaux sous Word, or il nous les faut au format tableur, donc il faut retraiter les saisies. Ce que je demande aux gens, c'est que tout ce qui est données, par exemple des données de statistiques, d'essayer d'utiliser un maximum les tableurs. Mais c'est difficile de leur faire changer leurs habitudes. Je n'ai pas le temps matériel de m'occuper de cette réécriture de données. Il faudrait qu'on le fasse, et là on se rendrait compte à quel point certaines œuvres du musée sont très demandées, et on fait le tour du monde. [...] Là, vous avez des données statistiques. Ce que j'avais proposé, c'est de montrer toutes les campagnes de restauration, car on utilise de l'argent public : on fait toujours une photo avant/après. On n'a pas de photothèque : le marché est en cours depuis un moment. [...]

Vous aviez commencé à me parler de la stratégie générale ...

J'ai proposé une vision globale du numérique, avec l'*open data*. Le versement de l'inventaire, c'est fait pour le musée D, mais il faudrait qu'il y ait la même chose pour les autres musées ... Après, c'est de l'organisation, tout le monde est très occupé, mais moi ce que j'aimerais c'est qu'il y ait, à l'occasion de cette mutualisation, une politique commune en termes de numérique sans imposer aux gens forcément quelque chose, mais qu'il y ait un canevas, que le travail que j'ai fait ne serve pas à rien, qu'il puisse être repris. Il y a toute une méthodologie depuis *Micromusée*. J'ai dû utiliser le module Inventaire réglementaire et le module Base documentaire pour arriver à exporter les données telles que je le voulais, et ce n'est pas simple. [J'aimerais] qu'il y ait une liste de référents, qu'on puisse travailler ensemble.

Quelle est votre opinion sur les degrés d'ouverture dans l'*open data* ?

J'étais toujours un peu craintive sur le droit d'auteur, le droit de reproduction même s'il est gratuit, et ça, ça ne se maîtrise pas, on ne sait pas si les gens respectent ou pas. Et on ne va pas faire la police en permanence. Il y a une volonté qui a été portée par Catherine Bernard des archives municipales, je pense qu'elles ont dû beaucoup travailler dessus avec G. Il y a eu une réunion pour préparer un projet de délibération sur les licences des données ouvertes. [...] Il y a des choses, ça va nous poser souci. Il faut que les gens soient clairement informés. Sur les images que j'ai mises sur le site, il y en a partout, il va falloir légender les images. Et puis cette image-là, par exemple, je vais la changer, parce qu'elle est couverte par le droit à l'image : pour cette photo, le droit a été donné au musée, mais pas à la terre entière. [...]

Donc la ville demande à ce qu'il y ait de l'ouverture, et vous en tant que professionnel vous êtes force de proposition ?

Oui, avec des gens qui me disent « pourquoi pas » mais qui sont très occupés. [...] Quelquefois je leur dis de faire en sorte, quand ils créent un agenda, de le créer dans un tableur. A la Culture, ils nous demandent un calendrier commun, mais on n'a pas de grille de saisie commune. [...] Comme l'*open data*, c'est censé permettre la réutilisation. On a des artistes qui ne sont pas encore tombés dans le domaine public, j'ai sélectionné les images une à une. Je reviens à Albert Kahn. Je vous disais que j'aimerais bien publier en *open data* les images de restauration avant/après. Ils ont la publication *open data* de manière brute comme nous, en fichier numérique. Mais ils ont quand même une petite interface qui permet d'interroger ces collections. Ils ont fait par géolocalisation. En ce qui concerne leurs collections, c'est pertinent. Pour nous, beaucoup moins. Ce que j'aimerais, c'est aussi que pour valoriser le travail qui est fait, c'est qu'on ait ce type d'interface pour que ça puisse être publié par exemple *via* un site web. Moi, j'envoie les gens vers l'*open data*, mais les trois quarts des gens ne vont pas s'amuser à [y aller], sauf si ce sont des chercheurs ou des gens intéressés par les bases de données. On en a pas mal, des consultations et des téléchargements. On commence à en être à 700, je crois. Là, je compte sur les réseaux sociaux, moi je ne suis pas sur les réseaux, c'est trop chronophage. Quand je publierai le registre des dépôts, l'idée c'est de remettre à jour le fichier, avec les dernières acquisitions et éventuellement les changements d'attribution. A chaque fois, je compte sur la chargée de communication pour qu'elle envoie l'annonce sur les réseaux sociaux. Je peux lui donner quelques noms, la diriger vers des gens, pour qu'elle publie sur des comptes qui sont plus professionnels. Voilà, quand on le dit à Antoine Courtin, généralement tout le monde est au courant. Pour Albert Kahn, l'interface, ce n'est pas eux, c'est [le département des Hauts-de-Seine]. [...]

Est-ce que la mise en œuvre de tout cela a eu un impact sur votre activité, votre pratique professionnelle ?

Oui, il y a une évolution. Déjà en 2012 quand on a refondu le site, l'idée c'était de mettre à profit tout ce qu'on avait numérisé, ce qui était sous forme numérique [...], la base de données ... Là on est sur un portail plus général qui ne se limite pas aux musées et qui peut être moissonné par le Ministère. [...] C'est quand même très récent, il y a de plus en plus de choses qui sont publiées. On a eu une note « il faut faire de l'*open data* ». Oui, mais ce n'est pas si simple. Maintenant, j'évite d'utiliser des formats un peu exotiques quand je fais quelque chose. Quand on fait une borne multimédia, je pense à ce que l'on peut prévoir comme développement supplémentaire pour que l'on puisse le mettre en ligne. Actuellement, il y en a deux en ligne. Ce n'est pas de l'*open data*, c'est du libre accès. [...] Ces bornes sont d'ailleurs conçues en partie à partir de documents en ligne, d'images des archives municipales, ou des numérisations particulières réalisées par le musée A pour nous [...].

Est-ce qu'il y a un petit réseau local dans lequel vous échangez entre vous sur toutes ces questions sur le libre accès et l'*open data* ?

On a une communauté numérique informelle qui commence à se mettre en place et qui réunit tous les services culturels. On fait des réunions, une par mois. Mais c'est très vaste, on y parle de beaucoup de choses. J'aimerais bien faire un jour une séance sur l'*open data*. On se tient informés de technologies, des projets des uns et des autres. Justement, il y a quelqu'un qui est venu nous voir à la dernière réunion, il travaille pour le projet UNESCO de la ville et il nous a annoncé que les Assises du Patrimoine auraient lieu à la rentrée, c'est une journée mi-professionnelle mi-grand public. Il nous a demandé quelle thématique on voulait voir abordée. Je lui ai dit que ce serait bien d'aborder l'*open data*, justement pour diffuser auprès du grand public que ça existe. Pour montrer tout ce qui a été libéré, les données des bibliothèques, des musées. Montrer la politique qu'on a justement sur la diffusion des collections et des contenus liés. Voilà, ces rencontres numériques, c'est un premier pas. J'aimerais bien qu'il y ait des groupes de travail. On n'a pas forcément des outils qui sont prévus pour ces changements, alors qu'il y a de nouveaux outils, des bases de données qui réfléchissent aussi à ces publications de manière simple, avec un export assez simple. Des éditeurs qui réfléchissent vraiment dans le présent [...]

Annexe 11 - Transcription de l'entretien du professionnel D2 (exploratoire)

[...] ¹⁵⁷

Si le service s'appelle « service de documentation », quel est l'intitulé de votre poste ?

Je suis documentaliste. Mais j'ai beaucoup de tâches liées à la bibliothèque, plus que liées à la documentation. Je gère les commandes d'ouvrages, leur réception, le catalogage, la cotation, le rangement. Je m'occupe de recevoir les rendez-vous à la bibliothèque. Donc c'est essentiellement du travail sur la bibliothèque. Elle comporte à peu près 5000 ouvrages. Plus de 60 % sont des catalogues d'exposition [...]. Nous avons une trentaine d'abonnements de périodiques vivants.

Et au niveau de la documentation, quelles sont vos missions ?

Il y a une mission de veille sur les nouvelles informations qui pourraient sortir sur les œuvres pour que les dossiers d'œuvres soient à jour. Sur internet, dès qu'un article sort sur une œuvre, je le mets dans le dossier. Il y a toute une partie de numérisation aussi car le fonds est papier, mais nous sommes en train de le numériser pour avoir les informations à disposition numériquement. Et puis j'accueille les chercheurs qui viennent en rendez-vous, il y en a beaucoup pour consulter les dossiers d'œuvres. Je reçois aussi beaucoup de mails de personnes qui veulent des informations sur des œuvres. Je numérise le dossier et je leur envoie.

Est-ce qu'il y a des documents dans les dossiers d'œuvres que vous ne leur envoyez pas ?

On numérise tout car ça reste en interne, mais on n'envoie pas forcément tout. Les dossiers d'œuvres sont toujours faits de la même façon. On a une petite pochette pour les expositions, quand les œuvres partent pour les expositions. Les données d'exposition, on ne les donne pas généralement, à moins que ce soit pour des recherches poussées. On envoie plutôt un petit récapitulatif. Ensuite, l'inventaire, c'est la fiche d'identité de l'œuvre, et on envoie le dernier exemplaire, pas les anciennes fiches imprimées ou manuscrites. La pochette Documentation, généralement on envoie tout son contenu. Ce sont généralement des extraits d'ouvrages, des articles. On envoie une photo de la pochette Photographie. On n'envoie le contenu de la pochette Restauration que sur demande. Pour certains dossiers, il est spécifié que certains documents ne peuvent pas être envoyés. Généralement, quand on n'envoie pas un document, c'est que la validité n'est pas réelle, ou qu'il s'agit de recherches en cours qui ne sont pas encore certaines. Là, par exemple, j'ai trois gros dossiers, un mémoire sur Saint-Sernin, mais il n'a pas été validé réellement. [...]

Le contenu scientifique ou documentaire est-il ancien, récent ?

Certains sont très anciens, surtout en ce qui concerne la correspondance dans les dossiers d'artistes. Par exemple, le dossier d'Alexandre Falguière. Les dossiers d'artistes sont souvent volumineux. Ils contiennent les demandes de renseignement sur l'artiste, la correspondance de l'artiste, de la documentation. [...] Ce type de courrier est souvent abîmé ou fragile, je pense qu'il faudrait les envoyer aux archives. L'encre s'efface ... [...] Sur certains documents, cela risque d'être problématique d'ici peu. Le problème c'est que le poste est souvent vacant, il est occupé par des vacataires depuis trois ans, et personne ne peut mettre en place un projet de conservation. [...]

Nous allons nous centrer à présent sur les problématiques du sujet. Pour vous, qu'est-ce que le libre accès ?

C'est le fait de rendre publiques toutes les données qui sont dans les musées, la mairie. Je ne suis pas vraiment spécialiste de ces sujets.

157. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

Quelles formes de libre accès vous ont marquée ?

Sur le site du musée, le fait d'avoir accès à toutes les œuvres en version numérique avec une petite description des œuvres. Sur le site de la mairie, j'ai vu qu'on pouvait avoir accès à des rapports.

Sur le site du musée, au niveau des informations sur les collections, quelles sont les types de données présentes ?

On retrouve des éléments de la fiche inventaire : le titre, l'auteur, les données bibliographiques et un petit résumé analytique de l'œuvre. Ça reste très succinct. Si on veut avoir des informations plus poussées sur les œuvres, il faut demander à la documentation. Il y a deux ou trois ans, un groupe d'étudiants a fait des fiches *Wikipédia* de certaines œuvres du musée. Ce n'est pas mal car le contenu a été vérifié.

Qu'est-ce que l'*open data* pour vous ?

C'est le même principe je pense, c'est le fait de mettre en lumière des données.

Est-ce que vous connaissez la plate-forme *Data.Toulouse-Métropole* ?

De nom, mais je n'ai jamais eu l'occasion d'avoir recours à ces données.

Et par ailleurs, entendez-vous parler de l'*open data* à Toulouse ?

Non, pas vraiment, ça reste un sujet quand même peu abordé. Pourtant, en 2017, ça devrait être central, mais j'ai l'impression que ce n'est pas encore développé. Même au niveau de mes cours, on en a très peu parlé.

Que pensez-vous du libre accès et de l'*open data* ?

Je trouve qu'on est dans une société où beaucoup de choses devraient être accessibles, que les gens aient accès à l'information. Par contre, ça demande beaucoup de travail pour être sûr de ce que l'on rend accessible. Il y a un gros travail sur le fond, sur ce qu'on transmet. Et puis, il y a l'aspect juridique, on ne peut pas tout transmettre.

Est-ce que votre tutelle communique sur sa stratégie générale concernant l'*open data* ?

Non, ce n'est pas arrivé jusqu'à moi. On n'a pas d'information là-dessus.

Et concernant le libre accès, est-ce que vous avez entendu parler de l'action de votre tutelle ?

J'ai entendu parler de *2000 ans 2000 images*. Je suis arrivée en août dernier et le projet était déjà bouclé. Quand j'étais à l'INA, des projets étaient en cours, comme une fresque chronologique et multimédia sur le thème des Landes. Des fichiers audio-visuels étaient mis en ligne sur le site, c'était très intéressant. Mais lorsqu'on regardait les courbes d'audience, on se rendait compte que peu de monde s'y rendait. Ils ne communiquaient pas vraiment sur ces projets pour les faire connaître.

Dans un monde idéal, qu'est-ce que vous aimeriez développer concernant l'accès à la connaissance sur les collections ?

J'aimerais vraiment rendre toutes les correspondances des artistes accessibles. Quelquefois, on tombe sur des documents anciens, des pépites, même dans les cartes postales. Voilà, ce sont ces archives-là que j'aimerais bien mettre en avant. Comment, c'est une bonne question. Après, les gens, le grand public, ne s'y intéressent pas forcément. Parce que j'aimerais bien que ce soit accessible au grand public, c'est-à-dire les visiteurs, les gens qui s'intéressent à l'art, pas spécialement les professionnels et les chercheurs. Et puis concernant les objets du musée, pour le moment, les données accessibles sont des données très simples, les dimensions, un résumé ... et en même temps, je pense que ça suffit pour le grand public. Donc ce n'est pas trop mal. En plus, les fiches *Wikipédia* sont quand même assez détaillées sur chaque œuvre.

Annexe 12 - Transcription de l'entretien du professionnel E (exploratoire)

[...] ¹⁵⁸

RM : responsable de la médiation

Doc : professionnel de l'information-documentation

Concernant la documentation et les données sur les collections, combien de personnes s'en occupent ?

Doc - Il y avait une documentaliste qui s'occupait du secrétariat et de la documentation, qui n'avait que ces deux postes-là. Elle est partie cette année. J'ai repris en cours de route mais j'ai aussi d'autres missions. Il y a aussi X, au secrétariat, qui participe pour certaines choses, et l'*open data* c'est elle qui l'a mis à disposition. C'est un peu particulier : le centre de documentation est accessible au public, c'est-à-dire les livres que vous avez ici sur ces rayonnages. Ma collègue documentaliste qui est partie avait conçu un certain nombre de dossiers documentaires, biographiques ou thématiques, avec une numérotation et ils sont accessibles au public même s'ils sont maintenant un peu datés au niveau de l'intérêt, ils seraient à réactualiser. Les livres ont fait l'objet, il y a quelques années, d'une reprise en main que l'on a fait pour actualiser, rajeunir le fonds et avoir un classement plus cohérent. A ce moment-là, sur fichier Excel, nous avons inventorié les ouvrages, puis cela a été versé il y a deux ans sur la plate-forme *open data* du conseil départemental de Haute-Garonne ¹⁵⁹ qui fournit un certain nombre de données accessibles au public. Ce n'est pas notre *open data*, c'est celui de la collectivité sur lequel vous pouvez trouver tout un ensemble de ressources, d'informations très différentes, administratives, budgétaires, et donc notre versement. Mais cela ne prend pas en compte l'inventaire de la collection.

Pouvez-vous me présenter un peu les types d'objets présents dans les collections du musée ?

RM - C'est très varié. Nous avons des journaux, des magazines, des objets du quotidien d'ici ou de déportation, des vêtements, un fonds presse très important [...], des tracts, des documents administratifs comme des dossiers de demande d'homologation pour obtenir le titre de résistant, quelques sources judiciaires mais qui vont être transférées bientôt aux archives départementales, des documents de la police, de la correspondance. [...] C'est une collection qui reste lacunaire, c'est-à-dire qui est incomplète sur un certain nombre de thèmes. En termes de collecte, nous ne fonctionnons que sur le don spontané de personnes qui nous confient leurs archives privées. On n'est pas actif dans la démarche de collecte, car nous n'avons plus de place et nous n'avons pas de budget. [...] Notre travail est donc aussi d'aiguiller les gens qui viennent faire des recherches vers les services qui pourront les renseigner.

Comment se nomme le service auquel vous appartenez ?

Doc - Nous sommes une équipe qui fonctionne sur la polyvalence. Il n'y a pas de service documentaire à proprement parler. Il y a un directeur et une équipe de médiation avec des profils variés. Je suis documentaliste mais je fais de la médiation culturelle en accueillant des scolaires, le montage des expositions ou les publications. [...] Je suis adjoint administratif.

158. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

159. Liste des ouvrages consultables au centre de documentation du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation

<https://data.haute-garonne.fr/explore/dataset/liste-des-ouvrages-consultables-au-centre-de-documentation-du-musee-departementa/table/?dataChart=eyJxdWVyaWVzIjpbeyJjb25maWciOnsiZGF0YXNldCI6Imxpc3RILWRlcy1vdXZyYWdlcy1jb25zdWx0YWJsZXMtYXUtY2VudHJlLWRlLWRvY3VtZW50YXRpb24tZHUtbXVzZWUtZGVwYXJ0ZW1lbnRhliwib3B0aW9ucy1l6e319LCJjaGFydHMiOiI7InR5cGUiOiJjb2x1bW4iLCJmdW5lIjoIQ09VTlQlLCJzY2IlbnRpZmliRGJzcGxheSI6dHJ1ZSwiY29sb3IiOiIjNjZjMmE1In1dLCJ4QXhpcy1l6m5vbV9wcmVub20iLCJtYXhwb2ludHMlOiJUwLCJzb3J0IjoIn1dLCJ0aW1lc2NhbgUiOiIifQ%3D%3D>

Est-ce que les dossiers documentaires dont vous m'avez parlé portent sur des objets, des thématiques, des personnes ?

Doc - Ils sont thématiques mais peuvent porter sur des personnes. [...] Ce sont des photocopies pour rassembler tous les renseignements que la documentaliste précédente trouvait : il y a des coupures de presse, des mini-biographies, des extraits de reportages ou de livres. Cela permettait d'avoir une synthèse sur la personne ou le thème.

RM - Mais il n'y a pas de documents originaux, les originaux sont soit dans les collections, soit dans le fonds d'ouvrages au centre de documentation.

Que contient l'inventaire qui a été fait, car le musée n'est pas Musée de France ?

RM - C'était un inventaire à 18 colonnes qui respectait un peu les normes, fait par l'association. Chaque objet était renseigné de façon succincte. On a assez peu d'information, ce qui est vraiment dommage car on perd beaucoup de données historiques sur l'objet, sur son parcours, sur les conditions et le contexte de son entrée dans les collections. [...]

Comment l'inventaire est-il informatisé ?

RM - Cela se fait sur une base de données en ligne, c'est CollectivAccess qui a été installé sur serveur.

Pour vous, qu'est-ce que le libre accès ?

Doc - Concernant le musée, malheureusement le libre accès est limité. L'*open data* est un outil que nous avons depuis deux ans maintenant et je ne sais pas si les gens l'utilisent. Nous-mêmes au quotidien on l'utilise peu car les livres sont autour de nous et nous les maîtrisons [...].

RM - Notre objectif, avec l'inventaire en cours, c'est de le rendre accessible sur le web pour créer un autre outil de valorisation des collections, utiliser l'inventaire comme un outil de médiation à destination du public et créer un outil scientifique de recherche pour les chercheurs. Pour moi, le chemin est encore très long à parcourir sur l'effort qu'on doit faire et sur les moyens qui doivent être engagés pour accéder à cette accessibilité [...]. Ce musée a beaucoup de mal à être géré comme un musée doit l'être, pour beaucoup de choses on fonctionne comme un service administratif.

Au niveau du libre accès de façon générale, comment est-ce que vous pourriez le définir, qu'est-ce que c'est pour vous ?

RM - Pour moi, c'est un service public, d'autant plus dans la mesure où on travaille sur un patrimoine avec la volonté de le transmettre, avec ces notions de travail de mémoire, de devoir d'histoire, le public devrait avoir un accès entier, facile, documenté, enrichi à ce patrimoine. Même si on a des missions de conservation qui conditionnent l'accès aux documents, on devrait pouvoir avoir les moyens de faciliter cette rencontre entre la population et son patrimoine. Et on voit que ça intéresse, il y a de la demande [...].

Quelle sont les formes de libre accès que vous connaissez ?

RM - Les *open data*, les collections en ligne, de type *Joconde* par exemple. Par ailleurs, dans les musées proches de nos thématiques, il y a des collections qui sont en ligne sur des sites internet, on a des moteurs de recherche intéressants, avec le Mémorial de la Shoah on peut faire des recherches sur des victimes, avec la Fondation de la Résistance on peut faire des recherches sur des déportés également, le Ministère de la Défense et des anciens combattants a mis un certain nombre d'inventaires en ligne accessibles au public comme des bases de données ou sous forme Pdf en fichiers téléchargeables.

Par rapport au libre accès, est-ce que vous voyez une différence avec l'*open data*, des spécificités ?

RM - C'est un outil que je maîtrise mal. D'abord parce que je ne suis pas formée, je n'ai pas de formation de documentaliste. En termes de technique, certes on a fait le fichier Excel, mais techniquement on ne s'est pas chargées de le mettre en ligne, on ne s'occupe pas de l'actualiser, ça passe par la Direction de l'Informatique. Pour moi, c'est obscur.

Doc – Quand on essaie de toucher le public, on passe par d'autres moyens, soit par l'expo, soit par le papier. Par la médiation culturelle. Les gens aiment repartir avec des choses papier, des traces matérielles. Par exemple, pour les livres qu'on édite, on part du fonds du musée. Les gens aiment repartir avec des catalogues, des dépliants, une affiche. Quelque chose qui va rester. Peut-être aussi que notre public n'est pas encore initié aux outils web. [...]

RM – Oui, et même pour les personnes qu'on peut accueillir en recherche, l'outil informatique n'est pas forcément un réflexe non plus.

Il me semble que, sur le site, les livres que vous créez sont en libre accès au format numérique. Jusqu'où va l'ouverture de cette donnée¹⁶⁰ ?

RM - On peut télécharger gratuitement les fichiers Pdf, et le dernier ouvrage est lisible sous Calaméo. Le contenu du site est propriété du Conseil départemental de la Haute-Garonne. On a mis en accès aussi trois petits inventaires de photos d'agences de presse réalisés par des étudiants, ainsi que des archives sur les commissions sur les crimes de guerre par commune.

Est-ce que le musée pourrait envisager de verser l'inventaire en *open data* ?

RM - Plutôt sur une base internet en ligne, de type base *Joconde*. Mais aussi sur notre site avec l'OPAC de CollectivAccess.

Qui a eu l'initiative du versement *open data* du catalogue des livres du centre de documentation ?

RM - En 2015, il y a eu un changement de présidence au Conseil départemental. Aussi bien au service du numérique qu'au niveau du cabinet du président, on était politiquement sur une ouverture des données, sur plus de transparence, de visibilité, de dialogue citoyen. La mise en œuvre de l'*open data* entrainait dans cette philosophie-là. Pour traduire cette demande, au niveau de la communication numérique, ils ont mis en place cet *open data*, et ils sont venus vers nous en nous demandant ce que nous pourrions verser, et qui serait opérationnel assez vite. La liste des livres était la seule chose opérationnelle que nous avions, qu'on estimait intéressante aussi et qui pouvait nous apporter, car quand on a des demandes de recherche sur tel ou tel sujet, on renvoie parfois la personne sur l'*open data*. Ça arrive rarement, mais ça arrive. On a un lien sur notre site internet qui permet de basculer sur l'*open data* ou on envoie le lien par mail. Cela permet d'avoir un outil.

Vous n'avez pas de catalogue en ligne de la bibliothèque ?

Doc - Non.

RM - L'*open data* compense un peu cette absence.

Vous avez dit que cette liste était la seule chose pertinente et opérationnelle rapidement. Mais qu'aimeriez-vous verser d'autre en *open data* ?

RM - Nos publications sont déjà accessibles sur le site internet, donc est-ce que ça mériterait d'y être également ? De faire doublon ? On avait réfléchi à des bilans de fréquentation, une géographie de nos visiteurs. Mais on s'est demandé si ça allait vraiment intéresser les gens d'avoir ce genre d'information, on en n'était pas convaincu, donc on ne l'a pas concrétisé.

Dans l'*open data*, est-ce que vous pouvez me parler des degrés d'ouverture qui peuvent être proposés pour les données ? Par exemple, les données concernant les livres, savez-vous jusqu'à quel degré d'ouverture elles sont proposées ?

RM - Non, je ne maîtrise pas assez pour me rendre compte.

160. *Musee-resistance.haute-garonne* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://musee-resistance.haute-garonne.fr/fr/index.html>

Est-ce que vous connaissez des moyens de vous informer sur les problématiques de l'*open data*, de l'ouverture des données ?

Doc – On ne s'est pas plongées dedans, tant que cet inventaire n'est pas établi et qu'on ne se rend pas compte de la façon de l'exploiter, on n'est pas portée à se renseigner. Et on n'a pas de temps.

RM – Ce n'est pas quelque chose qui m'intéresse. Et comme le dit ma collègue, nous n'avons pas le temps. Nos missions ne nous portent pas à nous intéresser finalement à ça. Il nous manque quelqu'un pour les collections et pour la documentation. [...] La direction porte plus le musée vers la médiation que vers le développement du chantier des collections et de la documentation, alors qu'il y aurait beaucoup à faire. Donc, on n'est pas portée à s'intéresser aux outils qui vont avec ces missions. Et moi, je n'ai pas la formation, donc je ne me sens pas de capacité à maîtriser l'*open data*.

Est-ce que l'ouverture des données est un sujet sur lequel vous pouvez échanger avec d'autres musées ?

Doc - Il n'y a pas de réseau des musées de la Résistance, on n'est pas en contact ou très peu, sur des choses vraiment très ponctuelles.

DM – Pour des prêts de documents, d'expositions itinérantes. Donc on n'échange pas sur l'ouverture des données. Après, il nous arrive d'utiliser des outils d'accès d'autres musées : le Mémorial de la Shoah a une base de données sur laquelle on peut faire des recherches sur des victimes, mais aussi sur des documents. J'utilise aussi la base de données du Mémorial de l'Holocauste de Washington. [...] Par contre, il y a un réseau qui existe sur le Limousin et le centre de la France : ils ont créé un réseau des musées de la Résistance et pour lesquels il y a un inventaire en ligne. [...]

Est-ce qu'il y a une stratégie du libre accès au Conseil départemental de Haute-Garonne ?

Doc - Je n'ai pas l'impression. Il y a des choses de faites, mais de là où nous sommes, on n'a pas l'impression qu'il y a une stratégie globale.

Et concernant la commande *open data*, est-ce que la tutelle vous a expliqué comment elle allait procéder, est-ce qu'elle vous a montré des procédures ?

RM – Non, on a fourni. Il n'y a pas vraiment eu d'échange, d'accompagnement.

Doc – Ni d'enrichissement. Mais on nous a dit que ça devait être dans un tableau Excel.

RM – On n'a quasiment pas retouché le tableau, sauf la mise en page du tableau en lui-même.

Est-ce que l'*open data* a eu un impact sur votre activité professionnelle ?

Doc – Ça a permis une mise à jour, de reprendre un peu possession de la bibliothèque. Cela faisait la transition avec le départ de notre collègue. C'est tombé au moment où on s'est réapproprié les choses. Mais au-delà de ça, je ne pense pas. Par contre, il y a des gens qui viennent ou qui appellent en disant qu'ils veulent venir utiliser tel ouvrage précis. Ça, on ne l'avait pas avant. Cela vient peut-être de la liste *open data*, parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de connaître les ouvrages que l'on a. Mais on n'en est pas sûr car on n'a pas le réflexe de leur demander d'où ils tiennent l'information.

RM – C'est un outil ponctuel. Quand on a besoin de vérifier si on a déjà un livre, un auteur, on va voir dans l'*open data*. Ça a amené une forme de confort, une possibilité d'aller chercher l'information, quelque chose de plus réactif. On a moins de gens qui viennent consulter les archives de la commission, je pense qu'ils vont sur ce que l'on a mis en libre accès sur le site. Ils ont regardé auparavant dans leur commune s'il y avait eu quelque chose et ils nous demandent tel dossier.

Et est-ce que cette opération a eu un impact sur votre rôle auprès des autres professionnels du musée ?

RM – Non, parce qu'il n'y a que nous qui nous en servons. Les autres nous demandent, et la documentaliste utilise sa mémoire, moi j'utilise l'*open data* parce que je n'aime pas trop Excel. Mais comme je gère le site internet et que je suis amenée à aller sur le *back-office*, j'y vais. Je connais le parcours, le chemin, en deux clics je sais que je vais être sur l'*open data*, je n'ai pas besoin de passer dans des dossiers qui ont eux-mêmes des sous-dossiers pour aller chercher le tableau Excel.

Annexe 13 - Transcription de l'entretien du professionnel F (corpus)

[...] ¹⁶¹

Nous allons d'abord faire le point sur l'établissement et votre poste. Quel est le statut de ce musée ?

Il fonctionne sous le statut de syndicat mixte. On est « autonome » mais subventionné à 60 % par la ville et à 40 % par la région. Avec quand même une tutelle de l'État puisqu'on est un établissement public. Cette double entité se retrouve dans la structure-même du lieu, qui est à la fois un musée pour la partie patrimoniale et un FRAC (d'où le cofinancement de la Région) depuis juin 2000, date d'ouverture des Abattoirs. Et c'est une configuration assez unique. [...] La double entité musée et FRAC fait qu'il y a des questions d'organisation particulières au niveau du travail, parce qu'on a à la fois le montage d'une exposition *in situ* et des équipes sur des montages d'expo en région.

Est-ce que cette situation vous impacte en tant que professionnel de l'information-documentation ?

Oui et non. Il y a eu un projet, *Un établissement, une œuvre*, il y a deux ou trois ans. C'est un partenariat avec les écoles, les lycées, les collèges et on est un peu impliqué dans la mesure où on doit fournir des informations sur les œuvres prêtées et sur les artistes, et ce à distance. Au départ, il y avait une dizaine d'établissements, et maintenant il y en a quarante. [...]

Les collections dans le musée sont-elles des collections d'art moderne et contemporain ?

Oui, toutes techniques et tous domaines : dessin, peinture, sculpture, vidéo, installation, c'est assez large. Et il y a également une partie importante d'objets ethno donnés par Daniel Cordier [...].

Quels sont les types de documents que vous gérez ?

Ce sont essentiellement des dossiers d'artistes, des dossiers d'œuvres, des dossiers d'expositions aussi. On travaille également sur tout ce qui est document de médiation, les cartels développés ; nous constituons aussi une revue de presse [...] et gérons tout ce qui est image, diffusion des images de la collection en numérique.

Est-ce qu'il y a dans les dossiers documentaires des documents particuliers à un musée d'art moderne et contemporain ?

Déjà, dans ce musée, nous avons affaire à des artistes vivants. Les dossiers d'artistes sont forcément alimentés au fil des mois, des années, puisque les artistes ont toujours une activité pour la plupart. Pour les œuvres, je ne sais pas, je n'ai pas travaillé dans un musée autre que contemporain. On peut avoir des interviews, mais ce n'est pas un fonds constitué, on a quand même beaucoup de documents papier. On peut avoir des contrats d'acquisition en relation avec l'artiste. Les dossiers d'œuvres sont constitués de rubriques formalisées : acquisition, bibliographie, exposition (y compris les documents de médiation), constat-restauration ; il s'agit donc de la vie de l'œuvre, le suivi de son état. Il y a également une dernière rubrique : analogies [...]. En termes d'autres types de documents, si on a des captations vidéo, on les diffuse éventuellement sur le site internet. Nous avons aussi créé des articles que l'on a diffusés sur le site du musée. Au départ, on avait ce que l'on appelait « le blog de la documentation » mais ce n'était pas vraiment un blog car ce n'était pas interactif. Mais ensuite, il y a eu un changement d'orientation, le centre de documentation n'a plus publié de contenus. On a conservé ce que l'on avait écrit en les redistribuant dans des rubriques autres, des dossiers documentaires. Là, il y a eu effectivement des vidéos qui ont été publiées, ainsi que des interviews que l'on avait pu faire. Par contre, des captations de performances, il n'y en a pas. Ce qui est très différent dans un musée d'art contemporain, c'est la photothèque car il y a une gestion des droits qui

161. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

est quand même très prégnante. On a affaire à des artistes qui sont ou vivants ou morts depuis moins de 70 ans, donc il y a toujours, à chaque utilisation, la question des droits qui se pose.

Pour vous, qu'est-ce que le libre accès ?

Le libre accès, c'est la diffusion sur le net de données qui relèvent du domaine de la connaissance, autour des collections des musées, autour de tout ce savoir qui peut être collecté dans un service de documentation et qui est mis à disposition au travers de plates-formes, de sites internet, etc ... pour le public. Je ne sais pas trop le définir car on ne travaille pas vraiment dans cette optique ... Ce n'est pas nous, à la documentation, qui mettons en libre accès. Et qu'est-ce qu'on met en libre accès ? On met la base de données des collections ? Ce n'est même pas nous, c'est l'association *Vidéomuséum* qui le fait. On donne au *webmaster* nos publications, nos dossiers documentaires. C'est nous qui les avons saisis, à l'époque, sur *Wordpress* je crois, puis ça a été reversé ensuite sur le site internet, mais là on ne le fait plus. Puis, la direction a changé et il n'était plus trop question de diffuser. Et on diffuse ce que l'on peut diffuser d'abord, parce que compte-tenu des droits d'auteur, etc ... des images, ça peut être difficile. Des contenus, on en diffuse, on a une base de données des collections avec des visuels et des notices pour certaines œuvres, qui sont rédigées par le service documentation. S'il nous arrive de rédiger des articles [...], c'est très ponctuel. Nous concevons le fond, mais la forme et la diffusion c'est le *webmaster* qui va les faire. C'est très différent du musée H où il y a, si j'ai bien compris, des documentalistes qui sont en même temps plus ou moins *webmasters*.

Qu'est-ce que vous évoque l'expression « ouverture des données » ou « open data » ?

Ça m'évoque un accès beaucoup plus large à des données qui jusqu'à présent pouvaient être plus confidentielles. Je ne sais pas trop ... L'*open data*, oui, c'est la mise à disposition sur internet de données les plus larges possibles. Mais nous ... Ce qui me dérange, c'est que l'*open data*, c'est entre l'économie et la communication. Il y a beaucoup d'effet de communication. C'est un peu les réserves que je pourrais avoir, on met en ligne des choses pour communiquer. Je veux bien mettre en ligne plein de choses mais je veux qu'il y ait du fond, de la cohérence, du sens. Si ce sont des effets d'annonce, des vitrines, ça ne m'intéresse pas. S'il y a quelqu'un qui pourrait jouer un rôle dans l'*open data* des musées d'art moderne et contemporain, c'est l'association *Vidéomuséum*. Ils pourraient être moteurs, puisque ce sont eux qui gèrent les bases de données

Les Abattoirs ne se sont pas positionnés là-dessus pour le moment ?

Non, mais je ne vois pas trop quels types de données par exemple on pourrait ...

Pour le moment, sur le portail *Data.Toulouse-Metropole*, un seul musée a versé un jeu de données. Mais quel type de données ?

Ce sont les données d'inventaire.

Mais nous, notre inventaire, il est en ligne. C'est la base de données des collections. Je ne vois pas ...

La différence, c'est que le procédé de l'*open data* permet à une personne d'exploiter les données informatiquement, alors que le libre accès permet une exploitation humaine. On peut extraire les données, les croiser, les analyser ... Le musée n'a pas le désir d'aller vers l'*open data* pour le moment ?

Non, nous on verse sur une base de données qui s'appelle *Joconde*. Le précédent directeur a voulu que nos données, nos collections, soient publiées sur *Joconde* mais sans visuel, en raison des droits. Cela interroge. Si on décrit une installation, ses matériaux, sans visuel c'est difficile.

Est-ce qu'il existe un type de contrat particulier dans lequel l'auteur accorde les droits pour des bases non commerciales et d'usage assez professionnel ?

Non, ça ne marche pas, c'est très complexe. Nous faisons signer des contrats à tous les artistes lors des acquisitions et même lorsqu'on a publié notre collection en ligne. Des contrats de cession de

droits. Pour les artistes qui gèrent eux-mêmes leurs droits, ils ont tout-à-fait le droit de nous les céder. Mais pour les artistes dont les droits sont gérés par l'ADAGP, les artistes qui leur confient la gestion de leurs droits ne peuvent pas, même pour une utilisation très particulière, accorder la cession de leurs droits. L'ADAGP récusé car elle oppose que ses adhérents lui ont confié la gestion entière de leurs droits. Il y a beaucoup d'artistes, dans les artistes majeurs en tout cas, qui ont confié la gestion de leurs droits à l'ADAGP. C'est très complexe. Après, sur *Joconde*, on pourrait avoir mis des visuels, mais il faudrait payer. On a signé une convention avec l'ADAGP qui fait qu'on a des tarifs préférentiels. Mais ça représente quoi qu'il en soit un coût qui avoisine les 3500 ou 4000 euros annuels. Donc ce n'est pas possible.

Et ce, même si l'image est de basse résolution, puisque *Joconde* n'accepte que des images à 72 dpi ?

Oui. Même en basse résolution. Mais c'est normal, c'est ce qui aide à faire vivre certains artistes.

Est-ce que vous connaissez des moyens de vous informer sur les problématiques liées au libre accès et à l'*open data* ?

Non, pas vraiment, d'ailleurs je cherche chaque année s'il y a des formations. Après, il y a des formations : le Serda, l'ADBS. Je sais que je peux trouver l'information. Mais pour le moment, je me vois mal demander une formation là-dessus dans la mesure où ça ne fait pas partie des problématiques et des choix de la direction.

Vous avez mentionné des organismes nationaux. Au niveau local est-ce qu'il y a des formations ?

Je crois qu'il y a des formations au CNFPT ici. Je connais une personne qui travaille en archives et qui m'en parlait encore hier, je crois qu'elle a fait ou qu'elle va faire une formation sur l'*open data*. Mais je ne me suis pas penchée sur ce type de formations. Je privilégie plutôt les formations sur le droit d'auteur, autour des images ...

Est-ce que vous connaissez des réseaux professionnels qui s'intéressent à ces questions ?

Je suppose qu'à l'ADBS il y a des gens qui s'en soucient. Il y a peut-être aussi l'ABF. Au niveau des musées ou des FRAC, il y a eu des tentatives de mise en réseau de travail mais ça n'a pas perduré, c'est dommage. C'est une chose à laquelle je pensais récemment, ce serait bien de pouvoir se fédérer et mettre en place des outils, ne serait-ce que pour évoquer les problèmes des uns et des autres et les solutions qu'on peut avoir trouvées. Travailler comme ça en réseau, ce serait bien. Je pense que les gens n'ont pas le temps. Se regrouper entre musées qui ont les mêmes problématiques, donc en art moderne et contemporain. On est dispersé, c'est difficile d'être au courant des choses.

Que pensez-vous de ces deux types d'accès ? Quels seraient leurs avantages, leurs inconvénients ?

Je ne connais pas assez pour me prononcer. J'aurai un jugement qui sera subjectif et pas très éclairé.

Et pour le libre accès particulièrement ?

Le libre accès, c'est une très bonne chose. Pouvoir diffuser le plus largement possible, c'est une valorisation du fonds documentaire, c'est la mise à disposition pour un public beaucoup plus large que celui qu'on peut recevoir dans le musée et encore plus au centre de documentation. Cela diffuse la connaissance, favorise l'accès à la connaissance.

Que pouvez-vous me dire sur la stratégie de Toulouse concernant l'*open data* ?

Je ne suis pas suffisamment au courant, je le regrette. Je pense que ça pourrait aussi intéresser mes deux collègues qui sont plus jeunes que moi. Il faut dire que nous ne sommes pas personnels de la Ville, nous ne dépendons pas des Ressources humaines de la Ville. [...]

Peut-être que le musée est davantage concerné par la stratégie sur le libre accès ?

Il y a quelque chose qui est en cours. C'est un peu long à mettre en œuvre. Pour juste cinquante œuvres, nous y travaillons depuis le mois d'octobre. Pour basculer une sélection de notre base de données sur le site de la ville qui s'appelle *2000 ans 2000 images*. Vous voyez le genre de projets auxquels on participe, mais depuis peu. Nous avons été sollicités il y a un an. [...] Là, sur les cinquante œuvres, il y a une petite moitié d'artistes qui sont à l'ADAGP et il a été convenu que c'était la ville qui prendrait en charge le coût des droits. L'autorisation des droits peut être ponctuelle pour une exposition, pour la promotion d'une exposition, un catalogue. Mais la convention que l'on a signée avec l'ADAGP, c'est pour la base en ligne, et c'est un forfait pour l'année. Ensuite, se rajoutent, à tarif préférentiel, les autorisations ponctuelles, pour un catalogue, ou pour une image que l'on met à disposition de la presse.

Et comment ce projet se positionne-t-il par rapport à la valorisation de la collection du musée ?

Je n'ai pas été associée au choix ni au volume déterminé. Je pense que le volume a été calculé par rapport au coût engendré. C'est toujours intéressant d'être visible et associé à la plate-forme un peu plus large d'une ville et des autres musées. [...]

L'open data repose sur des degrés d'ouverture plus grands que le libre accès. Jusqu'où pensez-vous qu'il soit judicieux d'aller dans le degré d'ouverture ?

Dans l'idéal, ce que j'aurais trouvé opportun de publier, de mettre à disposition, c'est un dossier d'œuvre. C'est vraiment dans l'idéal, car cela représente un travail considérable de numérisation ... Mais on ne peut absolument pas s'abstraire des questions de droit d'auteur. Après, il y a les questions de communication, lorsqu'on a affaire à des personnes qui sont vivantes, des données actuelles et contemporaines, qu'est-ce qu'on peut diffuser, qu'est-ce qu'on ne peut pas diffuser ? Il y a tout un tas de formation là-dessus, c'est toujours très intéressant. Il y a des débats, comme pour tout ce qui a trait aux factures : par exemple, est-ce qu'on peut diffuser le prix d'une œuvre ... certains vous diront que c'est une donnée publique, et puis on vous sort une jurisprudence d'une publication du prix d'une œuvre qui avait fait polémique et pour laquelle l'auteur avait été condamné. Donc, c'est toujours un peu délicat. Nous, dans le dossier d'œuvre, il y a beaucoup de choses dont on ne sait pas si on peut vraiment les diffuser. Même des articles, est-ce qu'on a le droit ? Non, pas forcément. Il faut se repencher sur la législation autour de la communication. Des constats de restauration qui peuvent être très intéressants, mais on n'a pas forcément le droit de les publier, en tout cas pas sans l'autorisation du restaurateur. Alors si c'est pour mettre en ligne quelques documents ? [...] De même, nous avons des archives, les archives de la galerie Stadler, qui sont numérisées à présent. Ça pourrait être intéressant de les mettre en ligne. Mais il faudrait se pencher sur tout le cadre juridique. Pour tout vous dire, on gère le quotidien, c'est difficile d'avoir des projets plus élaborés, plus ambitieux. [...]

Quelle est votre action dans ces projets ?

Je coordonne la mise en œuvre au sein de l'équipe.

Est-ce que l'on vous demande votre avis, en tant qu'expert de l'information-documentation ?

Mon travail, c'est d'aller chercher l'information demandée dans la base informatique et les documents papier. Et on la met en forme.

Quel est l'impact que la mise en œuvre du libre accès a eu sur votre activité ?

Ça n'a pas changé mon travail au quotidien. Ce sont seulement les outils qui changent. On s'adapte.

Annexe 14 - Transcription de l'entretien du professionnel G (corpus)

[...] ¹⁶²

Concernant la taille du musée, quel est le nombre d'employés et d'objets conservés ?

Il y a environ 27000 objets. Ce sont des collections d'objets antiques et archéologiques. [...]

Ton service est composé de la bibliothèque et de la documentation, est-ce bien cela ?

Oui, je suis responsable de la bibliothèque, c'est l'intitulé de mon poste. Mais j'ai des missions aussi sur la documentation puisque je m'occupe de l'enrichissement des dossiers d'œuvres, et de la valorisation des collections sur le web, sur les plates-formes externes essentiellement.

Actuellement, au musée, il y a une bibliothèque et un centre de documentation séparés.

Oui. Mais pour moi, la documentation sur les œuvres regroupe les deux services. Enfin, ça, c'est mon point de vue. Ce n'est pas forcément inscrit de cette manière sur l'organigramme.

De quoi est composée la documentation scientifique ?

Il y a les dossiers d'œuvres, mais aussi des archives sur l'histoire du musée. Il y a peut-être aussi des dossiers thématiques, des dossiers sur les expositions, mais ce n'est pas sur les collections.

Est-ce que ce sont des fonds anciens, récents, qui continuent à être alimentés ?

Je ne sais pas depuis quand les dossiers d'œuvres existent, je ne sais pas s'il y a eu un travail rétrospectif aux archives, car j'imagine qu'il y a beaucoup de choses qui ont été versées aux archives municipales. Ils continuent à être alimentés, même si c'est fait de façon irrégulière. Il y a un gros travail de mise à jour à faire. Mais oui, ce sont des documents ouverts qui visent à l'exhaustivité.

Tu es cheffe de service : ton équipe est composée de combien de personnes ?

On est quatre en tout pour la bibliothèque. Pour le centre de documentation, on est trois : la chargée des collections, l'adjoint qui est à la documentation et moi.

Tu as dit que ton rôle officiel et principal, c'est de gérer la bibliothèque. Cela veut dire que c'est une autre personne qui a le rôle officiel de gestion de la documentation ?

C'est flou pour tout le monde. Je crois que ça ne gênerait personne que je sois responsable de la documentation. Mais le volume de travail que ça implique est important, et pour le moment je ne peux pas avoir la charge des deux. Et puis le rôle de la chargée de collections va être redéfini quand elle aura son nouveau statut d'attaché de conservation et qu'ils recruteront un nouveau régisseur. Je pense que ce sera l'occasion de vraiment répartir les tâches. Dans l'idéal, ce serait bien que je puisse déléguer davantage sur la partie bibliothèque pour pouvoir assumer les deux. Pour le moment, la responsable de la documentation, c'est plutôt elle, elle fait la régie et la documentation liée.

Pour la partie alimentation des dossiers et gestion de ce qu'il y a à l'intérieur, mais par contre la valorisation des informations c'est plutôt toi ?

Oui, en sachant que l'adjoint qui est à la documentation s'occupe de la communication, elle répond aux demandes. Elle a un rôle dans la médiation. Par rapport aux idées que l'on pourrait développer de la valorisation et de la mise à disposition, je pense que personne n'a le temps de s'en occuper.

Au niveau de la valorisation des collections sur le web, est-ce que tu es seule à agir sur cet axe-là ?

Non, puisque *2000 ans 2000 images*, c'est la chargée de collections qui l'a fait. Ça s'est fait avant que je n'arrive, alors peut-être que si j'avais été là on m'aurait demandé de le faire. Pour la publication sur

162. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

le *Nouvel Espérandieu*¹⁶³, c'est le responsable des sculptures. Étant donné qu'il y a de la production de contenu, de la validation de contenu, c'est l'équipe de la conservation qui doit le faire. La numismate contribue à des bases en numismatique. Donc je ne suis pas seule à le faire. Par rapport à *Joconde*, j'ai un rôle de coordination. Sur les orientations, on me consulte, on me demande en interne.

Pour toi, qu'est-ce que le libre accès et les données ouvertes ?

Le libre accès permet la consultation et les données ouvertes permettent la réutilisation, c'est une différence majeure. Mais je trouve que le libre accès, c'est déjà énorme.

Quelles sont les différentes formes que tu raccroches à ces deux domaines ?

Par rapport aux musées, c'est la publication des collections en ligne, la publication des contenus sur les collections, sur l'histoire de l'établissement, toutes les ressources qu'on produit et qui peuvent être publiées sur le web. Pour l'ouverture des contenus, c'est autoriser la réutilisation, finalement, c'est la même chose avec une dimension supplémentaire.

Justement, est-ce que tu peux développer l'idée de l'*open data* ?

L'*open data*, pour moi, c'est ouvrir grand les portes et sans projeter quoi que ce soit de concret derrière. Là, c'est permettre la liberté totale aux ré-utilisateurs, enfin, totale, avec certaines conditions, permettre la réutilisation et laisser libre cours à son imagination et à des réutilisations que justement on ne pourrait pas imaginer. C'est ce qui m'intéresse vraiment dans l'*open data*, c'est justement la réutilisation dans d'autres contextes. Je trouverais ça super intéressant que des gens réutilisent les données du musée G dans un tout autre domaine et aussi en retour nous apportent un regard différent, ça permet d'enrichir notre propre regard sur les collections, parce que finalement on n'a qu'un point de vue d'historien de l'art, d'archéologue. L'*open data*, c'est faire confiance aux autres et compter sur les connaissances et les compétences des autres qu'on n'a pas en interne. La limite, c'est le droit d'auteur, bien sûr, qui est très contraignant, et puis tout ce qui est dans une zone de flou puisqu'on ne peut pas réutiliser des choses pour lesquelles on n'a pas d'information concernant l'origine, la source. Et ça je trouve ça dommage. Je pense à tous les documents qu'on ne peut pas sourcer. J'ai plein de photos avec des noms de photographes dont on a perdu la trace, je ne peux même pas les contacter pour voir s'ils nous autoriseraient à les réutiliser, alors qu'il y aurait 80 % de chances qu'ils disent oui parce que ce sont des photos qui ne leur rapportent plus rien. Je trouve ça dommage. Voilà, c'est ça les limites essentiellement. Et puis les mentalités, on a cet esprit, en musée en particulier ... ce sont nos collections, notre patrimoine, et on a l'impression qu'en diffusant trop d'info, trop de contenu, les gens ne viendront plus, ou on ne pourra pas garder l'exclusivité de la communication. Je trouve aussi que le gros défaut c'est au niveau du Ministère parce que, finalement, on travaille dans une administration et qu'on a l'habitude d'avoir des consignes qui viennent d'en haut et en général c'est ce qui fait avancer les choses. Donc tant que le Ministère de la Culture ne se positionnera pas de façon plus claire, [...], je pense qu'on aura du mal à faire avancer les choses dans nos services. L'*open data*, ça dépend essentiellement pour le moment de volontés individuelles, et d'un petit phénomène d'émulation. C'est vrai qu'à Toulouse, on a un peu ça, il y a eu un petit mouvement entre le musée D, les archives municipales, la bibliothèque municipale, qui fait que c'est incitatif. Mais je ne suis pas sûre que ce soit comme ça que les choses doivent marcher. En tout cas, ça a ses limites. Comme tout, ça prend du temps, je reste optimiste. Mais c'est vrai qu'on pourrait être plus efficace sur ces questions-là si les gens étaient mieux informés, si on montrait tous les avantages aussi de la chose. Je pense que là aussi c'est un frein, c'est que, et c'était d'ailleurs la réaction de mes collègues, quand ils vont sur les plates-formes *open data*, ils voient des fichiers bruts. Il y a très peu d'exemples de réutilisation, et quand il y en a je trouve qu'on ne les valorise pas assez. Pour convaincre, il ne faut pas montrer le fichier CSV, il faut montrer des réutilisations concrètes et montrer en quoi il y a un intérêt pour l'institution. Ce n'est pas juste le plaisir d'ouvrir pour ouvrir et

163. *Nesp.mms*h [en ligne]. [Consulté le 26 août 2017]. Disponible à l'adresse : http://nesp.mms.h.univ-aix.fr/portail_bases.htm

faire de la communication avec ça. Il n'y a peut-être pas encore assez de jeux de données pour pouvoir croiser les informations et faire des réutilisations intéressantes. Un autre frein majeur aussi, c'est la qualité des données, et ça, c'est compliqué. Avec 27 000 œuvres au musée G, je ne sais pas combien au musée H, on a tous des données assez hétérogènes, en raison d'une gestion qui a son histoire, parce qu'il y a eu plein de petites mains qui se sont relayées, qui n'ont pas forcément utilisé les mêmes procédures descriptives. Là aussi, le Service des Musées de France aurait pu mieux coordonner tout ça. On se retrouve aussi avec des fichiers à nettoyer. Je le vois, rien qu'avec le fichier des expositions¹⁶⁴, j'ai passé beaucoup de temps dessus. J'ai essayé de le structurer ... Donc même des documents existants, si on veut vraiment qu'ils soient ré-exploitable par une machine, il faudrait à la source les concevoir d'une certaine manière. Mais ça, il y a vingt ans, on n'y pensait pas, bien sûr. Ouvrir, ce n'est pas si simple. D'ailleurs, je me souviens au musée D, quand le fichier a été publié, il a été publié sans trop de travail derrière et il y a des ré-utilisateurs qui ont pensé à nous dire « pourquoi avoir mis les dimensions comme ça » ou « pourquoi il y a deux points aux auteurs ». Ça les gênait, il y avait plein d'éléments qui les gênaient dans la réutilisation. Il y a cet aspect technique. Du coup, c'est du temps en plus, du travail en plus, et il n'y a pas le personnel dédié non plus. Pour l'instant, ce ne sont pas des missions dans les services qui sont sur des fiches de poste. Mais je pense qu'il y a un moment où on n'aura pas trop le choix. J'espère.

C'est ce que disait A aussi ...

Oui, parce que les choses se font malgré soi, parce que finalement, à partir du moment où les gens peuvent produire leurs propres contenus sur « nos » collections, faire des photos ... Si ce n'est pas nous qui le faisons ce seront d'autres qui le feront ... [...] Le mouvement existe, on n'aura pas le choix. [...] Je pense que c'est l'aspect massif qui fait peur. Parce qu'on a toujours communiqué les données, donné les informations, des photos pour des usages commerciaux, pour des études. Cette pratique-là on l'a depuis longtemps. Et c'est la même chose, la différence, c'est juste que c'est de la mise à disposition de masse, on doit se sentir dépossédé, peut-être ...

Tu parlais de l'information tout-à-l'heure, est-ce que tu connais des moyens de s'informer sur ces problématiques-là et est-ce que tu les utilises ?

J'utilise essentiellement *Twitter* pour faire de la veille, et je suis les personnes ... Il y a le service *open data* de la ville, et quelques personnes qui s'intéressent au sujet sur les réseaux sociaux. Un peu la presse, mais finalement pas tant que ça. Je m'informe aussi essentiellement *via* le mouvement *Wikimedia*. Les projets *Wikimedia*, c'est par ce biais que j'ai commencé à m'intéresser à la question et à m'informer sur le sujet. Je me suis intéressée aux licences. J'ai fait des formations sur le numérique. Dès qu'on parle de valorisation des collections, des contenus, forcément on touche à ces questions-là.

Et quelles sont tes sources sur *Twitter* ?

C'est essentiellement des personnes, Lionel Maurel, les wikipédiens, au niveau des institutions il y a Antoine Courtin à l'INHA, qui lui-même fait beaucoup de veille sur le sujet, donc je bénéficie de sa veille ... J'ai du mal à te dire, comme ça, les personnes que je suis ... Je fais de la veille sur des blogs aussi mais plutôt sur la valorisation du patrimoine.

Est-ce que tu connais des réseaux locaux ou nationaux auprès desquels on peut trouver des informations, dont tu pourrais être membre ou pas ?

Pour moi, il y a le mouvement *Wikimedia*. Il y a un collectif dont je ne suis pas membre, je devrais pourtant, qui s'appelle SavoirsCom1, qui a été fondé par Lionel Maurel et Silvère Mercier je crois. Ce sont des libristes. C'est vrai que moi, je ne dirais pas que je suis méfiante, mais j'essaie de rester neutre pour ne pas avoir l'étiquette trop libriste aussi et susciter de la méfiance de la part de mes collègues ou de l'institution. Je ne suis pas très engagée dans tous ces mouvements-là parce que je

164. Mise en œuvre d'un fichier rassemblant des métadonnées sur les expositions du musée G depuis sa naissance.

ne maîtrise pas tout, je suis prudente. Ça ne m'empêche pas de partager plein d'idées, de les soutenir, de relayer l'info quand je maîtrise. Je ne suis pas active dans ces mouvements-là. Au niveau local, il n'y a pas de réseau, si ce n'est qu'on a un petit réseau de personnes qui s'intéressent à ces sujets-là mais c'est totalement informel.

On a parlé de l'information, mais est-ce qu'il y a des moyens de se former ou de s'auto-former ?

J'ai vu une journée de formation sur les Biens communs en bibliothèque à l'Enssib, c'était la première session la semaine dernière, ils viennent de la lancer. On commence à trouver des formations. Il y a aussi un Master à Paris, de Louise Merzeau je crois, sur les Biens communs numériques.

Est-ce qu'il y a d'autres formations, pour les professionnels ?

C'est encore récent ... J'ai fait des formations sur le numérique, sur le web 2.0 où on abordait ces questions-là, mais ce n'était pas le sujet principal, des formations du CNFPT [...].

Qu'est-ce que tu peux me dire sur la stratégie générale de Toulouse concernant l'*open data*, que ce soit au niveau des musées mais aussi hors musées ?

Ce que j'en perçois, c'est que s'il y a une stratégie, elle n'est pas visible. Ils ont fait des réunions au lancement de la plate-forme où ils n'ont pas forcément convoqué les bonnes personnes. Ils sont dans une position d'attente. Ils¹⁶⁵ ont un travail de mise en forme des données, de structuration, c'est un très gros travail. Je pense qu'il faudrait une plus grosse équipe au niveau de la ville, qui soit plus spécialisée, parce que je pense qu'il y a des spécificités dans l'*open data* culturel qu'ils ne maîtrisent pas. Eux, ils ne sont pas non plus en mesure de nous suggérer des contenus, et nous on n'a pas forcément idée de ce qu'on pourrait ouvrir. On a un peu de mal à dialoguer. Tant qu'il n'y aura pas plus d'exemples, et il y en a très peu, ça ne sera pas très incitatif. Mais dans le service, ils sont deux, ce n'est pas assez.

Et à côté du secteur culturel, quels sont les autres domaines concernés par l'*open data* ?

Il y a des données sur les élections, des données géographiques aussi. C'est intéressant parce que tout ce qui est géolocalisation, ce sont des choses qui fonctionnent bien. Il y a les menus des cantines puisqu'il y a une application qui a été faite à partir de ça. Il y a toutes les terrasses de Toulouse, les fontaines ... des listes de données qui sont intéressantes. Les données patrimoniales et les données culturelles, je pense qu'elles ne sont économiquement pas très intéressantes. Ils ne sont pas forcément à l'affût de ce type de données. Ils n'y a pas une demande forte, je pense aussi qu'ils répondent aux demandes, je crois que sur la plate-forme il y a la possibilité de demander des jeux de données. Ils vont voir les services producteurs et ils les leur demandent pour les diffuser. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait plus de réunions d'information de leur part, s'ils peuvent, pour inciter les services à verser et inciter aussi à réutiliser, faire des concours, des hackathons ... Il y en a eu à un moment, chaque année il y avait un prix pour la réutilisation de données, et il y avait différentes catégories, et il y avait les données culturelles. Il y a un projet qui avait été fait à partir des données du musée H je crois. C'est un peu comme les Museomix, ça reste des prototypes, et il faudrait que ça soit repris, financé, sinon ce n'est pas viable. Parce que ça repose sur du bénévolat pur, des gens passionnés qui y croient mais tout ne peut pas fonctionner comme ça. C'est décevant, il n'y a pas beaucoup de réutilisations au final. *Crotos*, c'est moi qui l'ai signalé au service *open data* [...].

Tu dis qu'au sein de la tutelle un service a été créé pour s'occuper de l'*open data*. Autour de ce noyau, est-ce qu'il y a quelque chose d'autre ?

Ce sont des personnes qui dépendent de la Direction du numérique, et je crois que l'*open data* n'est pas la seule mission de la responsable du service, c'était comme ça il y a deux ans. Peut-être que ça a changé depuis. Pour l'accompagner, il y a un poste à profil technique qui a été créé, qui a longtemps été un poste de vacataire, pour la publication des données.

165. Le service *open data* de Toulouse Métropole

Si j'ai bien compris, ce service a pour vocation de rassembler les données qui peuvent leur parvenir, d'en demander, mais pas forcément d'impulser quelque chose de structuré qui permette une mise en œuvre de cette remontée de données de façon organisée ?

Oui, c'est la vision que j'en ai. Après, c'est bien que tu les rencontres, parce que je me trompe peut-être. Je ne sais pas comment ils travaillent véritablement. Pour les services culturels, c'est sûr qu'on n'est pas très sollicités. Mais quand je suis arrivée au musée G, j'ai proposé une réunion, le service *open data* a très réactif, donc ça les intéresse.

Et au niveau des interlocuteurs dans les musées, ce sont les professionnels de l'information-documentation ou est-ce que d'autres personnes sont concernées ?

Au début, c'était les référents informatiques. C'est toujours le cas au musée D. Au musée A, c'est A parce qu'elle encadrait le référent qui est parti. Au musée H, c'est X, mais je ne suis pas sûre qu'ils aient publié des choses. Tu vois, je ne connais pas les référents ! Là, ils ont fait une réunion¹⁶⁶ avec le groupe de travail *open data*, pour définir les licences de publication, c'est la responsable du musée C qui est venue, une responsable des archives municipales, et la responsable du service *open data*, D1 du musée D, moi pour le musée G et le responsable informatique de la bibliothèque municipale, il s'occupe aussi des statistiques et du SIGB. Il a publié des jeux de données sur les consultations, sur le nombre de livres empruntés, des statistiques en fait. Par contre, pour *Rosalis*, c'est une autre personne qui s'en occupe, mais elle n'était pas présente à la réunion.

Cela veut dire qu'il y a un petit groupe de travail *open data* sur Toulouse ?

En fait, ce groupe s'est formé là, ça s'est fait en quinze jours pour formaliser la proposition des licences. D1 voulait mobiliser les autres musées, mais ils ont juste donné un accord de principe. Le but, c'était d'harmoniser : s'ils veulent utiliser des licences ouvertes, ils savent qu'ils devront utiliser celles-là. Ce n'est pas voté encore. Mais le fait que ce soit chapeauté par le service *open data*, qu'il y ait une volonté de multiplier le nombre de jeux de données, il n'y a pas de raison que ça n'aboutisse pas.

Et concernant le libre accès, est-ce que Toulouse a défini des lignes d'action concernant les musées ?

C'est très hétérogène car jusqu'à présent chaque institution culturelle de la Ville a travaillé de façon autonome. C'est dommage. [...] Je pense qu'il faudrait qu'il y ait une personne qui recueille les idées, parce qu'elles viennent du terrain. Mais ce serait bien qu'il y ait vraiment une coordination et que ce ne soit pas aux services entre eux à s'arranger. Il y a plein de choses bien qui ont été faites mais qui sont un peu éparpillées. Les bibliothèques numériques ... Par exemple, j'avais fait numériser des documents au musée D, j'ai pensé que *Rosalis* était une plate-forme pour Toulouse. En fait, non, c'était uniquement pour la bibliothèque municipale. C'était dommage parce que je ne voyais pas l'intérêt de créer une bibliothèque numérique pour le musée D, ni même pour les musées, avec nos cinquante bouquins dessus. Mais le responsable de *Rosalis* a trouvé intéressant d'avoir aussi des publications extérieures, et il a accepté les numérisations que je proposais. Ensuite, quand je suis arrivée au musée H, X m'a dit qu'elle aimerait bien que leurs documents numérisés consultés uniquement en salle soient sur *Rosalis*. J'avais déjà la maquette, je savais faire ... L'idée, ce n'était pas de donner plus de travail à la bibliothèque municipale, si elle forme les professionnels des autres structures, on peut faire une partie du travail. On n'a pas d'OPAC commun pour les musées si ce n'est *2000 ans 2000 images* qui aurait pu être un super projet mais qui a été fait rapidement et avec peu de moyens. On a le catalogue commun des bibliothèques, ce n'est pas rien. Il y a aussi les projets *Wikimedia*. Ce sont des choses qui sont nées de volontés individuelles, de gens qui se sont emparés du projet, mais sans coordination, chacun versait des petits bouts par-ci par-là. Ce n'est pas grave mais on aurait certainement fait des choses plus grandes en s'unissant. Ce manque d'organisation vient peut-être du fait qu'on est sur une phase, l'*open data*, qui est très expérimentale, on est peut-être qu'au tout début. On défriche le terrain, à force de mettre la main à la pâte, on voit où on va et

166. En vue de la délibération du 23 juin 2017.

on pourra définir une véritable stratégie. La convention avec *Wikimédia France*, c'était bien, parce que c'était dans un cadre institutionnel, ça nous permettait d'être à l'aise. C'est un élu qui était à l'origine de la signature de la convention. [...] Ça aurait été bien que la ville ait davantage communiqué sur ce qui avait été fait dans ce cadre.

J'ai vu sur *Wikipédia* que le musée H avait versé plus de 4000 photos du fonds Trutat. Est-ce que, par exemple, cette valorisation a été indiquée quelque part ?

Le fonds Trutat est un fond dispersé entre le musée H, la bibliothèque municipale, et les archives municipales. La bibliothèque municipale avait publié en 2008, je crois, le fonds Trutat sur *Flickr*. Ça a été le gros buzz. Puis ces images-là ont été versées sur *Wikimedia Commons*. La bibliothèque a fait ça au départ dans un souci d'identification. Ils espéraient que les internautes viendraient vers eux, du *crowdsourcing* en fait, qu'ils annoteraient des vues des Pyrénées, de la région, que la bibliothèque avait du mal à identifier. Je crois qu'à ce niveau-là ça a été assez décevant. Par contre, comme c'était, je crois, la deuxième institution après la bibliothèque du Congrès à faire ça, il y a eu des articles dans la presse. Le projet est intéressant, mais tu vois ça a été une action isolée. Ensuite, les archives municipales ont versé sur *Commons* ... Le musée H est venu après, car il commercialisait ces images-là. Du coup, je ne sais pas trop comment ça s'est passé. Tout le monde a suivi, et c'est bien : ce fonds-là est regroupé. Le versement du musée H s'est fait en interne mais sans communication entre les services et au-delà : je n'étais pas au courant de leur versement, je l'ai appris par hasard.

Est-ce que c'est le projet *Phébus* ?

Alors non, il y a toujours une confusion entre les deux. *Phébus* est un super projet, qui est vieux et qui est toujours en cours. Là, ce sont des bénévoles wikipédiens qui prennent des photos des spécimens en réserve une fois par semaine, ils font un super travail sur les métadonnées et la qualité des photos. Tout le monde n'est pas au courant de ce projet au musée H. Et il n'y a pas de lien entre les collections, l'inventaire et le super travail d'indexation. Quand j'ai fait ma mission au musée H, j'ai vraiment mis en évidence tout ça, les liens qui pourraient être faits. Ça a peut-être évolué, je ne sais pas où ça en est.

En tant que professionnel de l'information-documentation, quel rôle est-ce que tu estimes que vous devriez avoir dans ces stratégies, ces projets ?

Il faudrait que le lien soit fait entre nos compétences documentaires et l'*open data*, ce qui est loin d'être évident. Une fois qu'on a compris l'*open data* on comprend mieux, mais ça reste quelque chose à laquelle je me suis heurtée.

C'est-à-dire que l'on pense que ce n'est que de l'informatique ?

Oui, on ne voit pas l'aspect « données », le traitement des données. C'est sans doute une vision un peu archaïque du métier. Là aussi je pense que ça évolue quand même. Après, quel rôle ? Et bien, si on a la chance d'avoir une oreille attentive, comme ici ... Je n'ai pas eu trop de mal à me positionner par rapport à ça. Mais ce n'est pas évident de convaincre quand même. Notre rôle, c'est ça, c'est montrer des exemples, convaincre, proposer des données à ouvrir. Il y a des freins techniques, je suis d'une génération où on n'a pas été formés à ça, donc on n'est pas experts. Après, je pense que le service *open data* est là pour prendre le relais sur toutes ces questions-là.

Concrètement, de quelle manière est-ce que tu participes à cette mise en œuvre ?

Je vais parler d'ici. J'ai proposé de faire une réunion d'emblée avec le service *open data* et tous les collègues du musée susceptibles d'être concernés. On était assez nombreux. Le but était que chacun puisse savoir ce qu'est le service *open data* et l'*open data*. Ça permettait de rassurer aussi tout le monde et de voir qu'on parlait tous de la même chose. Après, j'ai proposé des contenus : l'inventaire, la liste des expositions, le service *open data* aussi a suggéré l'agenda du service culturel, nos numérisations 3D. A partir de là, je suis un peu l'interlocuteur. Et puis j'essaie de repérer les fonds à ouvrir, les images qu'on peut ouvrir ou pas. Là, je pense qu'on va entrer dans une phase où on va

demander à faire signer des contrats de cession des droits pour les photographes qui veulent bien céder leurs contenus. [...] Et surtout veiller, pour les prochains marchés photos, à ce qu'on puisse avoir les droits patrimoniaux sur tous les contenus qui sont produits par la ville, et les verser. [...] Voilà, faire un peu un travail de veille aussi, informer les collègues, proposer.

Est-ce que ça t'arrive de proposer des plates-formes sur lesquelles verser ?

J'ai proposé *Europeana*. Une fois que le versement *Joconde* sera fait, on va y travailler, en sachant que si les images n'ont pas le même statut ça va être un casse-tête. J'ai proposé de verser sur *Commons*. La numismate a proposé aussi à un numismate extérieur [de récupérer nos données sur les monnaies]... Je pense que toute l'équipe doit être informée pour qu'ils puissent dire à leurs interlocuteurs qu'ils peuvent réutiliser les données que le musée verse. Je ne dois pas monopoliser le sujet, il ne le faut surtout pas. C'est un sujet à la fois complexe mais on n'a pas besoin de tout maîtriser. Il faut qu'on sache où on va par rapport à nos propres données. Il faut que l'équipe soit convaincue et ici il n'y a pas de problème. Mais parfois il y a des réflexes : « ah non, pas en haute résolution », « et pourquoi ? » « ah, oui, d'accord, c'est vrai, pourquoi pas ». Je pense que c'est un travail long, et c'est très difficile pour les collègues du service *open data*. Il faut prendre son bâton de pèlerin ... ce sont des idées reçues, des habitudes plus que de l'opposition ferme. Des craintes, aussi : on ne sait pas donc on ne veut pas faire. Heureusement, on a de gros exemples : le Rijksmuseum, le Metropolitan ... ça nous ouvre des portes. C'est dommage qu'on n'ait pas été parmi les pionniers, le tout c'est qu'on aboutisse tôt ou tard.

Au niveau de la documentation scientifique, est-ce que tu as expérimenté une autre forme d'ouverture ?

La documentation scientifique, on va dire qu'on l'a libérée dans le cadre des ateliers *Wikipédia* qu'on a faits à la bibliothèque : l'idée était vraiment d'exploiter les contenus des dossiers d'œuvres et des publications du musée. Là, on n'a pas mis les documents. Mais les documents d'archives, on pourrait les mettre sous forme d'images sur *Commons*, c'est quelque chose que j'envisage. Après, il y a ton travail sur les dossiers d'œuvres numériques, là on verra : j'ai conscience des limites de l'*open data*. Mais les quelques documents qu'on pourra publier, pourquoi pas. Ce sera déjà un outil de consultation, de médiation même pour le public extérieur qui sera plus simple à utiliser.

Est-ce que la mise en œuvre de ces accès a un impact sur ton activité, ta pratique professionnelle ?

Oui. J'ai plus conscience des réutilisations potentielles. Et aussi j'ai une vision plus globale des choses. Je me dis que tout ce qu'on fait, ce n'est pas que pour un usage local. Toujours penser en me disant qu'on pourra raccrocher des choses à d'autres. Quel que soit le type de données que je traite, que ce soit des données bibliographiques ou autre, ne pas avoir une vision trop locale, pour notre propre usage, se dire qu'un jour notre catalogue de bibliothèque, même s'il est déjà collectif, sera peut-être raccroché à quelque chose de plus collectif. Les images, c'est pareil. Par exemple, le fichier des expositions, je pense que c'est bien de se faire des outils de travail qu'on puisse ré-exploiter dans d'autres contextes. Je l'ai fait pour nous en interne pour qu'on ait une trace des choses qu'on a faites. Mais dès qu'on l'a conçu, j'ai fait des colonnes, pour que ça puisse être réutilisé pour un export *Wikidata*. J'ai pensé à tout ça en amont parce que je connais ces outils-là et je ne pourrai jamais anticiper sur tous les usages. Avoir toujours le réflexe d'utiliser les normes et les plates-formes qui existent, ne pas réinventer les règles de classement, les systèmes de cotation et de nommage ... Je trouve que c'est une erreur. On a souvent l'impression qu'on est sur des choses très spécifiques, et en fait non, on se pose les mêmes questions que les autres, on adapte bien sûr toujours à quelque chose de local, mais on a souvent les mêmes problématiques que les autres. Il faut penser de façon plus globale. Il faut avoir conscience de ce qui se fait ailleurs. L'idée c'est, surtout quand on est dans un petit service comme ici, de travailler en se raccrochant aux grosses plates-formes, à tout ce qui existe, sinon on n'existera pas. Ça ne m'intéresse pas de faire une bibliothèque numérique pour le musée G, un OPAC pour le musée, ce serait dommage aujourd'hui de raisonner comme ça. Donc oui, mes pratiques ont changé. Je ne suis pas sûre que ce soit l'*open data*, c'est la publication en général.

Oui, dans ce que tu dis, il y a à la fois le libre accès et l'open data ...

Oui, et moi il y a quelque chose que je reproche aux libristes. Quelquefois, ils se braquent sur les publications qui ne vont pas jusqu'au bout : « telle institution lance sa bibliothèque numérique, mais ce n'est pas de l'open data », et qui dénoncent cette situation. Je trouve ça dur. Ça peut être une première étape. C'est déjà énorme d'avoir accès aux bibliothèques numériques, aux bases de données. La réutilisation, bien sûr, je trouve ça beaucoup mieux, mais c'est déjà un travail énorme de publier, et c'est forcément des moyens qui ont été mobilisés au niveau de l'institution, c'est forcément une volonté. Les projets *Google*, je ne crache pas dessus parce que ça a donné des moyens à des musées qui ne pouvaient pas se permettre de publier. Après, c'est du donnant-donnant. J'ai travaillé sur des livres de voyage sur *Wikidata*, j'ai mis des liens, et la plupart étaient des liens *Google Book*. [...] Bien sûr, il faut avoir conscience que Google, ce n'est pas le même état d'esprit que *Wikipédia*, les mêmes finalités.

Est-ce que tu as observé un impact sur ton rôle auprès des autres professionnels du musée ?

Oui, ça donne quand même une autre dimension au métier, notamment une dimension plus visible. On touche à toutes les questions de droit. Ce sont des questions que peu de gens maîtrisent. Je ne prétends pas les maîtriser, mais j'arrive à apporter des réponses. Souvent les collègues sont embarrassés avec ça. Ce sont des compétences que l'on trouve assez rarement. Il est vrai que je suis arrivée aussi avec cette étiquette-là au musée, ça m'a servi. A la bibliothèque municipale, j'ai travaillé sur le droit d'auteur. C'est une nouvelle dimension du métier qui prend de l'ampleur parce que c'est en lien direct avec l'utilisation des documents. Le cœur du métier, c'est ça. J'ai aussi un rôle au niveau technique : la chargée de collections vient de m'appeler pour le nommage des photos, donc de temps en temps, j'aide. Je suis allée voir l'adjoint de la documentation aussi parce qu'il y a des choses qu'on peut optimiser, ne pas perdre de temps à faire un par un. Et puis les collègues n'ont pas le temps, ils sont en demande par rapport à ça. Mais je ne sais pas tout, il va falloir que je me forme pour mieux maîtriser les tableurs. C'est une compétence qui est intéressante aujourd'hui. Ce n'est pas forcément vendeur présenté comme ça. Il y a plein de gens qui disent qu'ils ne trouvent pas les info dans la base de données, qu'il y a beaucoup de silence, parce que ce n'est pas forcément bien indexé. Par exemple, on a du mal à avoir la liste de tout ce qui est exposé à partir de *Micromusée*. Il y a ce gros travail-là. On n'a pas forcément conscience du temps que ça prend et combien c'est essentiel pour le travail des membres de la conservation. Ça peut faire gagner un temps fou d'avoir accès à des données propres, des résultats fiables, à des choses bien référencées. Mais il faut se donner les moyens pour ça. Ici, ils en ont conscience, mais je n'ai pas le temps et on ne nous donne pas les moyens non plus. Ça a toujours été dans les musées : on est pris entre le travail de fond, d'inventaire, et le travail d'expo, de communication. [...] A ma connaissance, il n'y a pas vraiment de directeurs de musées qui soient partis à fond dans tout ça. Ouvrir, cela veut dire passer du temps sur l'inventaire en amont et cela fait partie des missions du musée. Heureusement, il y a eu cette obligation par la loi de faire le récolement. Moi aussi je suis tombée dans le piège quand je suis arrivée ici. J'ai demandé si on pouvait libérer des données d'inventaire en *open data*, on m'a dit oui. J'ai fait un test technique, ça s'est bien passé, en un quart d'heure le fichier était prêt. Il fallait le nettoyer, donc j'ai commencé. Mais la chargée de collections a commencé à pointer des choses qui n'allaient pas : il faut enlever tel objet qui va aller à Saint-Sernin, il faut qu'on vérifie si ceux-là sont des doublons, la localisation de ceux-là n'est pas à jour car on a réaménagé le deuxième étage du musée ... Donc techniquement tout est prêt, mais le travail en amont est à finir, il n'y a qu'elle qui peut le faire et elle n'a pas le temps. Je pense que la chargée de collections, ensuite, travaillera en tenant compte de ça. Et puis on a des contraintes de saisie par rapport à *Joconde*. Ce serait bien que les éditeurs de logiciels eux aussi aillent vers l'open data.

Quel est le chemin technique de l'inventaire *Micromusée* jusqu'à la plate-forme de Toulouse ?

C'est très simple : tu fais un export ASCII, c'est une fonctionnalité qu'il y a de base sur *Micromusée* que tu utilises à chaque fois que tu veux exporter des données vers un tableur. Tu fais un fichier CSV, au format ré-exploitable. L'idée c'est de faire un profil d'export, avec des colonnes, les 18 de

l'inventaire. L'ordinateur mouline parce que tout l'inventaire ça lui prend un peu de temps. Le fichier est prêt en très peu de temps. Ensuite, il y a nettoyage ou pas. L'idéal c'est de nettoyer les données en amont. Même si c'est vrai que selon les plates-formes sur lesquelles tu vas verser, on n'aura pas besoin de la même présentation des données. C'est un problème, et ce n'est pas normal. Il faudrait qu'on puisse garder telles quelles nos données, enfin qu'elles soient bien saisies, qu'on ait une cohérence dans notre saisie, mais qu'ensuite on ait des modèles « export *Joconde* », qu'on utilise des *templates*, des modèles d'export, fournis par la plate-forme sur laquelle on veut verser. Les éditeurs de logiciels ont un gros travail à faire sur ces fonctionnalités-là. Mais je pense que personne ne le leur demande. Ça doit intéresser trois personnes pour le moment. J'en ai créé des *templates*, c'est une fonctionnalité de *Micromusée*, ce sont des profils, pour verser sur *Wikimedia Commons* par exemple, pour que les zones qui ont des intitulés différents se rencontrent. Tu dis quelles données tu veux exporter, et ensuite, tu donnes le fichier à la plate-forme qui fait la correspondance avec sa propre organisation des données. Ou alors, on te donne un accès administrateur à une partie de la plate-forme sur laquelle verser les données et tu crées le profil de réception. Ensuite, tu envoies le fichier à l'équipe de la plate-forme qui fait des vérifications puis qui intègre les données sur la plate-forme. Mais ce serait bien qu'on puisse intégrer soi-même. Quitte à ce qu'il y ait une modération.

Mais il peut il y avoir un problème pour le transfert de données, qu'il n'y ait pas de correspondance possible entre les zones du musée et les zones de la plate-forme ...

Oui, je ne sais pas si H1 t'en a parlé. C'est la difficulté que rencontre le musée H avec *Joconde*, parce que c'est beaux-arts au départ. Il y avait une base ethnologie au départ et une base archéo, mais le Ministère a voulu n'avoir qu'une seule base, ce qui est une bonne chose. Mais le modèle de données n'a pas évolué pour intégrer autre chose. [...]

Prolongement de l'entretien

Tu arrives à un moment où c'est en train de se faire. Ça fait un moment que c'est comme ça, mais ça avance aussi, comme par exemple la proposition de délibération de la responsable aux archives municipales sur la charte des licences d'ouverture pour tous les services culturels. Ça n'aurait pas pu se faire avant. C'est arrivé parce qu'on a défriché le terrain, parce qu'on s'est un peu confrontés aux problèmes du libre accès et de l'ouverture.

J'ai un peu de mal avec la CC-0. J'ai vu une publication récemment, ils ont réutilisé plein d'images de *Wikimedia Commons*. Les quelques images qu'ils ont achetées, ils ont mis les droits photos, et pour tout le reste, ils n'ont rien mis. Ça m'a gênée parce que sur *Wikimedia Commons*, tu as une source, c'est *Wikimedia Commons*, et en général tu as le nom du photographe, même si c'est un pseudo. La conservatrice a réutilisé des images de *Wikimedia Commons* pour son catalogue, à chaque fois je lui donne ce qu'il faut mettre, même si c'est un pseudo, parce que la personne est identifiée comme telle dans la communauté. On n'est pas sur un modèle économique classique mais il y a, je pense, une économie de la reconnaissance qui existe. Les gens qui font les choses gratuitement ont le droit à ça. Il y a la notion de travail, une question de source. On libère, mais on ne libère pas pour perdre de l'info. Et il y a un paradoxe : ce sont les musées qui mettent leurs images sur *Facebook* mais qui ne font pas d'*open data*.

Annexe 15 - Transcription de l'entretien du professionnel H1 (corpus)

[...] ¹⁶⁷

Tu as dit que tu n'avais pas de formation de documentaliste. Cela veut dire que ton parcours d'études faisait partie de quel domaine ?

Ça n'a rien à voir avec ce que je fais aujourd'hui. J'ai fait les Beaux-Arts, et je suis entrée au musée en 2007. Je travaillais au service Expositions avant que le musée ne ré-ouvre. J'ai fait de la composition de vitrine, des maquettes, un peu de graphisme. Et puis de fil en aiguille, j'ai fait de l'inventaire. Au début, c'était de la saisie pure et simple. Mais il y avait des besoins en documentation, il y a eu l'opportunité de créer un poste. Je n'ai peut-être pas l'approche et la méthodologie d'un documentaliste. On bricole et on essaie de faire bien. Moi, je récupère les archives pour les lier aux objets. J'ai mis en place des outils, créé des pdf avec des marqueurs notamment avec le nom des personnes. Maintenant, quand on cherche une personne, on peut faire remonter les documents d'archives sur elle, les cahiers d'inventaire ... Ça reste du bricolage car on n'a pas le logiciel adapté.

Donc l'entrée dans tes fonctions actuelles a été progressive.

Oui, ça s'est fait par rapport à des besoins qui était là depuis longtemps, sur la documentation. Les assistants n'ont pas le temps de se pencher dessus. On a une partie du fonds documentaire qui a été numérisée, plus une partie qui est toujours en cours de numérisation et de traitement par la bibliothèque. Plus les archives municipales, les archives départementales. La bibliothèque traite les archives, mais ne les lit pas. Moi je les lis et les relie aux objets. Ça fait un gros paquet de fonds qu'ils n'ont pas le temps de consulter. Moi, je dépouille, je traite les documents, de manière à les rendre accessibles.

Tu fais toute la préparation, un gros travail ...

C'est vrai que c'est assez chouette. Déjà le fait d'avoir deux bases séparées ... j'aimerais bien avoir une seule base pour tout. Ceux qui sont sur les sciences naturelles sont sur *SNBase* et ne vont pas forcément ouvrir *Micromusée*. On a quand même des personnes qui se trouvent être donateurs ou vendeurs sur les deux bases, et [les assistants] n'ont pas forcément le réflexe d'aller consulter l'autre base pour voir si la fiche de la personne est renseignée. D'avoir une seule personne qui [s'en occupe], ça permet d'avoir une vision plus globale.

Vous êtes plusieurs à faire ce travail-là ?

Non, je suis seule.

Quelle est la nature des objets de la collection que tu documentes ?

L'ethnologie, la minéralogie, l'anthropologie, la zoologie, la botanique, l'entomologie, la préhistoire.

Qu'est-ce que tu peux me dire au sujet du libre accès ? Et qu'est-ce que l'ouverture des données pour toi ?

On n'est pas trop là-dessus, vu que – tu verras sûrement ça avec H2 – on est en préparation de mise en ligne des collections pour le moment sur le net, ça se met en place doucement. Mais jusque-là, sur notre propre site, on n'a pas de collections en ligne, que ce soit des collections numérisées archives ou des collections objets. Ce qu'elles ont fait [le personnel de la bibliothèque], c'est de mettre quelques archives sur *Rosalis*, et après elles ont bossé avec l'université, il y en a quelques-unes sur *Tolosana*¹⁶⁸ aussi. Pour moi, de mon point de vue, je trouve ça fantastique, ça permet d'ouvrir plein de choses et puis ça fait rebondir des gens aussi. Les gens écrivent à la bibliothèque en disant « moi je

167. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

168. <http://tolosana.univ-toulouse.fr/>

connais ci, je connais ça », ils nous sollicitent ou apportent de nouvelles informations. Moi je trouve ça plutôt pas mal. Je suis pour.

Justement, le site, *Rosalis* et *Tolosana*, ce sont les seules formes de libre accès pour le moment dont tu as connaissance ?

Oui, pour le reste, je ne peux pas te dire. Ça, c'est vraiment les objectifs de la bibliothèque. Il faudra voir ça avec H2, ce qu'elles ont prévu de faire, ce qu'elles ont envie et ce qu'elles peuvent faire.

Et toi, les données que tu manipules, elles seront visibles sur le site ?

C'est en projet, mais je ne vais pas intervenir sur le choix de la publication des objets, je ne suis pas en mesure de décider quel objet a un intérêt scientifique, ce sont les assistants qui gèrent. Par contre, là où j'ai plus de champ libre c'est sur les personnes. C'est vrai qu'on se retrouve avec des gens un peu étonnants, qui ont des parcours soit drôles soit scientifiquement intéressants et j'aimerais bien les publier. Sous quelle forme, comment ... La cheffe de service de la bibliothèque, dans la mesure où elle a publié des choses sur *Rosalis* et *Tolosana*, a une vraie volonté, elle a trouvé ça génial qu'on la contacte pour lui dire « je connais ci, j'ai fouillé avec machin, mon père connaissait truc », on nous apporte toujours des choses, on n'aura pas l'information autrement. Des gens qui ont des archives personnelles. Je pense qu'elle serait d'accord, moi j'aimerais bien, d'après les fiches Personnes que j'ai renseignées, pouvoir publier les documents qui s'y rapportent, ce que j'ai pu trouver sur *Gallica* qui est tombé dans le domaine public.

Oui, et concrètement, quelle sont les étapes techniques ...

Tout n'est pas clair, ce n'est pas décidé non plus.

Qu'est-ce que tu sais de l'*open data* ?

Pas grand-chose. Je sais que sur Toulouse ils travaillent dessus à la métropole. Ça, on a quelqu'un qui bosse pas mal là-dessus, sur l'ouverture des données, tout ça. Si tu veux son contact, je te le donne.

Si je comprends bien, Toulouse Métropole ne transmet pas à ses agents des informations sur l'*open data*, cela n'arrive pas jusqu'à vous ?

On a un intranet, parfois on a des bandeaux sur l'*open data* mais on n'a pas de vraie communication sur l'*open data*. On sait qu'on peut y trouver des informations, tout ce qui est par exemple les délibérations du conseil municipal, le budget de la ville ... Je ne sais plus comment s'appelle ce service, ça doit être quelque chose comme *Open data Métropole*. Normalement, les inventaires sont publiés dessus, mais tant que tu n'as pas un réel besoin d'aller consulter ...

Pour avoir de l'information là-dessus, il faut aller la chercher, on ne vous donne pas accès à une information rapide sur ce qui se passe dans ce domaine-là ?

C'est ça, en tout cas pas à mon échelle. Après, peut-être que je manque de curiosité et que je n'ai pas assez creusé, mais c'est vrai qu'on est noyé dans plein de choses, on n'a pas forcément le temps. C'est aussi qu'on a des habitudes de boulot, une fois que tu as identifié les sites où tu peux aller chercher ton info, tu entres dans une certaine routine. C'est peut-être mes habitudes de travail qui font que je ne cherche pas non plus, je ne suis pas amenée à aller sur ce périmètre.

Tu as dit que tout ce qui était libre accès et *open data*, tu trouvais ça plutôt positif. Pourquoi ?

Plus tu partages de l'info plus tu as de retours. Ce n'est pas que donner quelque chose. On se rend bien compte que ça intéresse des gens. [...] Tu sais forcément que tu as un retour à un moment donné parce que les gens qui vont s'intéresser, c'est souvent quand même, surtout en sciences naturelles, des passionnés. Ils vont forcément en faire quelque chose et on va être au courant. Pour moi, c'est un échange. Ils contactent de toute façon régulièrement déjà les assistants [de conservation], ils sont très demandeurs.

Donc, ce serait un moyen de leur donner ce qu'ils cherchent avant même qu'ils ne le demandent et que ça crée une communication ?

C'est ça, mais c'est en termes de moyens humains qu'on risque de trouver ça problématique. C'est que quand on va publier les collections, on risque d'avoir une forte affluence de demandes de consultation. La salle de consultation est petite, les assistants ont beaucoup de boulot. Ça risque d'être compliqué, je pense. C'est intéressant aussi, ça risque d'être contraignant au départ par manque de temps, d'espace. La publication ça peut amener à ça, c'est-à-dire que les gens ne savent pas forcément ce qu'on a, à part ceux qui sont dans un milieu professionnel scientifique, qui vont faire la démarche d'envoyer un mail ou d'appeler pour savoir si on a tel ou tel objet. L'amateur *lambda* ne va pas oser. Et quand il y a une consultation d'objet, on a forcément un retour aussi, soit il publie soit c'est un échange verbal. Les assistants ne connaissent pas tout non plus et donc ça peut amener à ça.

Quels seraient les types de données publiées ?

Il faudrait plus en parler avec les assistants car ce sont eux qui vont déterminer ce que l'on va publier sur les objets. Quand on en a parlé dans le service, on s'est dit qu'on allait essayer de faire plusieurs types de publications. Pour l'instant, on est sur l'OPAC qui va être dans un premier temps un dérivé de ce qu'on avait déjà publié dans *2000 ans 2000 images*, histoire de reprendre des éléments qui sont déjà propres. Je pense qu'il y aura un type de publication dans ce goût-là, à savoir quelque chose d'assez sommaire, avec un minimum de champs et une lecture tout public. Et puis par la suite, ça va demander un gros boulot de nettoyage aussi, on va probablement publier un catalogue exhaustif. Mais on ne mettra pas les photos, parce qu'il est impossible qu'on prenne toutes les photos, ce sera un catalogue plus à destination des scientifiques et amateurs, avec l'intégralité du fonds pour que les gens sachent ce qu'on a, peut-être sous la forme d'un tableau ou juste une liste. Différents modes de publication adaptés à différents publics.

L'idée d'ouvrir ou de rendre accessible vient de qui dans la structure ?

Cette décision a été prise avant mon arrivée en conservation. C'est une volonté commune je pense, des assistants, du chef de service et de la direction. Nous sommes un service public, on a un devoir de publier, c'est une obligation. Si ça n'a pas été fait jusque-là c'est qu'on manquait de moyens techniques, de temps.

C'est ça qui est surprenant, c'est qu'un grand musée comme le musée H mette autant de temps à se donner les moyens pour quelque chose qui participe aussi à sa visibilité et qui participe à la recherche aussi.

Je suis d'accord. Mais il y a eu plusieurs étapes. Le musée a fermé, donc là il y a eu le premier chantier de déménagement des collections. Je n'étais pas là, c'était en 1998. De là, les assistants ont commencé le chantier d'inventaire car les collections n'étaient pas inventoriées. Donc en fait, ça a été une question de priorités, la publication arrive en bout de chaîne. Encore aujourd'hui, il reste des collections, des caisses entières non inventoriées malgré le chantier d'inventaire, le récolement décennal et la publication qu'on a faite. C'est étape par étape. Pour les collections inventoriées, il faut organiser les prises de vue, la relecture et ça prend beaucoup, beaucoup de temps. Même si tu as une fiche qui est bien renseignée, forcément il y a le côté technique à gérer aussi, c'est-à-dire choisir ce qui est à entrer dans quel champ. Les assistants travaillent aussi sur les expositions. Chacun a plusieurs missions. On travaille à plusieurs sur ce projet, il faut arriver à trouver du temps, et prioriser. Là, dans les mois qui viennent, on devrait déjà avoir quelques éléments en ligne. Déjà *2000 ans 2000 images*, c'était une bonne chose, même si l'interface pour moi n'est pas satisfaisante. Nous, dans un monde idéal, ce qu'on aimerait c'est une base commune à tous les musées. On se retrouve souvent avec des personnes morales et physiques, on a souvent les mêmes institutions qui reviennent. [...] Ce serait super intéressant d'avoir une base de données commune, ne serait-ce qu'en consultatif, et une diffusion commune. Quand tu taperais « Bonhenry » tu aurais à la fois ce qu'il aura pu naturaliser au musée H et les représentations [de son atelier] au musée D.

Est-ce que le projet de libre accès a un impact sur ton rôle auprès des autres professionnels du musée ?

Non, pas vraiment, on tient au courant le service communication/web de ce qu'on met sur la base, par contre on avait quand même en tête de faire par nous-mêmes, dans la mesure où ce sont les assistants qui vont choisir les objets, relire les fiches, et éventuellement essayer de faire des petites expo thématiques. Mais ce n'est pas encore fait. Les assistants sont les mieux placés pour en parler. Bosser avec la médiation. Mais ça n'implique pas un travail avec d'autres services.

Est-ce que ça a un impact aussi sur tes relations avec les autres personnels qui vont avoir la même chose à faire dans d'autres musées ? Est-ce que cela crée une dynamique de réseau ?

Ça, on l'a eu avec *2000 ans 2000 images*, on s'est beaucoup vus à ce moment-là parce qu'il a fallu harmoniser les données. Ce n'était pas forcément très évident, car chacun a ses méthodes de saisie, ses spécificités de collections. Harmoniser le tout, c'était plutôt sympa et même si *2000 ans 2000 images* reste quelque chose de sommaire en termes de possibilités de recherche, d'affichage, je trouve que le résultat n'est pas honteux, par rapport aux possibilités logicielles qu'on avait. On a réussi à avoir un truc qui est plutôt propre et cohérent sur la diffusion.

Et est-ce que ça a aussi un impact sur ta pratique professionnelle ?

Ça, c'est pareil, ça fait déjà un moment qu'on en parle. Sur la pratique professionnelle, ça va être sur le côté gestion de la base de données et méthode de saisie, essayer de normaliser, demander aux assistants de saisir de telle manière. Puisque l'on va diffuser, il faut que tout le monde ait rempli les mêmes informations dans les mêmes champs. On a fait beaucoup de nettoyage en vue de la publication de l'inventaire.

Prolongement de l'entretien

On a fait quelques *scans* 3D d'objets. Leur publication intéresse à la fois la conservation, la médiation, la communication. Le *British Museum* verrouille sa 3D, alors que d'autres musées mettent tous leurs *scans* 3D en libre accès. Le mieux serait de trouver un juste milieu parce que c'est vrai que tu es toujours un peu sur la réserve, ce sont des objets patrimoniaux, tu n'as pas envie que les gens fassent des reproductions pour les vendre sur les marchés, et d'un autre côté, c'est comme sur les données historiques ou d'archives, je suis plutôt pour l'ouverture parce que ça permet l'échange et les retours. En interne, ça n'a pas été tranché, on ne sait pas encore si on va diffuser ou pas, si on va mettre en libre accès ou pas.

Cela veut dire que le musée n'a pas encore tranché entre une politique de libre accès pur, c'est-à-dire que l'on donne accès mais sans permettre la réutilisation, et une permission de réutilisation avec des degrés, soit réutilisation à l'identique non commerciale, soit réutilisation jusqu'au commercial ?

Par exemple, on a deux photographes amateurs passionnés qui viennent prendre des photos des collections et qui les diffusent sur *Wikipédia*, et ça a été mis en place avec la direction, c'est libre de réutilisation. Il y a peut-être plus une crainte sur la réutilisation de la 3D, je ne sais pas. Par contre, il n'y a pas de crainte concernant les photos. Je ne peux pas te dire exactement comment la direction se positionne là-dessus, il y a des contradictions. C'est peut-être le côté nouveau, la non maîtrise. Les photos, ça fait des années qu'on en trouve, les *scans* 3D, il y a peut-être ... c'est une hypothèse mais comme on ne sait pas ce qu'on pourrait en faire... De voir que certains musées verrouillent ces accès-là n'encourage peut-être pas à la diffusion.

Annexe 16 - Transcription de l'entretien du professionnel H2 (corpus)

[...] ¹⁶⁹

Quels sont les types de collections du musée ?

On y trouve des objets dans plusieurs disciplines : botanique, zoologie avec plusieurs sous-disciplines, préhistoire, anthropologie, ethnologie, paléontologie. Dans les collections, nous avons aussi le fonds photographique, le fonds Trutat est le plus important, mais nous avons d'autres fonds. Les fonds évoluent car nous faisons des acquisitions de plaques de verre. Si on retrouve des photographies anciennes, des négatifs, qui ont rapport au fonds Trutat, on essaie d'acquérir [...]. Les fonds ont été intégrés à l'inventaire du musée. Nous avons plus de 14 000 plaques de verre. Nous avons aussi des photographies modernes argentiques, avec tirage négatif. Au total, en fonds photographique ancien, il y a plus de 20 000 objets, et près de 200 000 photographies numériques. On numérise tout au fur-et-à-mesure. Nous avons aussi des photographies, dans le numérique, qui ont vocation à avoir un statut patrimonial puisqu'elles ont été réalisées dans le cadre de missions ethnologiques avec des collectes d'objets : les témoignages, les photographies, les vidéos qui les concernent ont donc aussi vocation à entrer dans le patrimoine immatériel. Il y a une notice très complète dans *Wikipédia* sur la photothèque du musée. J'y détaille les fonds.

Est-ce que la documentation se compose de dossiers d'objets comme il y a des dossiers d'œuvres dans des musées d'art ou d'histoire ?

Non, nous ne faisons pas ce genre de dossiers. C'est H1 qui rassemble de la documentation sur les objets, mais ça ne prend pas la forme de dossiers. Par contre, je le fais sur le fonds Trutat. Ce n'est pas vraiment un dossier que je peux remettre à quelqu'un, mais je scanne tous les documents sur lesquels paraissent les photos de Trutat lorsque j'ai des ouvrages ou des copies d'ouvrages qui me sont envoyés, j'ai une trace de tout ce qui est fait autour de la valorisation du fonds. Pour le reste des collections, il y a des choses qui sont faites sur l'éléphant Ponche parce qu'on a besoin de valoriser, de faire des événements, donc régulièrement nous allons sortir des informations sur lui ou la girafe.

Et donc l'information scientifique sur les objets, où est-elle regroupée ?

Elle est soit sur les notices des collections, soit dans la mémoire des uns et des autres qui gèrent les collections.

Donc le seul registre sur lequel sont rassemblées les données scientifiques est la base du logiciel de gestion des collections.

Oui, et je ne pense pas non plus qu'il y ait une documentation parce qu'on a un logiciel qui est complètement archaïque, ultra propriétaire, dont les données seront très difficiles à faire migrer [...]. Alors que tout le monde est sur des données XML maintenant, sur des standards ... Mais les photographies ne sont pas dans *Micromusée*. [Elles sont sur le serveur du musée]. Nous n'avons pas encore de photothèque. [...] Nous souhaitons avoir un outil DAM multimédia.

Quelles sont vos missions ?

Je gère toutes les photographies anciennes et modernes en fonds patrimonial. Je gère les commandes de prises de vue, les droits associés, les contrats, devis, factures, pour que tout soit bien calé sur le plan juridique. Je travaille sur l'indexation des fonds photo [...], je réponds aux besoins iconographiques pour les projets, les expositions [...] notamment sur le fonds Trutat qui est très demandé, donc tous les besoins iconographiques extérieurs. Je fais de la reproduction de documents pour l'interne, mais cela peut arriver pour l'externe. Je numérise toutes les photographies en interne. Je travaille un peu sur le concours photo aussi. Sur le fonds photographique, je travaille sur tout ce qui est de l'ordre des considérations techniques, patrimoniales, juridiques. [...] Il faut avoir pas mal de

169. Les éléments retirés du début de l'entretien sont synthétisés en Annexe 4.

connaissances en histoire de la photographie, ses procédés, en bases de données, en formats de fichiers, en conservation de fichiers, la DRAC, les procédures administratives.

Qu'est-ce que le libre accès, pour vous ?

C'est pouvoir accéder librement à de l'information, du contenu. Dans mon domaine, en photo, c'est pouvoir librement accéder à des données, voire même les réutiliser sous certaines conditions, de la plus contraignante à la moins contraignante. C'est indiqué dans les conditions de réutilisation d'une photographie, ça se matérialise par des licences, représentées par des pictogrammes, qui définissent des conditions. Pour les *Creative Commons*, par exemple, chaque petit logo renvoie à des conditions d'utilisation. Cela va de pouvoir juste utiliser une donnée jusqu'à réutiliser une donnée en la commercialisant, la modifier, comme recadrer une photo. Là, dans le libre, on a plusieurs types de licences. Dans certains cas, le libre accès peut être uniquement d'accéder à la donnée, pouvoir la consulter. Aujourd'hui, cela semble facile, mais auparavant, c'était plus compliqué. Aujourd'hui, on a des bases de données en ligne. Même si on ne peut pas utiliser les documents ou les télécharger, ils sont en accès. Pouvoir lire les données, en prendre connaissance, c'est un premier pas, les réutiliser, c'est encore autre chose.

Et comment situez-vous l'open data ?

Ça permet la réutilisation plus facilement. Mais alors est-ce que *Creative Commons* s'utilise aussi dans l'*open data*, je ne sais pas si c'est tout-à-fait la même chose.

Selon vous quelles sont les problématiques liées à l'open data ?

Il y a toutes les questions de dématérialisation des données. Lorsque vous faites des photos numériques, ça a un coût. Ensuite, c'est tout ce qui est numérisation, rendre la donnée dématérialisée pour qu'elle soit accessible ensuite. Ensuite, c'est que ça passe dans une base de données qui soit en ligne et accessible pour pouvoir faire une recherche, donc il y a tout le travail aussi d'indexation et de conservation des documents. Ensuite, vous avez les considérations juridiques pour chacun des documents. Il faut s'assurer qu'on ait vraiment le droit de laisser en libre accès.

Quelle est votre opinion sur ce type de données, est-ce que vous arrivez à vous projeter dans une utilisation ?

La difficulté majeure est que tout ce qui est ouverture, accès, ça va. Mais si derrière on est sûr de la réutilisation, ça pose problème par rapport au droit d'auteur français, on est très vite en conflit avec ce droit-là. Dès que quelqu'un veut réutiliser, ça peut très vite provoquer des problèmes. Dès que c'est de la publication, je ne parle pas de commercialisation, là on rencontre très vite ce problème du droit d'auteur, nous sommes censés payer pour rendre les images accessibles. Donc on n'est pas vraiment dans l'*open data*. Ce qui est intéressant dans nos projets, c'est que Didier Descouens a proposé le projet *Phébus* avec *Wikimedia* pour rendre les données sur les objets de collections accessibles et qu'on puisse utiliser les images. Mais c'est toujours pareil, d'un côté, on a accès à l'information et de l'autre on a accès à l'objet lui-même, la photographie de l'objet. Et par contre, comme c'est lui qui gère ce projet, qui met ses propres photos sur *Wikimedia*, là effectivement on est sûr de l'*open data*. Mais moi je ne connais pas de photographe qui accepterait l'équivalent, qui accepterait d'être payé une bonne fois pour toutes. Et de toute façon, même s'il n'y a pas de droit patrimonial, il y a un droit moral, on cite le photographe, ce qui ne se fait pas dans la numérisation.

Qu'est-ce que vous pouvez me dire sur la stratégie générale de Toulouse concernant l'open data ?

Pour tout ce qui est *open data*, je n'ai aucune information. On ne m'a jamais demandé de mettre de l'*open data* en ligne sur un site internet ni quoi que ce soit. Je sais qu'il existe une plate-forme, je l'ai vaguement consultée une fois, mais je n'ai jamais eu d'instruction me demandant de mettre des données dessus. J'avoue que comme je n'ai pas trop le temps, je ne me suis jamais trop penchée sur ça. Ils ont peut-être contacté le directeur, mais ce n'est jamais arrivé jusqu'à moi.

Pourtant il y a un service *open data* à Toulouse. Et en dehors des musées, que connaissez-vous du projet de Toulouse ?

Pas grand-chose. Je sais qu'il existe un site, qu'il y a des données qui sont mises, mais je ne sais pas qui met quoi, je n'ai jamais été conviée à une réunion ... Si je ne me renseigne pas par moi-même ou si je n'en discute pas avec des collègues, ça n'existe pas. Voyez, je ne savais même pas qu'il y avait un service *open data*. [...] Mais effectivement, il y a la *Smart city*, X va un peu travailler dessus. L'*open data*, c'est peut-être arrivé jusqu'à X ou X, mais ce ne sont pas elles qui ont les contenus. Et on ne m'a pas sollicitée. Pourtant, j'en aurais. Alors, est-ce que l'on considère que ce n'est pas une priorité, qu'il y a *Wikimedia*, est-ce qu'on considère que les employés ont autre chose à faire parce qu'il y a d'autres missions, est-ce qu'on a envie qu'on ait accès à toutes les informations de l'établissement ?

Concernant le libre accès, avez-vous connaissance d'une ligne tenue par la tutelle, des projets ?

Sur le libre accès, je n'en ai aucune idée.

Est-ce que le musée a participé à *2000 ans 2000 images* ?

Oui. On m'a proposé de faire une sélection de photos, ce qui semblait légitime. Comme ils faisaient de l'extraction depuis *Micromusée*, les photographies ne sont finalement pas entrées dans le projet. J'avais proposé, avec un stagiaire, de remplir des notices *Micromusée*, quitte à les supprimer ensuite, pour faire l'extraction, mais ça n'a pas été accepté. Tout le travail que j'ai fait, je l'ai mis sur *Wikipédia*. Les consultations sur *Wikimedia* sont énormes.

Vous pouvez donc mesurer le nombre de consultations ?

Oui, image par image, notice par notice. En novembre, des photos qui avaient été mises au mois d'août, certaines avaient été vues 22 000 fois. Aucune base de données au niveau national ... je ne suis même pas sûre qu'on ait un fonds Trutat aussi consulté sur *Gallica*. Parce que là, vous tapez sur *Google* « canal du midi », vous tombez sur une photo dans *Wikimedia* à droite des résultats, et vous pouvez décider de cliquer dessus ou pas. Ça a une force de frappe, une vitrine, qui est considérable. [...] Le projet *Phébus* et la mise en ligne du fonds Trutat sur *Wikimedia* ne coûtent rien, pas grand-chose, c'est indépendamment du musée. Ce n'est pas un travail qui est forcément documentaire, c'est un travail qui est documenté mais pas documentaire, mais on a une visibilité ... J'ai des demandes de partout régulièrement, de l'étranger, des États-Unis, d'Allemagne, de gens qui veulent des informations sur un objet, qui veulent diffuser la photo dans un ouvrage. Et encore, c'est ceux qui nous préviennent car ils n'osent pas télécharger l'image depuis *Wikimedia*. Il y a tous ceux qui ont l'habitude de se servir dans *Wikimedia*. Il y a même des demandes de prêts d'objets de collections parce que les gens ont vu la photo sur *Wikimedia* qui illustre la notice. Mais c'est fait par une personne qui est extérieure au musée.

De quelle manière participez-vous au libre accès et à l'*open data* ?

A part la convention avec *Wikimedia*, il n'y a pas d'autres formes d'*open data*. X s'occupe d'un compte *Flickr*, mais je ne sais pas où ça en est. C'était surtout la bibliothèque Périgord qui avait mis des photos du fonds Trutat, nous, un peu.

Est-ce que d'autres membres de l'équipe de la bibliothèque participe au versement sur *Wikimedia* ?

Non, c'est moi qui m'en occupe pour le fonds patrimonial, et je le fais avec des stagiaires. Il n'y a que Didier, qui n'appartient pas au musée, qui verse aussi.

J'ai vu qu'il pouvait il y avoir plusieurs degrés d'ouverture sur *Wikimedia*.

Normalement non, c'est ouverture totale. Moi, c'est du domaine public et le reste c'est large, il y a recommercialisation derrière. Didier met en très haute définition, il fait plusieurs images pour avoir tous les plans. Nous, on met du 300 dpi pour l'édition.

Quel écho est-ce que ce genre d'initiative a sur la direction du musée ?

Ca a été médiatisé au départ. Je crois qu'en 2014, ils ont à nouveau médiatisé le projet. Le conservateur des collections a été primé, prix en ligne, il était en concurrence avec une photo de la NASA et il a gagné, c'est une photo de guêpier. Une photo naturaliste mais qui entrait dans le projet *Phébus* et qui a été mise sur le site, je crois. Le réseau Must m'a demandé d'intervenir sur le projet pour la journée du 20 juin dernier. Les retombées sont positives dans la mesure où les gens vont utiliser des photos pour des ouvrages de botanique, des manuels scolaires, et à un moment donné ça parle du musée. C'est quand même rentable pour nous, c'est de la publicité qui est gratuite.

Quelle est la politique du musée pour la vente des images ?

Il y avait une politique de vente de photos. On m'a demandé de vendre les photos anciennes. Dans le recueil des tarifs, il y a une tarification pour des photos. Mais à un moment donné, il faut être logique. En mettant les photos en haute définition sur *Wikimedia*, ça a résolu le problème. J'ai pris tout ce qui était le plus demandé, le plus utilisé et je les ai mises sur *Wikimedia* en haute définition. Les gens les utilisent, cela permet de ne plus avoir tous ces contrats à gérer. Ensuite, lorsqu'il s'agit des photos qui sont commandées à des photographes, tout ce qui est reportage – ce qui arrive rarement – on négocie pour que les photos soient utilisées pour la presse, ce n'est jamais vraiment utilisé pour de la publication. Sinon, je dirige les gens vers le photographe. Ensuite, il y a beaucoup de photos qui seraient potentiellement demandées mais dont il existe une autre version de Didier sur *Wikimedia*. Donc je leur offre les deux possibilités : payant à la photothèque ou j'envoie vers *Wikimedia*. Quand les gens prennent sur *Wikimedia*, je ne fais pas de contrat. Moi, ça me prend beaucoup de temps, à un moment donné je ne faisais que ça, des contrats. [...] On a tout un tas de choses administratives à gérer pour de petites sommes. [...]

Au niveau des données scientifiques, qui peuvent être tirées de l'inventaire, est-ce qu'on les retrouve sur les fiches *Wikipédia* ?

Pour les collections naturalistes, l'échelle de l'objet est indiquée dans la photo à côté de l'objet. Ensuite, ce sont plus des informations naturalistes que des informations concernant l'objet patrimonial. C'est pour ça que je dis que c'est documenté mais pas documentaire. Par exemple, si c'est la collection Brichambaut, ce sera mentionné parce que c'est une collection particulière. Sinon, c'est plus le nom scientifique, le nom commun, le sexe, ce sera des choses comme ça, de l'identification. On est plus sûr de l'information naturaliste que sur de l'info patrimoniale. Peut-être que pour certaines, elles sont un peu plus détaillées pour l'ethnologie. Pour les photos anciennes, moi je n'ai pas encore d'outil de gestion, je travaille encore dans de l'IPTC, qui est récupéré sur *Wikimedia* lorsque vous chargez les images. Donc vous récupérez ces données-là, et dans ces données vous avez le titre, le type d'émulsion, le format de la plaque, la mention manuscrite de l'auteur. Pour l'inventaire, on a fait des tableaux Excel, le problème c'est qu'on en a fait pour une mise en page en pdf [à l'époque] et ce ne sont pas des lignes de données ré-exploitable. Pour l'*open data*, je m'étais dit que si on nous interpelle, je pourrais proposer ces huit volumes d'inventaire en Excel, mais le problème, c'est qu'on n'a pas fait les choses sous la forme de lignes et de colonnes, ce sont des blocs d'informations, comme dans Word, parce que la commande était de les imprimer sur papier, de les avoir en deux exemplaires, de les faire signer par le directeur, d'en avoir un exemplaire aux archives municipales, une au musée. [...]

Est-ce qu'il y a d'autres types de données que vous aimeriez libérer ?

De toute façon, les données brutes qui sont dans l'IPTC, qui ne sont pas les données d'inventaire ... Ce qui manquerait, ce qui n'est pas dans l'IPTC et qui est mis dans l'inventaire, ce sont des données qui ne sont pas forcément intéressantes, c'est-à-dire la date de l'inventaire ... Après, c'est organiser les données dans des cases. On peut toujours faire une extraction des données IPTC et les organiser dans un document Excel. Ce serait vraiment brut, il faudrait l'aménager, nettoyer. Ça prendrait du temps. Et

il faudrait aussi séparer certaines choses, car actuellement, dans le champ « légende » vous avez le matériau, la technique, la taille ... et il faudrait les éclater dans différentes colonnes.

Est-ce que la mise en œuvre de ces accès ou de ce que vous faites sur *Wikipédia* a un impact sur votre activité, votre pratique professionnelle ?

Le problème, c'est que c'est difficile à évaluer. En termes de demande, j'ai l'impression que les choses ont un peu évolué. Il y a des photos que les gens ne demandent plus, je pense qu'ils vont les chercher sur *Wikimedia*. Mais, j'ai peut-être plus de questions ou des gens qui vont me demander d'autres photos. Je vois aussi qu'on connaît plus la photothèque parce qu'il y a une notice sur la photothèque dans *Wikipédia*. Elle n'est pas mal consultée tous les jours, il y a la notice Trutat qui est assez complète, plus les photos qui sont accessibles. [...] Il y a donc une visibilité du travail qui est fait à la photothèque du musée. C'est important car aujourd'hui la communication de son travail, ça devient indispensable. Dans une gestion de projet, c'est indispensable. Surtout quand vous entrez dans des périodes de crise, de restriction budgétaire, il faut montrer son travail parce qu'on fait partie de ceux qui sont complètement cachés, on n'est pas forcément mentionnés sur l'ours de l'exposition. On est un peu transparent, alors qu'il y a un travail lourd qui a été fait derrière. Je publie des billets en dehors du musée, sur mon blog¹⁷⁰ et sur LinkedIn, sur les missions qui se font dans une photothèque, et les gens font des commentaires, apprécient. [...] Dès qu'on montre ou parle de photographies anciennes, les gens sont intéressés. Cela participe de la valorisation du patrimoine et de notre travail.

Pour vous informer sur l'*open data*, le libre accès, comment faites-vous ?

J'utilise internet. Sur ces questions-là, je lis les articles de la presse professionnelle sur *Archimag* par exemple, les comptes-rendus de colloques pour voir un peu ce qui se fait, qui fait quoi, où.

Vous faites partie du réseau MUST, est-ce qu'il y a d'autres réseaux, soit locaux, soit nationaux, qui peuvent vous apporter ce genre d'information ou dont vous feriez partie ?

Non. J'étais à l'ADBS, je n'y suis plus trop, car je suis aussi sur d'autres problématiques de recherche et que cela demande beaucoup de temps.

Est-ce que vous avez la possibilité de vous former ?

Chaque année, on a un quota de jours de formation et on peut faire une formation *via* le CNFPT ou l'INP. Mais nos métiers sont spécifiques et souvent on demande des formations qui sont hors CNFPT, contrairement aux administratifs.

Est-ce que vous avez observé un impact de votre rôle sur les autres professionnels du musée, par rapport aux problématiques de l'ouverture des données, du libre accès ?

C'est difficile à dire. Pas vraiment car cela ne fait pas partie de nos missions véritablement. [...]

Prolongement de l'entretien

L'*open data*, c'est bien, mais on n'a quasiment pas de retour : les chercheurs ne nous envoient pas ce qu'ils font de ces données. Or, je pense que c'est un échange, pas juste un réservoir.

170. <http://photoreportage.over-blog.org/>

Annexe 17 - Transcription de l'entretien de la responsable du service *open data* (exploratoire)

A Toulouse, depuis combien de temps le service *open data* existe-t-il ?

L'ouverture des données a commencé en 2011.

Est-ce que le service s'est constitué ensuite, en découlant de la volonté d'ouvrir les données ?

Le service est constitué d'une personne et de moi-même qui encadre. C'est microscopique mais le service comporte de multiples compétences, juridiques, techniques, de communication, en développement économique. [...] En 2012, j'ai eu l'opportunité d'avoir une apprentie qui faisait une formation en bibliothèque et en numérique, de l'université de Montpellier. C'est à partir de là qu'on a vraiment eu quelqu'un, d'abord en alternance, puis six mois à temps plein. On a pu prolonger son contrat. Elle est ensuite partie et nous avons créé un poste. Nous avons alors recruté en 2014.

Quelles sont les missions et les tâches de cette personne ?

Elle va dans les services pour récupérer les données. C'est long. Ça demande beaucoup de persévérance. Elle voit comment on structure les données, comment industrialiser la mise à jour des données pour que ce ne soit pas fait manuellement, sinon, c'est chronophage.

Qu'est-ce qui bloque l'obtention des données des services ?

D'abord, il faut convaincre de l'intérêt d'ouvrir les données. C'est plus ou moins long, cela dépend des personnalités. Maintenant, c'est de plus en plus facile : entre 2011 et aujourd'hui, ça n'a plus rien à voir. De plus, la loi nous aide. Une autre difficulté est d'extraire les données de l'outil métier, s'assurer de la qualité de la donnée, industrialiser le processus de transfert de la donnée depuis l'outil métier jusqu'à la plate-forme *open data*. Et il faut aussi avoir des validations des directeurs, éventuellement des élus, une validation politique ou hiérarchique.

Est-ce que les professionnels auxquels vous vous adressez dans les services parviennent à avoir des données propres pour les fournir, et même des idées de données à fournir ?

C'est parfois difficile. L'intérêt de l'*open data*, c'est que ça permet de faire ce travail de nettoyage des données. Les collectivités se sont rendues compte que le métier sait s'accommoder de données imparfaites, qui ne sont pas propres. Il sait gérer son outil et faire aboutir ses missions même si la donnée n'est pas parfaite. En revanche, dès que l'on veut la réutiliser, il faut qu'elle le soit. Ça a aussi cette vertu là, de s'assurer d'avoir des données de qualité pour qu'on puisse avoir des réutilisations aussi bien en interne qu'en externe.

Est-ce que vous apportez une aide aux fonctionnaires qui essaient de préparer des jeux de données, est-ce que la municipalité propose des formations ?

Non, c'est plus un support, la présence de la personne du service *open data* qui sert d'accompagnement.

L'*open data* a une vocation économique. Quel est le positionnement du privé actuellement, est-ce que sur Toulouse les jeux de données sont exploités ?

Il y a plusieurs *start-up* qui utilisent les jeux de données. Des entreprises, qui ne sont pas des *start-up*, les utilisent pour leur activité. Tout ce qui est adresses, voies, est utilisé par des entreprises pour leur découpage de secteurs commerciaux, pour organiser les tournées. D'autres utilisent des jeux de données pour faire des tests pour des outils : plutôt que de créer un jeu de données fictif, ils en utilisent un qui existe.

Quelles administrations fournissent le plus de données ?

Il y a les archives, ils sont bien motivés, parce que la responsable aux archives est plus que convaincue. Il y a les données des élections, des éléments financiers c'est-à-dire le budget, les bibliothèques, les données géographiques aussi, la propreté ...

Ce sont les plus demandées par le secteur privé ?

A ce stade, les données géographiques sont les plus demandées. Il y a une démocratisation de la géolocalisation, avec les GPS qui se mettent en place sur les téléphones. Aujourd'hui, tout est géolocalisé. Dès qu'il y a de la donnée géolocalisée, c'est largement réutilisé.

Concernant les données fournies par les musées, pour le moment, il y a peu de choses.

Il y a l'inventaire du musée D, et nous allons avoir celui du musée G, ainsi que son agenda.

Oui. Par rapport à d'autres services municipaux – les musées toulousains sont nombreux – ils ne fournissent pas beaucoup de données. Pour quelles raisons ?

En fait, qu'est-ce qu'ils pourraient ouvrir ? Une fois qu'on a l'inventaire... Les données de fonctionnement des musées trouvent davantage leur place dans la publication de celles, globales, de la collectivité, puisqu'elles en font partie. Il n'y a pas de raison de découper la donnée de fonctionnement, à condition de donner accès à ces données organisées pour permettre l'extraction des données concernant les structures que souhaite analyser l'utilisateur.

Est-ce que les données, hors données de fonctionnement, que les musées peuvent fournir, sont vraiment intéressantes à exploiter d'un point de vue économique ? Est-ce qu'elles ne seraient pas plutôt utiles dans le domaine de la recherche ?

En fait, on n'en sait rien. Peut-être qu'elles peuvent s'en servir au niveau économique. Et puis, on sait qu'avoir une offre culturelle sur une ville permet aussi d'attirer, pas les entreprises en tant que telles, mais les salariés qui vont venir. Si ce sont des cadres, ils seront plus enclins à venir s'il y a une offre culturelle. Cela fait partie de l'attractivité de la ville. [...]

Au niveau du processus technique, comment cela se passe-t-il ?

Chaque service a un outil de gestion de son activité et il extrait la donnée de cet outil. On peut l'aider, on lui montre la première fois, il y a aussi des référents informatiques dans les services. L'extraction est en général en CSV et est publiée.

Est-ce qu'elles sont publiées telles qu'elles sont données par le service ou est-ce qu'elles passent par un circuit ?

Oui, la personne du service *open data* vérifie les métadonnées, elle qualifie, avec le service concerné, la fréquence de mise à jour, la description des modèles de données. Ensuite, il y a un chargement sur un FTP, puis les données sont moissonnées par l'outil *open data*.

En plus de ceux que nous avons évoqués, quels sont les types de difficultés ou les freins auxquels vous vous heurtez ?

La disponibilité du personnel des services. C'est une tâche supplémentaire pour eux. Il y a toujours des choses plus urgentes. [...]

Ce sont des données publiques dont la diffusion est liée à la loi CADA. Quelle licence est utilisée ?

On utilise la licence ODbL. De plus, une délibération au conseil municipal va avoir lieu le 23 juin. Elle prévoit le cadre de réutilisation des données et en particulier des données de la sphère culturelle.

Table des matières

Introduction.....	10
I - L'information sur les collections des musées : état des lieux et approche contextuelle.....	14
I.1. L'information sur les collections : un ensemble hétérogène.....	14
I.1.1. La documentation générale.....	14
I.1.2. La « documentation scientifique » sur les collections.....	15
I.1.3. La nature juridique complexe de l'information et de la documentation en musée.....	19
I.2. Gestion et communication de l'information sur les collections : un mode de fonctionnement qui demande à évoluer.....	21
I.2.1. Les publics de la documentation muséale.....	21
I.2.2. Des professionnels de l'information-documentation aux multiples fonctions et aux compétences en évolution.....	24
I.2.3. Hétérogénéité des règles de communication, de diffusion et de réutilisation.....	29
I.3. Un contexte actuel favorable au développement d'un accès numérique renouvelé à l'information sur les collections.....	31
I.3.1. Le mouvement des Communs de la connaissance.....	32
I.3.2. Les voies d'ouverture de l'information et de la connaissance dans le domaine du patrimoine.....	33
I.3.3. Le cadre juridique : un outil indispensable à la mise en œuvre des Communs.....	38
I.3.4. État des lieux de l'ouverture de l'information sur les collections muséales en France...39	
II - Professionnels de l'information-documentation et ouverture de l'information sur les collections muséales : objectifs de l'enquête et méthodologie.....	45
II.1. Le cadre de l'enquête.....	45
II.1.1. Objectifs et hypothèses.....	45
II.1.2. Définition du public-cible et choix du dispositif.....	46
II.2. Une enquête centrée sur Toulouse, l'« Open Métropole ».....	47
II.2.1. Démographie et budget.....	47
II.2.2. Les pouvoirs publics engagés dans le numérique et l'ouverture.....	48
II.2.3. L'ouverture dans le secteur culturel.....	59
II.3. Méthodologie : définition du protocole d'enquête.....	52
II.3.1. Les caractéristiques de l'échantillon.....	52
II.3.2. La construction de l'échantillon.....	54

II.4. La construction de la grille d'entretien.....	55
II.5. Analyse générale du corpus.....	57
II.5.1. Établissement du corpus à partir des entretiens recueillis.....	57
II.5.2. Retour sur l'expérimentation.....	59
II.5.3. Première analyse globale : tendances générales.....	61
 III - Résultats de l'enquête : une appropriation et une mise en œuvre contrastées de l'ouverture de l'information sur les collections.....	 62
III.1. Connaissance et intérêt pour l'ouverture des données : des approches contrastées...62	
III.1.1. Quelle connaissance de l'ouverture des données ?.....	62
III.1.2. Un intérêt pour l'ouverture des données présent mais peu alimenté.....	66
III.2. Un positionnement plutôt favorable teinté de réserves.....	69
III.2.1. Des professionnels favorables à l'ouverture.....	69
III.2.2. Les difficultés et les limites de l'ouverture des données.....	73
III.3. Les professionnels de l'information-documentation en musée et la stratégie toulousaine d'ouverture : entre souhait et réalité.....	78
III.3.1. Ce que les professionnels perçoivent de la stratégie de leur tutelle.....	79
III.3.2. L'implication des professionnels dans l'ouverture des données.....	85
III.4. Impact de l'ouverture des données sur les pratiques, les missions et le rôle du professionnel : une évolution naissante.....	88
III.4.1. Evolution des pratiques et des missions du professionnel de l'information-documentation.....	88
III.4.2. Un possible renforcement de l'identité professionnelle.....	90
III.5. Éclairage sur les positionnements professionnels : des raisons à cette hétérogénéité ?	92
 Conclusion.....	 95
 Bibliographie.....	 98
 Table des illustrations.....	 106
 Table des annexes.....	 107
Annexe 1 – Délibération sur la réutilisation des données publiques et des œuvres gérées par les établissements patrimoniaux de la ville de Toulouse.....	109
Annexe 2 – Délais restrictifs de communicabilité pour les documents des dossiers d'œuvres	111
Annexe 3 - Tableau synthétique des musées de l'enquête.....	114

Annexe 4 - Tableau synthétique des professionnels interrogés.....	115
Annexe 5 – Synthèse des difficultés et limites perçues par les professionnels interrogés.....	119
Annexe 6 – Guide d’entretien.....	120
Annexe 7 - Transcription de l’entretien du professionnel A (corpus).....	121
Annexe 8 - Transcription de l’entretien du professionnel B (corpus).....	126
Annexe 9 - Transcription de l’entretien du professionnel C (exploratoire).....	131
Annexe 10 - Transcription de l’entretien du professionnel D1 (corpus).....	135
Annexe 11 - Transcription de l’entretien du professionnel D2 (exploratoire).....	139
Annexe 12 - Transcription de l’entretien du professionnel E (exploratoire).....	141
Annexe 13 - Transcription de l’entretien du professionnel F (corpus).....	145
Annexe 14 - Transcription de l’entretien du professionnel G (corpus).....	149
Annexe 15 - Transcription de l’entretien du professionnel H1 (corpus).....	158
Annexe 16 - Transcription de l’entretien du professionnel H2 (corpus).....	162
Annexe 17 - Transcription de l’entretien de la responsable du service <i>open data</i> (exploratoire)	167
Table des matières.....	169

Résumé et descripteurs

Résumé

La littérature actuelle concernant l'information scientifique sur les collections muséales révèle une hétérogénéité des types d'informations et de supports, ainsi qu'une nature juridique complexe et contraignante qui régit sa communication et sa diffusion. Ces éléments modèlent les missions des professionnels de l'information-documentation qui la gèrent. La gestion de cette information s'intègre aujourd'hui dans le mouvement des Communs des savoirs et des voies qui en sont issues, le libre accès et l'*open data*. Dans ce contexte, les musées français semblent peu développer l'ouverture des données. Une enquête réalisée auprès de sept professionnels exerçant dans les musées toulousains montre leur positionnement par rapport à cet enjeu. Plutôt favorables à l'ouverture des données, ces professionnels pointent les difficultés et limites de telles voies tout en exprimant les conséquences de leur mise en œuvre sur leur identité professionnelle.

Current studies dealing with scientific information about museum collections show that there are diversified types and material natures. Its complicated legal nature binds its communication and diffusion. Every element impacts librarian's profession. Information governance is impacted by knowledge commons goods governance, which provides two ways of open information : free access and open data. A professional survey was done to ask seven museum professionals about their opinion about the opening of information. They rather have a positive opinion, but are aware about difficulties and limits of free access and open data ways. Executing this opening impacts their professional identity.

Descripteurs

open data – musée – libre accès – ouverture des données – professionnel de l'information-documentation

open data – museum – free access – librarian